



HISTOIRE

DES

SÉLEUCIDES

SECONDE PARTIE

HISTOIRE

DES

SÉLEUCIDES

(323-64 avant J.-C.)

PAR

A. BOUCHÉ-LECLERCQ
PROFESSEUR A LA FACULTÉ DES LETTRES DE PARIS
MEMBRE DE L'INSTITUT

SECONDE PARTIE

Si quid novisti rectius istis,
Candidus imperti; si non, his utere mecum.
(HORAT., *Epist.*, I, 6).

BIBLIOGRAPHIE
NOTES ET ÉCLAIRCISSEMENTS
TABLE CHRONOLOGIQUE
GÉNÉALOGIES DYNASTIQUES, ETC.
INDEX GÉNÉRAL
PLANCHES ET CARTES

PARIS
ERNEST LEROUX, ÉDITEUR
28, RUE BONAPARTE

1914

I.

BIBLIOGRAPHIE

La Bibliographie d'ouvrages modernes ci-jointe n'a aucunement la prétention d'être complète. Il est même entendu qu'elle est et devait être éclectique. L'histoire des Séleucides touche à tant de peuples et d'histoires locales que vouloir la suivre partout où elle a été visée mènerait à faire un Catalogue de bibliothèque. Les rapports et conflits perpétuels entre Séleucides et Lagides, par exemple, obligeraient à déverser ici une bonne part de la bibliographie concernant l'histoire des Lagides. De ce côté comme ailleurs, je crois m'être borné à l'utile, sinon à l'indispensable; c'est-à-dire, à indiquer au lecteur dont je n'aurai pas satisfait la curiosité où il trouvera maint renseignement que je n'ai pu faire entrer dans les limites restreintes d'un volume unique. On s'apercevra bien aussi que, en élargissant la perspective, en plantant des poteaux indicateurs aux alentours du terrain que j'ai tenté de déblayer, j'ai voulu montrer que l'histoire des Séleucides devrait être et sera quelque jour l'histoire de l'Asie Antérieure tout entière pendant plus de deux siècles; et ce, avec l'arrière-pensée d'exciter l'ambition et de faciliter le travail de ceux qui s'essaieront à en faire la synthèse.

A l'intérieur de chaque compartiment, les mentions ont été rangées, non par ordre alphabétique des noms d'auteurs, ni par espèces de sujets traités, mais uniquement par ordre chronologique des publications. La règle ne souffre qu'une exception, admise pour grouper sous un seul nom les travaux d'un même auteur. Cette confusion apparente offre à mes yeux le grand avantage de fournir les éléments d'une historiographie ou histoire des recherches historiques. Elle permet à qui voudrait s'en donner la peine de mesurer le progrès ondoyant de nos connaissances, d'estimer l'apport successif de chaque érudit et de vérifier, le cas échéant, si une idée donnée comme neuve est bien originale. Il y a intérêt à savoir, étant donné la date d'un livre, mémoire ou article, de quels antécédents et de quels matériaux disposait l'au-

teur. C'est une des raisons pour lesquelles j'ai cru devoir faire une place dans ces listes à des ouvrages démodés de précurseurs, « d'ancêtres » qu'il y aurait ingratitude à oublier. On est trop porté à croire que les travaux les plus récents annulent les précédents, ou à compter sur eux pour retracer en arrière le chemin parcouru.

Pour les abréviations, je n'ai guère employé que les plus usuelles. Il suffit ici de donner l'interprétation de monogrammes acrostiches qui sont d'un usage moins courant, comme *BCH.* = *Bulletin de Correspondance Hellénique; SIG.* (*Sylloge Inscr. Graec.*); *OGIS.*, = *Orientis Graeci Inscriptiones Selectae*; *SB.*, = *Sitzungsberichte.* L'abréviation *R.-E.* demande un mot d'explication. Elle signifie *Real-Encyclopädie*, titre commun à plusieurs Inventaires scientifiques, consacrés en Allemagne à divers ordres de connaissances. Il s'agit ici exclusivement de la *Paulys Real-Encyclopädie der classischen Altertumswissenschaft,* publiée, de 1894 à 1910, sous la direction de G. Wissowa, et, depuis 1910, sous celle de W. Kroll. C'est une refonte complète et singulièrement agrandie de l'ancienne, éditée par la même maison Metzler de Stuttgart et dirigée, de 1840 à 1845, par A. Pauly, de 1846 à 1866 (tomes IV-VI, 1-2 et t. I, 1-2 en réédition) par Chr. Walz et W. Teuffel. La nouvelle Encyclopédie a conservé l'ancien titre, avec addition de *Paulys* en tête. On la désigne le plus souvent comme *Pauly-Wissowas R.-E.* Elle en est présentement au mot *Histria.* A part quelques articles de Cless, reconnaissables à la date, la mention *R.-E.* se rapporte toujours à la nouvelle édition. Il est bon d'avertir que *Klio* désigne, depuis 1904, les *Beiträge zur alten Geschichte*, rubrique passée en sous-titre.

Il n'est point fait de place ici aux auteurs anciens, qui ont été cités au fur et à mesure dans le corps de l'ouvrage. Ceux d'entre eux dont il ne reste que des fragments sont visés par la référence *FHG.*, qui renvoie aux *Fragmenta Historicorum Graecorum* de C. Müller, 4 vol. Paris, Didot, 1841-1851. Dans ce monument d'érudition, pourvu de copieux *Indices*, sont réunis, classés à divers points de vue (époques, régions, sujets), appréciés, commentés, plus de sept cents auteurs (769 d'après l'*Index Auctorum* [IV, pp. 671-678]). Cf., du même auteur, la collection des *GGM.* (*Geographi Graeci minores.* Paris, 1855).

En dehors des textes d'auteurs, les principales sources de l'Histoire des Séleucides sont les monnaies et les inscriptions.

I. — Numismatique.

J. Foy-Vaillant, *Seleucidarum imperium sive Historia regum Syriæ ad fidem numismatum accommodata.* Paris, 1681. 2e édit. La Haye, 1732.

H. Noris, *Annus et epochae Syromacedonum in vetustis urbium Syriae nummis praesertim Mediceis expositae.* Lipsiae, 1696.

Er. Frœlich, *Annales compendiarii regum et rerum Syriae numis veteribus illustrati, etc.* Vindobonae, 1744 : 2e édit. 1750-1754.

R. Gough, *Coins of the Seleucidæ kings of Syria, from... Seleucus Nicator to... Antiochus Asiaticus.* London, 1803.

L. Müller, *Die Münzen des thrakischen Königs Lysimachos.* Kopenhagen, 1858. — *Remarks on the classification of some coins of Lysimachus* (Num. Chron., N. S., X [1870], pp. 1-10).

F. De Saulcy, *Mémoire sur les monnaies datées des Séleucides.* Paris, 1871.

Percy Gardner, *Catalogue of greek coins in the British Museum. The Seleucid kings of Syria.* London, 1878. — *Macedonian and greek coins of the Seleucidae* (Num. Chron., N. S., XVIII [1878], pp. 90-102).

E. Babelon, *Catalogue des monnaies grecques de la Bibliothèque Nationale. — Les rois de Syrie, d'Arménie et de Commagène.* Paris, 1890.

W. Wroth, *Catalogue of the greek coins of Mysia.* London, 1892. — *of Troas, Aeolis and Lesbos.* London, 1894. — *of Galatia, Cappadocia and Syria.* London, 1899.

C. F. Hill, *Catalogue of the greek coins of Lycia, Pamphylia and Pisidia.* London, 1897. — *of Lycaonia, Isauria and Cilicia*, London, 1900. — *of Cyprus.* London, 1904. — *of Phoenicia.* London, 1910. — *Historical greek coins.* London, 1906.

Barclay V. Head, *Catalogue of the greek coins of Ionia.* London, 1892. — *of Caria, Cos, Rhodos, etc.* London, 1897. — *of Lydia.* London, 1901. — *of Phrygia.* London, 1906. — *Historia numorum : a manual of greek Numismatics.* 1re éd. 1887. 2e éd., Oxford, 1911.

W. H. Waddington, E. Babelon, Th. Reinach, *Recueil général des monnaies grecques d'Asie Mineure*, I, 1. *Pont et Paphlagonie* (1904). — I, 2. *Bithynie* (1908). — I, 3. *Nicée et Nicomédie* (1910). — I, 4. *Prusa, Prusias, Tius* (1912).

Ch. T. Seltman, *A Synopsis of the coins of Antigonus und Demetrius Poliorcetes* (Num. Chron., 4e série, IX [1909], pp. 264-273).

W. v. Voigt, *Die Seleucidenmünzen der Kais. Eremitage zu St.-Petersburg* (Journ. Intern. d'Archéol. numism., XIII [1911], pp. 131-176).

Edw. Rogers, *Rare and unpublished coins of Seleucid kings of Syria* (Num. Chron., 4e série, XII [1912], pp. 237-264).

Les *Catalogues* précités de Gardner, Wroth, Hill, Head, font partie du Catalogue général des monnaies du British Museum, qui compte actuellement vingt-sept volumes. Ils contiennent une Introduction historique et, le cas échéant, des généalogies dynastiques. Pour les régions qui ont eu des frappes autonomes, voir ci-après, aux articles spéciaux.

II. — Inscriptions.

Nos références vont rarement aux grands Répertoires des *CIG*. (*Corpus Inscr. Graec.*, 4 vol., Berlin, 1828-1877) et des *IG*. (*Inscr. Graecae*, 14 vol., parus ou à paraître. Berlin, 1873-1912), mais aux Recueils plus limités, comme :

W. H. Waddington, *Inscriptions grecques et latines de la Syrie*. Paris, 1870. — *Inscr. gr. et lat. de l'Asie Mineure* (Ph. Le Bas et W. Voyage Archéol., etc. III, 1-2. Paris, 1870).

Hiller von Gaertringen, W. R. Paton, J. Delamarre, P. Roussel, *Inscriptiones graecae insularum maris Aegaei praeter Delum* [dans *IG*., t. XI et XII]. Berlin, 1895-1898.

E. Kalinka, *Tituli Asiae Minoris. I. Tituli Lyciae lingua lycia conscripti*. Vindobonae, 1901.

On trouve un choix judicieux des inscriptions grecques dans :

E. L. Hicks, *A manual of greek historical inscriptions*. Oxford, 1882.

Ch. Michel, *Recueil d'inscriptions grecques*. Paris, 1900. Supplément I (1912).

W. Dittenberger, *Sylloge Inscriptionum Graecarum* (*SIG*.). 2e éd., 3 vol. Lips., 1898-1901. — *Orientis graeci inscriptiones selectae* (*OGIS*.), *Supplementum Sylloges, tomus I* (Lipsiae, 1903), muni d'un commentaire des mieux étudiés, contenant *Regnum Lagidarum* (nn. 16-210) : *Seleucidarum* (nn. 211-263) : *Attalidarum* (nn. 264-339) : *Regna Asiana minora* (nn. 340-429) : *Arsacidarum et Sasanidarum* (nn. 430-434). Le tome II est consacré (sauf les nn. 724-743 de l'Appendice) à l'Orient sous la domination romaine.

Voir ci-après, aux articles spéciaux, les Recueils spéciaux.

Pour les textes papyrologiques, — rarement utilisables ici, — voy. la bibliographie dans E. Mitteis et U. Wilcken, *Grundzüge und Chrestomathie der Papyruskunde*, I, pp. xxiii-xxviii (Leipzig, 1912). — Les tablettes babyloniennes ou inscriptions cunéiformes seront mentionnées à l'occasion.

III. — Critique des sources.

B. G. Niebuhr, *Historischer Gewinn aus der armenischen Uebersetzung der Chronik des Eusebius*. 1819 (= *Kleine Schriften*, I, [1828], pp. 179-304).

Ad. Schmidt, *De fontibus veterum auctorum in enarrandis expeditionibus a Gallis in Macedoniam atque Graeciam susceptis*. Berolin., 1834 (= Abhandl. z. alt. Gesch., ed. Fr. Rühl. Leipzig, 1888, pp. 1-65). — *Kritische Bemerkungen zur Literatur der Geschichte des makedonisch-hellenistischen Zeitalters* (Z. f. Alterth., 1837-1840. = Abh., pp. 210-243).

C. Müller, Notices disséminées dans les *FHG*. cités plus haut, p. 488.

Chr. Lassen, *Indische Alterthümer. — Gesch. des griechischen Wissens von Indien* (II [1852], pp. 626-746. III [1857], pp. 87-301).

V. Langlois, *Étude sur les sources de l'histoire d'Arménie de Moïse de Khoren* (Bull. de l'Acad. de St. Pétersbourg, III [1861], pp. 531-583).

H. Nissen, *Kritische Untersuchungen über die Quellen der IV. und V. Dekade des Livius.* Berlin, 1863 (de 201 à 166 a. C.). — *Die Oekonomie der Geschichte des Polybius* (Rhein. Mus., XXVI [1871], pp. 241-282).

W. Collmann, *De Diodori Siculi fontibus.* Diss. Leipzig, 1869.

Fr. Rühl, *Die Textesquellen des Justinus* (Jahrbb. f. klass. Philol., Supplembd., VI [1872], pp. 1-160).

A. Schaefer, *Abriss der Quellenkunde der griechischen Geschichte bis auf Polybius,* I². Leipzig, 1873.

J. G. Droysen, *Zu Duris und Hieronymos* (Hermes, XI [1876], pp. 458-465).

R. Schubert, *Die Quellen Plutarchs in den Lebensbeschreibungen des Eumenes, Demetrius und Pyrrhus* (Jahrbb. f. klass. Philol., Supplembd., IX [1877-1878], pp. 647-836).

Fr. Reuss, *Hieronymus von Kardia : Studien zur Geschichte der Diadochenzeit.* Berlin, 1876. — *Zur Chronologie der Diadochenzeit* (Philologus, XXXIX [1880], pp. 91-112). — *Hellenistische Beiträge* (Rhein. Mus., LXII [1907], pp. 591-600. LXIII [1908], pp. 58-78).

E. Evers, *Ein Beitrag zur Untersuchung der Quellen der Diadochenzeit* (Jen. Diss.). Potsdam, s. d.

H. Kallenberg, *Die Quellen für die Nachrichten der Diadochenkämpfe bis zum Tode des Eumenes und der Olympias* (Philologus, XXXVI [1877], 305-327. 488-528. 637-670. XXXVII [1878], pp. 193-227).

G. F. Unger, *Die römischen Quellen des Livius in der vierten und fünften Dekade* (Philologus, Supplbd., III, 2 [1878], pp. 1-240). — *Die Jahrepoche des Diodoros* (Philologus, XXXIX [1890], pp. 305-325). — *Umfang und Anordnung der Geschichte des Poseidonios* (XLV [1896], pp. 75-122. 245-256).

Ed. Meyer, *Die Quellen unserer Ueberlieferung über Antiochos des Grossen Römerkrieg* (Rhein. Mus., XXXVI [1881], pp. 120-126). — *Die chaldäische Aera des Almagest und der babylonische Kalender* (Z. f. Assyriol., IX [1894], pp 325-328).

U. von Wilamowitz-Moellendorf, *Antigonos von Karystos* (Philolog. Untersuchungen, IV. Berlin, 1881).

F. Arnold, *Quaestionum de fontibus Appiani specimen.* Diss. Königsberg, 1882.

R. Thommen, *Ueber die Abfassungszeit der Geschichten des Polybius* (Hermes, XX [1885], pp. 196-236).

H. Hesselbarth, *Historisch-kritische Untersuchungen zur III. Dekade des Livius.* Halle, 1889.

A. von Gutschmid, *Untersuchungen über die syrische Epitome der Eusebischen Canones* (Kl. Schriften, ed. Fr. Rühl, I [1890], pp. 483-529). — *Trogus und Timagenes* (Rhein. Mus., XXXVII [1882], pp. 548-555. = Kl. Schriften, V [1894], pp. 218-227).

U. Koehler, *Ueber die Diadochengeschichte Arrians* (SB. d. Berlin. Akad., 1890, pp. 557-588). — *Ueber einige Fragmente zur Diadochengeschichte* (ibid., 1891, pp. 207-214).

E. Szanto, *Die Ueberlieferung der Satrapienvertheilung nach Alexanders Tode* (Arch.-Epigr. Mittheil. aus Oestern-Ung., XV [1892], pp. 12-18. = *Ausgew. Abhandl.*, ed. H. Swoboda. Tübingen, 1906, pp. 177-183).

E. Kümpel, *Die Quellen zur Geschichte des Krieges der Römer gegen Antiochos III.* Gymn. Progr. Hamburg, 1893.

J. N. Strassmaier, *Seleucidische Könige usw.* (Zeitschr. f. Assyriol., VII [1892], pp. 201-204). — J. Epping u. J. N. Str., *Astronomische Beobachtungen aus dem Jahre 38 S. A.* = 273/72 a. C. (pp. 226-234). — *Aus dem Jahre 79 S. A.* (pp. 236-254). — J. N. Str., *Zur Chronologie der Seleuciden* (VIII [1893], pp. 106-113).

Ed. Mahler, *Der Schaltcyclus der Babylonier* (Z. f. Assyriol., IX [1894], pp. 42-61).

W. Kubitschek, art. *Aera* (R.-E., I [1894], col. 606-666).

Th. Reinach, *Textes d'auteurs grecs et romains relatifs au judaïsme*, réunis, traduits et annotés. Paris, 1895.

C. Wachsmuth, *Timagenes und Trogus* (Rhein. Mus., XLVI [1891], pp. 465-479). — *Einleitung in das Studium der alten Geschichte.* Leipzig, 1895.

W. Soltau, *Livius' Quellen in der III. Dekade.* Berlin, 1894. — *Livius' Geschichtswerk, seine Komposition und seine Quellen.* Leipzig, 1897. — *Grundriss der alten Geschichte und Quellenkunde.* I. Breslau, 1913.

E. Schwartz, art. *Appianus* (R. E., II [1896], col. 216-237). — art. *Arrianus* (col. 1230-1247). — art. *Chronicon Paschale* (R.-E., III [1899], col. 2460-2477). — art. *Diodorus* (V [1905], col. 662-704). — art. *Eusebios*, n. 24 [Chronik] (VI [1909], col. 1376-1384).

A. Bouché-Leclercq, *Le règne de Séleucus II Callinicus et la critique historique* (Revue des Univ. du Midi, 1897, pp. 133-168). — *L'Orient sous les Séleucides* (Leçons d'Hist. Grecque. Paris, 1900, pp. 264-287). — *La question d'Orient au temps de Cicéron* (Revue Historique, LXXIX [1902], pp. 241-265. LXXX [1902], pp. 1-24).

A. Schœne, *Die Weltchronik des Eusebius in ihrer Bearbeitung durch Hieronymus.* Berlin, 1900.

Em. Schürer, *Gesch. d. Volkes Israel* (ci-après p. 494 : bibliographie du sujet jusqu'à la date de 1901). I. *Quellen* (pp. 31-161). IV. *Die palästinensisch-jüdische Literatur* (pp. 165-301).

E. Kautzsch, *Die Apokryphen und Pseudepigraphen des alten Testaments*. Freib. i. Br. 1899.

A. Büchler, *Die Tobiaden und die Oniaden im 2. Makkabäerbuch und in der verwandten jüdisch-hellenistischen Literatur*. Wien, 1899.

B. Niese, *Beiträge zur Geschichte und Chronologie des Hellenismus* (Hermes, XXXV [1900], pp. 53-72). — *Kritik der beiden Makkabäerbücher nebst Beitr. z. Gesch. der makkab. Erhebung* (pp. 268-307. 453-527).

H. Willrich, *Judaica : Forschungen zur hellenistisch-jüdischen Geschichte und Literatur*. Göttingen, 1900. — *Der historische Kern des III. Makkabäerbuches* (Hermes, XXXIX [1904], pp. 244-258).

O. Cuntz, *Polybios und sein Werk*. Leipzig, 1902.

R. Laqueur, *Kritische Untersuchungen z. zweiten Makkabäerbuch*. Strassburg, 1904.

F. Staehelin, *Der Antisemitismus des Altertums in seiner Entstehung und Entwickelung*. Gymn. Progr. Winterthur, 1905/6.

W. Nietzold, *Die Ueberlieferung der Diadochengeschichte bis zur Schlacht bei Ipsos*. Würzburg-Dresden, 1905.

A. Schulte, *De ratione quae intercedit inter Polybium et tabulas publicas* (Diss. philol. Halenses, XIX, 2 [1910], pp. 169-244).

D. Serruys, *Les Canons d'Eusèbe etc., d'après Élie de Nisibe* (Byzantin. Zeitschr., XXII [1912], pp. 1-36).

E. Pozzi, *Sopra il termine della Storia di Posidonio di Apamea* (Riv. di Filolog. e d'Istruz. class., XLI [1913], pp. 58-67).

F. Jacoby, art. *Hieronymos von Kardia* (R.-E., VIII [1913], col. 1540-1560). — *Polybios*, Berlin, 1913.

IV. — Histoires générales de l'Hellénisme.

H. F. Clinton, *Fasti Hellenici*, t. III [de 284/3 a. C. à 14 p. C.]. Oxford, 1830.

J. G. Droysen, *Geschichte des Hellenismus* (1833-1842); 2e édit., 6 vol., Gotha, 1877-1878. *Histoire de l'Hellénisme*, trad. par A. Bouché-Leclercq sur texte revu par l'auteur, 3 vol. Paris, 1883-1885 (comprend la période de 338 à 220 a. C.).

J. P. Mahaffy, *Greek life and thought from the death of Alexander to the Roman conquest, 323-146 B. C.* London, 1887. 2e éd. 1896 (Chronological Table, pp. xviii-xxxvi).

Ad. Holm, *Griechische Geschichte*, t. IV. Berlin, 1894.

B. Niese, *Geschichte der griechischen und makedonischen Staaten seit der Schlacht bei Chaeronea*, 3 vol. Gotha, 1893-1903 (de 338 à 121 a. C.).

J. Kaerst, *Geschichte des hellenistischen Zeitalters*. 2 vol., I et II, 1 (allant jusqu'à Ipsos, 301 a. C.). Leipzig, 1901-1909.

J. Beloch, *Griechische Geschichte*, t. III, 1-2. Strassburg, 1904 (de 330 à 217 a. C.). La seconde partie du tome III est consacrée en entier à une série de vingt-cinq études spéciales sur les sujets traités dans la première partie. De ces *Addenda*, ceux qui concernent de plus près les Séleucides seront détaillés plus loin. Je ne connais pas d'œuvre plus personnelle et plus suggestive.

J. Kromayer, *Antike Schlachtfelder in Griechenland*. Bd. II. *Die hellenistisch-römische Periode, von Kynoskephalae bis Pharsalos*. Berlin, 1907.

V. — Histoires partielles.

H. F. Clinton, *Seleucidae : Kings of Syria* (Fast. Hellen., III [1830], pp. 308-346).

L. Flathe, *Geschichte Makedoniens, etc.* 2 vol. Leipzig, 1832-1834.

R. Schubert, *Geschichte des Agathokles*. Breslau, 1887. — *Geschichte des Pyrrhus*. Konigsberg, 1894.

E. R. Bevan, *The House of Seleucus*, 2 vol. London, 1902.

Em. Schürer, *Geschichte des Volkes Israel im Zeitalter Jesu Christi*. 3 vol. Leipzig. 1re éd. 1888. 3e et 4e éd. 1901. (Partie rétrospective : *Von Antiochos Epiphanes bis zur Eroberung Jerusalems durch Pompejus*. I³, pp. 165-301).

A. Bouché-Leclercq, *Histoire des Lagides*. 4 vol. Paris, 1903-1907.

G. Colin, *Rome et la Grèce, de 206 à 146 av. J.-C.* Paris, 1905.

W. Scott Ferguson, *Hellenistic Athens*. London, 1911.

C. Klotzsch, *Epirotische Geschichte bis zum Jahre 280 v. C.* Berlin, 1911.

W. W. Tarn, *Antigonos Gonatas*. Oxford, 1913.

VI. — Études spéciales sur les cités gréco-asiatiques.

J. G. Droysen, *Die Städtegründungen Alexanders und seiner Nachfolger* (Gesch. des Hellenismus, III, 2. Beilage I, pp. 187-358. = Hist. de l'Hellénisme, II, pp. 655-777).

M. Erdmann, *Zur Kunde der hellenistischen Städtegründungen*. Gymn. Progr., Strassburg, 1883.

C. Schuchhardt, *Die Seleucid-Makedonischen Colonien zwischen Hermos und Kaikos* (Athen. Mittheil., XIII [1888], pp. 1-17).

K. Humann und O. Puchstein, *Reisen in Kleinasien und Nordsyrien*. Berlin, 1890.

G. Radet, *De coloniis a Macedonibus in Asiam cis Taurum deductis*. Paris, 1892. — *Recherches sur la géographie ancienne de l'Asie Mineure* (Rev. des Univ. du Midi, II [1896], pp. 1-24. 275-290. Rev. des Ét. Anciennes, V [1903], pp. 1-14. VI [1904], pp. 277-319. VIII [1906], pp. 1-22. XII [1910], pp. 365-372).

W. M. Ramsay, *The Historical Geography of Asia Minor*. London, 1890.
— *The Cities and Bishoprics of Phrygia*. 2 vol. Oxford, 1895-1897.

A. Schulten, *Die makedonischen Militärcolonien* (Hermes, XXXII [1897], pp. 523-537).

M. Clerc, *De la condition des étrangers domiciliés dans les différentes cités grecques* (Rev. des Univ. du Midi, 1898, pp. 1-32. 153-180. 249-275).

Antioche sur l'Oronte. — K. O. Müller, *De antiquitatibus Antiochenis commentationes duae* (Comm. Soc. reg. Scient. Gotting., VIII [1839], pp. 205-340).

F. de Saulcy, *Sur les monnaies des Antiochéens frappées hors d'Antioche* (Num. Chron., XI [1871], pp. 69-92).

I. Benzinger, art. *Antiocheia am Orontes* (R.-E., I [1894], col. 2442-2445).

R. Förster, *Antiochia am Orontes* (Jahrbb. des K. D. archäol. Instit., XII [1897], pp. 103-149).

Babylone. — J. E. Gilmore, *Babylonia under the Greeks and the Parthians* (English Histor. Review, VII [1892], pp. 1-10).

A. Baumstark, art. *Babylon* et *Babylonia* (R.-E., II [1896], col. 2667-2718).

J. Oppert, *Une complainte des villes chaldéennes sur la suprématie de Babylone, de l'époque des successeurs d'Alexandre* (C. R. de l'Acad. des Inscr., 1901, pp. 830-846).

B. Haussoullier, *Inscriptions grecques de Babylone* (Klio, IX [1909], pp. 352-363).

Cilicie. — V. Langlois, *Voyage dans la Cilicie*. Paris, 1861.

R. Heberdey und Ad. Wilhelm, *Reisen in Kilikien 1891-1892* (Denkschr. d. Wiener Akad., XLIV [1896], pp. 2-168).

Confédérations, Ligues ou Communes (Κοινά). — Sur le sujet dans son ensemble, voy. G. Fougères, art. KOINON, dans le *Dict. des Antiquités* Daremberg-Saglio, III, 2 [1904], pp. 832-851. — Sur le Κοινὸν τῶν Ἰλιέων (ou Αἰολέων?), voy. **Ilion**. — Sur le Κοινὸν τῶν Ἰώνων, voy. **Priène**. — Sur le Κοινὸν τῶν Κρηταιέων, voy. **Crète**. — Sur le Κοινὸν τῶν Λυκίων, voy. **Lycie**. — Sur le Κοινὸν τῶν Νησιωτῶν, voy. **Délos**.

Cos. — R. Paton and E. Hicks, *Inscriptions of Cos*. Oxford, 1891.

R. Herzog, *Koische Forschungen und Funde*. Leipzig, 1899.

Crète. — K. Hœck, *Kreta*, 3 vol. Göttingen, 1823-1829.

J. N. Svoronos, *Numismatique de la Crète ancienne*. Mâcon, 1890.

A. Scrinzi, *La guerra di Lyttos del 220 av. Cr. e i trattati internazionali Cretesi* (Atti d. R. Istituto Veneto, LVI [1898], pp. 1509-1591).

R. Herzog, Κρητικὸς πόλεμος (Beitr. z. alt. Gesch., II [1902], pp. 316-333).

A. Deiters, *De Cretensium titulis publicis quaestiones epigraphicae*. Jenae, 1904.

G. Cardinali, *Creta e le grandi potenze ellenistiche sino alla guerra di*

Litto (Riv. di Storia Antica, IX [1904], pp. 69-94). — *La guerra di Litto* (Riv. di Filologia e d'Istruz. classica, XXXIII [1905], pp. 519-551). — *Creta nel tramonto dell' ellenismo* (XXXV [1907], pp. 1-32).

Ad. Reinach, *Inscriptions d'Itanos* (Rev. d. Études grecques, XXIV [1911,] pp. 377-425).

Cypre. — Ch. Lenormant, *Médailles des rois de Cypre* (Rev. Numism., 1839, pp. 7-16).

H. Engel, *Kypros : eine Monographie*. 2 vol. Berlin, 1841.

H. de Luynes, *Numismatique et inscriptions Cypriotes*. Paris, 1852.

L. Palma di Cesnola, *The antiquities of Cyprus*. London, 1873 fol. — *Cyprus, its ancient cities, tombs and temples*. London, 1877.

Al. Palma di Cesnola, *Salaminia : the history, treasures and antiquities of Salamis in the island of Cyprus*. London, 1882 [trad. ital., Torino, 1891].

J. L. Myres and M. Ohnefalsch-Richter, *Cyprus Museum Catalogue*. Oxford, 1899.

A. S. Murray, A. H. Smith and H. B. Walters, *Excavations in Cyprus*. London, 1900.

E. Oberhummer, *Die Insel Cypern*. München, 1903.

R. Meister, *Kyprische Inschriften* (Beitr. z. griech. Epigraphik, IX-X. Leipzig, 1910-1911).

Cyzique. — F. W. Hasluck, *Cyzicus*. London, 1911.

Délos. — Centre du Κοινὸν τῶν Νησιωτῶν (des îles rangées en cercle [Κυκλάδες] autour d'elle), fédération qui, placée sous le protectorat des Lagides, joue un grand rôle dans les conflits entre les Lagides, Séleucides, rois de Macédoine, de Pergame, et Rhodiens.

Th. Homolle, *La Confédération des Cyclades au* iiie *siècle av. J.-Chr.* (BCH., IV [1880], pp. 320-334). — *Les archives de l'intendance sacrée à Délos* [*315-166 a. C.*] (Bibl. des Éc. fr. d'Athènes et de Rome, fasc. XLIX. Paris, 1887).

Ph. Stumpf, *De Nesiotarum republica commentatio*. Monachii, 1881.

J. Delamarre, *Un nouveau document relatif à la Confédération des Cyclades*. — *L'influence macédonienne dans les Cyclades au* iiie *siècle avant notre ère* (Rev. de Philol., XXVI [1902], pp. 291-325).

P. Roussel, *Décrets de la Confédération des Nésiotes* (BCH., XXVIII [1904], pp. 93-142). — *La Confédération des Nésiotes* (ibid., XXXV [1911], pp. 441-455).

F. Dürrbach, Ἀντιγόνεια-Δημητρίεια : *Les origines de la Confédération des Insulaires* (BCH., XXXI [1907], pp. 208-227). — *Inscriptiones Deli*, début de la publication d'un Recueil incorporé aux *IG.* de Berlin, XI, fasc. 2 [1912], pp. 1-149.

W. Koenig, *Der Bund der Nesioten*. Diss. Halle, 1910.

V. Costanzi, *Il dominio egiziano nelle Cicladi sotto Tolomeo Filopatore* (Klio, XI [1911], pp. 277-283).

W. W. Tarn, *Nauarch and Nesiarch* (Journ. of Hellen. Studies, XXXI [1911], pp. 251-259).

Sur Délos, voy. l'énorme bibliographie — qui s'est encore accrue depuis — dans L. Bürchner et V. von Schœffer, art. *Delos* (R.-E., IV [1901], col. 2459-2502). Sur l'histoire de la Confédération des Insulaires, voy. ci-après (p. 508) les travaux concernant les batailles de Cos et Andros, et le compte rendu critique de Ad. Reinach dans la Rev. Épigr., N. S., I [1913], pp. 121-133.

Éphèse. — E. Guhl, *Ephesiaca*. Berlin, 1843.

E. Curtius, *Ephesos*. Berlin, 1874.

J. Menadier, *Qua condicione Ephesii usi sint inde ab Asia in formam provinciae redacta*. Berlin, 1880.

Barclay V. Head, *On the chronological sequence of the coins of Ephesus* (Num. Chron., XX [1880], pp. 85-173). — *Coinage of Ephesus* (ibid. N. S., I [1881], pp. 13-23).

E. L. Hicks, *Inscriptions from Ephesos* (Collect. of ancient greek Inscr. in the British Mus., III, 2. Oxford, 1890 : *Prolegomena*, pp. 67-87).

L. Bürchner, art. *Ephesos* (R.-E., V [1905], col. 2773-2822).

O. Benndorf, *Zur Ortskunde und Stadtgeschichte von Ephesos*. Wien, 1905. — O. Benndorf, R. Heberdey, W. Wilberg, etc., *Forschungen in Ephesos*, veröffentl. vom österr. Archäolog. Institut. Wien, I, 1906. II, 1912.

Érythræ. — F. Lamprecht, *De rebus Erythraeorum publicis*. Berlin, 1871.

H. Gaebler, *Erythrae*. Berlin, 1892.

L. Bürchner, art. *Erythrae* (R.-E. VI [1909], col. 575-590).

G. de Sanctis (voy. ci-après, p. 507).

Gaza. — K. B. Stark, *Gaza und die philistäische Küste*. Jena, 1852.

I. Benzinger, art. *Gaza*, in *R.-E.* VII [1912], col. 880-886.

Héraclée du Latmos. — B. Haussoullier, *Inscriptions d'Héraclée du Latmos* (Rev. de Philol., XXIII [1899], pp. 274-292).

L. Bürchner, art. Ἡράκλεια ἡ πρὸς Λάτμῳ (R.-E., VIII [1913], col. 431-432).

Ilion. — L. Lehnert, *De foedere Ionico disquisitiones*. Berlin, 1830.

P. Haubold, *De rebus Iliensium*. Lipsiae, 1888.

A. Brückner, *Ein Gesetz der Ilienser gegen Tyrannis und Oligarchie* (SB. d. Berlin. Akad., 1894, pp. 461-478).

M. Holleaux, *Un décret du* Κοινόν *des villes de Troade* (Rev. d. Ét. Gr., IX [1896], pp. 359-370).

W. Dœrpfeld, *Troja und Ilion*. Athen, 1902 (*Die Inschriften*, par A. Brückner, pp. 447-476).

Ad. Reinach, *Voyage épigraphique en Troade* (Rev. Épigr., I [1913], pp. 215-235).

Lycie. — O. Treuber, *Geschichte der Lykier*. Stuttgart, 1887.

G. Fougères, *De Lyciorum communi*. Paris, 1898.

E. Kalinka, *Tituli Lyciae*, etc.; ci-dessus, p. 490.

Lydie. — J. Keil and A. von Premerstein, *Bericht über eine Reise in Lydien und der südlichen Aeolis, 1906* (Denkschr. d. Wien. Akad., LIII [1910], pp. 1-112). — *Bericht über eine zweite Reise in Lydien, 1908* (ibid., LIV [1911], pp. 1-161).

Magnésie du Méandre. — O. Kern, *Die Inschriften von Magnesia am Maiander*. Berlin, 1900.

C. Humann, *Magnesia am Maeander : Bericht über die Ergebnisse der Jahre 1891-1893*. Berlin, 1904.

Milet. — H. Gelzer, *De Branchidis*. Lipsiae, 1869.

O. Rayet et Alb. Thomas, *Milet et le golfe Latmique*. Paris, 1880-1885.

G. Hirschfeld, *Inscriptions from Knidos, Halikarnassos and Branchidae* (Coll. of anc. gr. Inscr., IV, 1. Oxford, 1893).

F. Cauer, art. *Branchidai* (R.-E., III [1899], col. 809-813).

B. Haussoullier, *Les Séleucides et le temple d'Apollon Didyméen* (Rev. de Philol., XXIV [1900], pp. 243-271. 316-332. XXV [1901], pp. 5-42. 125-145). — *Études sur l'histoire de Milet et du Didymeion*. Paris, 1902. — E. Pontremoli et B. H., *Didymes : fouilles de 1895-1896*. Paris, 1904 fol.

Th. Wiegand, *Milet : Ergebnisse der Ausgrabungen und Untersuchungen seit dem Jahre 1899*. Berlin, I, 1906. II, 1908. III, 1, 1913.

Pamphylie-Pisidie. — Ch. Lanckoronski, G. Niemann et E. Petersen, *Les villes de la Pamphylie et de la Pisidie* (trad. fr. sur le texte all. de Vienne, 1890), 2 vol. Paris, 1890-1893.

G. Radet, *Les villes de la Pamphylie* (Rev. Archéol., 3e série, XVI [1890], pp. 203-224). — *Les villes de la Pisidie* (XXII [1893], pp. 185-220).

Priène. — E. L. Hicks, *Inscriptions from Prienè* (Coll. of. anc. gr. Inscr., III, 1 [Oxford, 1886], pp. 1-53).

Th. Lenschau, *De rebus Prienensium* (Leipziger Studien, XII [1890], pp. 110-220).

Th. Wiegand et H. Schrader, *Priene : Ergebnisse der Ausgrabungen und Untersuchungen in den Jahren 1895-1898*. Berlin, 1904.

Hiller von Gaertringen, *Inschriften von Priene*. Berlin, 1906.

Le temple de Poseidon Heliconios, sur le cap Mycale, près de Priène, était le Πανιώνιον, le centre de la fédération des treize villes d'Ionie (Κοινὸν τῶν Ἰώνων).

Rhodes. — I. Rospatt, *Die Politik der Republik Rhodus und der übrigen griechischen See- und Handelsstaaten in den Kriegen Roms gegen Make-*

donien, Syrien und Griechenland (Philologus, XXVII [1868], pp. 673-688. XXIX [1870], pp. 488-503).

J. H. Schneiderwirth, *Geschichte der Insel Rhodus.* Heiligenstadt, 1868.

C. Torr, *Rhodes in ancient times.* Cambridge, 1885.

C. Schumacher, *De republica Rhodiorum commentatio.* Heidelberg, 1886.

M. Holleaux, *Trois décrets de Rhodes* (Rev. des Ét. gr., XII [1899], pp. 20-37). — *Note sur la « Chronique de Lindos »* (XXVI [1913], pp. 40-46).

H. van Gelder, *Geschichte der alten Rhodier.* Haag, 1900.

Chr. Blinkenberg et F.-K. Kinch, *Exploration archéologique de Rhodes* (Bull. de l'Acad. R. de Danemark [1903], pp. 73-98. [1904], pp. 59-80. [1905], pp. 29-125). — Chr. Blinkenberg, *La Chronique du Temple Lindien* (Bull. de l'Acad. R. de Danemark [1912], pp. 317-457).

Ad. Reinach, *La Chronique du Temple Lindien* [trad. fr.] (Rev. Épigr., I [1913], pp. 96-109).

Sardes. — W. H. Buckler and D. M. Robinson, *Greek inscriptions from Sardes*, I (American Journal of Archaeology, XVI [1912], pp. 11-82).

Séleucie de Piérie. — V. Chapot, *Séleucie de Piérie* (Mém. de la Soc. Nat. des Antiquaires de France, LXVI [1906], pp. 149-226).

Séleucie sur le Tigre. — E. Fabian, *De Seleucia Babylonia.* Lips., 1869.

J. H. Schneiderwirth, *Seleucia am Tigris.* Heiligenstadt, 1879.

Téos. — C. Scheffler, *De rebus Teiorum.* Lips., 1882.

M. Holleaux, *Remarques sur les décrets des villes de Crète relatifs à l'ἀσυλία de Téos* (Klio, XIII [1913], pp. 137-159).

Thyatire. — M. Clerc, *De rebus Thyatirenorum.* Paris, 1893.

VII. — États et royaumes asiatiques.

I. — Arménie.

J. Saint-Martin, *Mémoires historiques et géographiques sur l'Arménie.* 2 vol. Paris, 1818.

V. Langlois, *Numismatique de l'Arménie dans l'antiquité.* Paris, 1859. — *Collection des historiens anciens et modernes de l'Arménie.* Paris, 1867.

E. Thomas, *Early Armenian coins* (Num. Chron., VII [1867], pp. 141-156. 216-244. VIII [1868], pp. 214-222. 284-304. XI [1871], pp. 202-226).

P. de Lagarde, *Armenische Studien* (Abh. d. Götting. Ges. d. Wiss., XXII [1877], pp. 1-212).

O. Blau, *Die Herren von Sophene und ihre Münzen* (Zeitschr. f. Num., IX [1877], pp. 90-114).

A. Baumgartner, art. *Armenia,* in R.-E., II [1896], col. 1181-1186.

E. Babelon, *Catalogue,* etc. (ci-dessus, p. 489). — *Artaxisata* (C. R. de l'Acad. d. Inscr., 1911, pp. 363-374).

C. F. Lehmann-Haupt, *Armenien einst und jetzt.* Berlin, 1910.

II. — Bactriane et Inde-Iran.

Th. Bayer, *Historia regni Graecorum Bactriani.* Petropoli, 1738.

Chr. Lassen, *Zur Geschichte der griechischen und indoskythischen Könige in Baktrien Kabul und Indien.* Bonn, 1838. — *Indische Alterthümer.* 4 vol. Bonn, 1847-1861. — *Geschichte der griechisch-baktrischen Könige* (II [1852], pp. 277-322). — *Geschichte der griechisch-indischen Könige* (pp. 322-344).

H. Torrens, *On the greek legends of coins of the Indo-Scythians princes of Cabul* (Num. Chron., XV [1853], pp. 22-40).

E. Thomas, *Catalogue of Bactrian coins* (Num. Chron., XIX [1858], pp. 13-45. 49-63. N. S., II [1862], pp. 178-188. 259-267. IV [1864], pp. 193-211).

A. Chabouillet, *L'Eucratidion : dissertation sur une médaille d'or inédite d'Eucratide, roi de la Bactriane* (Rev. Numism., XII [1867], pp. 382-415).

Fr. Spiegel, *Eranische Alterthumskunde.* 3 vol., Leipzig, 1871-1878. — *Das Reich der Seleukiden* (II [1873], vii, 3, pp. 25-49). — *Das griechisch-baktrische Königreich* (vii, 4, pp. 49-70).

A. von Sallet, *Die Nachfolger Alexanders des Grossen in Baktrien und Indien.* Berlin, 1879.

E. Senart, *Étude sur les inscriptions de Piyadasi* (Journal Asiatique, XV-XX, 1880-1883). = *Les Inscriptions de Piyadasi,* 2 vol. Paris, 1881-1886.

Percy Gardner, *New coins from Bactria* (Num. Chron., N. S. XIX [1879], pp. 1-12). — *On some coins of Syria and Bactria* (XX [1880], pp. 181-191). — *The coins of the Greek and Scythic kings of Bactria and India,* ed. by R. S. Poole. London, 1886.

Ed. Drouin, *Notice historique et géographique sur la Bactriane.* Paris, 1887. — *Chronologie et numismatique des rois Indo-Scythes* (Rev. Numism., 3e série, VI [1888], pp. 8-52. 185-231).

A. von Gutschmid, *Geschichte Irans und seiner Nachbarländer von Alexander bis zum Untergang der Arsaciden.* Tübingen, 1888.

S. Lévi, *Quid de Graecis veterum Indorum monumenta tradiderint.* Paris, 1890. — *La Grèce et l'Inde d'après les documents indiens* (Rev. des Études Grecques, IV [1891], pp. 24-45).

A. Weber, *Die Griechen in Indien* (SB. d. Berlin. Akad., 1890, pp. 901-933).

W. Tomaschek, *Centralasiatische Studien. I. Sogdiana* (SB. der Wien. Akad., LXXXVII [1877], pp. 67-184). — art. *Baktra, Baktriane, Baktrianoi* (R.-E., II [1896], col. 2804-2813).

U. Wilcken, art. *Agathokles* Δικαίος, n. 20 (R.-E., I [1894], col. 758).

E. Goblet d'Alviella, *Les Grecs dans l'Inde; essai de restitution historique*

(Bull. de l'Acad. R. de Bruxelles, 1897, pp. 653-691). — *Ce que l'Inde doit à la Grèce*. Paris, 1897.

E. Hardy, *König Asoka*. Mainz, 1902.

H. Willrich, art. *Demetrios*, n. 43 (R.-E., IV [1901], col. 2802). — art. *Eukratides* (VI [1906], col. 1059). — art. *Euthydemos I-II* (col. 1503-1504).

B. V. Head, *The earlier Graeco-Bactrian and Graeco-Indian coins* (Num. Chron., 4e série, VI [1906], pp. 1-16).

V. A. Smith, *The early history of India*. Oxford, 1904. 2e éd. 1908. — *Asoka, the Buddhist emperor of India*. Oxford, 1901. 2e éd. 1909.

Allotte de la Fuye, *Monnaies incertaines de la Sogdiane* (Rev. Numism., 4e série, XIV [1910], pp. 6-73. 281-333).

W. Otto, art. *Heliokles* (R.-E., VIII [1912], col. 44-46).

III. — Bithynie.

J. Foy-Vaillant, *Achæmenidarum imperium sive regum Ponti Bospori, Thraciæ et Bithyniæ historia, ad fidem num. etc.* Paris, 1725.

H. F. Clinton, *Kings of Bithynia* (Fast., Hellen., III [1830], pp. 410-420).

Th. Mommsen, *Die bithynischen Aeren* (Z. f. Num., XI [1884], pp. 158-160).

Th. Reinach, *Trois royaumes de l'Asie Mineure* (*Cappadoce-Bithynie-Pont*). Paris, 1888. — *Un nouveau roi de Bithynie* (Rev. Numism., 4e série, I [1897], pp. 241-260. = L'Histoire par les monnaies [Paris, 1902], pp. 167-182). — Cf. *Recueil général etc.*, ci-dessus, p. 489.

G. Perrot et W. Wroth (ci-après, pp. 502 et 505).

Ed. Meyer, art. *Bithynia* (R.-E., III [1899], col. 510-524).

J. Beloch, *Bithynien* (Gr. Gesch., III, 2 [1904], pp. 160-163).

L. Pareti, *Quando fu composta la* Periegesi *del Pseudo-Scimno*? [sous Nicomède II ?] (Saggi off. a. G. Beloch. Roma, 1910, pp. 133-153).

P. Roussel, *Nikomédès III Évergétès* (Rev. Épigr., I [1913], pp. 31-34).

IV. — Cappadoce.

H. F. Clinton, *Kings of Cappadocia* (Fast. Hell., III [1830], pp. 429-438).

Ed. Meyer, art. *Kappadokien* (Ersch-Grubers Encykl., 1882, pp. 383-388).

Th. Reinach, *Trois royaumes* (ci-dessus).

W. Judeich, art. *Ariamnes*, n. 2 (R.-E., II [1896], col. 813).

B. Niese, artt. *Ariarathes*, nn. 1-10. — *Ariobarzanes*, nn. 5-7 (R.-E., II [1896], col. 815-821. 833-835).

W. Wroth, *Catalogue* (ci-dessus, p. 489). — H. Grégoire (ci-après, p. 506).

J. Beloch, *Kappadokien* (Gr. Gesch., III, 2 [1904], pp. 166-168).

Il s'agit ici de la Cappadoce proprement dite, *ad Taurum* ou *major* : pour la Cappadoce Pontique, voy. **Pont.**

V. — Characène.

J. Saint-Martin, *Recherches sur l'histoire et la géographie de la Mésène et de la Characène*. Paris, 1838.

H. Waddington, *Numismatique et chronologie des rois de la Characène* (Rev. Numism., XI [1866], pp. 303-333).

E. Drouin, *Monnaies araméennes de la Characène* (Rev. Numism., VII [1889], pp. 211-254. 361-384).

E. Babelon, *Sur la numismatique et la chronologie des dynastes de la Characène* (Journ. Intern. d'Archéol. num., I [1898], pp. 381-404).

VI. — Commagène.

D. J. van Lennep, *Disputatio de regibus Comagenes et Ciliciae Seleucidarum posteris*. Amstelod., 1828.

Th. Mommsen, *Die Dynastie von Kommagene* (Mittheil. d. D. Instit. in Athen, I [1876], pp. 27-39).

Th. Reinach, *La dynastie de Commagène* (Rev. des Ét. gr., III [1890], pp. 362-380. = L'Histoire par les monnaies [Paris, 1902], pp. 233-248).

K. Humann und O. Puchstein, *Reisen in.. Nordsyrien* (ci-dessus, p. 494). — *Die kommagenischen Denkmäler* (ibid., pp. 209-406).

E. Babelon, *Catalogue, etc*. (ci-dessus, p. 489). Cf. *Recueil général des monnaies gr. d'Asie Mineure* (ci-dessus, p. 489).

U. Wilcken, artt. *Antiochos*, nn. 37-40 (R.-E., I [1894], col. 2487-2491).

VII. — Galatie.

Ad. Schmidt, *Das olbische Psephisma zu Ehren des Protogenes* (Rhein. Mus., IV [1836]. = Abhandl. z. alt. Gesch., Leipzig, 1888, pp. 66-130).

H. de Luynes, *Médailles inédites d'Amyntas, roi de Galatie* (Rev. Numism., 1845, pp. 253-265).

L. Contzen, *Die Wanderungen der Kelten*. Leipzig, 1861.

F. Robiou, *Histoire des Gaulois d'Orient*. Paris, 1866.

G. Perrot, E. Guillaume, J. Delbet, *Exploration archéologique de la Galatie et de la Bithynie*, etc. 2 vol. fol. Paris, 1872.

K. Wieseler, *Die deutsche Nationalität der kleinasiatischen Galater*. Gütersloh, 1877. — *Zur Geschichte der kleinasiatischen Galater und des deutschen Volkes in der Urzeit*. Greifswald, 1879.

H. van Gelder, *Galatarum res in Graecia et Asia gestae usque ad medium II saec. a. Chr*. Amstelod., 1888.

Th. Mommsen et A. Koerte (ci-après, p. 509).

F. Staehelin, *Geschichte der kleinasiatischen Galater bis zur Errichtung der römischen Provinz Asia*. Basel, 1897. 2e édit. Leipzig, 1907.

B. Niese, *Zur Geschichte der keltischen Wanderungen* (Z. f. Deutsches Alterth., N. F., XXX [1898], pp. 129-161.

W. Wroth, *Catalogue, etc.* (ci-dessus, p. 489).

F. P. Garofalo, *Observations sur les Galates ou Celtes d'Orient* (Rev. des Ét. Gr., XIII [1900], pp. 450-463).

Th. Reinach, *Rois de Paphlagonie et tétrarques de Galatie* (L'Hist. par les monnaies [Paris, 1902], pp 151-165).

J. Beloch, *Der keltische Einfall* (Gr. Gesch., III, 2 [1904], pp. 410-414).

S. Reinach, *Les Gaulois dans l'art antique* (Rev. Archéol., 3e série, XII [1888], pp. 273-284. XIII [1889], pp. 11-22. 187-203. 317-352). — *L'attaque de Delphes par les Gaulois* (C. R. de l'Acad. des Inscr., 1904, pp. 158-173).

P. R. von Bienkowski, *Die Darstellung der Gallier in der hellenistischen Kunst.* Wien, 1908.

Ad. Reinach, *Documents nouveaux pour l'histoire des Gaulois d'Orient* (Rev. Celtique, XXX [1909], pp. 47-72). — *Les Gaulois en Égypte* (Rev. des Ét. Anc., XIII [1911], pp. 33-74). — *Les Galates dans l'art alexandrin* (Monum. Piot, XVIII [1911], pp. 37-115). — *L'Étolie sur les trophées gaulois de Kallion* (Journ. internat. d'Archéol. numism., XIII [1911], pp. 177-240).

L. Bürchner, art. *Galatia* (R.-E., VII [1912], col. 519-534), et C. G. Brandis, art. ἡ Γαλατία (col. 534-559).

VIII. — Parthes.

J. Foy-Vaillant, *Arsacidarum imperium sive Parthorum historia, ad fidem numismatum accommodata.* Paris, 1725.

L. du Four de Longuerue, *Annales Arsacidarum.* Paris, 1732.

C. v. Cless, art. *Parthi, Parthia* (anc. R.-E., V [1848], pp. 1195-1211).

J. Saint-Martin, *Fragments d'une histoire des Arsacides.* 2 vol. Paris, 1850.

Ad. de Longpérier, *Mémoires sur la chronologie et l'iconographie des rois parthes Arsacides.* Paris, 1853. — *Obss. sur la date d'un tétadrachme de Phraate, roi des Parthes* (Rev. Numism., N. S. XIII [1868], pp. 21-27).

H. Schneiderwirth, *Die Parther oder das neupersische Reich unter den Arsaciden nach griech.-röm. Quellen.* Heiligenstadt, 1874.

P. Gardner, *The Parthian coinage.* London, 1877.

Fr. Spiegel, *Eranische Alterthumskunde,* III [1878]. — *Das Reich der Parther* (pp. 70-231).

J. N. Strassmaier, *Arsaciden-Inschriften* (Zeitschr. f. Assyriol., III [1888], pp. 129-158).

E. Schrader, *Die Datierung der Babylonischen sogen. Arsacideninschriften* (SB. d. Berlin. Akad., 1890, pp. 1319-1332 : 1891, pp. 3-6).

A. Terrien de Lacouperie, *L'Ère des Arsacides en 248 avant J.-C. selon les inscriptions cunéiformes* (Muséon, X, pp. 1-41. Louvain, 1891).

H. H. Howorth, *The eastern capital of the Seleucidae* (Num. Chron., 3e série, VIII [1888], pp. 293-299). — *The initial coinage of Parthia* (X [1890], pp. 33-41. — *Some notes on coins attributed to Parthia* (4e série, V [1905], pp. 209-246. VII [1907], pp. 125-144). — *Early Parthian and Armenian coins* (VI [1906], pp. 221-231).

F. Cauer, artt. *Artabanos I-II*, nn. 5-6 (R.-E., II [1896], col. 1292-1293).

Allotte de la Fuye, *La dynastie des Kamnaskirès* [en Élymaïde] (Rev. Numism., 4e série, VI [1902], pp. 92-114). — *Monnaies de l'Élymaïde* (Mém. de la Délégation en Perse, VIII, 3 [1905], pp. 177-243).

W. Wroth, *Catalogue of the coins of Parthia*. London, 1903. — *The earliest Parthian coins* (Num. Chron., 4e série, V [1905], pp. 317-323).

IX. — Pergame.

H. F. Clinton, *Kings of Pergamon* (Fast. Hellen., III [1830], pp. 400-410).

H. de Luynes, *Médailles inédites d'Amyntas, roi de Galatie* (Rev. Numism., 1845, pp. 253-265).

U. Kœhler, *Die Gründung des Königreichs Pergamon* (Histor. Zeitschr., XLVII [1882], pp. 1-14).

L. v. Urlichs, *Pergamenische Inschriften*. Würzburg, 1883.

F. Imhoof-Blumer, *Die Münzen der Dynastie von Pergamon* (Abh. d. Berl. Akad., III [1884], pp. 1-40).

Fr. Kœpp, *Ueber die Galaterkriege der Attaliden* (Rhein. Mus., XL [1885], pp. 114-132).

E. Thraemer, *Pergamos : Untersuchungen über die Frühgeschichte Kleinasiens und Griechenland*. Leipzig, 1888.

C. Meischke, *Symbolae ad Eumenis II Pergamenorum regis historiam*. Lipsiae, 1892.

J. W. Brinkgraeve, *De regno Pergameno deque ejus dynastis usque ad regem Attalum I*. Traj. ad. Rhen., 1893.

M. Fraenkel, *Die Inschriften von Pergamon* (Altert. von Pergamon, t. VIII, Berlin, 1890-1895). — *Das grosse Siegesdenkmal Attalos des Ersten* (Philologus, LIV [1895], pp. 1-10).

U. Wilcken, artt. *Attalos I-III*, nn. 9-11 (R.-E., II [1896], col. 2156-2177). — *Aristonikos*, n. 14 (col. 962-964).

U. Pedroli, *Il regno di Pergamo*. Torino, 1896.

G. Radet, *La campagne d'Attale I contre Achæus* [218] (Rev. des Univ. du Midi, II [1896], pp. 1-18. 275-290).

M. Holleaux, *L'expédition d'Attale I en 218* (Rev. des Univ. du Midi, III [1897], pp. 409-434). — *Un prétendu décret d'Antioche sur l'Oronte* (Rev. des Ét. Gr., XIII [1900], pp. 258-280).

E. Pontremoli et M. Collignon, *Pergame : restauration et description des monuments de l'Acropole*. Paris, 1900.

J. Beloch, *Die Galatersiege des Attalos* (Griech. Gesch., III, 2 [1904], pp. 458-462).

P. Ghione, *I comuni del regno di Pergamo* (Memorie d. R. Accad. di Torino, LV [1905], pp. 67-149).

G. Cardinali, *Il regno di Pergamo* (Studi di Stor. Antica, pubbl. da G. Beloch, fasc. V). Roma, 1906. — *La morte di Attalo III e la rivolta di Aristonico* (Saggi offerti a G. Beloch. Roma, 1910, pp. 269-320).

Ad. Reinach, *Les mercenaires et les colonies militaires de Pergame* (Rev. Archéol. 4e série, XII [1908], pp. 174-218. 364-389. XIII [1909], pp. 102-119. 363-377. XIV [1910], pp. 55-70). — *Nikératos d'Athènes et la Niké d'Attalos I* (Mél. Holleaux, Paris, 1913).

H. Willrich, artt. *Eumenes I-II*, nn. 5-6 (R.-E., VI [1909], col. 1090-1105).

H. von Fritze, *Die Münzen von Pergamon* (Abhandl. d. Berlin. Akad., 1910, pp. 1-108).

A. Conze, *Stadt und Landschaft* (Altert. von Pergamon, I. Berlin, 1912).

G. Corradi, *Gli strateghi di Pergamo* (Atti d. R. Accad. di Torino, XLVIII [1913], pp. 719-730).

X. — Pont.

H. F. Clinton, *Kings of Pontus* (Fast. Hellen., III [1830], pp. 421-428).

A. von Sallet, *Beiträge zur Geschichte und Numismatik der Könige des cimmerischen Bosporus und des Pontus*. Berlin, 1866.

W. H. Waddington, *Sur la chronologie des rois de Pont et du Bosphore et des princes d'Olba* (Rev. Numism., N. S., XI [1866], pp. 417-441).

Ed. Meyer, *Geschichte des Königreichs Pontos*. Leipzig, 1879.

W. Wroth, *Catalogue of the greek coins of Pontus, Paphlagonia, Bithynia and the kingdom of Bosporus*. London, 1889.

Th. Reinach, *Trois royaumes* (ci-dessus, p. 501). — *Mithridate Eupator roi de Pont*. Paris, 1890 (cf. trad. all. par A. Gœtz. Leipzig, 1895). — *Some Pontic Eras* (Num. Chron., 4e série, II [1902], pp. 1-10. = Hist. par les monnaies, pp. 143-150). — *Monnaie inédite des rois Philadelphes du Pont* (Rev. Numism., VI [1902], p. 52-65. = Hist. etc., pp. 127-137). Cf. *Recueil gén. des monnaies gr. d'Asie-Mineure* (ci-dessus, p. 489).

H. Schneiderwirth, *Zur Geschichte von Kherson in Taurien*. Berlin, 1897.

C. G. Brandis, art. *Bosporos* Κιμμέριος (R.-E., III [1899], col. 757-789). — *Chersonesus Taurica* (col. 2254-2269).

J. G. Anderson, Fr. Cumont, E. Cumont, H. Grégoire, *Studia Pontica*. fasc. I-III. Bruxelles, 1903-1910. — II [1906], *Voyage d'exploration archéologique dans le Pont et la Petite-Arménie*, par Fr. et E. Cumont.

— III, 1 [1910], *Recueil des Inscriptions grecques et latines du Pont et de l'Arménie* (de l'époque romaine, sauf quatre fragments).

H. Grégoire, *Voyage dans le Pont et la Cappadoce* (BCH., XXXIII [1909], pp. 3-170).

XI. — Histoire des Séleucides.

INTRODUCTION ET RÈGNE DE SÉLEUCOS NICATOR

C. v. Cless, art. *Seleuci* [*I-VI*] (anc. R.-E., VI [1852], pp. 923-943).

A. Schmidt, *De expeditionibus a Demetrio Poliorceta in Graeciam susceptis*. Pyritz, 1873.

A. Heinrich, *Was ist und wo liegt Korupedion?* (Z. f. österr. Gymnas., XXXIV [1883], pp. 401-405).

A. Reicke, *De rebus post Alexandri mortem Babylone gestis*. Pars I. Regiomont., 1887.

G. F. Unger, *Der Tod des Philippos Arridaios, 316 vor Chr.* (Philologus, XLVIII [1889], pp. 88-98).

E. Szanto, *Die Ueberlieferung der Satrapienvertheilung* (ci-dessus, p. 492).

U. Wilcken, art. *Agathokles*, n. 18 (R.-E., I [1894], col. 757).

J. Kaerst, artt. *Antigonos*, nn. 3-4 (R.-E., I [1894], col. 2406-2417). — *Antipatros*, n. 12 (ibid., col. 2501-2508). — *Demetrios Poliorketes*, n. 33 (R.-E., IV [1901], col. 2769-2792). — *Eumenes von Kardia* (R.-E., VI [1909], col. 1083-1090).

U. Kœhler, *Das asiatische Reich des Antigonos* (SB. d. Berlin. Akad., 1898, pp. 824-843).

U. Wilcken, art. *Berenike I*, n. 9 (R.-E., III, [1899], col. 282-283).

W. Huenerwadel, *Forschungen zur Geschichte des Königs Lysimachos von Thrakien*. Zürich, 1900.

G. B. Possenti, *Il re Lisimaco di Tracia*. Torino, 1901.

P. Ghione, *Note sul regno di Lisimaco* (Atti d. R. Accad. di Torino, XXXIX [1903-1904], pp. 619-628).

B. Keil, Κύρου πέδιον (Rev. de Philol., XXVI [1902], pp. 257-262).

J. Beloch, *Chronologie der Diadochenzeit* (Gr. Gesch., III, 2 [1904], pp. 187-201). — *Die Neuordnung des Reiches nach Alexanders Tode* (236-248). — *Das Seleukidenreich* (286-299). — *Das Reich der Antigoniden in Griechenland* (299-312). — *Die Schlacht bei Kurupedion* (384-386).

C. F. Lehmann-Haupt, *Hellenistische Forschungen*. II. *Seleukos König der Makedonen* (Klio, V [1905], pp. 244-254). — *Seleukos Nikators makedonisches Königtum* (VII [1907], pp. 449-453). — *Nochmals Seleukos Nikators makedonisches Königtum* (IX [1909], pp. 248-251).

Fr. Reuss, *Hellenistische Beiträge*. II. *Seleukos und Ptolemaios Keraunos* (Rhein. Mus., N. F. LXII [1907], pp. 595-600). — *Das makedonische Königtum des Seleukos Nikator* (Klio, IX [1909], pp. 76-79).

E. Vezin, *Eumenes von Kardia : Ein Beitrag zur Diadochengeschichte.* Münster i. W., 1907.

J. Hatzfeld, *Démétrius Polioreète et la Victoire de Samothrace* (Rev. Archéol., 4e série, XV [1910], pp. 132-138).

G. Corradi, *Sulla occisione di Agatocle* (Bollett. di Filol. Classica, 1911, pp. 257-259). — *Di Seleuco I e della quistione della Celesiria* (Atti d. R. Accad. di Torino, XLVI [1911], pp. 585-614).

RÈGNE D'ANTIOCHOS I

J. G. Droysen, *Ueber die Sigeische Inschrift* (Zeitschr. f. Alterthumswiss., I [1843], pp. 52 sqq. = Kl. Schriften z. alt. Gesch., I [Leipzig, 1893], pp. 314-327).

Fr. Kœpp, *Ueber die syrischen Kriege der ersten Ptolemäer* (Rhein. Mus. XXXIX [1884], pp. 209-230).

P. Foucart, *Décret des villes ioniennes en l'honneur du roi Antiochus Ier* (BCH., IX [1885], pp. 387-394).

J. Oppert, *L'inscription babylonienne d'Antiochus Soter* (Rev. d'Assyriol. 1885. Mélanges Renier, 1886, pp. 217-232).

E. F. Peiser, *Die Inschrift des Antiochos Soter* (Keilinschr. Bibliothek, III, 2 [1890], pp. 137-139).

G. Radet, *Sur quelques points de l'histoire des Séleucides* (Rev. de Philol., XVII [1893], pp. 56-62).

U. Wilcken, art. *Antiochos I*, n. 21 (R.-E., I [1894], col. 2450-2455). — *Apama*, nn. 1-3 (col. 2662-2663). — *Arsinoe I-II*, nn. 25-26 (II [1896], col. 1281-1286).

U. Kœhler, *Zur Geschichte Ptolemaios II Philadelphos* (SB. d. Berlin. Akad. 1895, pp. 965-977).

J. Kirchner, art. *Chremonides* (R.-E., III [1899], col. 2446-2447).

J. Beloch, *Zur Chronologie des Chremonideischen Krieges* (Beitr. z. alt. Gesch., II [1902], pp. 473-476). — *Der erste Krieg um Koelesyrien* (Griech. Gesch., III, 2 [1904], pp. 417-423). — *Die auswärtigen Besitzungen der Ptolemäer* (pp. 248-286).

C. F. Lehmann-Haupt, *Hellenistische Forschungen. I. Der erste syrische Krieg und die Weltlage um 275-272 vor Chr.* (Beitr. z. alt. Gesch., III [1903], pp. 496-547). — *Zur Chronologie des Chremonideischen Krieges* (pp. 170-171).

Th. Sokoloff, *Der Antiochos der Inschriften von Ilion* (Beitr. z. alt. Gesch., IV [1904], pp. 101-110).

G. de Sanctis, *Contributi alla storia ateniese dalla guerra Lamiaca alla guerra Cremonidea* (Studi di Storia Antica, fasc. II [Roma, 1893], pp. 1-62). — *Contributi alla storia dell' impero Seleucidico. I. Eritre ed Antioco Sotere* (Atti d. R. Acad. di Torino, XLVII [1912], pp. 793-801).

RÈGNE D'ANTIOCHOS II

M. Holleaux, *Édit du roi Antiochos II* (BCH., IX [1885], pp. 324-330. XIII [1889], pp. 523-529. 562). — *Ptolemaeus Telmessius*, note sur un passage de Tite-Live (Rev. de Philol., XVIII [1894], pp. 119-125). — Πτολεμαῖος Λυσιμάχου (BCH., XXVIII [1904], pp. 408-419).

G. de Sanctis, *Saggio su trent' anni di Storia greca* [258-228 a. C.] (Rivista Internat. di Scienze soc. Roma, 1894, fasc. 13-14). — *La ribellione d'Alessandro figlio di Cratero* (Klio, IX [1909], pp. 1-9).

A. Wilhelm, art. *Alexandros* [*Sohn des Krateros*], n. 15 (R.-E., I [1894], col. 1436).

U. Wilcken, artt. *Achaios*, nn. 3-4. — *Andromachos*, n. 9. — *Antiochos II*, n. 22 (R.-E., I [1894], col. 206-207. 2153. 2455-2457). — *Berenike*, nn. 10. 11. 16 (III [1899], col. 283-286. 289).

Th. Sokolow, *Alexandros Krateros' Sohn* (Beitr. z. alt. Gesch., III [1903], pp. 119-130).

R. Laqueur, *Quaestiones epigraphicae et papyrologicae selectae*. Argentorati, 1904. (III. *De familia Seleucidarum*, pp. 61-89).

J. Beloch, *Die Schlacht bei Kos* (Beitr. z. alt. Gesch., I [1902], pp. 289-294. = Griech. Gesch., III, 2 [1904], pp. 428-436). — *Alexandros von Korinth* (ibid., pp. 436-440).

G. A. Levi, *Le battaglie di Cos e di Andro* (Atti d. R. Accad. di Torino, XXXIX [1904], pp. 629-635).

V. Costanzi, *La battaglia d'Andro* (Riv. di Filol. Class., XXXVII [1909], pp. 516-526). — Δημητριακὸς πόλεμος (Saggi off. a G. Beloch [Roma, 1910], pp. 59-79). — *Il dominio egiziano nelle Cicladi* (ci-dessus, p. 497).

W. W. Tarn, *The battles of Andros and Cos* (Journ. of Hellen. Studies, XXIX [1909], pp. 264-285). — *The dedicated ship of Antigonus Gonatas* (XXX [1910], pp. 209-222). — *Antigonos Gonatas* (ci-dessus, p. 494).

W. Sc. Ferguson, *Egypt's loss of sea power* (XXX [1910], pp. 189-208).

E. Pozzi, *La battaglia di Cos e di Andro e la politica marittima di Antigono Gonata* (Mem. d. R. Accad. di Torino, LXIII [1913], pp. 319-387).

RÈGNE DE SÉLEUCOS II CALLINICOS

Ad. Schmidt, *Ueber den Tod des Antiochos Hierax*, 1840 (Abhandl. z. alt. Gesch., ed. Fr. Rühl. Leipzig, 1888, pp. 234-240).

Fr. Kœpp, *Ueber die syrischen Kriege der ersten Ptolemaier und den Bruderkrieg des Seleukos Kallinikos und Antiochos Hierax* (Rhein. Mus., XXXIX [1884], pp. 209-230).

J. Beloch, *Seleukos Kallinikos und Antiochos Hierax* (Histor. Zeitschr., LX [1888], pp. 499-512). — *Der Bruderkrieg im Seleukidenreiche* (Gr. Gesch., III, 2 [1904], pp. 450-458).

J. P. Mahaffy, *The Flinders Petrie Papyri*, II, pp. 145-149 (Cunningham Memoirs, Dublin, 1893). — J. G. Smyly (ibid., III, pp. 334-338. Dublin, 1905). Cf. les recensions et comptes-rendus de Ad. Wilhelm (1894), Th. Reinach (1896), Ad. Bauer (1899), U. Wilcken (ci-après), etc.

U. Kœhler, *Ueber eine neue Quelle des dritten syrischen Kriegs* (SB. d. Berlin. Akad., 1894, pp. 445-460).

A. Bouché-Leclercq, *Séleucus II Callinicus, etc.* (ci-dessus, p. 492).

G. Cardinali, *Della terza guerra siriaca e della guerra fraterna* (Riv. di Filol. class., XXXI [1903], pp. 431-449). — *Ancora intorno alla terza guerra siriaca* (Riv. di Storia Antica, X [1906], pp. 501-511).

G. Corradi, *Note sulla guerra tra Tolemeo Evergete e Seleuco Callinico* (Atti d. R. Acad. di Torino, XL [1905], pp. 805-826). — *Intorno alla morte di Antioco I e di Antioco Ierace* (Bollett. di Filol. class., XVI, 6 [1909], pp. 134-138). — *Sulla data della nascita di Filippo V* (Riv. di Filol. class., XXXVII [1909], pp. 373-379). — *Gli ultimi Eacidi : note di cronologia ellenistica* (Atti d. R. Accad. di Torino, XLVII [1912], pp. 192-215).

M. Holleaux, *Remarques sur le papyrus de Gourob* (BCH., XXX [1906], pp. 330-348).

U. Wilcken, art. *Antiochos Hierax*, n. 23 (R.-E., I [1894], col. 2457-2459). — *Ein Kriegsbericht aus dem III. Syrischen Kriege* (Grundzüge und Chrestomathie der Papyruskunde, I, 2, pp. 1-7. Leipzig, 1912).

G. de Sanctis, *Contributi* etc. (ci-dessus, p. 507) : II. *Il papiro di Gurob e la guerra laodicea.* — III. *La guerra laodicea e la guerra fraterna* (Atti d. R. Accad. di Torino, XLVII [1912], pp. 801-808. 957-968).

RÈGNE D'ANTIOCHOS III LE GRAND

R. Wutzdorff, *Antiochus der Grosse* (Gymn. Progr. Gœrlitz, 1868).

M. J. Tetzlaff, *De Antiochi III Magni Syriae regis rebus gestis etc.*, Monast. Westph., 1874.

E. A. Heyden, *Beiträge zur Geschichte Antiochus des Grossen.* Emmerich, 1874. — *Res ab Antiocho III Magno Syriae rege praeclare gestae, etc.* Monast. Westph., 1877.

Th. Mommsen, *Der Friede mit Antiochos und die Kriegszüge des Cn. Manlius Volso* (Röm. Forschungen, II [1879], pp. 511-545).

Ed. Meyer, E. Kuempel, *Die Quellen... etc.* (ci-dessus, pp. 491. 492).

U. Wilcken, artt. *Antiochos III* et *Antiochos* [*Sohn d. Ant. III*], nn. 25-26 (R.-E., I [1894], col. 2459-2470). — *Arsinoe III* (II [1896], col. 1287-1288).

A. Kœrte, *Gordion und der Zug des Manlius gegen die Galater* (Mittheil. d. D. Arch. Instit., XXII [1897], pp. 1-51).

J. P. Mahaffy, *The army of Ptolemy IV at Raphia* (Hermathena, XXIX [1898], pp. 140-152).

M. Holleaux, *La première expédition d'Antiochos le Grand en Koilé-Syrie* (Mél. Nicole [Paris, 1905], pp. 273-279). — *Études d'histoire hellénistique.* — *La chronologie de la cinquième guerre de Syrie* (Klio, VIII [1908], pp. 267-281). — *L'expédition de Philippe V en Asie Mineure : la bataille de Chios* [201 av. J.-C.] (Klio, IX [1909], pp. 450-460). — *La rencontre d'Hannibal et d'Antiochos le Grand à Éphèse* (Hermes, XLIII [1908], pp. 296-299). — *Antiochos Mégas : note sur une inscription de Délos* (BCH., XXXII [1908], pp. 266-270). — *Ardys et Mithridate* (Hermes, XLVII [1912], pp. 481-491). — *Recherches sur l'histoire des négociations d'Antiochos III avec les Romains* (Rev. des Ét. Anc., XV [1913], pp. 1-26). — *L'entretien de Scipion l'Africain et d'Hannibal* (Hermes, XLVIII [1913], pp. 75-98).

P. Viereck, *Die Festsetzung der Grenze im Frieden des Antiochus* (Klio, IX [1909], pp. 371-375).

G. Cardinali, *Ancora per i confini nella pace di Antioco* (Klio, X [1910], pp. 249-251).

W. Otto, art. *Hermeias* (R.-E., VIII [1913], col. 726-731).

RÈGNES DE SÉLEUCOS IV ET D'ANTIOCHOS IV

C. Hofmann, *De bellis ab Antiocho Epiphane adversus Ptolemaeos gestis.* Erlangae, 1835.

A. von Gutschmid, *Der zehnte Griechenkönig im Buche Daniel* (Rhein. Mus., N. F., XV [1860], pp. 316-318. = Kleine Schriften, II, pp. 175-179).

J. J. Rospatt, *König Antiochos Epiphanes von Syrien und der Römer Popillius Laenas* (Philologus, XXV [1867], pp. 43-53).

J. Fr. Hoffmann, *Antiochus IV Epiphanes König von Syrien.* Leipzig, 1873.

Th. Wiederholt, *Antiochus IV Epiphanes nach der Weissagung Dan.* 11, 21-12, 3 *und der Geschichte* (Tübing. Theolog. Quartalschr., LVI [1874], pp. 567-631).

H. Graetz, *Antiochos Epiphanes Untergang* (Monatschr. f. Gesch. u. Wiss. d. Judenthums, XXXII [1883], pp. 241-254).

U. Wilcken, art. *Andronikos*, n. 12. — *Antiochos IV*, n. 27 (R.-E., I [1894], col. 2162-2163. 2470-2476). — *Aristobulos I-II* (II [1896], col. 907-909).

H. Willrich, *Juden und Griechen vor der makhabäischen Erhebung.* Göttingen, 1895. Cf. ci-dessus, p. 493.

U. Mago, *Le spedizioni egiziane di Antioco Epifane* (Riv. di Filol. class. XXXII [1904], pp. 83-93). — *Appunti di cronologia ellenistica* (XXXV [1907], pp. 576-582). — *Antioco IV Epifane re di Siria.* Sassari, 1907.

W. Otto, art. *Heliodoros*, (R.-E., VIII [1913], col. 13-15).

CARTE DE L'ASI





2 500 000

IMP. GAILLAC-MONROCQ & Cie. 3 Rue Suger. PARIS.

LES DERNIERS SÉLEUCIDES

Tôchon d'Annecy, *Dissertation sur l'époque de la mort d'Antiochos VII Évergète Sidétès*, etc. Paris, 1815.

C. v. Cless, art. *Nabataei* (anc. R.-E., V [1848], pp. 377-384).

H. de Luynes, *Médailles d'Alexandre Bala* (Rev. Numism., 1850, pp. 316-321). — *Monnaies des Nabatéens* (ibid., III [1858], pp. 292-316, 362-385).

F. Feuardent, *Médailles inédites frappées par Démétrius Ier Soter* (Rev. Numism., N. S. VII [1862], pp. 190-196).

F. de Saulcy, *Monnaies d'Héracléon, assassin d'Antiochus VIII Epiphanes Grypus* (Rev. Numism., N. S., X [1865], pp. 227-230).

M. de Vogüé, *Monnaies des rois de Nabatène* (Rev. Numism., N. S., XIII [1868], pp. 153-168).

Ad. Kuhn, *Beiträge zur Geschichte der Seleukiden vom Tode Antiochos' VII Sidetes bis auf Antiochos XIII Asiatikos (129-64 vor Chr.)*. Gymn. Progr. Altkirch i. E. 1891).

W. Kubitschek, *Ueber die Pompeius-Aera in Syrien* (Arch. Epigr. Mittheil., XIII [1890], pp. 200-209).

U. Wilcken, *Ein Beitrag zur Seleukidengeschichte* (Hermes, XXIX [1894], pp. 436-450). — artt. *Alexandros I-II*, nn. 22-23 (R.-E., I [1894], col. 1437-1439). — *Alexandros* Ἰανναῖος, n. 24 (col. 1439-1441). — *Andriskos*, n. 4 (col. 2141-2143). — *Antiochos V-XIII*, nn. 28-36 (col. 2476-2487). — *Aretas I-III*, nn. 2-4 (II [1896], col. 673-674).

Ch. Clermont-Ganneau, *Ères de Tripolis de Phénicie* (C. R. de l'Acad. des Inscr., 1897, pp. 429-431). — *L'Ère de Gaza* (ibid., 1903, p. 251).

Th. Reinach, *Antiochus Cyzicène et les Juifs* (Rev. des Études juives, XXXVIII [1899], pp. 161-171).

H. Willrich, *Der Chelkiasstein, ein Beitrag zur Geschichte der Juden in Aegypten* (Archiv f. Papyrusforschung, I [1900], pp. 48-56). — artt. *Demetrios I-III*, nn. 40-42 (R.-E., IV [1901], col. 2795-2802).

W. Crœnert, *Der Epikureer Philonides* [en rapports avec Antiochos IV et Démétrios I] (SB. d. Berlin. Akad., 1900, pp. 942-959).

L. Radermacher, Βασιλεὺς Ἀντίοχος Φανίᾳ [œuvre d'un faussaire ?] (Rhein. Mus., LVI [1901], pp. 202-214).

P. Foucart, *La formation de la province romaine d'Asie* (Mém. de l'Acad. d. Inscr., XXXVII [1903], pp. 297-339).

V. Chapot, *Les destinées de l'hellénisme au delà de l'Euphrate* (Mém. de la Soc. Nat. des Antiquaires de France, LXIII [1904], pp. 207-296). — *La province romaine proconsulaire d'Asie* (Bibl. de l'Éc. des Hautes Études, fasc. 150. Paris, 1904. — *La frontière de l'Euphrate, de Pompée à la conquête arabe* (Bibl. des Éc. fr. d'Athènes et de Rome, 1908).

K. Eckhardt, *Die armenischen Feldzüge des Lukullus* (Klio, IX [1909], pp. 400-412. X [1910], pp. 72-115. 192-231).

G. Cardinali, *Lo Pseudo-Filippo* (Riv. d. Filol. class., XXXIX [1911], pp. 1-20).

Ad. Reinach, *La base aux trophées de Délos et les monnaies de Philippos Andriscos* (Journ. intern. d'Archéol. num., XV [1913], sous presse).

W. Otto, art. *Herakleides*, n. 32 (R.-E., VIII [1913], col. 465-468). — *Herakleon aus Beroia*, n. 3 (col. 511-512).

INSTITUTIONS

E. Spitta, *De amicorum qui vocantur in Macedonum regno condicione*. Berlin, 1875.

E. Beurlier, *De divinis honoribus quos acceperunt Alexander et successores ejus*. Paris, 1890.

A. von Gutschmid, *Ueber die Beinamen der hellenistischen Könige* (Kl. Schriften, ed. Fr. Rühl, IV [Leipzig, 1893], pp. 107-122).

Max L. Strack, *Die Dynastie der Ptolemäer*. Berlin, 1897 (III. *Namen und Beinamen*, pp. 105-148).

Adalgisa Corvatta, *Divisione amministrativa dell' impero dei Seleucidi* (Rendic. d. Accad. dei Lincei, X [1901], pp. 149-171).

E. Kornemann, *Zur Geschichte der antiken Herrscherkulte* (Beitr. z. alt. Gesch., I [1901], pp. 51-146).

E. Breccia, *Il diritto dinastico nelle monarchie dei successori d'Alessandro Magno* (Studi di Storia antica, fasc. IV. Roma, 1903).

G. Lefebvre, *Un précepteur de Ptolémée Alexandre Ier* (Ann. de la Mission du Caire, 1908, pp. 233-239), et P. Perdrizet, Τροφεὺς καὶ τιθηνὸς τοῦ υἱοῦ τοῦ βασιλέως (ibid., pp. 243-245).

P. Wendland, Σωτήρ : *eine religionsgeschichtliche Untersuchung* (Z. f. Neutestam. Wiss., V [1904], pp. 335-353).

H. Willrich, *Zum hellenistischen Titel- und Ordens-Wesen* (Klio, IX [1909], pp. 416-421).

G. Corradi, Ὁ ἐπὶ τῶν πραγμάτων (Saggi offerti a G. Beloch. Roma, 1910, pp. 169-183). — *Ricerche ellenistiche*. III. Πρύτανις-Σύντροφοι-Φυλακῖται (Riv. di Filol. class., XXXIX [1911], pp. 504-539). — Στρατηγία (Bollett. di Filol. class., XVIII [1912], pp. 157-159).

II.

NOTES ET ÉCLAIRCISSEMENTS

Un coup d'œil jeté sur la Bibliographie qui précède suffit à expliquer pourquoi il m'a paru nécessaire de ne pas encombrer le récit de recours perpétuels à des études de détail et monographies où le lecteur, étourdi par la divergence des opinions exprimées, n'aurait guère vu que des motifs de mettre en doute tantôt l'enchaînement des faits, tantôt leur réalité même, perdant ainsi en cours de route et la dose de confiance qui soutient l'intérêt et la notion de l'ensemble. Comme dit le proverbe : donner et retenir ne vaut. Maintenant, le moment est venu d'attacher quelques informations complémentaires — les plus indispensables — aux passages indiqués comme litigieux par des croix intercalées dans le texte, et même, si besoin est, à quelques autres.

Il ne saurait être question de faire l'inventaire de toutes les solutions proposées à tant de problèmes, de les comparer en exposant les arguments mis en ligne de divers côtés et d'arbitrer le débat. Il y faudrait un gros volume, ou même plusieurs, d'utilité contestable, comme devant aboutir à une conclusion dès maintenant acquise : à savoir, qu'une Histoire des Séleucides ne peut être actuellement qu'un Essai provisoire. Je me serais fait scrupule d'intituler mon livre « Histoire », si j'avais pensé qu'on pût se méprendre sur mes prétentions. C'est aussi à mon corps défendant et pour éviter des circonlocutions que j'appelle « Éclaircissements » des exposés destinés à montrer à travers quel amoncellement de nuages on cherche la lumière. Si l'on trouve que je défends mollement les solutions adoptées dans le corps de l'ouvrage; que je me montre parfois prêt à abandonner celle-ci ou celle-là sans en préconiser une autre; et si l'on voit là un indice de lassitude : je n'y contredirai point. On voudra bien remarquer que je n'en tire point avantage, et que cette espèce d'indifférence quelque peu désabusée pour les opinions d'autrui se double d'une résignation égale à l'endroit de l'accueil réservé aux miennes.

INTRODUCTION

— p. 3. — *La προστασία de l'empire et la χιλιαρχία de Perdiccas.* — Les variantes fournies par les textes de Diodore, Justin, Q. Curce, Arrien, Dexippe, ne permettent pas de préciser le titre et la compétence de Perdiccas, non plus que le rôle de Cratère. Elles se ramènent à deux traditions difficilement conciliables. D'après l'une, Perdiccas est ἐπιμελητὴς τῆς βασιλείας (Diod., XVIII, 2 ; à lui est confiée ἡ τῶν ὅλων ἡγεμονία (ibid., 3), et son successeur, Antipater, est aussi ἐπιμελητὴς αὐτοκράτωρ (ibid., 39). Mais d'autre part, d'après Arrien (*Diad.*, 3 ap. Phot.) et Dexippe (*FHG.*, III, p. 668), Perdiccas succède à Héphæstion comme χιλίαρχος, titre qui passe ensuite à Séleucos, tandis que Cratère a la κηδεμονία ou προστασία τῆς βασιλείας, du royaume entier, et non pas seulement de la Macédoine où il avait été laissé comme régent par Alexandre.

La χιλιαρχία ainsi entendue n'a que le nom de commun avec le grade de chiliarque ou « commandant de mille hommes » — d'infanterie ou de cavalerie ou de la garde (cf. C. G. Brandis, art. *Chiliarchos*, in P. W. *R.-E.*, III, col. 2275-6) — dans les armées macédoniennes. C'est une création d'Alexandre, imitée des Perses (Diod., XVII, 48. Cf. Aeschyl., *Pers.*, 304 : χιλίαρχος = *hazahrapati*) et assimilable à la préfecture du prétoire dans l'empire romain. Cratère était celui des généraux en qui Alexandre avait le plus de confiance et qu'il traitait presque en égal (ἴσον τῇ ἑαυτοῦ κεφαλῇ. Arrian., VII, 12, 3). Perdiccas, présidant à la distribution des satrapies en l'absence de Cratère et soi-disant dépositaire du fameux anneau ou sceau d'Alexandre, a exercé en fait la suprématie ; mais Cratère lui était supérieur en droit. Une preuve que le χιλίαρχος, même au sens perse du mot, était un subordonné du régent, c'est que Cassandre fut chiliarque sous Antipater, comme second (δευτερεύων κατ' ἐξουσίαν. Diod., XVIII, 39. 48).

Une découverte récente ajoute aux deux sens — très différents — attribués jusqu'ici aux mots χιλιαρχία, χιλίαρχος, χιλιάρχης, une troisième acception, qui complique encore le problème (W. H. Buckler and D. M. Robinson, *Greek inscriptions from Sardes*, I. American Journal of Archaeol., XVI [1912], pp. 11-82. viii. *The chiliarchies*, pp. 65-69). L'inscription nous apprend, entre autres choses, que, vers 300/1 a. Chr. (?), la satrapie de Lydie était divisée en cinq ou six districts appelés χιλιαρχίαι et administrés par des chiliarques à compétence militaire et fiscale. Les impôts étaient perçus dans la chiliarchie par un collecteur civil, « over whom the chiliarch's authority was probably

one of supervision, not of direct official control ». Ceci pourrait bien être encore une survivance de l'époque perse. Xénophon, parlant de l'organisation de l'armée en Perse, mentionne des χιλίαρχοι, qu'il intercale dans la hiérarchie entre les φρούραρχοι et les σατράπαι (*Oecon.*, 4, 7). Or, il a dit, quelques lignes plus haut, que chaque chef de corps « nourrit » son personnel : ce qui fait de lui un intendant en rapports avec le fisc.

— **p. 7.** — *Apama et Antiochis.* — Il est possible que Apama, femme de Séleucos Nicator, ait hellénisé son nom et qu'il faille la reconnaître dans l'Antiochis mère d'Antiochos I et éponyme d'Antioche sur le Méandre d'après Étienne de Byzance (s. v. Ἀντιόχεια). Telle, sa petite fille Apama, fille d'Antiochos I Soter, épouse de Magas de Cyrène, que Justin (XXVI, 3, 3) appelle Arsinoé. Mais ces identifications sont des hypothèses aussi laborieuses qu'inutiles, ou utiles seulement pour masquer les confusions commises par les auteurs dont on rapproche ainsi les témoignages. Ces confusions ne sont pas rares, tant s'en faut : on les rencontre à chaque pas pour les Laodices. Ici, Étienne de Byzance est seul à prétendre que l'éponyme d'Antioche en Carie, qui pouvait être aussi bien et mieux l'œkiste Antiochos I lui-même, fut « sa mère Antiochis ». Les auteurs ne s'accordent pas non plus sur la généalogie d'Apama. Strabon (XII, p. 578), qui la confond probablement avec une autre Apama — ou plutôt Artacama — mariée, à Suse aussi, avec Ptolémée, la dit fille du Perse Artabaze; Arrien (VII, 4, 6) appelle son père le Bactrien Spitamène. Ceux qui ne veulent pas que Tite-Live (XXXVIII, 13, 5) ait commis une inadvertance grossière en faisant d'Apama la « sœur » de Séleucos, en tirent argument pour soutenir que les reines Séleucides étaient officiellement épouses-sœurs comme chez les Lagides (G. Radet, in *Rev. de Philol.*, XVII [1893], pp. 56-62), — doctrine qui sera examinée ci-après (pp. 544-545).

— **p. 18.** — *Nicocréon et Nicoclès.* — Il y a là un problème que j'ai discuté dans l'*Histoire des Lagides* (I, p. 58, 1) et que je me contente de signaler en passant, car il n'intéresse qu'indirectement les Séleucides. Il s'agit de savoir si c'est bien ce Nicocréon que Ptolémée mit à mort plus tard en 311/0, et non pas, comme l'affirment Diodore (XX, 21) et Polyen (VIII, 48), Nicoclès, roi de Paphos.

— **p. 20.** — *L'Ère des Séleucides.* — Le mot *ère* (latin, *aera*) est une expression relativement moderne, usitée seulement depuis le VIe siècle de notre ère. Les Grecs n'ont pas de terme pour définir un comput d'années partant d'un point fixe, sauf peut-être ἐποχή, qui signifie plutôt point d'arrêt que point de départ. Au surplus, une ère est tou-

jours une construction artificielle, qui s'établit par des calculs rétrospectifs, et aucune n'est devenue d'un usage général dans le monde antique. L'Ère des Séleucides, appelée aussi Ère des Syromacédoniens, ou des Chaldéens, des Assyriens, Ère des Hellènes ou d'Alexandre, a été employée tout d'abord — autant dire créée — par les astronomes et chronographes babyloniens (dès 23 Sel. = 289/8 a. C.); ensuite et surtout pour la datation des monnaies, en Phénicie, à partir de la fin du règne d'Antiochos III ; chez les Parthes, en concurrence avec l'Ère des Arsacides (point de départ, 65 Sel. = 1 Arsac. = 248/7 a. C.). C'est aussi celle dont se servent les historiens juifs, les auteurs des livres des Machabées et Josèphe.

Il est généralement admis que l'événement commémoré par la date initiale est le retour de Séleucos I à Babylone. Mais ce fait, peu important en lui-même, n'aurait pas fait époque s'il n'avait coïncidé à peu près avec la dissolution définitive de l'empire d'Alexandre. Le vrai nom de l'Ère des Séleucides est celui qu'on lui donne parfois, ἀπὸ τῆς Ἀλεξάνδρου τελευτῆς, entendant par là non pas la mort d'Alexandre le Grand, mais celle de son dernier rejeton, Alexandre IV, mis à mort en 311 a. C. par Cassandre. La disparition de cette royauté nominale, mais symbolique, a consommé en théorie la séparation, déjà établie en fait, des morceaux de l'empire d'Alexandre. A cette date, Séleucos devint roi pour les Orientaux, comme Ptolémée pour les Égyptiens, et il y eut ainsi une Ère des Lagides (usitée à Cypre) commençant en l'an 311/0 a. C. Elle différait si peu de l'Ère des Séleucides que l'on peut attribuer au désir de les confondre les variantes qui ont rapproché les deux computs, en retardant jusqu'en 311, et même à l'automne 311, le point de départ de l'Ère Séleucide.

Mais ces variantes, si incommodes pour la chronologie historique, tiennent tout d'abord à la diversité des calendriers. Une ère doit prendre son point de départ là où les calendriers préexistants placent le commencement de l'année, et non pas à la date précise, ignorée ici, du fait — soit la bataille de Gaza, soit la rentrée de Séleucos à Babylone — dont le souvenir est attaché à sa naissance. On sait de reste que, avant la réforme de Jules César, aucun calendrier n'avait un commencement correspondant au 1er janvier, et que tous — sauf en Égypte — étaient lunisolaires, c'est-à-dire comportant, pour suivre à la fois la marche de la lune et celle du soleil, des intercalations. On ajoutait de temps à autre un treizième mois aux douze qui constituaient l'année lunaire de 354 j., de façon à obtenir une moyenne de 365 1/4 j., durée de l'année solaire tropique. Les années de notre comput julien (Ère chrétienne) sont donc toujours et nécessairement à cheval sur

deux années de n'importe quel comput gréco-oriental; et, dans les calendriers lunisolaires, le début de l'année se déplace en moyenne tous les deux ans, et d'une quantité variable, par rapport à notre calendrier solaire. Enfin, outre les oscillations causées par les diverses méthodes et les erreurs d'intercalation, qui n'étaient pas toutes involontaires [1], ces calendriers n'avaient pas tous le même point de départ théorique. C'était, pour les uns, l'équinoxe de printemps ou d'automne; pour les autres, le solstice d'été ou d'hiver; ou, plus précisément, la néoménie la plus rapprochée soit de l'équinoxe, soit du solstice. Autant de difficultés pour convertir en dates juliennes les dates données d'après un autre comput, même données en double par synchronisme entre deux computs différents.

Ceci posé, on comprend que l'Ère des Séleucides ait eu des points de départ différents suivant les habitudes des peuples qui l'ont employée. Ceux qui l'ont créée, les astronomes babyloniens, n'avaient fait d'abord que suivre l'usage monarchique, qui était, en Orient comme en Égypte, de dater par années régnales du souverain régnant. L'innovation a consisté à continuer l'addition des années, sans reprendre un nouveau point de départ, à l'avènement du nouveau roi. Le motif a été, sans nul doute, comme je l'ai dit plus haut, un concours de circonstances qui ont rendu mémorable l'année considérée comme première année régnale de Séleucos Nicator. La plus ancienne date constatée dans leur comput appartient encore au règne de Séleucos I (an 23 de Siluku et Antiuksu) : le système nouveau apparaît à l'an 32 (Antiuksu et Siluku associés, en 280/79 a. C.).

L'année babylonienne commençant à l'équinoxe de printemps (c'est-à-dire à la N. L. la plus rapprochée), le nouveau comput est parti du jour initial (1er *Nisan*), et les documents cunéiformes publiés par J. N. Strassmaier [2] démontrent qu'il s'agit du 1er Nisan 311 avant notre ère.

1. On a vu plus haut (p. 205) quel était le désarroi du calendrier romain en l'an 190 a. C. J'ai exposé ailleurs (*Hist. des Lagides*, IV, pp. 277-296), plus complètement que je ne le veux faire ici, les questions relatives à la marche des calendriers lunisolaires et noté l'incroyable désordre où était tombé le calendrier macédonien au IIIe siècle a. C., désordre révélé par les synchronismes égyptiens. On y rencontre des écarts — avance ou retard — de six mois et plus sur la marche du Soleil. Le calendrier égyptien, estimant l'année solaire à 365 j. (*annus vagus*), avançait régulièrement d'un jour tous les quatre ans, et par conséquent, d'une année durant les 1460 années tropiques (1461 années calendaires) de la « période Sothiaque ». Sur la marche du calendrier babylonien, voy. Ed. Mahler, *Der Schaltcyclus der Babylonier* (Z. f. Assyriol., IX [1894], pp. 42-61).

2. Textes dans la *Zeitschr. f. Assyriologie*, VI [1891], pp. 229-244 : traduction dans VII [1892], pp. 226-234. Le P. Epping (*Astronomisches aus Babylon*,

Quand, plus tard, les Helléno-Macédoniens orientaux ou Syro-Macédoniens et la cour d'Antioche ont adopté cette Ère, ils l'ont accommodée, eux aussi, à leur calendrier macédonien en même temps qu'à une date probablement plus exacte de la bataille de Gaza et du retour de Séleucos; c'est-à-dire, ils en ont reporté le point initial aux environs de l'équinoxe d'automne, au 1er Δῖος, que l'on estime correspondre, à l'époque, au 1er octobre 312 a. C. C'est là l'ère vulgaire, d'usage courant, dite des Séleucides, ou « Ère du Seigneur », l'*Adon Melakim* de Tyr. Ce comput est donc en avance de six mois sur le comput babylonien. Quand il s'agit de convertir en années juliennes des dates fournies par l'un ou par l'autre sans indications de mois, l'écart est peu sensible entre les deux. Soit, par exemple, l'an 65 Sel., correspondant à l'an 1 de l'Ère des Arsacides. Il équivaut à 248/7 a. C. dans le comput vulgaire, 247/6 dans le comput chaldéen. L'an 247 a. C. appartenant à l'an 65 Sel. pour trois-quarts (de janvier à octobre) selon le premier comput, et pour trois-quarts également (d'avril à décembre) selon le second, reste la date probable d'un fait ainsi numéroté [1].

Ce ne sont pas malheureusement les seules variantes que comporte l'Ère des Séleucides. La question devient délicate en ce qui concerne les historiens juifs, à qui nous devons la plupart des dates pour le règne d'Antiochos Épiphane et de ses successeurs, dates données d'après « l'ère des Hellènes ». Il y a des divergences entre le Ier et le IIe livre des Machabées, divergences imputables soit à une différence de comput, soit à une estimation différente de la date d'un même fait. Les Juifs ont eu un calendrier religieux, commençant au 1er Nisan (équinoxe de printemps), et un calendrier *civil*, commençant au 1er Tishri (équinoxe d'automne). Duquel se sont servis les susdits auteurs ou tels d'entre eux? Il paraît avéré que les chroniqueurs juifs et Josèphe ont tablé sur leur calendrier religieux, d'origine chaldéenne, et que leurs années partent du 1er Nisan. Mais est-ce du

Freib. i. Br., 1889) avait tiré de la discussion d'observations astronomiques du IIe siècle a. C. la conclusion que 189 Sel. = 122/1 a. C. (du 25 mars 122 au 12 avril 121), ce qui place 1 Sel. en 311 a. C. L'usage chaldéen était, en effet, de compter comme première année régnale celle dont la date initiale (1er Nisan) *suivait* l'avènement du roi. L'année de son avènement *réel*, c'est-à-dire, de la mort de son prédécesseur, était imputée à celui-ci, du 1er Nisan au jour du décès. Du jour du décès au 1er Nisan suivant, la dite année était appelée « l'année du commencement du règne » du successeur, mais ne s'ajoutait pas à la somme de ses années régnales.

1. Étant donné une date séleucide à convertir en années juliennes, il faut soustraire le chiffre donné de 313, s'il est du comput vulgaire, et de 312, s'il est du comput chaldéen.

1er Nisan 312 ou 311 avant notre ère? Problème ardu, que E. Schürer résout en se confirmant à l'opinion courante : à savoir, que les sources juives emploient uniformément l'Ère séleucide palestinienne, partant du printemps 312 a. C. Celle-ci avancerait donc de six mois sur l'ère Séleucide syro-macédonienne et d'un an entier sur l'ère Séleucide babylonienne. Encore reste-t-il un doute. Il se peut que l'ère babylonienne datant du printemps 311 soit celle qu'emploie l'auteur du livre II des Machabées.

Pour augmenter la confusion, il a existé une ère Séleucide particulière, dont l'astronome Ptolémée s'est servi pour rattacher des observations concernant les planètes à l'Ère de Nabonassar (début au printemps 747 a. C.) et qu'il appelle pour cette raison κατὰ Χαλδαίους. Seulement, au lieu de partir du printemps 311 a. C., à la mode chaldéenne, cette ère a pour point de départ l'automne 311, à la mode syro-macédonienne, de sorte qu'elle retarde de six mois sur l'ère Séleucide chaldéenne, dont elle usurpe le nom, et d'un an entier sur l'ère Séleucide syro-macédonienne. Cette concordance elle-même n'est pas fixe, car l'Ère de Nabonassar et l'Ère κατὰ Χαλδαίους emploient l'année solaire égyptienne ou « année vague » de 365 j. Les historiens n'ont pas usé de cette ère astronomique, probablement née à l'Observatoire du Musée d'Alexandrie [1]; mais il n'est pas sûr qu'elle n'ait pas été employée sur les monnaies parthes, bactriennes et indo-scythiques.

Des difficultés analogues se rencontrent, sous d'autres formes, dans les datations empruntées à Polybe, à Diodore, à Tite-Live, aux chronographes comme Porphyre et Eusèbe. Les dates sont rares dans Polybe et rarement exprimées en chiffres comme celle qui marque le début de son ouvrage (Ol. 129, 1 = 264/3 a. C.). Dans Diodore et dans Tite-Live, elles se déduisent des noms des consuls romains, mis en regard (dans Diodore) des années olympiques. Mais on sait quels écarts se produisent dans les diverses rédactions des *Fastes* romains. Ni les Fastes capitolins, ni ceux élaborés par Varron n'ont fait loi pour tout le monde. Ils étaient nécessairement inexacts dans n'importe quelle rédaction, attendu qu'ils ne comptent que des années entières, sans tenir compte des déplacements de l'année civile ou consulaire ni des interrègnes. Les intercalations pontificales avaient mis, par surcroît, le calendrier romain en un désarroi qui rendit impérieusement nécessaire la réforme de Jules César. Diodore multiplie les synchronismes

1. Elle est identique, comme point de départ, à l'ère des Lagides, signalée plus haut (p. 516). C'est sans doute par une sorte de patriotisme jaloux que les astronomes alexandrins ont créé une concurrence aux ères instituées par leurs confrères babyloniens.

par années olympiques, archontats athéniens, consulats romains, autant d'unités qui — à supposer même les calendriers ordonnés de part et d'autre — ne se correspondent que dans une partie de leur durée. Sa chronologie est par là même des plus embrouillées qui soient, un inépuisable sujet de dissertations pour nos érudits [1]. Les chronographes de profession, comme Porphyre et Eusèbe, rapportent généralement les faits principaux à l'Ère des Olympiades et procèdent par addition des années de règne, dans lesquelles ils ne tiennent pas compte des fractions, adjugées soit au prédécesseur, soit au successeur. Il va sans dire que leurs calculs et adaptations n'inspirent qu'une médiocre confiance et se trouvent trop souvent en contradiction avec des données venues d'ailleurs. Quoique travaillant d'après Porphyre, Eusèbe n'est pas toujours d'accord avec lui [2]. Du reste, l'état des mss. autorise à tout propos des doutes sur l'exactitude de chiffres qui ont passé par les mains de tant de copistes.

Conclusion : l'historien moderne, toutes les fois qu'il se trouve en présence de dates divergentes pour le même événement, est en droit de déduire la date probable de l'enchaînement des faits qui lui paraît le plus vraisemblable, en se gardant de la donner comme assurée.

CHAPITRE I. — Le règne de Séleucos I Nicator.

— **p. 21.** — *Séleucos I Nicator.* — On ignore à quel moment Séleucos I prit ou reçut le surnom de Νικάτωρ, qui n'apparaît sur ses monnaies qu'à la fin de son règne. Appien (*Syr.*, 57) rejette l'opinion de ceux qui le lui donnaient, dès 311, pour avoir tué Nicanor, stratège de Médie : il l'attribue à l'ensemble de ses succès militaires, et de même Ammien Marcellin (*Seleucus cui victoriarum crebritas hoc indiderat cognomentum*. XXIII, 6, 3); ce qui est, en effet, beaucoup plus vraisemblable.

— **p. 25.** — *Téos et Lébédos.* — Sur le synœkisme de Téos et Lébédos, nous avons la grande inscription de Sevri-Hissar (Téos), publiée et commentée par Lebas-Waddington (n. 86 = Ch. Michel, 34. Dittenb., *SIG*[2]., n. 126). Antigone règle toutes les questions de droit privé et public que soulève la transplantation des Lébédiens dans la cité désor-

1. Il suffit de citer Ad. Schmidt, *Handbuch der griechischen Chronologie*, ed. Fr. Rühl. Jena, 1888, les traités de Chronologie romaine de Th. Mommsen, Holzapfel, Matzat, Soltau, etc., et le volumineux ouvrage en cours de publication de G. Costa, *I Fasti consolari Romani*, I, 1-2. Milano, 1910.

2. Voy. pour la période concernant les Séleucides, de Ol. 117, 1 à Ol. 171, 4 (312/1-93/2 a. C.) le tableau comparatif dressé par E. Schürer (I[3], p. 168).

mais commune de Téos. Les immigrants recevront des terrains d'étendue égale à ceux qu'ils quittent, pour y bâtir leur demeure, dans un délai de trois ans. En attendant, ils sont logés gratuitement. La cité de Téos prend à sa charge les dettes de la cité de Lébédos. Comme ces arrangements se heurtent à bien des difficultés, Antigone, qui est pressé d'aboutir, décide que l'on élira des experts, liquidateurs et législateurs, choisis parmi les citoyens de Cos, lesquels devront être rendus sur les lieux dans les cinq jours après leur élection et faire les estimations et règlements nécessaires. On sait par Pausanias (I, 9, 7) que Lysimaque repeupla aussi Éphèse — déplacée et appelée Arsinoé (Strab., XIV, p. 640) — avec des Lébédiens et des Colophoniens, dont il aurait détruit les villes (τὰς δὲ ἐκείνων ἀνελὼν πόλεις). Enfin, une inscription de Magnésie du Méandre (O. Kern, *Inschr. von Magnesia am Maiander*. Berlin, 1900, n. 53) mentionne sur une liste des villes ioniennes, entre Phocée et Smyrne, des Πτολεμαιεῖς οἱ πρότερον καλούμενοι Λεβέδιοι. Et pourtant, Lébédos conservait encore au temps de Strabon une population clairsemée (XIV, p. 643). Il est probable que Antigone n'a pas eu le temps d'exécuter son projet de synœkisme, odieux aux Lébédiens, et que la destruction de Lébédos par Lysimaque n'a pas été non plus aussi radicale que le dit Pausanias. Quant aux Πτολεμαΐεις, la mention suppose que Lébédos fut momentanément occupée par les Égyptiens et dénommée Ptolémaïs.

— **p. 26.** — *La bataille de Salamine et la victoire de Samothrace.* — On était à peu près d'accord jusqu'ici pour accepter la thèse de Benndorf (1879), à savoir l'attribution de la Victoire de Samothrace (apportée au Louvre en 1864) à un trophée érigé par Démétrios Poliorcète après la bataille de Salamine, hypothèse suggérée par le fait que le type de la Νίκη debout sur un navire figure sur les monnaies du Poliorcète. Ceux qui gardaient des doutes (Murray, S. Reinach) se contentaient de faire des réserves sans proposer d'autre solution. Tout récemment, J. Hatzfeld (*Rev. Archéol.*, N. S., XV [1910], pp. 132-138) a fait observer que, en 306, Samothrace appartenait à Lysimaque. Or, Lysimaque fut toujours hostile à Antigone, et même il détestait particulièrement Démétrios (ἔχθιστος ὢν Δημητρίῳ τῶν βασιλέων. Plut., *Demetr.*, 20). En 306, sa sympathie allait à Ptolémée, dont il devait plus tard épouser la fille. En 304, il envoya des secours à Rhodes assiégée par Démétrios. En 302, il entre dans la coalition qui défit Antigone et Démétrios à Ipsos. Est-il vraisemblable qu'il ait laissé Démétrios ériger dans son domaine un trophée de victoire ? Il est plus probable que la statue, qui est de style rhodien, a été érigée par les Rhodiens, dans une circonstance encore ignorée. Du reste, en 1891, l'inventeur de la statue, M. de

Champoiseau, a découvert un fragment de marbre portant Σ ΡΟΔΙΟΣ. Ces raisons, sans être décisives, — car on peut toujours soutenir que Démétrios érigea son trophée après la mort de Lysimaque, quand il fut lui-même roi de Macédoine en 293, — balancent au moins celles invoquées par Benndorf. Pour commémorer le siège de leur cité, où échoua le Poliorcète, les Rhodiens ont dressé le célèbre Colosse, œuvre de Charès de Lindos. Ces marchands ont pu, en une autre occasion, ne pas regarder davantage à la dépense.

— **p. 32.** — *La Cœlé-Syrie.* — Le terme de Cœlé-Syrie (Κοίλη Συρία ou Syrie Creuse) devant revenir perpétuellement à propos du litige pendant entre Séleucides et Lagides, il est bon de le définir. Pour les géographes, la Cœlé-Syrie est proprement la vallée comprise entre le Liban et l'Antiliban, et — par extension — la Syrie méridionale, comprise entre la Syrie Séleucide ou Haute-Syrie au N., l'Égypte au S., l'Arabie à l'E. (Strab., XVI, pp. 133. 749. 753-756). Les historiens prennent toujours le terme au sens large, mais en exceptant parfois, comme le fait Strabon lui-même, la Phénicie, ou en distinguant la Palestine (Παλαιστίνη. Herod., IV, 39. VII, 89. Strab., XVI, pp. 749-776) ou pays des Philistins (Pelishtim). Le géographe Ptolémée (V, 15-16) comprend dans la Cœlé-Syrie toute la Syrie septentrionale et moyenne, de la Cilicie et Cappadoce jusqu'à la latitude de Césarée. Le reste s'appelle Palestine ou Judée (Ἰουδαία).

En ce qui concerne Antioche, le témoignage réfléchi d'Appien, qui la dit dénommée par Séleucos ἐπὶ τῷ πατρί (*Syr.*, 57), doit prévaloir contre celui de Julien, qui, dans le pamphlet improvisé du *Misopogon*, la croit appelée du nom du fils de Séleucos. Elle n'occupait d'abord qu'un espace restreint. Antioche, dit Strabon, une des quatre villes de la tétrapole syrienne, « peut être considérée elle-même comme une tétrapole, car elle se compose de quatre quartiers distincts, dont chacun a sa muraille particulière, bien qu'ils soient tous enfermés dans une enceinte commune. Le premier de ces quartiers fut formé par Séleucos Nicator aux dépens d'Antigonia, ville voisine bâtie peu de temps auparavant par Antigone fils de Philippe, et dont Séleucos transplanta tous les habitants. Devenus trop nombreux à leur tour, ceux-ci se divisèrent et formèrent un second quartier; puis Séleucos Callinicos en fonda un troisième, et Antiochos Épiphane un quatrième ». Daphné était à 40 stades (6 kilom.) d'Antioche (Strab., XVI, p. 750).

— **p. 35.** A signaler en passant le débat, d'importance secondaire, sur Lysandra, unique ou dédoublée en deux Lysandra, l'une et l'autre filles de Ptolémée, — l'une, épouse d'Alexandre, l'autre, d'Agathocle,

— d'après les textes chronologiquement inconciliables de Plutarque (*Demetr.*, 31) et de Pausanias (I, 9, 6; 10, 3). Voy. *Hist. des Lagides*, I, p. 85, 2. J. Beloch, *Gr. Gesch.*, III, 2, pp. 127-128. G. Corradi, *Di Seleuco I etc.*, p. 596, 1 : autant de suffrages pour l'opinion de G. Droysen. Une bévue de Pausanias ne suffit pas à faire admettre qu'il y ait eu deux Lysandra, et que Agathocle, alors tout jeune, se soit marié et ait eu même des enfants avant le remariage de son père.

— **p. 36.** La convention intervenue en 298 entre Séleucos, Démétrios Poliorcète et Ptolémée Soter, est un problème dont la difficulté tient à ce que les données en sont contestables et contestées. Quelle était la situation respective des contractants? A qui appartenait alors, de fait, la Cœlé-Syrie? Démétrios était-il en train de la conquérir et possédait-il déjà le littoral palestinien, comme semblerait l'indiquer la prise de Samarie, — incident dont la date traditionnelle (296/5 a. C.) ne fait nullement autorité, et qui doit être antérieur au pacte visé ici? En attaquant ainsi Ptolémée, avait-il l'approbation ou même l'appui de Séleucos? Outre la Phénicie, Cypre et la Cilicie, dont il venait de s'emparer, avait-il en Asie Mineure une clientèle de villes enlevées à Lysimaque, et lesquelles? Démétrios étant alors l'allié de Séleucos et en mesure de poursuivre ses succès, soit contre Ptolémée, soit contre Lysimaque, son irréconciliable ennemi, — qui, dit-on, avait marché au secours de Plistarchos (Plut., *Demetr.*, 20), — pourquoi Séleucos entreprend-il de le réconcilier avec Ptolémée, et par un accord qui semble lui être désavantageux, puisque c'est lui Démétrios qui donne des garanties en la personne de son beau-frère, le roi détrôné (301) Pyrrhos, conduit comme otage à Alexandrie? Séleucos avait-il donc, comme on l'a cru (Stark), lié sa cause à celle de Ptolémée, contre Démétrios? Enfin, si Démétrios renonçait à batailler contre Ptolémée, et aussi contre Cassandre, — puisqu'il avait envoyé sa femme, Phila, pour excuser auprès de Cassandre l'expulsion de Plistarchos (Plut., *Demetr.*, 32) [1] et qu'il rappelait de l'Hellade Pyrrhos, son lieutenant dans la région (Plut., *Demetr.*, 31), — que lui promettait-on en guise de dédommagement, à lui qui n'aurait plus d'autre royaume que sa flotte? Cet aventurier, qui n'a jamais passé pour inintelligent, aurait donc ainsi acquiescé à un marché de dupe?

1. Ci-dessus, p. 35. J. Beloch, *Das Reich des Pleistarchos* (Gr. Gesch., III, 2, pp. 504-507) pense que Plistarchos, après la bataille d'Ipsos, reçut la Cilicie, Pisidie, Cataonie, toute la région au S. du Taurus, et la Carie, où il aurait fixé sa résidence à Héraclée du Latmos. Il aurait été dépossédé progressivement de ce royaume, entre 298 et 295, par Démétrios, et Lysimaque aurait à son tour, dès 294, chassé Démétrios de l'Asie Mineure.

On conçoit qu'il n'est pas facile de répondre à toutes ces questions. En ce qui concerne la clause garantie envers Ptolémée par otage, Droysen (III, pp. 533-534) pensait que peut-être Démétrios s'engageait à restituer plus tard à l'Égyptien la Cœlé-Syrie, ou à lui céder actuellement soit la Phénicie, soit Cypre, mais par un accord tenu secret pour Séleucos, lequel aurait été en ce cas la dupe. L'invraisemblance de cette combinaison saute aux yeux. Il est beaucoup plus probable que Démétrios s'est engagé à ne pas essayer de conquérir la Cœlé-Syrie, qu'il ne possédait pas; moyennant quoi, Ptolémée renonçait à défendre contre lui en Asie Mineure son allié Lysimaque. Mais ici interviennent des hypothèses à large envergure, tendant à transformer l'accord des trois souverains en pacification générale, par adhésion successive de Cassandre et de Lysimaque, auquel Démétrios aurait cédé la Lycie et la Carie. Alors, on ne comprend plus la résignation de Démétrios, à qui Séleucos se réserve de demander la Cilicie et les ports de la Phénicie. Il faut résolument écarter tout pacte avec Lysimaque, qui reste l'ennemi de Démétrios, le rival détesté de Séleucos et l'ami quelque peu délaissé de Ptolémée. Séleucos avait-il dès lors le dessein de prendre pour ainsi dire Démétrios à son service et de l'employer à expulser Lysimaque de l'Asie-Mineure ou même de la Thrace, — ce qu'il exécuta lui-même plus tard, — comme le veut C. Klotzsch (*Epirotische Gesch.*, Berlin, 1911, pp. 140-144), — c'est possible, et même probable. Mais, sur la question de fait, la portée actuelle de la convention à trois, j'ai peu de chose à modifier aux conclusions adoptées dans l'*Hist. des Lagides* (I, pp. 85-6) pour me rallier à l'opinion de G. Corradi (*op. cit.*, p. 603). Séleucos veut maintenir le *statu quo*, c'est-à-dire prévenir entre Démétrios et Ptolémée une lutte qui ferait passer la Cœlé-Syrie aux mains de l'un ou de l'autre par droit de conquête, droit annulant les conventions de 301. Provisoirement, la Cœlé-Syrie, ou la majeure partie de la région, reste aux mains de Ptolémée.

En somme, l'analyse hypothétique des intentions intéresse peu l'histoire des faits, car elles ont été déjouées par les événements, et à bref délai. La mort de Cassandre (297) rendit à Démétrios toutes ses chances en Europe : il refusa en même temps les cessions espérées par Séleucos, et son mariage avec Ptolémaïs, indéfiniment ajourné, ne se fit qu'en 287, alors que Ptolémaïs n'était plus que la fille d'Eurydice répudiée.

— **p. 37.** — *Séleucie sur le Tigre.* — On ignore la date précise de la fondation de Séleucie, la plus importante et la plus prospère de toutes les colonies séleucides en Orient, mais elle ne doit pas être de beaucoup postérieure à celle d'Antioche (celle-ci entre mars et mai 300 a. C.). Les

souvenirs d'un glorieux passé étaient trop vivants dans la cité des Nabopolassar et des Neboucadnézar pour n'être pas importuns aux conquérants étrangers, Perses ou Hellènes. Cyrus et Cambyse y résidaient l'hiver; mais Babylone se révolta sous Darius et Xerxès. Darius rasa ses fortifications, et Xerxès spolia le temple de Bel. Au temps d'Alexandre, les trois-quarts de la surface comprise dans l'enceinte étaient en terres cultivées (Curt., V, 1, 27). Alexandre projetait d'en faire sa capitale, et il avait commencé la reconstruction du T. de Bel quand sa mort interrompit les travaux. Les bandes de Démétrios Poliorcète durent y commettre bien des dégâts en 311 (ci-dessus, p. 23). Séleucos voulut avoir en Orient une capitale neuve, mieux située peut-être au point de vue du commerce, mais surtout hellénique — *neque in barbarum corrupta* (Tac., *Ann.*, VI, 42), — affranchie de l'esprit d'opposition entretenu par le sacerdoce babylonien. C'est l'idée qui, en Egypte, amena les Ptolémées à souhaiter d'abord, à accomplir ensuite la ruine de Thèbes. Appien (*Syr.*, 58) parle de la ruse des Mages ou prêtres chaldéens cherchant à attacher un maléfice à la fondation de Séleucie. Pline (VI, § 122. Cf. Mart. Cap., VI, p. 701) affirme que Séleucos Nicator fonda Séleucie pour faire la « solitude » dans Babylone, comme plus tard les Parthes fondèrent Ctésiphon pour dépeupler Séleucie. D'après Pausanias (I, 16, 3), le drainage forcé de la population ne laissa à Babylone que les murs, le T. de Bel, et les « Chaldéens » alentour. La « solitude » de Babylone est une forte exagération, comme le prouve le rôle qu'elle joua encore plus tard dans l'histoire des Séleucides, généralement comme point d'appui des révoltés. Elle figure encore parmi les villes prises par Trajan en 116 p. C. et par Septime Sévère en 195 (Dio Cass., LXVIII, 26-27. LXXV, 9). Séleucie se trouva être aussi, par le fait, une rivale d'Antioche. Ammien Marcellin, natif d'Antioche, tout en vantant l'activité colonisatrice de Séleucos (XIV, 8, 2-6), appelle Séleucie *ambitiosum opus Nicatoris Seleuci* (XXIII, 6, 23).

Le nom banal de Séleucie, malgré ses 600,000 habitants (Plin., *loc. cit.*), est resté obscur à côté de celui de Babylone, qui sert parfois à la distinguer de ses homonymes, comme *Seleucia Babylonia.*

— **p. 40.** — *Les circonscriptions administratives dans le royaume.* — L'assertion d'Appien : σατραπεῖαι δ' ἦσαν ὑπ' αὐτῷ sc. Σελεύκῳ δύο καὶ ἑβδομήκοντα (*Syr.*, 62), ne concorde pas avec un certain nombre de faits connus, mais connus par des textes qui ne visent pas tous la même époque. De là des divergences d'appréciation sur le principe et l'étendue de la réforme, générale ou partielle, entreprise par Séleucos Nicator. Σατραπεία, dans le texte d'Appien, paraît bien être un terme générique, équivalant au mot *provincia,* qui ne préjuge pas l'importance de la

région aussi [illegible] grande ou petite, et ne suppose même pas nécessairement le titre de σατράπης pour le gouverneur.

En ce qui concerne « la répartition des satrapies après la mort d'Alexandre », E. Szanto compare les six listes fournies par les auteurs et relève les divergences, qui portent le plus souvent non sur les « satrapies », mais sur les « stratégies ». Au partage de 323, il n'est pas question de stratèges. On en peut inférer que, de 323 à 316, on renonça — expressément ou non — au système de la division des pouvoirs, civil et militaire, entre satrapes et stratèges, qui passe pour avoir été institué par Alexandre : — satrape perse, stratège grec (ἐπίσκοπος = στρατηγός ? ap. Arrian., *Anab.*, III, 28, 4). J. Beloch (*Gr. Gesch.*, III, 2, pp. 236-248) rejette la distinction ainsi introduite entre satrapies et stratégies : il n'y avait, dans l'empire d'Alexandre, que des satrapies. Mais la répartition des provinces de cet empire, à la mort d'Alexandre (323) et à Triparadisos (321), entre les Diadoques ne résout pas la question qui nous occupe : à savoir, comment Séleucos a organisé l'administration de ses provinces à lui.

Le chiffre donné par Appien paraît à première vue bien exagéré et suggère l'idée qu'il s'agit non pas de *satrapies* proprement dites, mais de subdivisions dont le nom véritable était peut-être *éparchies* (ci-après). Les hypothèses ne manquent pas, pour ou contre Appien. Bien que nous ne connaissions aucunement le nombre des anciennes provinces adjugées à Séleucos, on a supposé (Holm) que douze provinces antérieures avaient été divisées chacune en six *satrapies* : $12 \times 6 = 72$. C'est de l'arithmétique facile. Comme on rencontre plus tard de grandes provinces ou satrapies non morcelées, on peut accepter le chiffre d'Appien pour le temps de Séleucos Nicator, sauf à admettre que, par la suite, les Séleucides ont peu à peu renoncé au système du fractionnement (Gutschmid). En tout cas, le récolement des textes visés par la Dott[ssa] Ad. Corvatta (*Divisione amministrativa etc.*) ne fournit qu'une trentaine de noms attribuables à des provinces séleucides.

La comparaison avec ce que l'on sait des satrapies sous les Perses et Alexandre montre que la réforme de Séleucos fut un morcellement sinon de toutes les provinces, au moins de certaines provinces, celles où il pouvait être dangereux de laisser un gouverneur unique. Ce fut le cas des régions les plus peuplées et les plus remuantes, celles où existaient déjà ou furent fondées de grandes villes, comme la Syrie et l'Asie en deçà de l'Euphrate (Niese, II, pp. 93-95). Le danger des révoltes dans les grandes provinces au delà du Tigre était encore plus facile à prévoir, mais nous n'y connaissons pas de subdivisions. On estime que

le nombre des provinces ou satrapies fut plus que doublé. Il est impossible de préciser davantage. Des remaniements ont dû modifier l'organisation primitive, de sorte que l'énumération des satrapies divisées et non divisées (ap. Niese, *loc. cit.*) peut ne correspondre exactement à aucune époque. Le papyrus Petrie, II, 45 (revu par U. Wilcken, *Grundzüge und Chrestomathie der Papyruskunde*, I, 2 [Leipzig, 1912], pp. 1-7) apporte comme renseignement que, en 246 a. C., Aribaze était στρατηγός en Cilicie, et qu'il y avait, réunis à Séleucie sur l'Oronte, des stratèges et des satrapes. Mais les corrections de J. Beloch et de Wilcken, qui lisent, l'un στρατ[ηγῶν], l'autre, στρατ[ιωτῶν], là où le premier éditeur lisait σατραπ[ῶν] τῶν [αὐ]τόθεν (col. II, lig. 8), ne permettent plus de soutenir, avec Köhler (*SB. d. Berlin. Akad.*, 1894, p. 451), qu'il y avait en Cilicie des satrapes ou sous-satrapes subordonnés au stratège Aribaze.

Sur l'autonomie ou l'interdépendance des satrapes et stratèges au ve siècle a. C., Xénophon ne donne que des renseignements incomplets. Cyrus était satrape de trois provinces (Lydie, Grande Phrygie, Cappadoce) et « stratège des troupes qui se rassemblent dans la plaine du Castole » (*Anab.*, I, 1, 2; 9, 7), stratège ou κάρανος des provinces maritimes (*Hellen.*, I, 4, 3). Mais Cyrus est en dehors de la hiérarchie normale : c'est un prince royal et un vice-roi. Ailleurs (*Oecon.*, 4, 9-11), Xénophon dit que le Roi constitue parallèlement, dans les provinces, des administrateurs civils (ἄρχοντες) et des gouverneurs militaires (φρούραρχοι); mais il ajoute que, là où il y a un satrape, celui-ci remplit les deux offices à la fois (ὅπου δ' ἂν σατράπης καθιστῆται, οὗτος ἀμφοτέρων τούτων ἐπιμελεῖται). Ce n'est pas le cas de vanter la clarté de Xénophon. On se serait attendu à trouver deux chefs dans chaque province, et on se demande quel était le gouverneur dans les provinces où il n'y avait pas de satrape.

Les textes d'auteurs montrent une absence complète de précision dans l'emploi des termes σατράπης, στρατηγός, ἔπαρχος, ὕπαρχος. Le titre d'ἔπαρχος est attribué par Polybe (V, 46, 7) aux gouverneurs de la Susiane et de l'Érythrée au temps d'Antiochos le Grand. Mais le même Polybe (V, 54, 12) appelle στρατηγόν Apollodore, qui remplace en Susiane l'éparque Diogène, et στρατηγόν aussi l'éparque Diogène transféré en Médie. A moins d'admettre que les titres d'éparque et de stratège soient attachés non à la fonction, mais à la personne, et constituent des grades hiérarchiques, il semble bien que Polybe les emploie comme synonymes, indifféremment, ou peut-être appelant de préférence stratège l'éparque qui commande des troupes. Diodore dit qu'Antigone, guerroyant contre Eumène et hivernant en Médie, « dis-

persa ses troupes dans toute la satrapie, mais particulièrement dans l'éparchie de Rhagæ (καὶ μάλιστα εἰς τὴν ἐπαρχίαν τὴν προσαγορευομένην Ῥάγας. XIX, 44, 4); d'où il résulte que l'éparchie était alors, en Médie, une subdivision de la satrapie. Diodore appelle aussi l'Idumée ἐπαρχίαν (XIX, 95, 2) ; mais plus loin (XIX, 98), à la même époque, — vers 312 a. C., — l'Idumée est une σατραπεία, comprenant même la Judée, car le lac Asphaltite est au beau milieu. Plutarque (*Demetr.*, 30) emploie ἐπαρχίαν au sens général de province, subdivision d'un royaume. Memnon (*FHG.*, III, p. 532) appelle Zipœtès ὁ Βιθυνῶν ἐπάρχων, mais au temps où la Bithynie n'était plus une satrapie perse.

Le sens d'ὕπαρχος n'est pas mieux fixé. Nicolas de Damas, contemporain d'Auguste, vise la Babylonie au temps de Sardanapale, mais il emploie les expressions usitées de son temps. Arbace sera-t-il satrape de Cilicie ou de Babylone ? Il dit à son interlocuteur : « Si je suis nommé satrape de Babylone, je te ferai ὕπαρχος de toute la satrapie » (*FHG.*, III, p. 358). L'hyparchie n'est pas ici une subdivision de la satrapie, mais une fonction administrative exercée par un délégué du satrape dans toute l'étendue de son domaine. Ce n'était certainement pas le cas de l'hyparchie d'Ériza (ἡ περὶ Ἔριζαν ὑπαρχία. *BCH.*, XV [1891], p. 556, n. 38. = Dittenb., *OGIS.*, I, 238), un canton découpé dans la province de Carie, au temps d'Antiochos III probablement. Il importe peu, au fond, que l'inscription soit du temps d'Antiochos II ou d'Antiochos III, ou d'une époque où Ériza pouvait être sous la domination des Lagides ou des Attalides : les institutions sont plus stables que les régimes politiques. Le terme ὕπαρχος a un sens général qui ne permet pas plus de le spécialiser que le mot « subordonné » en français. On ne saurait dire quel grade ou quelle fonction avait un certain Télesphoros (ἕνα τῶν ὑπάρχων αὐτοῦ) que Lysimaque mit à mort (Athen., XIV, p. 616 c), ou Polyxénos, ὕπαρχος Ἰωνίας sous Alexandre (Polyæn., VI, 49). Par rapport au souverain, satrapes, stratèges, éparques peuvent être appelés ὕπαρχοι. Tout aussi obscure est la fonction de cet Apollonios, qualifié ὕπαρχος par Josèphe (*A. J.*, XII, § 261) et μυσάρχης (μεριδάρχης? *princeps*) dans *II Macc.*, 5, 24.

En somme, ce qu'on peut induire de plus probable de ce *locus desperatus*, c'est que, — à l'origine tout au moins, — les ἔπαρχοι étaient les subordonnés du satrape ou stratège, et, comme tels, ὕπαρχοι. Mais, si ces termes ont eu un sens officiel, les historiens n'en ont cure.

La distinction qu'on essaie d'établir entre satrape, gouverneur civil, et stratège, gouverneur militaire, reste problématique. On n'arrive pas à établir ni la coexistence des deux autorités dans la même province, ni l'organisation de stratégies comprenant plusieurs satra-

pies, ou inversement, de stratégies subdivisions de la satrapie, ni la distinction entre provinces gouvernées par des satrapes et d'autres gouvernées par des stratèges. Le titre iranien de satrape disparaît peu à peu, et il est remplacé par des équivalents de langue grecque que les historiens emploient au juger. Il est possible, comme le veulent Köhler (*op. cit.*) et Dittenberger (*OGIS.*, I, pp. 360 et 392), que les 72 satrapies d'Appien aient été des hyparchies; mais, en ce cas, le fractionnement administratif des provinces n'a fait disparaître ni les anciens cadres, ni les anciens titres. Des provinces aussi grandes que la Médie et la Perse ont encore sous Antiochos III leur satrape. La Mésopotamie ne formait qu'une satrapie. Par contre, la Syrie séleucide en comptait quatre (Strab., XVI, p. 750). De même, dans l'Arménie romaine, où l'on peut supposer que les coutumes dataient de l'époque antérieure puisque les subdivisions conservaient leurs anciens noms, le territoire était partagé en 120 *praefecturas, quas* στρατηγίας *vocant, quasdam ex his vel singula regna quondam, barbaris nominibus CXX* (Plin., VI, § 27). Enfin, on rencontre à Pergame une fonction spéciale, dénommée στρατηγία, qui paraît avoir un sens assez différent (G. Corradi, ΣΤΡΑΤΗΓΙΑ, in Bollett. di Filol. class., XVIII [1912], pp. 157-159. — *Gli strateghi di Pergamo* (Atti d. R. Acc. di Torino, XLVIII [1913], pp. 719-730).

On n'est pas mieux fixé sur l'organisation du pouvoir central, où l'on voit apparaître de temps à autre, à côté du roi, un fonctionnaire appelé ὁ ἐπὶ τῶν πραγμάτων [τεταγμένος], titre diversement paraphrasé en ἐπὶ τὰ πράγματα, προεστὼς ou προεστηκὼς τῶν ὅλων πραγμάτων, κύριος τῶν πραγμάτων, ἐπιμελητὴς τῶν ὅλων, ἐπὶ πάσης τῆς βασιλείας.

Le fait qu'on rencontre cette espèce de grand-vizir chez les Lagides, les Séleucides et les Attalides, ferait croire qu'il exerce une fonction régulière et permanente; mais, d'autre part, comme il n'est mentionné qu'en cas de minorité ou d'absence du roi, on en conclut avec plus de raison qu'il est non pas un chef de l'administration, mais un suppléant accidentel du roi momentanément incapable ou empêché, — suppléant qui d'ailleurs cherche à se perpétuer dans ses fonctions et à devenir premier ministre. Tels furent, sous les Séleucides, Hermias auprès de Séleucos III et d'Antiochos III; Héliodore auprès de Séleucos IV; Lysias durant l'absence d'Antiochos IV et en concurrence avec Philippe sous Antiochos V; chez les Lagides, Sosibios sous Ptolémée IV, Aristomène (ἐπὶ τῶν πραγμάτων γενόμενος — γενόμενος κύριος τῶν ὅλων πραγμάτων. Polyb., XV, 31, 6-7) sous Ptolémée V; Ptolémée Sympétésis à Cyrène, exerçant l'ἐπιμέλειαν τῶν ὅλων en l'absence de Ptolémée Évergète II (Polyb., XXXI, 26, 7); chez les Attalides, Ménogène, au temps d'Attale I

(Dittenb., *OGIS.*, I, 291-296); et même une femme, Nicæa, épouse d'Alexandre fils de Cratère, ἐπὶ τῶν πραγμάτων γενομένη, après la mort de son mari (Plut., *Arat.*, 17).

La question a été récemment traitée d'ensemble par G. Corradi, Ὁ ἐπὶ τῶν πραγμάτων (Saggi offerti a G. Beloch, Roma, 1910, pp. 170-183). L'auteur distingue entre les vice-rois temporairement investis et ceux qui, comme Hermias, comme Ménogène, comme Sosibios sous Ptolémée IV et Ptolémée V, ont été plutôt des grands-vizirs ou premiers ministres. Il n'oublie pas non plus que, au pluriel, οἱ ἐπὶ τῶν πραγμάτων τεταγμένοι (Dittenb., *OGIS.*, I, 231, l. 26) signifie les hauts fonctionnaires ou officiers en général ; mais il conclut que, appliqué à un fonctionnaire nommément désigné, le terme emporte l'idée d'une autotorité de nature exceptionnelle, non comparable à celle du διοικητής égyptien ou ministre des finances. Sous Antiochos III, par exemple, au temps où Hermias était προεστὼς τῶν ὅλων πραγμάτων (Polyb., V, 41, 1), Héraclide était ἐπὶ ταῖς προσόδοις (Appian., *Syr.*, 45). En d'autres termes, il appert que la monarchie séleucide n'avait pas de premier ministre en temps ordinaire.

— **p. 40.** — *Antiochos et Stratonice.* — L'histoire romanesque, et peut-être roman, du mariage d'Antiochos I avec sa belle-mère Stratonice est un des épisodes les plus connus de l'antiquité (Plut., *Demetr.*, 38. Appian., *Syr.*, 59-61. Lucian., *De dea Syria*, 17-18. Julian., *Misopog.*, p. 348) et les moins oubliés des modernes (cf. l'*Antiochus* de Th. Corneille, la *Stratonice* de Quinault, le tableau d'Ingres, etc.). Julien fournit une variante, dont on voit trop le motif. Reprochant aux gens d'Antioche d'avoir hérité du tempérament érotique de leur œkiste, mais voulant aussi défendre, contre les chrétiens, la moralité païenne, il prétend que Antiochos refusa l'offre de son père et n'épousa Stratonice qu'après la mort de Séleucos. Alors, ἣν πρότερον δεδομένην αὐτῷ χάριν εὐγενῶς ἠρνήθη, μάλα κραταιῶς μετεδίωξεν. Il aurait eu fort à faire s'il avait voulu disculper de l'ἱερὸς γάμος, du mariage entre frères et sœurs, les dieux et souverains d'antan. Stratonice avait eu de Séleucos Nicator, dont elle avait été l'épouse durant quatre ou cinq ans, une fille, Phila, mariée par la suite à Antigone Gonatas. Elle donna à Antiochos I deux fils, Séleucos — mis à mort par son père (ci-dessus, p. 72) — et Antiochos II Théos. Ses filles, Apama et Stratonice, épousèrent, l'une, Magas de Cyrène (Pausan., I, 7, 3); l'autre, Démétrios II de Macédoine (Euseb., I, p. 249 Sch.). D'après les inscriptions cunéiformes (Keilschr. Bibl., III, 2, pp. 137 sqq. : ci-dessus, pp. 72-73, et ci-après, p. 544), elle vécut au moins jusqu'en 268.

— **p. 42.** — *Éphèse Arsinoeia.* — Les Diadoques ont opéré çà et là des transplantations violentes et tyranniques, dont le motif n'apparaît pas toujours comme exempt d'arbitraire (cf. p. 521). A propos du déplacement d'Éphèse, G. Radet (*Journ. des Savants*, 1906, p. 263) fait observer que si, en 287, Lysimaque a « transféré le gros de la population à une demi-lieue plus loin », c'est que le vieux port, comblé par les alluvions, n'était plus qu' « une lagune impraticable aux trières ». « La fondation de la nouvelle Éphèse ne fut donc nullement le caprice d'un despote, mais un acte de prévoyante intelligence ». Il y avait plus de caprice et moins d'intelligence dans la prétention de changer le nom de l'antique cité ('Αρσινόη. Strab., XIV, p. 640. 'Αρσινόεια. Athen. Mitth., XXV [1900], p. 101), et c'est bien un despote qui, pour peupler la nouvelle enceinte, dépeuplait Lébédos et Colophon (Pausan., I, 9, 7).

— **p. 46.** — *Le meurtre d'Agathocle fils de Lysimaque.* — Le débat sur la mort d'Agathocle peut se continuer indéfiniment sans se renouveler. Il s'agit de donner ou refuser confiance à telle ou telle version (Justin, Memnon) et de deviner la part qu'ont eue dans la tragédie, d'après leurs intérêts ou leurs passions présumés, Arsinoé, Ptolémée Kéraunos, et Lysimaque lui-même. Déjà Pausanias (I, 10, 3) ne savait plus si Arsinoé voulait assurer à ses enfants l'héritage de Lysimaque au détriment de ceux d'Agathocle et Lysandra, ou si peut-être, éprise d'Agathocle, elle se vengeait de ses dédains. On tend de plus en plus à disqualifier Memnon, le seul témoin à charge contre Ptolémée. Ptolémée, en 282 a. C., avait quitté depuis trois ans au moins la cour de Thrace et était l'hôte de Séleucos (Beloch) ; ou bien il était à Lysimachia, mais partisan d'Agathocle contre Arsinoé, cette Arsinoé à qui il infligea par la suite un si cruel châtiment (Klotzsch). En revanche, le dernier historien qui se soit saisi de la question, W. Tarn (*Antigonos Gonatas*, p. 124, 25) professe une telle confiance en Memnon qu'il fonde sur son témoignage, même disqualifié par un anachronisme évident, tout un système d'interprétation. Ptolémée, après la mort d'Agathocle, ne s'est pas réfugié auprès de Séleucos, comme on l'admet généralement depuis Droysen (II, p. 609) : il est resté près de Lysimaque, plus en faveur que jamais, le « bras droit » de Lysimaque et pourvu d'un « commandement supérieur dans son armée ». Il a combattu à Coroupédion aux côtés de Lysimaque et est tombé ainsi aux mains du vainqueur. La preuve, c'est que, d'après Memnon (c. 12, in *FHG.*, III, p. 533), après la bataille, il ne fut pas traité en prisonnier de guerre (αἰχμάλωτος), mais en fils de roi. Soit ! Mais, dans la même phrase, Memnon ajoute que Séleucos poussa l'amabilité jusqu'à promettre à Ptolémée de le ramener en Égypte quand son père

serait décédé (εἰ τελευτήσειεν ὁ γεινάμενος), et tout le monde convient que, en 281, Ptolémée Soter était mort depuis environ deux ans. W. Tarn en convient aussi, mais il esquive l'objection en supposant que Ptolémée a séjourné deux fois à la cour de Séleucos, et que Memnon vise une rencontre antérieure. Les textes opposables à Memnon sont vagues, sans dates, et à première vue quelque peu contradictoires entre eux. Pausanias affirme que Séleucos fut assassiné à Lysimachia par Ptolémée παρὰ Λυσιμάχου παρ' αὐτὸν πεφευγώς (I, 16, 2. — καταπεφευγὼς ὅμως ἱκέτης ὡς αὐτόν. X, 19, 7). Appien dit que Séleucos accueillit affectueusement Ptolémée ἐκπεσόντα Αἰγύπτου διὰ δέος (*Syr.*, 62. Cf. ἐκ φυγῆς ὑποδεξάμενον : Porphyr., in *FHG.*, III, p. 696, 6), et il semble croire que le futur meurtrier n'a pas quitté sa victime.

Ce qui reste probable, en fin de compte, c'est que Ptolémée, fuyant l'Égypte, chercha d'abord un asile près de Lysimaque et de ses deux sœurs (Lysandra-Arsinoé), et qu'il quitta la cour de Thrace, soit, pour des motifs inconnus, *avant* (Beloch, *Gr. Gesch.*, III, 1, p. 228, 1), soit *après* la mort d'Agathocle. En tout cas, comme le dit W. Tarn, « the truth about Agathokles' death is hopelessly lost ».

— **p. 48.** — *La mort de Lysimaque.* — Athénée nous a conservé un certain nombre d'anecdotes sur Lysimaque, sur l'avarice et la brutalité de cet ancien trésorier d'Alexandre (II, p. 51 a. III, 73 d. VI, 246 e. 254 f. 261 b. XIV, 614 e-f. 620 f.). Les philosophes qu'il expulsa de son royaume (XIII, 610 e) n'ont pas laissé de noms, mais ils ont dû contribuer — et Hiéronyme de Cardia plus encore — à faire à Lysimaque une fâcheuse réputation. Sénèque (*De Ira*, III, 17) fait une description effroyable du supplice infligé à Télesphoros de Rhodes (ci-dessus, p. 47) par le même homme qu'Alexandre avait fait jeter dans la fosse aux lions. La barbarie du civilisé contraste avec la façon respectueuse dont le barbare Dromichaitès, roi des Gètes, avait traité Lysimaque et Agathocle faits prisonniers avec toute leur armée, à la suite d'une expédition malheureuse sur le Danube en 292 a. C. (Diod., XXI, 11-12. Strab., VII, p. 302). Montesquieu ne connaît Lysimaque que comme un roi débonnaire et philosophe. On pourrait croire que son *Lysimaque* est un type idéal forgé sur l'étymologie λυσι-μαχος, le « Pacifique », ou, dans la langue d'aujourd'hui, le « Pacifiste », et se demander pourquoi, si l'on ne savait que, dans cette bluette académique, il entendait faire le portrait de Stanislas Leczinski.

Comme tous les Diadoques, Lysimaque se plut à fonder des villes, souvent aux dépens des cités préexistantes. On a vu ce qu'il avait fait ou voulu faire d'Éphèse, de Lébédos et de Colophon. Pline (V, § 122) cite une *Lysimachea* disparue en Mysie. Polybe connaît en Étolie une

Arsinoé (IX, 46, 2. XVIII, 18, 9. XXX, 14, 5. Steph. Byz., s. v. Ἀρσινόη) et une *Lysimacheia* (V, 7, 7). Pour peupler celle de la Chersonèse de Thrace, Lysimaque détruisit Cardia, qui avait de plus le tort d'être la patrie d'Eumène. Il ne fut certainement pas regretté des villes grecques. Memnon (*FHG.*, III, p. 532) connaît le nom du soldat qui le transperça de sa lance, un certain Malachon d'Héraclée. Alexandre transporta le corps de son père en Chersonèse de Thrace et lui éleva un tombeau près de Lysimachia, Καρδίας τε μεταξὺ κώμης καὶ Πακτύης (Pausan., I, 10, 5). Cf. la scène dramatique dans Appien (*Syr.*, 64) : le cadavre de Lysimaque retrouvé sur le champ de bataille par son chien. Plutarque (*De anim. intell.*, 14) sait même le nom de ce chien, Hyrcanos. Lysimaque était âgé de 74 ans d'après Justin (XVII, 1, 10), de 80 ans d'après Lucien (*Macrob.*, 11).

Coroupédion. — On discute encore sur l'emplacement et la date de la bataille de Coroupédion (Κόρου, Κούρου, Κύρου πέδιον), surtout depuis la découverte de l'inscription funéraire de Bazar-Keui, à l'O. du lac de Nicée (G. Mendel, in *BCH.*, XXIV [1900], p. 380. B. Keil, Κόρου πέδιον, in *Rev. de Philol.*, XXVI [1902], p. 257-262), attestant que des Bithyniens, commandés par Ménas fils de Bioéris, ont combattu à Coroupédion sur les bords du Phrygios (Φρυγίοιο παρὰ ῥοόν), donc, au N.-W. de Sardes, près de l'endroit où se livra plus tard la bataille de Magnésie, — en Lydie, et non pas, comme le dit Appien (*Syr.*, 62), en Phrygie d'Hellespont. On est un peu étonné que des Bithyniens aient pu « combattre pour leur patrie et leurs illustres ancêtres » au service de Séleucos. Aussi, R. Bevan et J. Beloch soupçonnent que l'inscription — à en juger par la forme des caractères — pourrait se rapporter à une guerre engagée, un siècle plus tard, entre la Bithynie et Pergame. Cependant, Beloch admet que les Bithyniens ont dû être en 281 les alliés de Séleucos et recevoir de lui, en récompense, la ville de Nicée, près de laquelle a été trouvée l'inscription. Le débat n'est pas de première importance. De la date précise de la bataille dépend non seulement celle de la mort de Séleucos, survenue *post menses admodum septem* (Justin., XVII, 2, 4), mais aussi celle que l'on assigne à la mort de Ptolémée Kéraunos, et, par conséquent, à l'invasion des Gaulois. Aussi est-elle des plus controversées. Les données du problème ont été longuement débattues par Droysen (*Hist. de l'Hellén.*, III, pp. 630-633) et ne se sont pas renouvelées depuis. L'écart des opinions va de juillet-août 282 (De Sanctis, Ferguson, Klotzsch) à avril-mai 281 (Droysen, etc.) et juillet-août 281 (Beloch). Sur ces événements et leurs alentours, voy. R. Bevan, I, pp. 71. 322-323. J. Beloch, *Die Schlacht bei Kurupedion* (Gr. Gesch., III, 2, pp. 384-388). C. F. Lehmann, *Seleukos König der Makedonen*

(Klio, V [1905], pp. 224-234; IX [1909], pp. 248-251). Fr. Reuss, *Das makedonische Königtum des Seleukos Nikator* (Klio, IX [1909], pp. 76-79).

— **p. 50.** — *Séleucos roi de Macédoine.* — C. F. Lehmann (*op. cit.*) croit pouvoir démontrer que, après la bataille de Coroupédion, Séleucos a succédé officiellement et légalement à Lysimaque, attendu qu'il a été acclamé par l'armée macédonienne (celle des vaincus?), formalité indispensable que n'avait pu accomplir pour son fils Ptolémée Arsinoé, réfugiée à Cassandreia. De même, plus tard, Ptolémée Kéraunos est proclamé par l'armée (celle de Séleucos?) : de sorte que ni Arsinoé, ni son fils n'ont jamais régné en Macédoine. Les textes invoqués par Lehmann ne lui fournissent que des expressions vagues, et F. Reuss (*op. cit.*) a bien montré qu'il en forçait le sens. Le texte de Borsippa (268 a. C.), où le père d'Antiochos I est appelé *Si-lu-uk-ku šarri Ma-ak-ka-du-na-a-a* (Keilschr. Bibl., III, 2, pp. 137 sqq.) ne signifie pas « roi de Macédoine » mais « roi Macédonien », absolument comme Appien, racontant τὰ Μακεδόνων οἱ πρὸ Ῥωμαίων Συρίας ἐβασίλευον (*Syr.*, 52. 67), appelle Macédoniens les Séleucides. Séleucos a succédé à Lysimaque, en Macédoine comme ailleurs, par droit de conquête. Quant aux faits et gestes de Ptolémée Kéraunos, ils s'expliquent assez sans les subtilités protocolaires accumulées par Lehmann.

La date de la mort de Séleucos doit être cherchée dans le courant de l'hiver 281/0 a. C. Beloch propose février 280.

CHAP. II. — Le règne d'Antiochos I Soter.

— **p. 55.** — *L'Ère bithynienne.* — Le sujet est de ceux sur lesquels les érudits se sont longtemps divisés. C'est que les monnaies de Bithynie, du Pont, du Bosphore, portent des dates qui paraissent incompatibles. On a reconnu (Borghesi, H. Waddington, Th. Mommsen, Th. Reinach, Babelon, etc.) qu'il y eut au moins deux ères différentes, dont le point de départ doit être lié à un événement important de l'histoire de la Bithynie ou du Pont : 1° une ère *royale*, et 2° une ère *proconsulaire*, c'est-à-dire en usage au temps des Romains, mais sans rapport aucun avec la date de l'instauration de la province romaine de Bithynie (74 a. C.). On s'accorde à peu près à admettre que l'ère *royale* date de 298/7 ou 297/6 a. C., — de l'automne, suivant l'usage macédonien? — et l'ère *proconsulaire* de 283/2 a. C. Mais, ni à l'une ni à l'autre date on ne trouve de crise faisant époque. Il se peut que le dynaste-roi Zipœtès se soit rendu indépendant en 297, et que l'année 283 soit celle de la fondation de Nicée par Lysimaque : mais ce sont là de simples conjec-

tures. L'ère royale disparaît de la Bithynie après Nicomède III, du Pont après Mithridate VII Eupator, et n'est plus employée que dans le royaume du Bosphore. L'ère proconsulaire la remplace, mais, à ce qu'il semble, pour peu de temps, de 62 à 47 a. C. Cf. Th. Reinach (ci-dessus, p. 501), et, dans la *R.-E.*, les articles *Aera*, n. xxv (J. W. Kubitschek) et *Bithynia* (Ed. Meyer et C.-G. Brandis).

— **p. 58.** — *Les séditions en (Syrie) Séleucide.* — L'inscription dite de Sigée (*CIG.*, 3595. Michel, 525. Dittenb., *OGIS.*, I, 219 : ci-dessus, p. 73) est un décret de la cité d'Ilion en l'honneur d'Antiochos I, « bienfaiteur et sauveur du peuple ». Le panégyrique rappelle que, dès le début de son règne, le roi Antiochos fils de Séleucos a pacifié et restitué en leur ancienne prospérité « les villes de Séleucide, environnées de circonstances difficiles par le fait de séditieux » (τὰς μὲν πόλεις τὰς κατὰ τὴν Σελευκίδα περιεχομένας ὑπὸ καιρῶν δυσχερῶν διὰ τοὺς ἀποστάντας τῶν πραγμάτων. lig. 4-5). Sur le sens de « Séleucide » il y a matière à discussion. Strabon (XVI, p. 749) entend par Σελευκίς la tétrapole syrienne (Antioche-Séleucie de Piérie-Apamée-Laodicée). Le terme s'oppose chez lui à celui de Κοιλὴ Συρία, qui comprend le reste de la Syrie, ou, au « gré de certains », exclut la Phénicie et la Palestine (XVI, pp. 749. 753). La Séleucide est donc, dans la géographie politique de l'époque, la Syrie au N. du Liban ou Haute-Syrie (ἡ ἄνω Συρία. II, p. 134), qui comprenait la Cyrrhestique et la Commagène et formait quatre satrapies (ci-dessus, pp. 39. 529). Ces déliminations sont déjà assez larges. Appien (*Syr.*, 55) y ajoute une Cappadoce Séleucide. Énumérant les provinces conquises par Séleucos Nicator, il fait mention, entre l'Arménie et la Perse, d'une Καππαδοκίας τῆς Σελευκίδος λεγομένης. On sait, en effet (ci-dessus, p. 49), que, après la bataille de Coroupédion, Séleucos voulut conquérir, ou plutôt eut à défendre, la Cappadoce, — probablement contre Ariarathe II, — et que son lieutenant Diodore y fut battu. C'est donc la partie (laquelle ?) de la Cappadoce restée au pouvoir des Séleucides qui aurait reçu le surnom de Séleucide. Ce texte d'Appien, texte unique et qu'on est tenté d'appeler malencontreux, a contribué à embrouiller l'histoire, déjà si compliquée, du règne de Séleucos II (ci-après, p. 560). Il est cependant assez naturel d'admettre que la Cappadoce ayant compris, à diverses époques, toute la région orientale de l'Asie Mineure, depuis le Pont-Euxin (Cappadoce Pontique ou Pont) jusqu'au Taurus, l'usage se soit établi sur le tard d'appeler Séleucide la Cappadoce jadis incorporée à l'empire séleucide, pour la distinguer des autres régions de la même province romaine. Encore ne reste-t-il de cet usage aucune trace officielle, et l'on peut être assuré que, vers 277 a. C., les magistrats d'Ilion ne songeaient pas à la Cappa-

doce. Ils prévoyaient si peu une équivoque quelconque qu'ils se sont dispensés d'écrire les noms de ces « villes de Séleucide ».

C'est donc en Syrie que se produisirent des troubles, peut-être fomentés par des agents égyptiens. Il n'est pas encore question d'hostilités entre Antiochos I et Ptolémée Philadelphe, mais la querelle qui devait éclater quatre ans plus tard était déjà à l'état latent. Au surplus, il est probable que les Iliens exagèrent, pour mieux louer Antiochos, l'importance des mouvements qu'il eut à réprimer pour « reconquérir l'héritage paternel » (ἀνακτήσασθαι τὴν πατρῴαν ἀρχήν, lig. 8). Autrement, on s'étonnerait que des révoltes généralisées dans la tétrapole syrienne aient fait si peu de bruit.

Ceci soit dit en maintenant l'opinion, jusqu'ici commune, que l'Antiochos ici visé soit Antiochos I. Si, comme le veut Th. Sokoloff (*Beitr. z. alt. Gesch.*, IV [1904], pp. 101-110), l'on reporte l'inscription au règne d'Antiochos III le Grand, qui s'est fort agité, mais hors de la Syrie Séleucide, le document prête aux mêmes conjectures qui encombrent l'exégèse de l'inscription de Smyrne, où l'on cherche la Séleucide envahie par Séleucos II. Embarrassé de trouver des villes séditieuses dans la Cappadoce Séleucide d'Appien, Sokoloff propose une région spéciale dont le centre aurait été Séleucie sur l'Euphrate.

— p. 59. — *Celtes, Galates, Gaulois.* — Avant les invasions, les Gréco-Romains ne connaissaient que les Κελτοί. C'est sans doute de la bouche des Barbares eux-mêmes qu'ils ont appris le nom de Καλάται ou Γαλάται, réservé d'abord aux Celtes d'Orient et plus particulièrement aux Galates ou Gallo-Grecs de Galatie (Ἑλληνογαλάται-*Gallograeci*), étendu plus tard même aux Celtes ou *Galli* d'Occident. Les philologues ne s'accordent pas sur l'étymologie de ces noms, que d'aucuns considèrent comme des vocables différents, et non comme des dérivations d'une même racine (cf. C. Jullian, *Hist. de la Gaule,* I [1908], pp. 316-320). La question n'a pour les historiens qu'un intérêt secondaire, les auteurs anciens employant tour à tour les dits termes, tantôt avec des limitations arbitraires et variables, le plus souvent comme synonymes. Il est possible que, du ve au IIIe siècle avant notre ère, les Gaulois aient été groupés en un vaste empire comprenant toute la Germanie jusqu'à l'Oder ou même la Vistule, les Germains étant vassaux des *rîges* gaulois (H. d'Arbois de Jubainville). Ils avaient envahi d'abord la Gaule (VIe siècle ?), puis l'Italie du N. (Gaule cisalpine), pris Rome (387/6 a. C.), débordé ensuite sur la péninsule des Balkans, et trouvé enfin une demeure fixe en Asie, dans une région comprise entre le Sangarios et l'Halys, conquise peu à peu sur les Phrygiens. On connaît les noms, plus ou moins estropiés, des trois tribus installées en Galatie, les Trocmes, Tolistoages et Tolistoboïes ou Tolistoboges.

Il a dû être de tout temps impossible d'évaluer l'effectif de bandes qui traînaient avec elles femmes et enfants. Diodore (XXII, 9) estime le nombre des envahisseurs de la péninsule balkanique et de l'Asie à 160.000 hommes, sans compter les équipages ; Justin (XXIV, 6, 1) compte 165.000 hommes sous le Brenn en Macédoine; Pausanias (X, 19, 6) va jusqu'à 213.000; Suidas (s. v. Γαλάται) parle de 400.000. Les chiffres s'enflent d'âge en âge. D'autant plus glorieuse est la bravoure impuissante des petits contingents de défenseurs submergés par le flot (Pausan., X, 20-23). Antiochos n'avait envoyé que 500 hommes aux Thermopyles.

— **p. 61.** — S. Reinach (*L'attaque de Delphes par les Gaulois.* C. R. de l'Acad. des Inscr., 1904, pp. 158-164), commentant une inscription grecque de Cos, découverte et publiée par R. Herzog (*ibid.*, pp. 164-173), montre que la préservation miraculeuse du temple par l'ἐπιφάνεια d'Apollon a été tout de suite, dès 278 a. C., en pays grec la vérité officielle. Il pense que, si le temple avait été pillé, les prêtres en auraient fait l'aveu, pour provoquer les libéralités des princes et cités et reconstituer leur Trésor. Ils avaient, d'autre part, un intérêt non moins évident à magnifier leur dieu. Il est probable — comme le disait déjà en 1865 P. Foucart (*Archives des Missions*) — qu'ils ont évité le pillage moyennant une rançon. Discussion de la date, ou plutôt de la saison, par J. Beloch, *Der keltische Einfall* (in *Gr. Gesch.*, III, 2, pp. 410-414), qui opine pour nov. ou déc. 379 a. C.

— **p. 67.** — *La première guerre de Syrie.* — Je renonce à exposer — et surtout à discuter — les combinaisons d'alliances (Ptolémée, Antigone, voire Sparte, Athènes, Rome, contre Antiochos et Pyrrhos) qui se font, se défont ou se renversent par l'effet de péripéties dans lesquelles entrent la bataille de Cos et la guerre de Chrémonide, — le tout groupé en « constellations » par C. F. Lehmann-Haupt, qui y fait une large place au génie politique d'Arsinoé II. Il suffit de renvoyer à la *Bibliographie* (ci-dessus, p. 507), augmentée d'un article de Lehmann sur « la politique athénienne avant la guerre de Chrémonide » (*Klio*, V [1905], pp. 375-391). Quant aux dates, je n'ai rien à modifier aux conclusions adoptées dans l'*Histoire des Lagides* (I, pp. 173-177). La date initiale de la première guerre de Syrie est bien le printemps 273 a. C., et les hostilités — avec interruption fin 273 ? — se terminent au plus tard en 271.

— **p. 71.** — *Paix entre Antiochos I et Ptolémée Philadelphe.* — Nous n'avons aucun texte historique permettant de définir et de dater, même approximativement, cette paix, que supposent les faits postérieurs.

Les contractants doivent avoir gardé, l'un ce qu'il avait pris, l'autre, ce qu'il avait pu défendre. De là, un enchevêtrement chaotique de leurs possessions respectives. Théocrite (*Encom. in Ptol.*, 85-90) alloue en bloc au blond Ptolémée la Phénicie, l'Arabie, la Syrie, la Cilicie, la Pamphylie, la Lycie, la Carie et les Cyclades. Cela veut dire qu'il y eut çà et là dans ces régions des colonies, des garnisons ou des alliances égyptiennes. On ignore quand furent fondées, en Cilicie, Antioche ἐπὶ τοῦ Πυράμου, Antioche ἐπὶ Κράγῳ, Séleucie ἐπὶ Καλυκάδνῳ, par les Séleucides; Bérénice et Arsinoé, d'autre part. On rencontre en Pamphylie une Ptolémaïs, et, dans le voisinage, en Pisidie, une Séleucie. En Lycie, le nom d'Arsinoé, donné à Patara par Ptolémée Philadelphe (Strab., XIV, p. 666), peut être l'indice d'une mainmise sur la confédération lycienne. S. Jérôme répète que la Carie appartenait à Philadelphe; mais Ptolémée ne pouvait dominer que les places du littoral, comme Caunos, Halicarnasse, Milet, Héraclée du Latmos, Éphèse, Lébédos. Les îles surtout, Cos, Samos, Chios, Lesbos, peut-être Samothrace, étaient déjà ou tombèrent peu à peu, alors ou peu après, sous le protectorat des Lagides (Beloch, *Gr. Gesch.*, III, 2, pp. 271-283). Les villes de la confédération Ionienne, sauf Milet et peut-être Érythræ, paraissent être demeurées fidèles aux Séleucides, à en juger par l'inscription de Clazomènes (Michel, 486. Dittenb., *OGIS.*, 222), hommage rendu au roi Antiochos (I), à la reine Stratonice et à leur fils associé Antiochos (II), par le κοινὸν τῶν Ἰόνων (ci-dessus, pp. 65. 72).

— **p. 71.** — *La bataille de Leucolla ou de Cos.* — Les flottes égyptienne et macédonienne se sont heurtées deux fois en mer, à Cos et à Andros; mais les textes — à la fois rares et obscurs — qui mentionnent en passant l'une ou l'autre de ces batailles navales semblent n'en connaître qu'une, livrée par un Antigone à un Ptolémée. Les dates, la personnalité d'Antigone, l'issue même d'une au moins des deux batailles, autant de sujets de discussion.

Sur la bataille de Cos, deux textes explicites, d'ailleurs anecdotiques, où le nom de lieu est mentionné en passant et importe peu aux narrateurs, et quelques autres à l'appui. Plutarque rapporte que, le second Antigone (Ἀντίγονος ὁ δεύτερος ἐν τῇ περὶ Κῶν ναυμαχίᾳ), donc Antigone Gonatas, répondit à son entourage qu'effrayait le nombre des ennemis : « Et moi donc, pour combien me comptez-vous ? » (*De se ips. laud.*, 15). Il a répété le mot ailleurs et plus d'une fois (*Pelop.*, 2. *Apophth.*, p. 183), mais en l'attribuant au vieil Antigone à la bataille navale d'Andros (Ἀντίγονος ὁ γέρων, ὅτε ναυμαχεῖν περὶ Ἄνδρον ἔμελλεν. *Pelop.*, 2). Antigone Gonatas, qui mourut octogénaire en 240/39 a. C., était assez vieux à l'époque pour que l'on ne songe pas à son père Anti-

gone le Borgne, ou pour que l'on ne corrige pas γέρων en Δώσων, comme le propose J. Beloch (*Gr. Gesch.*, III, 2, p. 431) : mais il y a ici confusion entre Cos et Andros. Un certain Moschion, cité par Athénée (V, p. 209 e), après avoir décrit un navire colossal construit par Hiéron de Syracuse, ajoute qu'il n'entend pas lui comparer « la trière sacrée d'Antigone, celle sur laquelle il battit les stratèges de Ptolémée περὶ Λεύκολλαν τῆς Κῴας, et dont il fit ensuite [ἐπειδή mss. ὅπου δή corr.] un ex-voto à Apollon [1] ». La victoire d'Antigone Gonatas (à Cos ou à Andros) est encore certifiée par les félicitations qu'on lui adressait de toutes parts et auxquelles le philosophe Arcésilas refusa de s'associer (Diog. L., IV, § 39). Ce texte confirme la personnalité d'Antigone, car Arcésilas n'a pas survécu à Antigone Gonatas. Il fixerait même un *terminus post quem*, si peut-être Arcésilas gardait rancune à Antigone de la prise d'Athènes, qui avait terminé (en 263 ou 262 a. C.) la « guerre de Chrémonide » (Athen., VI, p. 250 f).

Sur la bataille d'Andros, aucune indication chronologique : à part la mention précitée de Plutarque, un seul texte, et corrompu, dont les correcteurs peuvent retourner à volonté le sens. On lit dans le *Prol. XXVII* de Trogue-Pompée : *Ut Ptolemaeus adeum* [*Adaeum* ? *Achaeum* ? *Ecdemum* ? *Eudemum* ?] *denuo captum interfecerit et Antigonum* [*Antigonus* ?] *Andro proelio navali oprona* [*Sophrona*] *vicerit*. On voit d'ici les hypothèses qui pullulent autour de cette phrase entortillée et balbutiante. Ici, Antigone n'est ni δεύτερος, ni γέρων, et le Sophron conjectural, connu comme gouverneur d'Éphèse sous Ptolémée III, y est introduit du dehors. Enfin, le Ps.-Aristée (p. 44 Schmidt) et Josèphe (*A. J.*, XII, § 93) parlent d'une grande bataille navale où la flotte de Ptolémée Philadelphe aurait été victorieuse de la flotte d'Antigone. Mais il se pourrait que cette victoire, dont on célébrait l'anniversaire à Alexandrie, fût antérieure aux batailles de Cos et d'Andros (Niese, II, p. 130).

Là se bornent les données. Les inductions fondées sur les offrandes d'Antigone à Délos en 252 a. C. (Homolle, *Archives*, pp. 64 sqq.), qui fourniraient un *terminus ante quem*, ne sont que des hypothèses en l'air. Délos était un κοινὸς τόπος international, et l'on ne sait pas davantage où Antigone a dédié sa trière sacrée, pas plus qu'on ne sait où était Leucolla. Le Λεύκολλα τῆς Κῴας d'Athénée n'est pas plus sûrement placé que le *promuntorium Leucolla* en Pamphylie de Pline (V, § 96), ou l'*oppidum Leucolla* près des îles Pactyes, sur le littoral de la Lycie (V, § 131. XXXVI, § 141). J'en dirais volontiers autant des coïnci-

1. W. Tarn, *The dedicated ship etc.* (ci-dessus p. 508), rejette la correction de Meineke, ὅπου δή, qui signifierait dédiée sur place, à Cos ou au Triopion. La trière — ou sa représentation — a dû être dédiée à Délos.

dences chronologiques cherchées dans les affaires de Macédoine. Par exemple, on peut supposer qu'à Andros, vers 246 ou 245, la flotte égyptienne venait au secours du rebelle Alexandre fils de Cratère, et qu'elle battit Antigone (G. De Sanctis).

En résumé, on peut soutenir et on a soutenu :

1° Qu'il n'y a eu qu'une bataille, localisée tantôt à Cos, tantôt à Andros, le nom étant attaché à Leucolla, que les auteurs précités situaient au juger ; 2° qu'il y a bien eu deux batailles, l'une et l'autre livrées par Antigone Gonatas à la flotte de Ptolémée Philadelphe, dans l'ordre indiqué, Cos d'abord, Andros ensuite, — avec variantes sur l'issue de la bataille d'Andros (*Antigonus* vainqueur — *Antigonum* vaincu) ; 3° que les deux batailles ont été livrées dans le même ordre, avec les mêmes variantes sur l'issue de la dernière : mais, la première par Antigone Gonatas à Ptolémée Philadelphe, l'autre, une trentaine d'années plus tard, vers 227 a. C., par Antigone Doson à Ptolémée Évergète ; 4° que cet ordre doit être renversé, la bataille d'Andros ayant précédé celle de Cos. Les dates extrêmes sont 263/2 a. C., pour Cos et 227 (Beloch) pour Andros.

J'ai déjà dû opter et motiver mon option dans l'*Histoire des Lagides* (I [1903], pp. 193, 2. 256,4. IV [1907], pp. 311. 316-317), — qui y est plus directement intéressée que celle des Séleucides, — et je ne reviens sur le sujet que pour noter, sans répartir toutes ces redites dans les compartiments ci-dessus, les dissertations y relatives postérieures à 1907, à savoir : V. Costanzi (*Riv. di Filol. class.*, XXXVII [1909], pp. 516-526). (*Klio*, XI [1911], pp. 277-283). W. W. Tarn (*Journ. of Hellen. Stud.*, XXIX [1909], pp. 264-285. XXX [1910], pp. 209-222). W. Scott Ferguson (XXX, pp. 189-208). Cf. la *Bibliographie*, où, vu l'écart des opinions, ces études ont été classées sur terrain neutre, au règne d'Antiochos II. Le travail le plus récent et le plus complet sur la question est l'œuvre — malheureusement posthume — d'un jeune érudit, E. Pozzi, *Le battaglie di Cos et di Andro* (Memor. d. R. Accad. di Torino, LXIII [1913], pp. 319-387), dont l'opinion vient — *mutatis mutandis* — à l'appui de la nôtre. Il conclut 1° que les deux batailles navales ont été livrées dans l'ordre communément admis : celle de Cos avant 250, probablement en 254/3 a. C. ; celle d'Andros, en 243 ou 242 a. C. ; 2° qu'elles ont été l'une et l'autre livrées et gagnées par Antigone Gonatas, Plutarque n'ayant pu appeler ὁ γέρων Antigone Doson, mort à quarante-deux ans. W. Tarn a publié depuis son *Antigonos Gonatas* (Oxford, 1913), sans connaître le travail de Pozzi. Sa thèse est aussi que les deux batailles ont été des victoires d'Antigone Gonatas, mais de dates très rapprochées, « in one campaign, or two consecutive campaigns, at the very

beginning of the reign of Ptolemy III » (p. 462), c'est-à-dire, Andros en 246 et Cos en 245 a. C. Ce qui importe, c'est que les victoires macédoniennes durent enlever aux Lagides le protectorat du κοινὸν des Insulaires. Aussi, à chaque hypothèse concernant les dates correspondent des thèses concernant le transfert de la thalassocratie, des Lagides aux Antigonides, aux Rhodiens, et les faits invoqués ne sont pas assez probants pour mettre fin aux discordances. Il n'est même pas certain que la Confédération des Nésiotes, dont on se dispute l'hégémonie, ait subsisté après l'époque (vers 250 a. C.) où l'on n'en parle plus (P. Roussel).

Tout compte fait, j'accepterais volontiers, comme le fait Ad. Reinach (*Rev. Épigr.*, I [1913], pp. 121-130), les dates de 254/3 pour la bataille de Cos et de 246/5 pour la bataille d'Andros, deux défaites de la flotte égyptienne.

— **p. 72.** — *Antiochos I et ses fils associés.* — Il doit y avoir des erreurs de lecture dans les dates assignées par Strassmaier aux co-régences des deux fils d'Antiochos I, Séleucos et Antiochos (II). D'après les tablettes, Séleucos est associé à son père depuis l'an 32 Sel. (280/79 a. C.) jusqu'en 38 Sel. (274/3 a. C.), et même, d'après le cylindre sus-mentionné (trad. Peiser), jusqu'en 43 Sel. (269/8 a. C.). Il est donc impossible que l'association « Antiuksu et Antiuksu » soit datée de 39 Sel. (273/2 a. C.), comme le veut Strassmaier (*Zeitschr. f. Assyriol.*, VI [1891], p. 95. VII [1892], pp. 226-234. VIII [1893], pp. 106-108). Il est encore plus inadmissible que Séleucos ressuscite comme co-régent en 49 Sel. (263/2 a. C.). Pour nous, il n'y a pas grand intérêt à vérifier si ces erreurs incombent à Strassmaier ou au scribe. Cette vérification, mon savant et obligeant confrère le P. Scheil a bien voulu la faire pour moi, et il m'apporte au dernier moment la clef de l'énigme. Il n'y a d'erroné dans les textes chaldéens que les erreurs de lecture et restitutions de Strassmaier. Dans la datation *Année 39 d'Antîkusu et [Antîkusu] rois, 21 Nisan* (Z. f. Assyr., VI [1891], p. 95), le second *Antîkusu* est une restitution conjecturâle, suggérée par une fausse lecture d'un texte de même date où les noms sont en abrégé, les abréviations *An* et *Si* étant représentées par des sigles syllabiques qu'il est facile de confondre. Là où Strassmaier a lu : *Année 39 d'An et d'An rois* (Z f. A., VIII [1893], p. 108), il faut probablement lire *d'An et de Si.* Inversement, la prétendue réapparition de Séleucos en 263/2 a. C., fondée sur la lecture *An 49 d'An et de Si* (ibid.), disparaît si le texte porte réellement : *An 49 d'An et d'An.* L'association d'Antiochos et Séleucos dans les années 37-38 Sel. = 274-273/2 a. C. est garantie par des textes non abrégés : *An 37 d'Antîuksu et Siluku, rois, mois d'Adar* (Z. f. A., VII [1892], p. 233). — *An 38 d'Antiuksu et Siluku, mois de Tesrit* (ibid., p. 226).

— p. 73. La question concernant la coexistence de Stratonice et d'une seconde épouse d'Antiochos I est intimement liée à celle du mariage d'Antiochos II avec sa sœur (ἀδελφή) Laodice, et n'a même pas d'autre raison d'être. Si cette sœur était ὁμοπάτριος (Polyæn., VII, 50), quelle était sa mère, autre que Stratonice? L'inscription de Sigée (ci-dessus, p. 73, 1), donne la qualité d'ἀδελφὴ βασίλισσα (lig. 23) à l'épouse d'Antiochos Ier : qualité protocolaire (Niebuhr, Droysen, Beloch, Laqueur, etc.) ou réelle (Radet, Wilcken, Dittenberger, etc.). Mais la date de l'inscription n'est pas tellement assurée qu'on ne puisse la reporter au règne d'Antiochos III (ci-après). Il convient donc d'en user avec discrétion.

On ne peut soutenir que le mariage entre frère et sœur, l' ἱερὸς γάμος, était interdit chez les Séleucides, puisque Antiochos III marie son fils Antiochos avec sa fille Laodice (ci-dessus, pp. 182, 1. 185); ni qu'ils aient adopté l'usage égyptien d'appeler la reine, quelle que soit son origine, ἀδελφή du roi; ni qu'ils se soient abstenus de la polygamie à la mode orientale. L'assertion de Tite-Live (XXXVIII, 13), à savoir que la ville d'Apamée, fondée par Séleucos Ier, reçut son nom *ab Apama sorore Seleuci*, — sœur inconnue — n'est qu'une inadvertance de l'historien ou une faute de copiste. C'est cependant sur ce texte, rapproché d'un passage où Malalas (p. 198 Bonn.) attribue à Séleucos I deux filles nées d'Apama (Ἄπαμαν καὶ Λαοδίκην) que G. Radet (*Rev. de Philol.*, XVII [1893], pp. 56-62) essaie de construire un système qui s'accorde avec le texte d'Étienne de Byzance (s. v. Ἀντιόχεια), lequel mentionne trois princesses éponymes des colonies d'Antiochos (I) fils de Séleucos : sa mère Antiochis, éponyme d'une Antioche; sa sœur Laodice, éponyme d'une Laodicée ; sa femme Nysa, éponyme d'une Nysa. L'Apama (II) de Malalas, fille de Séleucos I, se serait aussi appelée Laodice, comme sa mère Apama (I) aurait pris le nom d'Antiochis. C'est elle qui, épousant son frère Antiochos I, aurait été la mère de Laodice (II), sœur-épouse d'Antiochos II. Enfin, Nysa serait une dernière femme (ou concubine ?) d'Antiochos I.

Vraiment, ni Étienne de Byzance, un lexicographe du ve siècle p. Chr., qui butine au hasard, ni à plus forte raison Malalas, ne méritent un brevet d'infaillibilité. Revenons maintenant à la généalogie de Laodice épouse d'Antiochos II.

Sur l'identité et l'origine de cette Laodice s'est engagé un débat qui peut durer indéfiniment, car toute solution comporte des postulats indémontrables. Je l'ai déjà résumé dans l'*Histoire des Lagides* (I, pp. 211-212), et il n'a guère été produit d'arguments nouveaux depuis 1903. On se trouve en présence de deux affirmations bien nettes, mais nettement contradictoires. La première, visée en passant tout à

l'heure, est celle de Polyen, un contemporain des Antonins, à propos de la vengeance de Laodice délaissée pour Bérénice (*Strateg.*, VIII, 50) : Ἀντίοχος ὁ προσαγορευθεὶς Θεὸς ἔγημε Λαοδίκην ὁμοπάτριον ἀδελφήν, ἐξ ἧς αὐτῷ παῖς ἐγένετο Σέλευκος. Par contre, l'Eusèbe arménien (p. 251 Sch.) affirme que les enfants d'Antiochos II étaient nés *ex Laodike Akhaei filia*. Il ne saurait être question de peser la valeur des témoignages d'après la compétence présumée des auteurs, ni de préférer le plus ancien. Le dernier a pu vouloir précisément rectifier une erreur de son devancier. C'est dans les circonstances et notions d'alentour qu'il faut chercher des probabilités. Disons seulement que la phrase susdite d'Eusèbe est entachée d'une faute grossière [1], qui n'inspire pas beaucoup de confiance dans la leçon *Akhaei filia*.

Supposons admise l'assertion du chronographe précité : Laodice fille d'Achæos, épouse d'Antiochos II. De quel Achæos s'agit-il? On reconstitue à coups d'hypothèses la généalogie des Achæi pour trouver un père à cette Laodice. Comme les noms Achæos et Andromachos paraissent avoir alterné dans la famille, il n'y a pas de difficulté à admettre que Laodice, épouse de Séleucos II, qui avait un frère Andromachos (Polyb., IV, 51,4. VIII, 22,11), était fille d'un Achæos (ci-dessus, p. 114) et à reconnaître cet Achæos dans les στρατηγοὶ Σελεύκου Ἀχαιὸς καὶ Ἀνδρόμαχος (Polyæn., IV, 17). Le fils de cet Andromachos, Achæos, le rival malheureux d'Antiochos III le Grand, est en pleine lumière de l'histoire. Mais il y a loin — trois quarts de siècle — de l'Achæos crucifié en 213 à celui qui aurait été le beau-père d'Antiochos II. Pour trouver un Achæos père d'une Laodice qui aurait épousé Antiochos II, il faut remonter de deux ou trois générations et supposer un Achæos aïeul et bisaïeul de ceux-ci. C'est ce que fait J. Beloch (*Gr. Gesch.*, III, 2, pp. 151-157), à cette différence près que, pour ne pas avoir trois Achæi, — les textes n'en connaissant que deux, — il ne fait qu'un seul personnage des deux contemporains de Séleucos II et d'Antiochos III. Il soupçonne que ce bisaïeul de l'Achæos historiquement connu devait être un frère d'Antiochos I, un fils cadet de Séleucos Nicator. La reine Laodice, fille de ce premier Achæos, aurait donc été non pas la sœur, mais la cousine de son mari Antiochos II. Si Polyen l'appelle ἀδελφή, c'est là un titre protocolaire, imité de l'étiquette égyptienne. Le système de Laqueur est analogue, sauf qu'il admet trois Achæi : le premier, père de Laodice I épouse d'Antiochos II; le second, fils du premier (sans alternance de nom), père de Laodice II femme de Séleucos II, partisan de son gendre contre Antiochos Hiérax; le troisième, contemporain, beau-frère et rival d'Antiochos III.

1. Antiochos II *filios habuit* II, *Seleukum cognomine Kalinikum et Antigonum* (leg. *Antiochum*), *filias* II *ex Laodike Akhaei filia*.

On voit le nombre de postulats accumulés. Il y a une sorte de contradiction à prétendre, d'une part, que les Séleucides ne pratiquaient pas l'ἱερὸς γάμος, et, d'autre part, qu'ils en assumaient l'apparence, à l'occasion, sans motif appréciable et sans en faire une habitude.

La tâche des partisans de Polyen n'est pas moins laborieuse, mais ils ont plus d'arguments à leur disposition. D'abord la précision même de l'expression ὁμοπάτριος ἀδελφή. L'inscription de Durdurkar, publiée en 1885 (ci-dessus, p. 91, 1) a paru d'abord lever tous les doutes et confirmer l'assertion de Polyen. Le roi Antiochos II institue un culte en l'honneur de sa chère sœur et compagne Laodice (βουλόμενοι τῆς ἀδελφῆς βασιλίσσης Λαοδίκης τὰς τιμὰς ἐπὶ πλεῖον αὔξειν), en raison de la tendresse qu'elle a témoigné à son époux et de sa piété envers la divinité (τὸ θεῖον). Le roi nomme, pour desservir ce culte, Bérénice, fille de Ptolémée fils de Lysimaque, celui-ci parent de la famille royale (Βερενίκην Πτολεμαίου τοῦ Λυσιμάχου [τοῦ προσήκοντος ἡμῖν κατὰ συγγένειαν θυγατέρα). Mais ce texte soulève quantité de questions sur lesquelles s'exerce la sagacité des exégètes, — j'y reviendrai plus loin, — et ceux-ci sèment les conjectures à pleines mains.

Les inscriptions non datées et dépourvues, comme celle-ci, de toute indication chronologique utilisable (la date Ἔ[τους...] Ἀρτεμισίου [ι...] est mutilée) se placent et se déplacent au juger. Bien des rois se sont appelés Antiochos et bien des reines Laodice. On pourrait faire descendre d'une quarantaine ou cinquantaine d'années la date de l'inscription de Durdurkar — aussi bien que celle de l'inscription de Sigée — et attribuer l'une et l'autre au règne d'Antiochos III, qui était fils d'un Séleucos comme Antiochos I et avait aussi pour épouse une Laodice, comme Antiochos II. Cette Laodice, fille de Mithridate II de Pont, n'était pas la sœur de son époux; mais le dogme qui déclare ἀδελφή titre protocolaire écarte la difficulté. C'est la thèse soutenue en dernier lieu par Th. SOKOLOFF, *Der Antiochos der Inschriften von Ilion* (Beitr. z. alten Gesch., IV [1904], pp. 101-110) et R. LAQUEUR, *Quaestiones epigr. et papyrol.* [1904], pp. 61-89), combattue par M. HOLLEAUX, Πτολεμαῖος Λυσιμάχου (*BCH.*, XXXVIII [1904], pp. 408-419).

Si l'on examine de près sur quoi se fonde, en fin de compte, l'argument qui domine toutes ces discussions, le postulat invoqué depuis Niebuhr, — l'ἀδελφή titre protocolaire, — on ne trouve guère que d'autres postulats. On savait, par l'inscription de Sigée, placée vers 278/7 a. C., que le titre d'ἀδελφή donné à l'épouse d'Antiochos I est antérieur d'une dizaine d'années au décret de la Confédération ionienne (ci-dessus, pp. 65, 1. 72, 5) qui, vers 266 a. C., décerne les honneurs divins « aux rois Antiochos et Antiochos et à la reine Strato-

nice ». On sait mieux encore aujourd'hui, par une inscription cunéiforme, datée de 43 Sel. = 268/7 a. C., que Stratonice était encore associée « aux rois Antiochos et Séleucos fils d'Antiochos » (ci-dessus, p. 72, 1). Il a paru impossible d'admettre que, du vivant de Stratonice, Antiochos I ait eu une seconde épouse. Donc, l'ἀδελφή de l'inscription de Sigée est Stratonice, qui n'était pas « sœur » de son époux. Les Séleucides ont, sur ce point, imité non pas les usages, mais (pourquoi ?) le protocole des Lagides. Pour eux, ἀδελφή est synonyme d' « épouse ». Autant de postulats. Le protocole n'est pas observé dans le décret ionien, où Stratonice n'est pas appelée ἀδελφή, et c'est une question de savoir s'il a jamais été appliqué par la suite. L'impossibilité, morale plutôt que légale, d'une seconde épouse du vivant de la première n'est pas démontrée, tant s'en faut, par les exemples de Démétrios Poliorcète et autres. En arrivant à Alexandrie, Pyrrhos s'aperçoit que Bérénice est bien l'épouse préférée (μέγιστον δυναμένη καὶ πρωτεύουσα ἀρετῇ καὶ φρονήσει τῶν Πτολεμαίου γυναικῶν) de Ptolémée Soter, mais non pas la seule. Stratonice pouvait donc être honorée officiellement par privilège spécial, vivante ou morte, tandis que l'ἀδελφή ou n'est pas « nommée » ou est passée sous silence. Enfin, l'argument capital, tiré de l'inscription de Sigée, est radicalement infirmé par ceux qui imputent ce texte au règne d'Antiochos III et commettent un cercle vicieux en se prévalant, pour ce faire, d'une opinion qui paraissait plausible quand il s'agissait d'Antiochos I et de Stratonice.

Le grand argument — ἀδελφή titre protocolaire — m'a donc paru devoir être rejeté, et maintenue la qualité de sœur à la Laodice d'Antiochos II. Pour soutenir que les Séleucides, respectueux des mœurs grecques, n'épousaient pas leurs sœurs, il faut oublier d'abord que l'épithète d'ἀδελφή eût été à elle seule un scandale; ensuite, que, Antiochos III γάμους τε τῶν παίδων ἔθυεν, Ἀντιόχου καὶ Λαοδίκης, ἀλλήλοις συναρμόζων (Appian., *Syr.*, 4); enfin, que les Grecs ne considéraient pas comme incestueux les mariages entre frère et sœur consanguins (ὁμοπατρίους). Cimon fils de Miltiade épousa ainsi sa sœur Elpinice (Corn. Nep., *Cimon*, 1), et Archéptolis fils de Thémistocle sa sœur Mnésiptolème (Plut., *Themist.*, 32). Or, tel était, d'après Polyen, le cas de Laodice. Avec les mœurs polygames des Diadoques, qui ne répudiaient pas expressément, ce semble, leur épouse en suivant des goûts ou des intérêts nouveaux, il ne devait pas manquer, dans les familles royales, de sœurs épousables à titre d'ὁμοπάτριοι.

Cette réserve, qui exclut les mariages entre ὁμομήτριοι, j'ai cru devoir la maintenir et en croire sur ce point Polyen. Mais comme c'est elle, et elle seule, qui embrouille tant de questions à la fois, je suis

tout prêt à n'en pas faire plus de cas qu'Antiochos III ; et alors, il est aisé d'arriver à une solution satisfaisante et en même temps, ce qui n'est pas à dédaigner, fort simple. Rien de plus commun que les confusions entre homonymes, surtout entre Laodices. Eusèbe a dû confondre Laodice fille d'Achæos, femme de Séleucos II, avec l'épouse de son prédécesseur Antiochos II. Ce témoignage écarté, celui de Polyen ne saurait être tenu pour infaillible de tout point, puisque Polybe lui-même, en matière de généalogie, prête parfois au soupçon (cf. Beloch, *Gr. Gesch.*, III, 2, p. 157). Polyen (ou ceux qui l'ont renseigné), sachant vaguement que les Séleucides ont été en Orient les champions de l'hellénisme, n'a pas pensé qu'ils y eussent si tôt dérogé sur ce point délicat, et il a cru Laodice ὁμοπάτριος. Ceci admis, il n'y a plus à chercher pour Laodice, fille d'Antiochos I et de Stratonice, cette mère que nous n'avions pu trouver.

— **p. 75.** — *La mort d'Antiochos I Soter.* — Le problème ici posé ne peut être élucidé — vu quelque confusion possible — qu'à propos de la mort d'Antiochos Hiérax (voy. ci-après, p. 566).

CHAP. III. — Le règne d'Antiochos II Théos.

— **p. 84.** — *La révolte d'Alexandre fils de Cratère.* — Cet Alexandre était fils de Cratère, frère utérin d'Antigone Gonatas. Il n'avait pas hérité de la fidèle et proverbiale amitié de son père pour Antigone. Sa rébellion, qui faillit enlever l'hégémonie de la Grèce à Antigone, est connue par une ligne de Trogue-Pompée (*Prol.* 27 : *Ut Antigonus... cum fratris sui Crateri filio Alexandro bellum habuit*), par des anecdotes où l'on vante l'amour conjugal de sa femme Nicæa (Plut., *Arat.*, 17. Polyæn., IV, 6. Liv., XXXV, 26), et des inscriptions. Elle intéresse de très près l'histoire d'Athènes et de la Ligue Achéenne, moins celle des Séleucides, encore que Antiochos II ait dû voir avec plaisir Antigone ainsi occupé. En disant, un peu brusquement, qu'elle obligeait Antigone à reconquérir le Péloponnèse, j'ai voulu couper court à de longues explications et faire allusion au siège de Corinthe, clef du Péloponnèse. Voy., sur le sujet, et ses rapports avec les batailles de Cos et Andros (ci-dessus, pp. 538-541), Th. Sokolow (*Beitr. z. alt. Gesch.*, III [1903], pp. 119-130). J. Beloch (*Gr. Gesch.*, III, 2 [1904], pp. 436-440). G. De Sanctis (*Klio*, IX [1909], pp. 1-9).

— **p. 85.** — *Défection de la Bactriane.* — L'histoire de la Bactriane se fonde à peu près exclusivement sur les études de numismatique. Nom-

breux sont les essais publiés depuis Th. Bayer (*Historia regni Graecorum Bactriani*. Petropoli, 1738) jusqu'à nos jours, sur un sujet que complique encore l'histoire parallèle des Arsacides. On a beaucoup glosé sur le passage où Strabon (XI, p. 515) dit que des troubles avaient éclaté dans les régions trans-Tauriques (ἔξω τοῦ Ταύρου) et provoqué la défection de la Bactriane, « parce que les rois de Syrie et de Médie, qui possédaient aussi ces régions, étaient en lutte l'un contre l'autre » (διὰ τὸ πρὸς ἀλλήλοις εἶναι τοὺς τῆς Συρίας καὶ τῆς Μηδίας βασιλέας τοὺς ἔχοντας καὶ ταῦτα). Ce texte a suggéré diverses hypothèses : le roi de Médie serait Ptolémée III Évergète en conflit avec Séleucos II, ou, plus tard encore, Antiochos Hiérax. Justin, en effet (XLI, 4, 7) et Appien (*Syr.*, 65) attribuent à la guerre entre Séleucos II et Hiérax la révolte des Parthes, que Justin mentionne même avant celle de la Bactriane, à la date de 250 a. C. (*L. Manlio Vulsone, M. Atilio Regulo consulibus*). Ces conjectures ont contre elles nombre d'indices chronologiques, qui assignent à la défection de la Bactriane, et même à l'invasion consécutive des Parthes, des dates antérieures au règne de Séleucos II. En fait de roi de Médie, il n'y en avait plus d'autre à l'époque que le dynaste ou roitelet de Médie Atropatène, Artabazane, comparse insignifiant et jusque-là vaguement tributaire des Séleucides. On ne voit pas qu'il ait pu tenir tête au roi de Syrie, et, au surplus, l'Atropatène ne confine pas à la Bactriane, puisqu'elle est au N.-W. de la Médie. Les « rois de Syrie et de Médie » seraient donc les Séleucides en général, ou ici, puisque le pluriel βασιλέας ne se comprendrait guère pour limiter une date, Antiochos II et son fils Séleucos associé au trône. Mais ces deux rois n'étaient pas en conflit ? L'idée de conflit peut être écartée du texte de Strabon par une correction πρὸς ἄλλοις (Coray) au lieu de ἀλλήλοις. Les rois en question étaient « occupés ailleurs », et rien n'empêche que Strabon ait visé Antiochos II et son fils, celui-ci chargé plus spécialement des provinces orientales et résidant peut-être en Médie. Ce n'est là qu'une solution possible, et possible grâce à une correction. J'incline à croire que la leçon ἀλλήλοις peut se défendre et que, comme Justin et Appien, Strabon, à tort ou à raison, vise ici le conflit des deux frères, Séleucos II et Antiochos Hiérax.

— **p. 87.** — L'*Ère des Arsacides*. — On vient de dire qu'il y a un rapport de cause à effet, ou tout au moins de concomitance, entre la révolte de la Bactriane et le soulèvement des Parthes. Strabon, après avoir parlé d'Euthydème proclamant l'indépendance de la Bactriane, dit : « Ensuite (ἔπειτα) Arsace le Scythe se jeta sur la Parthyée et s'en empara ». Justin, après mention de la défection des Parthes, jusque-là sujets des Séleucides (?), relate celle de Théodote : *Eodem tempore*

etiam Theodotus, mille urbium Bactrianorum praefectus, defecit regemque se appellari jussit (XLI, 4). L'Ère des Arsacides est un comput établi après coup, sur des données que nous n'avons plus. Celles dont nous disposons, discutées par Droysen (III, pp. 347-359), sont les textes précités de Strabon, de Justin, d'Appien, des mentions éparses dans Arrien (ap. Phot.), Suidas (s. v. Ἀρσάκης), le Syncelle (p. 539 Bonn.), et les dates quelque peu discordantes fournies par Eusèbe pour la défection des Parthes, c'est-à-dire, tantôt Ol. 132, 3 = 250/49 a. C. (II, p. 120 Sch.), tantôt Ol. 133, 1 = 248/7 a. C. (I, p. 207. II, p. 121). On n'est pas obligé d'admettre que le début de l'ère coïncide exactement avec l'événement qu'elle commémore.

Les estimations variaient de 256 à 245 a. C. jusqu'au jour où les documents babyloniens vinrent établir la concordance entre l'ère des Arsacides et l'ère des Séleucides. Droysen doutait encore de la lecture d'une tablette où G. Smith avait déchiffré le synchronisme 144 Arsac. = 208 Sel. Mais, depuis, J. N. Strassmaier (*Zeitschr. f. Assyriol.*, VIII [1893], pp. 106-113) a multiplié ces exemples, au point que le doute n'est plus possible. Ainsi, 132 Sel. = 68 Ars.; 174 Sel. = 111 Ars.; 176 Sel. = 112 Ars.; etc. Comme les Chaldéens faisaient partir l'Ère séleucide du 1er Nisan, au printemps de 311 a. C., l'équation 132 Sel. = 68 Ars. donne pour l'année initiale de l'Ère arsacide 248/7 a. C. Le fait que des dates particulières correspondent, l'une, prise en 111 Ars., à 174 Sel.; l'autre, prise en 112 Ars., à 176 Sel., indique que les deux computs ne partaient pas du même mois; que, par conséquent, l'année arsacide commençait à l'équinoxe d'automne, six mois plus tard que l'année séleucide, et que le point de départ de l'Ère arsacide correspond à sept.-oct. 247 a. C. (Cf. Ed. Meyer, *Zeitschr. f. Assyriol.*, IX [1894], pp. 325-328, et Ed. Mahler (*ibid.*, pp. 42-61).

Sur la nationalité ou origine ethnique des Parthes (Παρθυαῖοι-Πάρθοι *Parthava-Partva-Parthi*), le débat est entre ceux qui, d'accord avec les textes anciens, les tiennent pour des Touraniens (Rawlinson, Gardner), et ceux (Droysen, Schneiderwith, Spiegel, etc.), qui font des Parthes des Iraniens plus ou moins mélangés de Scythes. La solution de Fr. Spiegel, à savoir que les Parthes étaient des Iraniens, et leurs rois, les Arsacides, des Touraniens, est une hypothèse conciliante, mais qui ne s'impose pas.

— p. 89. — Les enfants de Laodice répudiée furent-ils formellement déshérités, comme le dit le commentaire de Daniel (12,5), au profit de l'enfant de Bérénice? La Cœlé-Syrie fit-elle partie de la dot de la φερνηφόρος, l'occupation de cette province par les Lagides étant récente (de 280, et non 295 a. C.) et encore mal assurée? Autant de questions sur lesquelles il est superflu d'accumuler des hypothèses.

— **p. 91** [cf. pp. 82. 220. 470]. — *La prêtresse Bérénice, fille de Ptolémée fils de Lysimaque. — Ptolémée tyran d'Éphèse. — Ptolémée de Telmesse.* — Il me faut revenir, malgré que j'en aie, sur deux ou trois problèmes connexes, agités à plusieurs reprises dans l'*Histoire des Lagides* (I, pp. 149, 4. 153, 3. 182, 2. 206, 2. 211, 3. 393, 1. III, pp. 73, 1. 225, 2. IV, pp. 311-313), questions d'identité encombrées d'homonymes, qui ont fait couler beaucoup d'encre et sont toujours pendantes. J'avais songé d'abord à les diviser, en les associant à d'autres litiges où ils font fonction d'arguments. C'est ainsi que j'ai été amené déjà (ci-dessus, p. 544) à signaler en passant le texte vers lequel convergent toutes les discussions, l'inscription d'Ériza ou Durdurkar en Phrygie, publiée en 1885 par P. Paris et M. Holleaux (*BCH.*, IX [1885], pp. 324-330. XIII [1889], pp. 523-529. Michel, 40. Dittenb., *OGIS.*, 224). C'est le décret du « roi Antiochos » instituant le culte de sa sœur la reine Laodice (τῆς ἀδελφῆς Λαοδίκης), nommant archiprêtresse (ἀρχιέρειαν) de ce culte en Phrygie Bérénice, fille d'un Ptolémée fils de Lysimaque apparenté au roi (Βερενίκην τὴν τοῦ Πτολεμαίου τοῦ Λυσιμάχου θυγατέρα [lig. 5] — [τοῦ προσηκό]ντος ἡμῖν κατὰ συγγένειαν θυγατέρα [lig. 30-31])[1], et réglementant les prérogatives des desservantes du dit culte.

En l'absence de la date, qui est mutilée, un large champ s'est ouvert aux conjectures. De quel Antiochos et, par conséquent, de quelle Laodice s'agit-il? Où trouver pour père à Bérénice un Ptolémée qui soit à la fois fils de Lysimaque et parent de la dynastie ? Comme le dit W. W. Tarn (*Journ. of Hellen. Stud.*, XXX, p. 222), « Ptolemy son of Lysimachus has a tremendous literature of his own ». Je vais essayer de résumer brièvement les données du problème et d'énumérer les solutions intervenues.

L'honneur que fait Antiochos à ce Ptolémée indique que ce n'était pas un particulier quelconque : il y a donc chance de rencontrer sa trace ailleurs. En fait de Ptolémées certifiés fils de Lysimaque par des textes, nous ne connaissons que deux personnages, supposés provisoirement distincts : 1° un fils du roi Lysimaque et d'Arsinoé II; 2° Ptolémée fils de Lysimaque, dit de Telmesse. Du premier, on sait que — échappé sans doute au massacre de ses frères cadets, Lysimaque et Philippe, égorgés à Cassandria par Ptolémée Kéraunos, dont il avait soupçonné le dessein (Justin., XXIV, 2-3), — il disputa la succession de son père au dit Kéraunos *in Macedonia cum Monunio Illyrio* (Trog., *Prol.* 24). On ne sait rien de plus sur lui : mais il y a tout lieu de penser

1. L'expression ne peut être évidemment une périphrase pour συγγενής. Un titre est une médaille dont le relief s'efface à l'analyse. Il se peut que, si le titre existait à l'époque, cette définition de la parenté *réelle* ait été voulue.

que, au temps où, comme prétendant, il a dû prendre le titre de roi, il a été le Πτολεμαῖος τοῦ βασιλέως Λυσιμάχου ou βασιλεὺς Πτολεμαῖος τοῦ Λυσιμάχου, ou encore, Πτολεμαῖος Λυσιμάχου, auteur d'offrandes à Délos (*Inventaire de Callistratos*, lig. 10, 12-13, 24-25, 29-30, ap. Holleaux, in *BCH.*, XXVIII, p. 409, 5). Le second (que l'on a voulu identifier avec le premier : cf. ci-après), Ptolémée dit de Telmesse, est mentionné dans une inscription datée de Dystros an VII de Ptolémée Évergète, c'est-à-dire, février (?) 240 a. C. (V. Bérard, in *BCH.*, XXIV [1890], pp. 162-167. Dittenb., *OGIS.*, 55. Michel, 547). A cette date, les citoyens de Telmessos en Lycie (auj. Makri) honorent pour ses bienfaits leur seigneur « Ptolémée fils de Lysimaque », à qui la ville a été remise par le roi Ptolémée (παραλαβὼν τὴν πόλιν παρὰ βασιλέως Πτολεμαίου τοῦ Πτολεμαίου καὶ Ἀρσινόης θεῶν Ἀδελφῶν). Cinquante ans plus tard (190-89 a. C.), les Romains, partageant les dépouilles d'Antiochos III vaincu entre Eumène II et les Rhodiens, exceptent du partage — sans doute pour la rendre à son ex-propriétaire (?) — une enclave, *agrum qui Ptolemaei Telmessii fuisset* (Liv., XXXVII, 56, 4-5). Comme on rencontre à l'époque dans les comptes de Délos une φιάλη Πτολεμαίου τοῦ Λυσιμάχου (*BCH.*, VI [1882], p. 39. Dittenb., *SIG.*, 588, lig. 94), on peut conjecturer que cet ex-voto témoigne de la reconnaissance du Telmessien de 240, vieilli, septuagénaire peut-être, (ou de son héritier, voy. ci-après). C'est donc entre ces deux Ptolémées qu'il faudrait discerner le père de la prêtresse Bérénice, l'un étant, comme oncle maternel de la reine Bérénice, l'autre pouvant être apparenté aux Séleucides.

Mais ici interviennent les postulats qui introduisent dans le débat deux ou trois Ptolémées, que l'on s'efforce d'identifier aux précédents à l'aide de conjectures portant tantôt sur l'existence réelle, tantôt sur la filiation de ces personnages. Le Lysimaque père de Ptolémée de Telmesse étant inconnu, on a proposé de faire de ce Ptolémée : 1° Le fils d'un haut fonctionnaire égyptien, Λυσίμαχος Πτολεμαίου Σωστρατεύς (*BCH.*, IX, p. 132), lequel, fils d'un Ptolémée, a pu avoir un fils de même nom; 2° Le fils susnommé du roi Lysimaque; 3° Un fils (postulé) de Lysimaque, frère cadet de Ptolémée Évergète. Ce sont trois hypothèses à examiner.

La première peut être écartée sans plus ample discussion, la seule vraisemblance invoquée (M. L. Strack, P. M. Meyer) étant une coïncidence chronologique supposée entre les inscriptions précitées. La seconde (Holleaux) n'est qu'une des conjectures accumulées sur la tête de ce fils de roi en disponibilité. La révélation, faite par les papyrus (*Revenue Laws*. 1896), d'une co-régence inaugurée à Alexandrie en 267/6 a. C. et cessant en 259/8, a suscité comme un concours de devinettes.

Que pouvait bien être le co-régent Ptolémée ? La solution la plus simple, à savoir, que Philadelphe s'était associé son fils aîné et légitime héritier, Ptolémée Évergète (Mahaffy, Grenfell, Wiedemann, Strack, Breccia) a paru insuffisante [1], parce qu'on ne voit pas alors, du moins tout de suite, pourquoi la co-régence aurait cessé en 259/8. La raison, a-t-on dit, doit être que le co-régent lui-même a disparu en cette année. Serait-ce peut-être un frère aîné d'Évergète (De Sanctis, Levi, Pozzi) ? L'une et l'autre hypothèse ont contre elles la rancune bien connue de Philadelphe contre son ex-épouse Arsinoé I (répudiée vers 277), antipathie entretenue par Arsinoé II et telle qu'il aurait déshérité ses enfants si son mariage avec Arsinoé II n'avait pas été stérile. Il fit même adopter officiellement par celle-ci les enfants du premier lit (voy. ci-dessus, Ptolémée Évergète fils θεῶν 'Αδελφῶν). Mais n'aurait-il pas eu peut-être d'Arsinoé II (épousée en 277?) un fils associé tout jeune au trône et mort en 259/8 (Krall, Wilcken, v. Wilamowitz) ? Ou bien, à défaut d'héritier né de sa très chère Arsinoé (morte en 270 et d'autant plus vénérée), n'avait-il pas sous la main le fils d'Arsinoé II et de Lysimaque, Ptolémée, dont il pouvait faire son fils en l'adoptant ? Donc, Philadelphe, suivant l'exemple de son père qui l'avait fait roi en déshéritant son frère aîné Ptolémée Kéraunos, Philadelphe aurait assuré sa succession à ce fils de Lysimaque en l'adoptant et l'associant au trône. Cette idée (Wilhelm, *Gött. gel. Anz.*, 1898, pp. 209-210, H. v. Prott in *Rh. Mus.*, LIII [1898], pp. 470-474) parut un trait de lumière et rallia quantité de suffrages (Haussoullier, P. M. Meyer, v. Wilamowitz, [Breccia], Beloch), comme révélant enfin l'origine du rebelle d'Éphèse, le Ptolémée qui succomba précisément en 259/8 a. C., à la date où cesse la co-régence. Le co-régent et le rebelle ne font qu'un, Ptolémée fils du roi Lysimaque selon la nature, mais officiellement *filius Ptolemaei regis* (Trog., *Prol.* 26), υἱὸς τοῦ Φιλαδέλφου (Athen., XIII, p. 593 a). On a beau invoquer les intrigues des partis à la cour d'Alexandrie, qui expliqueraient aussi bien ou mieux une disgrâce momentanée d'Évergète en 259, je n'ai pu réussir à me persuader que le régent fût fils de Lysimaque, et surtout que, sur quelque menace venue d'Alexandrie (?), l'héritier adoptif ait commis une aussi folle équipée. Je considère, après bien d'autres (Droysen, Strack, Niese, Dittenberger, Sokoloff, Bevan, Levi, Pozzi), le Ptolémée d'Éphèse comme un bâtard de Philadelphe, et comme absurde, ou peut s'en faut, que ce bâtard ait été quand même le co-régent (Gercke, Haeberlin, Bevan). Il est pour moi hors de cause,

1. E. Pozzi (*op. cit.*, p. 344, 2) ne peut s'expliquer que j'aie encore adhéré à cette opinion en 1907 (*Hist. des Lagides*, IV, p. 310), trois ans « dopo la esauriente dimostrazione del Beloch ».

sans rapport aucun avec les deux Ptolémées, l'un authentiquement, l'autre très probablement, fils de Lysimaque, qui restent seuls en présence.

Mais ces deux Ptolémées se résoudraient en un seul, si l'on acceptait la deuxième hypothèse concernant Ptolémée de Telmesse, celle de M. Holleaux (Πτολεμ. Ἐπιγ., in *BCH.*, XXVIII, pp. 408-419), à savoir, que le fils du roi Lysimaque serait (le premier) Ptolémée de Telmesse, celui dont les Telmessiens célèbrent les louanges en 240. L'argument décisif, c'est que, dans l'inscription de Makri, on peut lire, à la lig. 21, ἐπί[γονον] qualifiant Ptolémée, là où d'autres proposent ἐπι[μελητή]ν. Ἐπίγονος doit signifier fils de Diadoque : donc, ici, fils du roi Lysimaque. Ce scrupule de puriste, s'exerçant sur une restitution contestable, oblige à supposer deux Ptolémées de Telmesse [1], et il ne me semble pas contrebalancer les raisons qui font reconnaître dans le Ptolémée de l'inscription de Telmesse un fils de Lysimaque frère d'Évergète (Mahaffy, Grenfell, Niese, Staehelin, Wilhelm, Dittenberger, Sokoloff, Laqueur).

De ce Lysimaque, on sait qu'il a été victime de Sosibios au début du règne de son neveu Philopator (Polyb., XV, 25, 2), vers 220 a. C. Aucun texte ne parle de sa descendance, et l'existence d'un fils de lui, nommé Ptolémée, est un postulat, mais un postulat qui échappe à bien des objections faites à d'autres systèmes. Rien n'empêche d'admettre qu'il eût un fils, adolescent en 240, vieillard à l'époque du traité d'Apamée. On comprend que le fief lycien ait été attribué par Évergète, dès qu'il fut roi (246), à un prince de la famille royale. Sans doute, son neveu était bien jeune en 240 pour mériter les éloges des Telmessiens ; mais la ville avait pu être sagement administrée en son nom, et, au surplus, l'adulation n'y regarde pas de si près. Je ne disconviens pas néanmoins que ces hommages seraient mieux placés sur la tête d'un gouverneur de cinquante à soixante ans, et je reconnais que la thèse de M. Holleaux, avec ou sans le qualificatif ἐπίγονος, est très défendable. J'y reviendrai tout à l'heure. Ceci posé, Ptolémée de Telmesse était bien apparenté à Antiochos II, qui épousait sa tante vers 250 ; mais il n'avait probablement pas encore dix ans à l'époque. C'est dire qu'il ne peut être le père de la prêtresse Bérénice. Aussi avait-on considéré comme chose acquise que Bérénice devait être fille ou du Ptolémée fils du roi Lysimaque, déguisé en Ptolémée de Telmesse, ou du rebelle d'Éphèse, distingué du précédent. Mais l'objection tombe et tout est

1. Le dédoublement est ici obligatoire : il était déjà envisagé comme probable avec Ptolémée de Telmesse neveu d'Évergète. L'alternance usuelle des noms dans les familles a fait penser à un petit-fils (ou neveu?), plutôt qu'à un fils, du premier Ptolémée.

remis en question si l'on fait descendre l'inscription non datée de Durdurkar jusqu'au règne d'Antiochos le Grand (223-187 a. C.), époux, lui aussi, d'une Laodice (Radet, Sokoloff, Laqueur, Pozzi). La raison majeure alléguée, c'est que Antiochos II n'aurait pas institué le culte de Laodice après l'avoir répudiée. C'est le contre-pied du sentiment qui, à mon sens, a dû pousser Antiochos II à essayer de consoler par des hommages la reine déchue et à réhabiliter ses enfants. Aussi, à l'appui d'une opinion que je ne partage pas, je pourrais suggérer que peut-être Antiochos III, épousant en 191 Eubœa à Chalcis, avait, pour décréter l'apothéose de sa Laodice — morte ou vivante (?) — les mêmes motifs que nous prêtons à Antiochos II. A l'époque, Ptolémée de Telmesse, neveu d'Évergète, a pu avoir une fille d'âge largement adulte, dont Antiochos aurait fait la prêtresse Bérénice.

L'hypothèse est plus hardie que probante. Pour l'accepter, il faut admettre d'abord que le titre d'ἀδελφή donné dans le décret de Laodice est protocolaire, ce à quoi je ne puis acquiescer; ensuite, faire état d'une parenté lointaine entre ce Ptolémée et Antiochos III, d'une affinité née en 198 des fiançailles de Cléopâtre (*Syra*) avec Ptolémée V Épiphane [1]. Après toutes les éliminations faites ci-dessus, reste, comme seul père possible de l'ἀρχιέρεια de Phrygie au temps d'Antiochos II, Ptolémée fils du roi Lysimaque. Aussi bien, ce fut jusqu'à ces derniers temps l'opinion commune. Mais pourquoi Antiochos II ne l'appelle-t-il pas fils βασιλέως Λυσιμάχου ? Le souvenir de l'inimitié qui avait mis en conflit Lysimaque et Séleucos Nicator, des tragédies qui avaient commencé à Coroupédion et s'étaient continuées à Lysimachia, à Cassandria, explique, ce semble, que Antiochos ait évité de le réveiller et ait préféré associer une vague formule de réconciliation à la mention sèche : Πτολεμαῖος Λυσιμάχου, laquelle n'était nullement amphibologique pour les contemporains.

Puisqu'il est si facile d'aventurer des hypothèses, je cède à la tentation d'en proposer une qui relie entre eux des fragments détachés des systèmes énumérés précédemment, en abandonnant, au besoin, ceux pour lesquels j'ai manifesté des préférences. Il se peut que, sous l'influence de l'ambitieuse Arsinoé II, influence tournée en adoration après la mort de la « déesse Philadelphe » (270), Ptolémée II ait adopté son fils et l'ait associé au trône en 267/6 a. C. Mais, le sentiment national ayant protesté contre la disgrâce de l'héritier légitime, le co-régent fut écarté en 259/8, et aussitôt le bâtard installé à Éphèse, s'attendant

1. Pour attribuer à Antiochos III les inscriptions de Sigée (ci-dessus, p. 74) et d'Ériza, et les placer vers 213 a. C., Sokoloff (*Beitr. z. alt. Gesch.*, IV, p. 108) paraît faire abstraction de la question de parenté.

à être dépossédé de même, s'insurgea; ou, inversement, sa défection, exaspérant le parti national, entraîna la déposition du co-régent. Celui-ci aurait été alors éloigné d'Alexandrie et pourvu de moyens d'existence en Lycie, la mieux défendue et la plus paisible des possessions égyptiennes en Asie; — par exemple, à Telmesse. C'est là qu'il était avec sa fille Bérénice lorsque Antiochos II nomma celle-ci prêtresse de Laodice dans la province limitrophe, en Phrygie. A ce moment, le Séleucide, gendre de Philadelphe, avait intérêt à se montrer aimable pour le favori du Lagide. Mais, en 246, Ptolémée Évergète, devenu roi et poursuivant de sa rancune celui qui avait failli usurper son héritage, remplaça à Telmesse le fils du roi Lysimaque par le fils de son frère Lysimaque, un autre Ptolémée; et par la suite, entre ces deux « Telmessiens », homonymes jusque dans leur filiation, la confusion devint pour ainsi dire inévitable. Six ans plus tard, en 240, les Telmessiens étaient sûrs de plaire à Ptolémée Évergète en dépassant, dans l'éloge de leur jeune seigneur, les politesses qu'ils avaient sans doute faites à son prédécesseur pour plaire à Philadelphe. Mais longtemps après, en 197, Antiochos III, maître de la Lycie, dut expulser de son fief le prince égyptien et confisquer ses propriétés, son *ager* : d'où la restitution qui lui est faite ? en 189 par les vainqueurs d'Antiochos.

Dans cette esquisse synthétique, il n'est fait emploi — sauf le bâtard d'Éphèse — que de deux figurants, l'un certifié, l'autre présumé, avec motifs à l'appui, fils de Lysimaque. Qu'on me dispense de ressasser encore le pour et le contre. Prenons que ce soit un roman. Il ne s'agit pas ici d'atteindre au vrai, qui exige des preuves : le vraisemblable se contente de probabilités.

— **p. 91.** *Açoka Piyadasi et la propagande bouddhique.* — Sur ce sujet, le résumé le plus concis des travaux des orientalistes, de 1868 à nos jours, serait un hors-d'œuvre envahissant. Je me borne à l'indispensable, à la donnée première. Dans l'inscription de Shabbaz Ghari, datée de l'ān XIII de Piyadasi (vers 250 a. C.), le roi se félicite de voir sa bonne doctrine se propager chez ses voisins. « Parmi ces voisins sont : Antiyaka roi des Yavanas et, au nord (?) de cet Antiyaka, Touramaya, Antikena, Maka, Alikasandara... », c'est-à-dire, Antiochos, roi des Ioniens, Ptolémée, Antigone (Gonatas), Magas (de Cyrène) et Alexandre (d'Épire ?). Sur ces cinq souverains, deux étaient morts à l'époque : Magas en 258, et Alexandre d'Épire en 260. Cela n'oblige pas à modifier la chronologie des inscriptions hindoues. Piyadasi Açoka pouvait ignorer ces détails, qui lui importaient peu. Le compte rendu du troisième concile de Patalipoutra, vers 242, mentionne l'envoi du missionnaire Rakchita à Alassada (Alexandrie ?), capitale du royaume

des Yavanas. Açoka était un bouddhiste zélé, mais tolérant. Dans l'Inde, « il existait officiellement une doctrine de plus, sans qu'il y eût une religion de moins » (S. Lévi, in *Rev. Crit.*, 1893, p. 280).

CHAP. IV. — Le règne de Séleucos II Callinicos.

— **pp. 93-100.** — *La vengeance de Laodice et le papyrus de Gourob.* — L'exégèse de ce précieux document, publié en 1893 par J. P. Mahaffy, augmenté en 1905 d'une col. IV par G. Smyly, revu en 1912 par U. Wilcken (voy. ci-dessus, p. 490 : *op. cit.*, I, 2, pp. 1-7), comporte des points litigieux qui ont donné lieu à des systèmes différents, en ce qui concerne et les lieux et les acteurs.

Pour les uns, les lieux mentionnés, Séleucie, Antioche, Posideon, sont, comme Soles, en Cilicie. En effet, tous ces noms s'y trouvent, et ce n'est pas un des moindres méfaits de l'homonymie. Pour d'autres, qui n'admettent pas la correction εἰς Σόλους pour εισολους (col. II, lig. 3) et lui préfèrent εἰς ὅλους (sc. τόπους), tout se passe en Syrie (Wilhelm, Köhler, Beloch, Holleaux). Il y a place pour un système mixte, qui admet partie des opérations en Cilicie, partie en Syrie. C'est celui auquel je me suis rallié il y a une dizaine d'années (*Hist. des Lagides*, I, pp. 249-251. IV, p. 315-316), et depuis, je n'ai vu que des raisons de m'y tenir, d'ailleurs en bonne compagnie (Mahaffy, Smyly, Wilcken) [1]. Soles est donc en Cilicie, Antioche en Syrie, Séleucie de même, et le φρούριον τὸ καλούμενον [Π]οσίδεον (col. II, lig. 20) est à l'entrée du port de Séleucie. De ce choix préalable dépend l'idée qu'on se fait de la position respective et même de la nationalité des forces en présence.

Il en va de même du terme ἀδελφή, que l'on rencontre deux fois dans le papyrus, à propos des σκάφη τῆς ἀδελφῆς (col. I, lig. 24) et de la visite faite en dernier lieu, à Antioche, πρὸς τὴν ἀδελφήν (col. IV, lig. 21). Cette « sœur » peut être la sœur du narrateur, ou une reine portant le titre protocolaire d'ἀδελφή. Les deux hypothèses se confondent, si le narrateur est Ptolémée Évergète lui-même ; auquel cas l'ἀδελφή est évidemment la reine Bérénice, — et non pas, comme on l'avait pu croire avant la découverte de la col. IV, Laodice. Il y a, à cette solution simplifiée, quelques objections. Le texte étant, suivant toute apparence, un rapport officiel fait par un commandant de flotte ou navarque, et non une lettre privée, on fait observer que, d'après

1. Wilcken restitue les passages litigieux comme suit : εἰ<ς> Σόλους τοὺς [Κιλικίο]υς (col. II, l. 3). — τῶν τε Σολείων καὶ <τῶν> στρατ[ιωτῶν] τῶν [αὐ]τόθεν (col. II, l. 8-9), et non Σελ[ευκ]είων καὶ σατραπ[ῶν] ou στρατ[ηγῶν].

Polybe (V, 58), Ptolémée avait pris la voie de terre (πεζῇ πορείας εἰς τοὺς κατὰ Συρίαν τόπους), et que, déjà maître de Séleucie et d'Antioche, il devait être en marche vers l'Euphrate. Il se peut, et l'idée que le rapport est adressé par un navarque à Ptolémée est même, à divers points de vue, plus satisfaisante. Le rédacteur se fait assez comprendre de Ptolémée en désignant Bérénice, sa sœur, par le titre d'ἀδελφή.

Mais nous touchons ici à une question délicate. D'après toute une série d'auteurs, Bérénice a été assassinée, après son fils, par les agents de Laodice, et l'auteur du rapport semble dire qu'il est arrivé à temps pour la sauver. Polyen assure que le cadavre de la reine fut caché et sa mort démentie jusqu'à l'arrivée de son frère, ce qui est, après tout, croyable et, au gré de Smyly, « based on authentic and contemporary information ». On croira moins aisément ce qu'ajoute Polyen, c'est-à-dire que, en ne dévoilant pas la supercherie, Ptolémée se serait emparé sans coup férir de tout le royaume. Ce serait donc pour observer cette consigne du silence que l'auteur du rapport feindrait d'avoir trouvé Bérénice vivante? Passe encore d'essayer de tromper le public, mais le rapport n'est pas destiné au public; il s'adresse à quelqu'un qui a droit de savoir la vérité. Alors, il serait vrai que Bérénice n'était pas morte? C'est à cette conclusion que s'arrête encore Wilcken, sans se demander ce qu'est devenue Bérénice, dont on n'entend plus parler par la suite, supposant sans doute qu'elle est morte peu après de ses blessures, ou que « ses aventures » (συμπτώματα), comme dit Polybe, ne se sont pas terminées là.

Il y aurait, ce semble, un moyen d'interpréter la discrétion énigmatique du rapport que le navarque adresse soit à Ptolémée, soit au gouvernement d'Alexandrie, c'est-à-dire, à un destinataire déjà informé de la mort de Bérénice. Il s'abstient d'appuyer sur ce sujet douloureux et il évite ainsi d'employer, pour une explication inutile, des termes malsonnants que les Grecs remplaçaient autant que possible, comme le fait ici Polybe, par des euphémismes. C'est comme s'il disait : nous nous sommes empressés d'aller saluer la dépouille mortelle ou le tombeau de la reine, dont il tait même le nom.

L'accord serait fait à peu près, au moins sur les faits principaux relatés par le papyrus, sans un retour, un peu attardé, de l'hypothèse anti-cilicienne de Köhler, reprise en 1906 par M. Holleaux. Cet épigraphiste, peu sensible aux arguments mis en ligne pour la thèse adverse, consent bien à reconnaître Ptolémée dans le narrateur et Bérénice dans l'ἀδελφή; mais il rejette la correction εἰς Σόλους, et il lit plus loin (col. II, lig. 8) Σελ[ευκ]είων là où d'autres yeux ont vu Σολείων. Aribaze, ὁ ἐν Κιλικίαι στρατ[ηγός] (col. II, lig. 6), n'était pas

« en Cilicie » pour le moment, mais à Séleucie de Piérie, et c'est de là qu'il s'apprêtait à expédier les 1500 tal. à Éphèse. On peut trouver qu'il était là un peu loin des gorges du Taurus, où il s'est fait prendre ; et, en général, au point de vue historique, ce système récuse bien des solutions intelligibles pour les remplacer par des combinaisons peu vraisemblables.

La question vient d'être reprise par G. De Sanctis, un disciple de Beloch devenu un maître à son tour, dans un travail paru en 1912 (ci-dessus p. 509). Pour lui, les συμπτώματα de Bérénice sont ses luttes et démarches, précédant sa mort violente à Daphné. Il reconstruit l'histoire de la « guerre de Laodice » et de la « guerre entre frères », avec un sens critique aiguisé, qui me paraît aboutir à des conclusions moins aventureuses que la plupart des hypothèses proposées jusqu'ici. Le papyrus de Gourob n'est pas une relation officielle rédigée par le roi ou en son nom, mais le rapport « d'un subalterne qui rend compte à son supérieur de l'emploi de son temps » (p. 805). Ce rapport n'embrasse pas l'ensemble des faits, mais seulement ceux qui ont suivi de très près la mort d'Antiochos II et dont les historiens ne parlent pas. On a donc tort de s'en servir pour récuser le témoignage unanime des auteurs (Polyb., V, 58. Justin., XXVII, 1, 6. Appian., *Syr.*, 65. Polyæn., VIII, 50. Hieron., *In Dan.*, 11, 7-9), qui s'accordent à placer le trépas de Bérénice avant l'arrivée de son frère Ptolémée Évergète. Il n'y a pas là contradiction, et voici comment.

La lutte s'était engagée tout d'abord entre Laodice régnant au nom de son fils en Asie Mineure et Bérénice, maîtresse de la Syrie, soutenue par la flotte égyptienne. Après le coup de main heureux de Pythagoras et Aristoclès sur Soles (et Cyinda), le navarque égyptien commandant la station de Cypre, à la tête d'une forte escadre, accourt à Séleucie de Piérie et y débarque un détachement qui entre à Antioche et y trouve Bérénice, l'ἀδελφή du roi, bien vivante. Là se termine le papyrus de Gourob, rapport écrit par le chef du détachement. Pour la suite des événements, la parole est aux textes d'auteurs. La reine était protégée pour le moment, mais par une intervention, inutile et offensante, de l'étranger. Le sentiment national se retourne contre elle. Réfugiée dans la forteresse de Daphné, elle y est assiégée et mise à mort par la populace. C'est alors, et alors seulement, qu'intervient Ptolémée III Évergète, trop tard pour sauver sa sœur, à temps pour la venger. L'armée qu'il conduit par voie de terre n'a nul besoin du concours de la flotte, dont le rôle est fini. S'empara-t-il d'Antioche ? Prétendit-il, pour prévenir les résistances dans les provinces orientales, être le champion de Bérénice

encore vivante? C'est possible, mais hypothétique. Les faits ultérieurs semblent indiquer que Antioche, désormais fidèle à Séleucos II, ferma ses portes à l'Égyptien, qui passa outre.

Ptolémée pousse ses faciles conquêtes *trans Euphratem* (Hieron., *loc. cit.*); mais, rappelé soudain en Égypte par des événements qui pourraient bien être soit des dissensions intestines, soit plutôt des agressions de la Macédoine dans la mer Égée (246/5 a. C.) [1], il confie les régions orientales à Xanthippe et suscite comme prétendant au trône de Syrie le précoce ambitieux Antiochos Hiérax, qu'il installe comme « ami » (*amicus Antiochus*. Hieron., *loc. cit.*) en Cilicie. Alors éclate la « guerra fraterna » (245), qui complique la guerre étrangère. Séleucos, enhardi par quelques succès compensant des revers en Asie Mineure (244), tente de reprendre la Syrie aux Égyptiens; mais, battu et réfugié à Antioche, il se réconcilie avec son frère en lui cédant l'Asie Mineure : sur quoi, Ptolémée, prudemment, consent à un armistice de durée limitée (*decem annos* [ou *menses*?] dans Justin), au cours de l'année 243. Séleucos, peu loyal en cette affaire, se retourne alors contre Hiérax et le bat en Lydie [2] : mais il est complètement déconfit à Ancyre, pendant que Ptolémée, envahissant la Cœlé-Syrie, assiégeait Orthosia et Damas (242). Séleucos achète la paix à haut prix, abandonnant l'Asie Mineure à Hiérax, la Cœlé-Syrie et même Séleucie de Piérie à Ptolémée (241).

Ce système, le dernier éclos, est ingénieux, cohérent, vraisemblable, et je n'éprouve aucunement le besoin de lui opposer des objections que son auteur connaît à merveille. On en trouvera quelques-unes dans la note suivante.

— **p. 102** et suiv. — *La troisième guerre de Syrie et le traité entre Smyrne et Magnésie du Sipyle.* — Sur la troisième guerre de Syrie, dont l'entrée des Égyptiens à Antioche (?) marque le début, les dissertations s'accumulent, l'insuffisance des sources et l'absence de données chronologiques se prêtant à toutes les hypothèses. J'ai dressé jadis un aperçu comparatif de ces ordonnances conjecturales [3], et j'entends me

1. Voy. ci-dessus (p. 540) et ci-après (p. 561) les dates proposées, notamment 246-245 a. C., pour les batailles navales entre les flottes égyptienne et macédonienne.

2. Antiochos Hiérax avait sa place d'armes à Sardes, qui résista, étant commandée par son oncle Alexandre (déguisé en *Alexandria* dans le texte corrompu d'Eusèbe) : *adjutorem enim et suppetias* (*Antiochus*) *Alexandria etiam habebat qui Sardianorum urbem tenebat, qui et frater matris ejus Laodikae erat.* La correction *Alexandrinum* (sc. *regem*) est avec raison signalée comme absurde.

3. Voy. ci-dessus (p. 101, 2), *Le règne de Séleucos II et la critique historique.*

borner, autant que possible, à signaler les retouches proposées depuis 1897. J'ose dire que tous ces travaux offrent peu d'intérêt, le sujet ne s'étant pas renouvelé par l'apport de quelque renseignement inédit et le champ des conjectures étant illimité. Beloch (*Gr. Gesch.*, III, 2, [1904], pp. 450-458), d'accord avec Cardinali (*Riv. di Filol. class.*, XXXII [1903], pp. 431-449), a modifié, sur quelques points qui bouleversent l'ensemble, le système qu'il avait proposé en 1888. Il avance d'environ trois ans (241/0 au lieu de 237 a. C.) la paix signée par les deux frères avec Ptolémée, et à peu près d'autant (238 au lieu de 235) le début de la guerre fratricide. En revanche, il retarde de quatre ans (237 au lieu de 241) le siège d'Orthosia et le fait suivre de l'expédition de Séleucos en Orient (236 au lieu de 234). Enfin, par une innovation, à mon sens malencontreuse, il retarde jusque vers la fin de la guerre une intervention d'Antigone, lequel est non plus Antigone Gonatas, mais son neveu et deuxième successeur Antigone Doson. C'est ce Doson qui, en 227, bat à Andros la flotte égyptienne commandée par Sophron.

Le point important, et, en somme, le seul dont la solution détermine le jugement à porter sur le caractère des acteurs, est de décider si la brouille entre les deux frères a compliqué d'une guerre civile la lutte contre Ptolémée, et si, après la trêve de dix ans, Ptolémée s'est encore immiscé dans la guerre civile. Pour Droysen, Séleucos, entre 242 et 239, eut à lutter à la fois contre Antiochos Hiérax en Asie Mineure et contre Ptolémée en Syrie. Puis, après l'expédition de Séleucos en Orient, la lutte reprend, vers 236, entre les deux frères et se complique d'alliances successives entre Antiochos Hiérax, les Gaulois, Ziaélas de Bithynie, Antigone Doson, d'un côté; entre Séleucos, Attale, et même Ptolémée, d'autre part. C'est une confusion inextricable, dont gémit l'historien lui-même. Elle est simplifiée à l'excès par Kœpp, qui fait commencer la rupture entre les deux Séleucides dès 246 et la considère comme désormais perpétuelle, mettant d'ailleurs Ptolémée hors de cause à partir de 240. C'est le système adopté en 1905, sauf que la rupture est retardée de deux ans (244/3), par Corradi, que Cardinali a entendu réfuter à son tour en 1906. Dans les systèmes mixtes, la guerre fratricide commence entre 240 et 238, concurremment avec la guerre contre Ptolémée, mais s'apaise en 237 (paix générale), et reprend en 236 (Beloch en 1888); ou bien elle n'éclate qu'après une paix (ou armistice) signée avec Ptolémée en 242 et dure jusqu'à la mort des deux frères (Bevan); mais Ptolémée reprend les armes pour soutenir Hiérax, entre 239 et 237, année où il signe la paix définitive (Beloch et Cardinali en 1904) et s'y tient, laissant les deux frères vider leur interminable querelle. Tout le monde s'accorde à

rejeter sur Laodice la rupture entre les deux frères. On ignore quelle fut la fin de cette Laodice, qui paraît avoir pris parti pour le cadet contre l'aîné. Elle était probablement morte lorsque, en 237, les deux frères réconciliés (?) cédèrent aux temples de Babylone un domaine que lui avait donné son époux Antiochos II (ci-dessus, p. 106, 3).

Sur les péripéties de cette guerre à théâtre changeant et scènes multiples, les inscriptions ne fournissent que des allusions éparses et voilées. Il en est une cependant (de 108 lignes) qui mérite une attention particulière (*CIG.*, 3137. Michel, 19. Dittenb., *OGIS.*, I, 229). C'est un traité d'alliance entre Smyrne et Magnésie du Sipyle, conclu au temps de Séleucos II. L'exposé des motifs débute ainsi : « Attendu que précédemment, alors que le roi Séleucos s'élançait outre-monts en Séleucide (καθ' ὃν καιρὸν ὁ βασιλεὺς Σέλευκος ὑπερέβαλεν εἰς τὴν Σελευκίδα. lig. 1-3), en dépit des nombreux et graves dangers qui entouraient notre cité et la région, le peuple a conservé sa bienveillance et amitié envers lui, etc. ». Maintenant encore, les cités entendent rester fidèles au roi, qui est de nouveau passé en Séleucide (νῦν τε ὑπερβεβληκότος τοῦ βασιλέως εἰς τὴν Σελευκίδα. lig. 13). On sait que Séleucos II passa sa vie à batailler tantôt contre Ptolémée Évergète, tantôt contre son frère Antiochos Hiérax, et qu'il eut maintes fois occasion de passer et repasser le Taurus. De là nombre de questions litigieuses.

Et d'abord, la date. Séleucos avait récompensé la fidélité des Smyrniotes en accordant l'ἀσυλία à leur ἱερὸν τῆς Στρατονικίδος Ἀφροδίτης et à la ville, désormais ἱερὰ καὶ ἄσυλος, ce dont il a informé par écrit le monde entier, « les rois et les dynastes et les cités et les nations » (lig. 11-12). Or, à ce message répond un décret des Delphiens, qui chargent leurs théores de louer Séleucos et de l'inviter aux Jeux Pythiques (*BCH.*, XVIII [1894], pp. 228-225. Michel, 258. Dittenb., *OGIS.*, I, 228), jeux tétraétériques qui furent célébrés en 242 et 238 a. C. Desquels s'agit-il ? Si l'on opte pour ceux de 242, l'inscription de Smyrne doit être de 243 ou 242 au plus tard. C'est le moment où Séleucos II s'apprêtait à expulser les Égyptiens de la Syrie et Cœlé-Syrie et préludait à l'expédition victorieuse en Orient qui aboutit à la fondation de Callinicon sur l'Euphrate (242 a. C.) [1]. Rien n'oblige à

1. J. Beloch et G. De Sanctis font observer que la date de 242 a. C., donnée par le *Chronicon Paschale* (I, p. 330 Bonn.) pour la fondation de Callinicon, ne coïncide pas nécessairement avec la reprise de la Mésopotamie, qui a dû avoir lieu *avant* cette date : de combien, on l'ignore. M. Pognon, à propos de la note p. 104, 2 ci-dessus, veut bien me dire que les chroniqueurs syriens du moyen âge appellent la ville de Raqqah sur l'Euphrate *Qaloniqos* — ce qui met hors de doute l'identification avec Callinicon, — et que *Nice-*

ajourner de trois ou quatre ans la seconde tentative, couronnée cette fois de succès, sur la « Séleucide ».

Cet enchaînement des faits est assez clair. Il ne l'est plus si l'on conteste que la Séleucide soit la Haute-Syrie, et si l'on renverse à volonté le sens dans lequel Séleucos franchit le Taurus, soit la première, soit la seconde fois. On a dit plus haut que Appien (*Syr.*, 5) connaît une Cappadoce Séleucide. Ne serait-ce pas cette Séleucide que Séleucos, déjà maître de la Syrie, envahit en passant les monts? Ou bien, les gens de Smyrne et de Magnésie n'appelleraient-ils pas Séleucide la région de l'Asie Mineure restée fidèle au roi (Beloch, à propos de l'inscription de Sigée, ci-dessus, p. 73, 1)? Dans l'un et l'autre cas, Séleucos aurait franchi le Taurus du S. au N. Th. Sokoloff (1904), à propos de l'inscription de Sigée, cherche une Séleucide dans une région spéciale dont le centre aurait été Séleucie sur le Zeugma. Voy. le débat dans G. Corradi, *Note sulla guerra tra Tolomeo Evergete e Seleuco Callinico* (1905). Cela s'appelle chercher la difficulté. Il suffit de se rendre compte de la situation respective des points de départ et d'arrivée indiqués par les circonstances et de lire le texte avec attention pour reconnaître que Séleucos part de l'Asie Mineure, où il était relégué avec sa mère Laodice, et se dirige sur la Syrie. Les contractants de Smyrne et Magnésie font valoir qu'ils lui sont restés fidèles, et une première fois, et maintenant encore, en son absence; et cela, sans lui faire grief de son absence alors qu'elles étaient entourées de dangers. Séleucos s'éloigne donc de l'Asie Mineure, et c'est bien en Syrie que tous les textes historiques signalent sa présence.

— **p. 103.** — *La bataille d'Andros.* — Les questions relatives à la bataille d'Andros et l'incertitude soit de la chronologie, soit de l'issue de la bataille, ont été traitées plus haut (pp. 538 sq.). Étant admis qu'il n'y a nulle connexité entre la bataille de Cos et celle d'Andros, la solution la plus probable est que la rencontre entre la flotte égyptienne et la flotte macédonienne à Andros a eu lieu vers 246 ou 245. La thèse subversive de J. Beloch, qui suppose Antigone Doson allié d'Antiochos Hiérax et vainqueur de Ptolémée, en 228, a rencontré de nombreuses adhésions (Delamarre, Cardinali, Garofalo, Costanzi), mais aussi soulevé des protestations. G. A. Levi et G. Corradi l'ont réfutée sur les deux points, expressément pour la date, en n'affirmant qu'à titre de préférence la défaite d'Antigone Gonatas. Elle s'appuie, pour la chronologie, sur le fait que Antigone Doson fit à l'époque une expédition en

phorium serait plutôt Balis, sur l'Euphrate, entre Alep et Raqqah. Il paraît bien aussi que Alep est l'ancienne Berœa de Cyrrhestique.

Carie (Trog., *Prol.* 28), et que, dans le livre précédent, Trogue-Pompée mentionne, après la mort de Ziaélas (mort avant 228) et avant la mort d'Antiochos Hiérax, la défaite d'Antigone (*Antigonum* mss.) par Sophron. La date de la mort de Ziaélas fût-elle mieux connue, il faudrait encore admettre que Trogue-Pompée a suivi exactement dans son sommaire l'ordre chronologique. Quant à l'issue de la bataille, le fait que l'hégémonie égyptienne décline depuis lors dans la mer Égée est en faveur de la victoire d'Antigone, lequel est pour nous Antigone Gonatas.

p. 103. — *Laodice épouse de Séleucos II.* — On a vu plus haut quel désarroi a jeté dans l'histoire l'assertion d'Eusèbe affirmant que les enfants d'Antiochos II étaient nés d'une Laodice *Akhaci filia*, et quelle incertitude règne sur la généalogie des Achæi. Que cette famille fût de lignée royale, ou tout au moins princière, cela paraît résulter du fait que Attale de Pergame, frère cadet de Philétæros et d'Eumène de Tios, épousa une Antiochis fille d'Achæos, qui fut la mère d'Attale I (Strab., XIII, p. 624), et que une fille d'un Achæos, Laodice, épousa un roi de Syrie, soit Antiochos II (d'après Eusèbe), soit Séleucos II. C'est de celle-ci qu'il s'agit.

Nous avons rejeté l'assertion d'Eusèbe comme une méprise, estimant qu'il avait confondu Laodice, sœur-épouse d'Antiochos II, avec Laodice fille d'Achæos, femme de Séleucos II. Mais celle-ci était-elle bien fille d'Achæos, et de quel Achæos ? Son père ne peut être le père de l'Antiochis sus-mentionnée, laquelle était mariée depuis une trentaine d'années, encore moins l'Achæos rival d'Antiochos III. La difficulté vient de ce que Polybe (IV, 51, 4. VIII, 22, 11) appelle l'épouse de Séleucos II Laodice sœur d'Andromachos, et non fille d'Achæos : ce qui permet de contester à cette reine la qualité de fille d'Achæos et de justifier Eusèbe. Je ne veux pas revenir sur ce nid d'hypothèses. Je rappelle simplement qu'une sœur d'Andromachos doit être fille d'un Achæos, lequel aurait été le grand-père du rival d'Antiochos III.

p. 108. — *La bataille d'Ancyre.* — Il est superflu d'avertir que l'anarchie règne dans les appréciations chronologiques, et que, dans tous les systèmes, les affirmations sont moins probantes que les réfutations. La bataille d'Ancyre, par exemple, où Séleucos fut défait par Hiérax, qui est un point de repère pour les autres dates, est placée en 241 a. C. (Droysen), en 240 (Kœpp), en 235/4 (Beloch en 1888), en 238 (Beloch, Cardinali), en 239 (Corradi) : la paix ou trêve de dix ans entre Séleucos et Ptolémée, avant ou après la bataille d'Ancyre : *avant*, en 242 (Beloch, Cardinali, mais avec confirmation en 237) ; en 241 (Niebuhr, Kœpp,

Corradi); en 240 (Cardinali, 1903); en 237 (Beloch, 1888); *après*, en 239 (Droysen); en 237 (Beloch, Cardinali).

— **p. 109.** — *Stratonice fille d'Antiochos I.* — Il y a là une difficulté née d'un texte de Justin et grossie par diverses considérations généalogiques. Justin dit que Olympias, fille de Pyrrhos roi d'Épire, veuve de son frère consanguin (*germano*) Alexandre et tutrice de ses enfants, molestée par les Étoliens, se réfugia auprès de Démétrios (II) dit l'Étolique, roi de Macédoine. Bien qu'il fût marié avec une sœur d'Antiochos roi de Syrie, elle lui fit épouser sa fille Phthia : sur quoi, l'épouse délaissée, *velut matrimonio pulsa, sponte sua ad Antiochum fratrem discedit eumque in mariti bellum inpellit* (XXVIII, 1, 1). Cet Antiochos ne peut être que Antiochos II, Antiochos Hiérax n'ayant jamais été « roi de Syrie ». Mais Antiochos II était mort en 247/6, au moment où Démétrios II, qui succéda en 240/39 à son père Antigone Gonatas, n'était pas encore roi de Macédoine. Un texte de Justin ne vaut guère, pour peu qu'il se heurte à des objections ; mais Beloch (*Gr. Gesch.*, III, 1, pp. 621-704. III, 2, pp. 93-98. 151) l'accepte et se charge de le justifier. Dénombrant les mariages successifs de Démétrios II, auquel on connaît au moins quatre épouses, — Stratonice, Phthia, Nicæa, Chryséis, — il admet que celui-ci avait épousé Stratonice n'étant encore que prince royal et l'avait répudiée vers 250 pour épouser Phthia; une façon de protester contre le revirement de la politique d'Antiochos II, qui venait de se réconcilier avec Ptolémée en épousant Bérénice. Phthia, morte vers 245, aurait été remplacée par Nicæa, veuve d'Alexandre de Corinthe, et celle-ci, vers 239, par Chryséis (Euseb., I, p. 237 Sch.), mère de Philippe V, — en qui d'autres reconnaissent Phthia. C'est à le réfuter que s'attache G. Corradi, *Gli ultimi Eacidi* (Atti d. R. Accad. di Torino, 1912, pp. 192-215). Il pense que la politique anti-égyptienne d'Antigone Gonatas (les batailles de Cos et Andros, ci-dessus, pp. 538-541) n'aurait pas permis au prince royal de répudier la sœur d'Antiochos II, mais que, devenu roi en 239, Démétrios usa de la polygamie permise aux rois par la coutume en raison de son utilité politique pour épouser Phthia sans répudier Stratonice. C'est ce que dit Justin : Stratonice partit de son plein gré, « comme si » elle était répudiée. En ajoutant *ad Antiochum fratrem*, Justin songeait peut-être à Antiochos II : ce serait une de ces bévues qui lui sont familières.

Le débat eût été supprimé, ou n'aurait plus porté que sur la qualité de roi de Syrie attribuée à Hiérax, si Justin avait écrit *Antiochum fratrem* [*Seleuci*]. Mais, d'après l'une et l'autre thèse, c'est bien pendant l'expédition de Séleucos II en Parthie que Stratonice, anciennement ou récemment délaissée, suscite des troubles à Antioche.

— **p. 112.** — *Les victoires d'Attale I.* — Les inscriptions de Pergame, celles-ci publiées en *Corpus* de 1890 à 1895 par Fränkel, Fabricius et Schuchhardt, ont suscité toute une « littérature ». J'en ai donné un aperçu en 1897, et j'ai, en somme, peu de chose à ajouter. Les nn. 20 et 24 affirment la victoire d'Attale sur les Tolistoages περὶ πηγὰς Καΐκου ποταμοῦ. Ce doit être celle de 241/0 a. C., date déterminée par le fait qu'Attale prit alors le titre de roi, étant donné qu'à sa mort, en 197, si on prend à la lettre le texte de Polybe (XVIII, 41, 8), il avait « régné » (βασιλεύσας) quarante-quatre ans. Il n'est pas question alors des mercenaires galates d'Antiochos Hiérax, tandis que dans d'autres dédicaces sont relatés des combats ἐν Φρυγίαι τῆι ἐφ' Ἑλλησπόντωι πρὸς Ἀντίοχον (n. 21) — παρὰ τὸ Ἀφροδίσιον πρὸς Τολιστοαγίους καὶ Τεκτοσάγας Γαλάτας καὶ Ἀντίοχον (n. 22), bataille probablement identique à celle des *Galli Pergamo victi ab Attalo* (Trog., *Prol.* 27) et à la δευτέρα μάχη du n. 247. Cf. la dédicace collective du roi, des officiers et soldats συναγωνισάμενοι τὰς πρὸς τοὺς Γαλάτας καὶ Ἀντίοχον μάχας (n. 29). Enfin, des débris d'inscriptions mutilées, de lecture conjecturale (v. g. Σελ γεῖς, lu d'abord Σελ εύκου, à cause de Polyb., V, 74, 6 et 9), semblent bien fournir la mention de combats livrés à « Lysias » et aux « stratèges de Séleucos » : faits postérieurs, visant probablement le règne de Séleucos III (voy. ci-après, p. 567).

Les inscriptions triomphales n'inspirent qu'une médiocre confiance. Une réaction s'est produite, depuis Niebuhr, contre la prétention des Attalides au rôle de défenseurs héroïques de l'hellénisme menacé par la barbarie gauloise, thèse archaïque que soutiennent encore, après Droysen, Kœpp, Thraemer, Staehelin, Pedroli, etc. Cette réaction me paraît un peu excessive chez J. Beloch et dans l'ouvrage de G. Cardinali, *Il regno di Pergamo* (Roma, 1906). L'auteur nie la réalité de la bataille de 241/0, date initiale des années de règne d'Attale I, et conteste la défaite des Galates *seuls* μάχη μεγάλη (Strab., XIII, p. 624). Il y voit un épisode de la lutte « galato-antiochienne » (bataille de l'Aphrodision ou de Pergame ou du Caïcos) et en fait descendre la date vers 230 a. C. Il impute de même tous les autres combats à la lutte, très intéressée et voulue par Attale, entre le dynaste de Pergame et Antiochos Hiérax pour la possession de l'Asie Mineure. C'est alors seulement que Attale aurait pris le titre de roi et reçu celui de Σωτήρ. Je n'avais pas cru devoir effacer ainsi des lignes de démarcation tracées par les textes. Voici que je les trouve au dernier moment relevées, avec une précision nouvelle, dans une étude dont les conclusions s'accordent sur plus d'un point avec celles que j'avais estimées plausibles, celle d'Aldo Ferrabino, *Le guerre di Attalo I contro i Galati*

e Antioco Jerace (Atti d. R. Accad. di Torino, XLVIII [1913], pp. 707-718). La bataille livrée « aux sources du Caïcos » est bien, comme le disent Polybe et Strabon, une défaite des Galates *seuls*, à qui Attale avait refusé le tribut, et la date initiale du *règne* de l'ex-dynaste (241 a. C.). Il n'y a pas eu d'hostilités entre Attale et Hiérax avant la fin de la « guerre fraternelle » (237), ni même peut-être avant 230. A cette date, Attale a affaire à Antiochos et aux Galates, réunis à la bataille de l'Aphrodision ou de Pergame. Battus, les Galates abandonnent la partie, et c'est Antiochos *seul* qui est défait successivement dans trois rencontres : en Phrygie d'Hellespont [aidé par Ziaélas ?] (229), à Coloé et en Carie (228).

En somme, la gloire des Attalides, en tant que remparts de l'hellénisme, ne gagne pas à être examinée de près. Il ne faut pas oublier que, plus tard, en 218, le même Attale I enrôla des Gaulois Aegosages pour battre Achæos (Polyb., V, 77, 2), et que lui et ses successeurs ont été au service des Romains contre les Hellènes.

— **p. 113.** — *Les monuments érigés en l'honneur d'Attale I.* — Les études archéologiques étant en dehors de mon sujet tel que je le conçois, je renvoie pour la description du grand trophée à l'étude spéciale de Fraenkel (ci-dessus, p. 504) et pour celle des monuments artistiques de Pergame en général, au grand ouvrage de Pontremoli et Collignon (ci-dessus, p. 505). L'institution des Νικηφόρια doit avoir précédé ou suivi de près l'érection du trophée, avant les revers qu'infligèrent à Attale Séleucos III et Achæos. Curieux de sciences et écrivain lui-même, Attale entretenait des relations d'amitié avec des philosophes et hommes de lettres qu'il attirait à sa cour. Un compatriote de sa femme Apollonis, Néanthe de Cyzique, écrivit son histoire (Athen., XV, p. 699 d), et il a dû faire une large part aux vertus privées du couple royal. Si Attale I ne fut pas un foudre de guerre, ce fut peut-être le monarque le plus estimable de son temps.

— **p. 117.** — *La mort d'Antiochos Hiérax.* — J'ai fait allusion ci-dessus (pp. 75. 546) à une confusion possible entre Antiochos Hiérax et Antiochos I (Clinton, Wilcken) ou Antiochos II (Frœlich), ou même Antiochos III (*frater Callinici, adversus quem L. Scipio Asiaticus bellavit.* Sulp. Sev., *Chron.*, II, 19, 4), tous homonymes trépassant de mort violente. On ne trouve aucune spécification dans le texte capital de Pline : *Phylarchus refert Centaretum e Galatis in proelio occiso Antiocho potitum equo ejus conscendisse ovantem, at illum indignatione accensum domitis frenis, ne regi posset, praecipitem in abrupta isse exanimatumque una* (VIII, § 158). Élien (*Hist. anim.*, VI, 44) reproduit la version de Phylarque : mais

l'abréviateur de Pline, Solin (p. 45, 13), conte la chose à rebours : *Cum proelio Antiochus Galatas subegisset, Centareti a nomine ducis qui in acie ceciderat equum insiluit ovaturus etc.* Aussi Saumaise corrigeait Pline d'après Solin et lisait : *Centareto e Galatis in proelio occiso Antiochum potitum equo ejus conscendisse.* C'est, on l'a vu plus haut (p. 539) le procédé par lequel on renverse le sens du texte de Trogue-Pompée sur la bataille d'Andros. Tout cela est compliqué d'une *Caria* que l'on a cherchée en Thrace (Droysen, III, p. 453, 1) pour suivre la marche indiquée par Eusèbe. Phylarque n'a pu songer à Antiochos II, puisqu'il le fait empoisonner par Laodice. Dans Sulpice Sévère, il suffit de retrancher [*Callinici*], ce que font les éditeurs modernes, pour supprimer la bévue, imputable peut-être aux copistes, et rendre à Antiochos III la qualité de frère de *Seleucus filius Callinici*, auquel il succède (II, 19, 3).

Reste, comme confusion possible, le trépas d'Antiochos I vaincu par les Galates et mourant de ses blessures. Mais il est constant qu'il périt dans la bataille de Sardes (ci-dessus, pp. 74-75), ou mourut peu après ἐν Ἐφέσῳ (Syncell., p. 274) ; ce qui, soit dit en passant, pourrait bien être une confusion avec Antiochos II, mort à Éphèse. Il faut donc mettre aussi Antiochos I hors de cause et écarter toutes conjectures oiseuses, y compris celles qui recommencent au sujet de la mort de Séleucos II (ci-après).

— **p. 118.** — *La mort de Séleucos II.* — Nous sommes encore moins renseignés sur la mort de Séleucos Callinicos. Voici le texte sur lequel s'exerce la sagacité des commentateurs. *Seleucus quoque isdem ferme diebus amisso regno equo praecipitatus finitur. Sic fratres quasi et germanis casibus, exules ambo post regna, scelerum suorum poenas luerunt* (Justin., XXVII, 3,12). Autant de mots, autant d'énigmes. Il n'est plus question comme jadis (Vaillant, Clinton) de faire mourir Séleucos II en captivité chez les Parthes, c'est-à-dire de lui appliquer un texte qui vise peut-être un Séleucos fils de Démétrios II (Posidon. ap. Athen., IV, p. 153 a : ci-dessus, p. 383), sous prétexte que Séleucos II a été appelé le Barbu (Πώγων. Polyb., II, 71,4). On s'est donc mis en quête d'autres péripéties expliquant le *amisso* [*fratris*?] *regno* ou *proelio*, et le *exules ambo post regna*. Séleucos II aurait-il commencé l'expédition reprise par son fils Séleucos III et subi le même sort (Droysen) ? Une victoire d'Attale, suivie de la mort du roi fugitif, expliquerait le texte de Justin, confirmé par S. Jérôme (*In Dan.*, 11, p. 706). Mais c'est arbitrairement que l'on rapporte à Séleucos II au lieu de Séleucos III, et à la fin de son règne, des défaites infligées par Attale à des adversaires dont on s'évertue à restituer le nom dans des inscriptions mutilées. Celle que reproduit Dittenberger (*OGIS.*, I, n. 272) soulève un

problème accessoire. C'est une dédicace d'Attale à Zeus et Athéna pour une victoire remportée πρὸς Λυσ[ίαν καὶ τοὺς Σελ]ε[ύκο]υ στρατηγούς?]. Ce Lysias hypothétique aurait donc été non pas un général de Séleucos III, mais son allié, quelque chef de bande indépendant? On ne peut guère songer au Lysias qui fut plus tard ministre d'Antiochos IV et d'Antiochos V et fut mis à mort en 162, soixante et quelques années plus tard. Mais c'est assez raisonner sur des restitutions épigraphiques qui pourront être remplacées par d'autres.

La date du tremblement de terre qui renversa le Colosse de Rhodes est trop peu assurée pour qu'on se permette, comme le font Schneiderwirth et H. van Gelder, de retarder la mort de Séleucos II jusqu'en 224, après le σεισμός supposé en 225. On sait par Polybe (V, 89,8) que Séleucos, ὁ πατὴρ 'Αντιόχου, contribua par ses libéralités à la restauration de la ville et du Colosse. Mais la date de la catastrophe oscille entre 227 et 223; il n'y a pas là de quoi ébranler le peu de certitude que nous croyons avoir acquis par ailleurs.

CHAP. VI. — Le règne d'Antiochos III le Grand.

— p. **125**. — *La prétendue usurpation d'Antiochos III.* — Droysen (*Hist. de l'Hellén.*, III, p. 552, 3) ne doute pas que Séleucos III ait laissé un fils en bas âge, un Antiochos qui fut roi un instant par droit de naissance et fut écarté comme trop jeune par les troupes restées en Syrie. Il songerait même, en avouant que c'est une conjecture « risquée », à faire d'Antipater, neveu (ἀδελφιδοῦς. Polyb., V, 79, 12 : *fratris filius.* Liv., XXXVII, 45, 4. 55, 3) et ambassadeur d'Antiochos III en 190 a. C., cet Antiochos lui-même, appelé Antipater avant son avènement, — comme son père s'était d'abord appelé Alexandre, — et résigné à sa déchéance. Contentons-nous de penser que, pour Polybe, Antipater était fils d'une sœur (inconnue) d'Antiochos III, et que Tite-Live l'a mal compris. L'existence de ce prétendu fils de Séleucos III n'a d'autre garant que l'interprétation arbitraire de l'inscription et des monnaies signalées plus haut. Les exégètes ont fait confusion soit avec un fils d'Antiochos III (ci-dessus, p. 125, et ci-après, p. 575), soit plutôt avec un fils problématique de Séleucos IV, à propos duquel la question reviendra (ci-après, p. 579).

— **p. 129**. — *Laodice épouse d'Antiochos III et Laodice épouse d'Achæos.* — Polybe affirme nettement que Antiochos III épousa, à Séleucie sur le Zeugma, Λαοδίκην τὴν Μιθριδάτου τοῦ βασιλέως θυγατέρα (V, 43, 1-4), et, non moins nettement, que Achaeos ἔγημε δὲ Λαοδίκην τὴν Μιθριδάτου

τοῦ βασιλέως θυγατέρα (VIII, 22, 11), celle-ci confiée précédemment (ἐν παρακαταθήκῃ) à un citoyen de Selgé en Pisidie, Logbasis, qui l'avait élevée comme sa fille (V, 74,5)[1]. Ce Logbasis ayant été un ami d'Antiochos Hiérax (Ἀντιόχου τοῦ μεταλλάξαντος τὸν βίον ἐπὶ Θρᾴκης), comme le dit Polybe dans le membre de phrase qui précède la mention de Laodice, J. Beloch (*Gr. Gesch.*, III, 2, p. 154) en conclut que Laodice épouse d'Achæos était une fille non pas de Mithridate II de Cappadoce Pontique, mais d'Antiochos Hiérax. Deux sœurs homonymes lui paraissent chose suspecte. Il se débarrasse assez lestement du témoignage contraire de Polybe, alléguant que l'on ne comprend pas pourquoi Mithridate aurait fait élever sa fille à Selgé, tandis qu'on devine très bien pourquoi Achæos épousa la fille d'Hiérax, qui lui apportait « une prétention légitime à la possession de l'Asie Mineure ». Sans doute, Polybe n'est pas infaillible — et ses copistes non plus. Il a pu confondre une Laodice avec l'autre. Mais, pour récuser un témoignage aussi précis et corriger (au texte de VIII, 22,11) Μιθριδάτου en Ἀντιόχου, il faut d'abord supposer que Hiérax avait une fille, ce que nous ignorons complètement; et ensuite, que cette fille, issue du mariage d'Hiérax avec la fille de Ziaélas (ci-dessus, p. 111), donc née au plus tôt en 231, était déjà nubile vers 220. On ne voit pas bien Achæos croyant acquérir des droits sur l'Asie Mineure en épousant la fille d'un homme qu'il avait lui-même pourchassé comme usurpateur. Beloch ne lui prête ce calcul que parce que, plus tard, en effet, Achæos reprit à son compte le rôle d'Hiérax, ce à quoi sans doute il ne songeait pas alors. Il est au moins aussi satisfaisant, et plus simple, d'imaginer une circonstance dans laquelle Mithridate aurait confié sa fille à Hiérax comme otage ou gage d'alliance après brouille et réconciliation. Pour l'autre Laodice, il n'y a pas de doute : c'est bien du Pont (ἐκ Καππαδοκίας τῆς περὶ τὸν Εὔξεινον) que le navarque Diognétos amène à Séleucie sur le Zeugma la fiancée d'Antiochos III.

— **p. 149, 1.** — *L'expédition d'Attale I en 218.* — On a vu que la discussion porte sur les projets d'Attale et les péripéties de la campagne. Le peu que j'en ai dit est, en gros, d'accord avec les vues de M. Holleaux, qui réfute, dans le sens conservateur, les hypothèses aventurées de G. Radet. Attale évite autant qu'il le peut de rencontrer Achæos, et on ne comprend pas qu'il soit allé l'attaquer au loin, à Selgé en Pisi-

1. Je saisis l'occasion de réparer l'inadvertance commise à la p. 116 ci-dessus (lig. 18), distraction qui s'est rectifiée d'elle-même à la p. 148. Cette Laodice n'était pas la future épouse « d'Antiochos le Grand », mais bien d'Achæos. J'ai dû la confondre un instant ou la troquer avec sa sœur Laodice, femme d'Antiochos III. Que l'obsession des homonymes soit mon excuse.

die. Si Attale était allé en Pisidie, comment Achæos le laisse-t-il se retirer — une retraite de plus de 400 kil. — sans le poursuivre ? C'est en Mysie, probablement ralliée à Achæos, et non en Pisidie, que se révoltent les Gaulois, rebutés par la fatigue des transports dans une région escarpée, et non en face de l'ennemi. La correction Μυρίνα pour Σμύρνα, proposée par Wilcken, rétablit la continuité topographique des progrès du ralliement des cités grecques d'Ionie dans le passage de Polybe, V, 77,4 (ἦσαν δ' αἱ τότε μεταθεμέναι πρὸς αὐτὸν [sc. Ἄτταλον] πρῶτον μὲν Κύμη καὶ Σμύρνα καὶ Φώκαια · μετὰ δὲ ταύτας Αἰγαιεῖς καὶ Τημνῖται). Mais elle a l'inconvénient de supprimer la mention de Smyrne avant celle de Téos et de Colophon, alors que la députation smyrniote à laquelle Attale répond φιλανθρώπως (77,6) paraît bien lui avoir été présentée avant celle des Téiens et Colophoniens.

— **p. 158.** — *Antiochos le Grand, Antiochis et l'Arménie.* — Ce qui rend toute solution contestable, c'est, comme toujours, l'homonymie et l'absence de distinctions personnelles ainsi que de dates dans les textes. Le passage capital de Polybe (VIII, 25 = *Exc. Peiresc.*, pp. 26-29) est un fragment inséré à cette place par les diascévastes modernes. On ne sait à quel Antiochos, à quelle Antiochis et à quel Mithridate on a affaire, ni à quelle époque placer Xerxès. Les numismates (depuis Visconti jusqu'à Babelon) tiennent Xerxès pour un contemporain d'Antiochos IV Épiphane, et, par conséquent, l'Antiochis qu'il épouse pour une sœur d'Antiochos IV, fille — et non sœur — d'Antiochos III. On rencontre, en effet, dans les chroniques des Machabées (II *Macc.*, 4, 30), mention d'une Antiochis, concubine d'Antiochos Épiphane (ci-dessus, p. 250), qui, elle aussi, *pourrait être* sa sœur et avoir eu de lui un bâtard appelé Mithridate. Antiochos IV aurait volontiers cédé ou imposé cette concubine-sœur au jeune Xerxès. Mais c'est là une hypothèse fondée sur deux postulats. Babelon (pp. cxcv. ccxxi. ccxxxi), qui tient pour cette Antiochis, trouve invraisemblable qu'il ait existé trois Antiochis, l'une sœur, les deux autres filles d'Antiochos III (l'une, reine de Cappadoce, l'autre concubine d'Antiochos IV), deux sur trois ayant eu chacune un fils du nom de Mithridate. D'abord, ceux qui éliminent l'Antiochis d'Antiochos IV n'en connaissent plus que deux. Ensuite, nous l'avons assez répété, rien de plus commun que les homonymes, surtout les femmes, dans les familles royales — et même ailleurs. Enfin, rien n'autorise à rejeter le témoignage décisif de Jean d'Antioche, qui donne au mariage de Xerxès avec la sœur d'Antiochos une date approximative, — ὅτε Ἀννίβας ἐπολέμει τοῖς Ῥωμαίοις (*FHG.*, IV, p. 557, 53), — mais nécessairement comprise entre 218 et 203 a. C.

Pour moi, comme pour Frœlich, C. Müller, O. Blau, Th. Reinach,

Niese, Bevan, etc., ce synchronisme tranche la question. L'Antiochis en cause est bien une sœur d'Antiochos le Grand. Mais ici surgissent de nouvelles difficultés. Que la sœur et la fille d'Antiochos III — celle-ci mariée en 192 à Ariarathe IV de Cappadoce (Diod., XXXI, 19,7. Appian., *Syr.*, 5) et mère du Mithridate qui fut ensuite Ariarathe V — aient porté le même nom et donné aussi un même nom à leurs fils, il n'y a rien là de singulier. Mais quel était le père du Mithridate fils κατὰ φύσιν de la sœur d'Antiochos III ? O. Blau (*Zwei Mithridate von Armenien*, in Zeitschr. f. Num., VII [1880], pp. 33-39) imaginait que ce fils « naturel » dont le père est inconnu devait être né d'un commerce incestueux entre Antiochos III — avant son mariage avec Laodice de Pont (221) — et sa sœur Antiochis. C'est une façon de transporter à Antiochos III la concubine-sœur d'Antiochos IV et d'embrouiller la question. Υἱὸς κατὰ φύσιν ne signifie pas « naturel » au sens moderne du mot, c'est-à-dire illégitime; le terme s'oppose à fils adoptif (υἱὸς εἰσποίητος). On peut toujours chercher à ce Mithridate un père légitime chez les dynastes orientaux; par exemple, un dynaste de la Petite-Arménie (Th. Reinach, *Rev. Numism.*, VI [1888], p. 244). C'est probablement le dit Mithridate qu'on retrouve plus tard, vers 180 a. C., satrape d'Arménie et allié de Pharnace (Polyb., XXVI, 6, 3. 11).

Reste encore une énigme posée par un texte de Tite-Live (XXXIII, 19) qui mentionne, à la date de 197, deux fils d'Antiochos le Grand : *praemissis terra cum exercitu filiis duobus, Ardye ac Mithridate* (cf. ci-dessus, pp. 178 et 226). Le nom gréco-lydien d'Ardys ou Ardyès est, que je sache, un ἅπαξ dans la généalogie des Séleucides. Tite-Live n'aurait-il pas pris pour un fils d'Antiochos l'officier du même nom qui, en 220-219, prit part à la campagne contre Molon (Polyb., V, 53,2) et au siège de Séleucie (V, 60, 4-8)? L'écart des dates n'est pas favorable à cette conjecture. Il se peut que Mithridate soit le Mithridate signalé en Lycie par Agatharchide comme un prétendant (à quoi ?) dont les Lyciens encouragent les « espérances » (*FGH.*, III, p. 194,11), et que le susdit Mithridate, fils d'Antiochis, soit qualifié fils d'Antiochos comme bâtard ou comme adoptif. C'est ce qui a suggéré une des hypothèses relatées plus haut. En somme, le champ reste libre — et stérile — aux conjectures. Il en est une cependant qui mérite considération. M. Holleaux (in *Hermes*, XLVII [1912], pp. 481-491) résout élégamment le problème par la simple addition d'une conjonction au texte de Tite-Live. Il n'y a plus de parenté à chercher si on lit : *praemissis... filiis duobus* [c'est-à-dire Antiochos et Séleucos], *cum Ardye ac Mithridate*. Il est rare de produire tant de lumière à si peu de frais.

— **p. 166.** — M. Holleaux (in *BCH.*, XXXII [1908], pp. 266-270) fixe

à 205 a. C. le moment où le titre de Μέγας apparaît sur les inscriptions. Antiochos III l'a plutôt reçu que pris spontanément, et il n'en a pas abusé. Ne le lui contestons pas, nous souvenant seulement que « grand roi » ne signifie pas « grand homme ».

— pp. **171-172**. — Sur l'alliance équivoque et défiante de part et d'autre entre Antiochos III et Philippe V de Macédoine, voy. M. Holleaux (*Klio*, XIII [1913], pp. 146-156). Antiochos et Philippe, celui-ci en guerre avec Attale I de Pergame, rivalisaient de bienveillance intéressée envers les cités grecques d'Asie Mineure. Dons de Philippe au Zeus Karios de Panamara : propagande pour le culte d'Artémis Leucophryène à Magnésie du Méandre, pour celui du Dionysos de Téos, etc. Messages d'Antiochos aux cités : Ἀντίοχος ὁ τρίτος ἔγραψε ταῖς πόλεσιν, ἄν τι γράψῃ παρὰ τοὺς νόμους κελεύων γενέσθαι, μὴ προσέχειν ὡς ἠγνοηκότι (Plut. *Reg. et Imp. apophth.*, s. v.). Philippe ayant excité sournoisement les cités insulaires, entre autres, les villes crétoises, contre les Rhodiens (Κρητικὸς πόλεμος, 205-197 ? a. C.), Antiochos envoie en Crète un affidé, le Rhodien Hagésistratos, probablement avec mission de ménager une paix entre Crétois et Rhodiens (?). Philippe, de son côté, dans sa campagne d'Asie, ménageait les possessions égyptiennes, c'est-à-dire, les adversaires d'Antiochos, tandis qu'il « traitait en maître les cités vassales du Séleucide » (p. 155), Hiéra-Comé, Mylasa, Alabanda, Stratonicée. Il jouait « double jeu, se donnant à Alexandrie pour l'allié d'Égypte, et à Antioche pour l'allié de la Syrie » (p. 155,2). On sait que les deux rois ne se prêtèrent aucun appui dans leur lutte contre les Romains. Aussi Polybe (XV, 20, 5-6) considère que la Fortune suscita les Romains pour le châtiment de ces soi-disant alliés qui se trahissaient mutuellement (παρασπονδούντων ἀλλήλους). M. Holleaux constate (pp. 146,2. 148) que l'histoire de la campagne de Philippe en Asie est encore mal connue, et que, en somme « une histoire équitable de Philippe V » reste encore à écrire (p. 144,4). Espérons qu'il s'en chargera lui-même, en faisant la synthèse de ses travaux sur le sujet.

C'est sur un point très secondaire — intéressant seulement les mariages de Démétrios II l'Étolique (ci-dessus, p. 530) — que porte la dissertation de G. Corradi (*Riv. di Filol. class.*, XXXVII, pp. 373-379) : il ramène la naissance de Philippe V à 237 au lieu de 238 a. C.

— pp. **171** et **176**. — *Le siège de Gaza et la bataille de Panion.* — Le siège de Gaza est compté parmi les plus opiniâtres et les plus célèbres de l'antiquité. Polybe vante l'énergie des assiégés et leur fidélité à Ptolémée. Nombre d'érudits modernes, et avant tout les éditeurs qui ont classé les fragments du livre XVI de Polybe, reportent le siège de

Gaza (Polyb., XVI, 40) *après* la bataille de Panion (Polyb., XVI, 18-19; cf. XXVIII, 1,3), bien que Polybe lui-même (XVI, 18, 2) indique en passant l'ordre des faits comme suit : τήν τε Γάζης πολιορκίαν καὶ τὴν γενομένην παράταξιν Ἀντιόχου πρὸς Σκόπαν ἐν Κοίλῃ Συρίᾳ περὶ τὸ Πάνιον. Polybe fournit aussi des arguments aux deux opinions adverses : à ceux qui s'appuient sur l'ordonnance artificielle de ses fragments, et à ceux qui font valoir la phrase précitée. Il faut donc avoir recours aux inductions tirées des faits connus aux alentours, entre 202 et 198, dates extrêmes proposées pour le siège et la bataille.

Une première observation, c'est que la fidélité des Gazéens au protectorat égyptien se comprend avant la bataille de Panion ; après une victoire aussi décisive des Syriens, elle eût été un dévouement désespéré et sans objet. Aussi me semble-t-il superflu de discuter cette question préalable. Le siège de Gaza est antérieur à la bataille de Panion. Peut-on préciser les dates respectives de ces deux faits marquants? Prenons, pour fixer les idées, un système cohérent, celui de Niese (*Gesch. d. Gr. St.*, II [1899], pp. 578-579). Il pose en principe (d'après Josèphe, *A. J.*, XII, § 135-137) que le succès de Scopas en Palestine et sa défaite à Panion étaient racontés par Polybe dans son XVI[e] livre, et (cette fois, arbitrairement) que ce XVI[e] livre comprenait l'histoire des années de Ol. 144, 3-4 (202/1 à 201/0 a. C.). Le siège est mis devant Gaza en 201 et se prolonge pendant que Scopas fait une diversion en Palestine et est finalement battu à Panion, durant l'été de 200, par Antiochos. Le vainqueur achève en deux ans la soumission de la Cœlé-Syrie et se réconcilie avec Ptolémée, par les fiançailles de Cléopâtre, en 198. Ce système se heurte à des objections dont j'ai déjà formulé une partie ailleurs (*Hist. des Lagides*, I, p. 361, 1). Dans l'été de l'an 200, Antiochos était en Asie Mineure et Scopas recrutait des mercenaires en Étolie (Liv., XXXI, 43) : en 199, Scopas, profitant du moment où Antiochos est aux prises avec Attale (ci-dessus, p. 175), envahit la Palestine et la Cœlé-Syrie. Si rapidement que fût accouru Antiochos, c'est au plus tôt en 198 que s'est livrée la bataille de Panion, laquelle emporta du coup — et non pas en deux ans — la « soumission de toutes les villes de la Cœlé-Syrie », comme le dit Tite-Live (XXXIII, 19, 8). Niese n'aurait pas récusé Eusèbe (*Chron.*, II, p. 124 Sch.), qui donne pour la bataille de Panion la date Ol. 144,3 ou 4 (et non 145,3 ou 4), s'il l'avait bien lu.

Benzinger (*R.-E.*, VII, art. *Gaza*) met bien la défaite de Scopas en 198, mais « la résistance désespérée » des Gazéens à la suite.

— **p. 185.** — *La dot de Cléopâtre.* — Je ne reviendrais pas sur cette question fastidieuse, discutée dans l'*Histoire des Lagides* (I, pp. 383-387),

si je croyais pouvoir supprimer ici un débat qui intéresse au moins autant l'histoire des Séleucides. Comme j'ai écarté assez rapidement, à l'époque, la thèse de M. Holleaux (*Sur un passage de Flavius Josèphe*, dans la Rev. des Ét. Juives, XXXIX [1899], pp. 171-176), l'approbation qu'elle a rencontrée de la part de savants comme S. et Th. Reinach (*C. R. de l'Acad. d. Inscr.*, 1900, p. 109. Josèphe, trad. fr., III [1904], p. 81, 2) m'oblige à l'examiner de plus près.

Il est avéré que, perdue par Antiochos Ier, reconquise par Antiochos III, la Cœlé-Syrie a été, dans l'intervalle, au pouvoir des Lagides. Il est non moins certain que ceux-ci ne l'ont pas récupérée par la suite; que, par conséquent, après comme avant la convention constituant en dot (φερνή-προΐξ) à Cléopâtre « la Cœlé-Syrie, Samarie, la Judée, la Phénicie » (Joseph., XII, 4, 1, § 154), ces régions sont restées sous le joug des Séleucides (Polyb., XXVIII, 1, 2-3). D'où l'on a conclu, depuis Droysen et Flathe jusqu'à nos jours, ou bien que la cession du territoire — soit définitive, soit à temps, avec retour à la mort de Cléopâtre (?) — avait été stipulée (Polyb., XXVIII, 17, 9 Dindorf. Appian., *Syr.*, 4. Hieron., in *Dan.*, 11, 16), mais non exécutée; ou bien qu'il s'agissait du revenu des dites provinces. Or Josèphe, après avoir affirmé la cession de ces territoires, convenue entre « Ptolémée et Antiochos », ajoute que les deux rois se partageaient le produit des impôts (διαιρεθέντων εἰς ἀμφοτέρους τοὺς βασιλέας τῶν φόρων, § 155). A ce propos, il raconte l'histoire du Tobiade Joseph se faisant adjuger à Alexandrie la ferme des impôts de la région et garantissant aux souverains — Ptolémée et Cléopâtre — le versement de chacune de (leurs?) deux parts (ἑκατέρου μέρους. §§ 177-178). Il n'est fait aucune mention d'un co-partageant Séleucide. Holleaux en conclut qu'ici, et plus haut les ἀμφότεροι οἱ βασιλεῖς du § 154, sont non pas, comme on l'a toujours cru, Ptolémée et Antiochos, mais Ptolémée et son épouse Cléopâtre : d'où il suit que l'opinion que « les revenus de la Koilé-Syrie furent attribués mi-partie au royaume d'Égypte, mi-partie au royaume d'Asie, doit être abandonnée » (*op. cit.*, p. 175).

Il se peut que l'idée soit neuve : Holleaux pense avoir été le seul jusqu'ici à ne pas faire de contre-sens sur ces textes. Mais autre chose est de décider quelle en peut être la valeur historique. Disons tout de suite que la nouvelle interprétation ne leur en accorde aucune.

L'argumentation de notre exégète n'est pas des plus simples, et l'on risque de se perdre dans cet échafaudage de postulats qui chevauchent les uns sur les autres. Le postulat initial, c'est que Josèphe a emprunté l'épisode du Tobiade Joseph à un chroniqueur samaritain (?), qui, lui, parlait d'une époque où la Cœlé-Syrie appartenait aux

Lagides, et où un couple quelconque, « d'un caractère un peu trop légendaire », si tant est qu'il ait existé (*op. cit.*, p. 176), régnait sur l'Égypte. Mais ce chroniqueur, ou plutôt romancier, non content d'imaginer le partage des revenus entre le roi et la reine, appelait cette reine Cléopâtre, bien qu'il n'y ait pas eu de Cléopâtre reine d'Égypte avant la fille d'Antiochos III [1]. Sur la foi de ce nom sans doute, Josèphe, « sans défiance » (*op. cit.*, p. 163) ou même « par ignorance » (p. 168, 1), a ajouté un anachronisme plus grave à celui qu'avait commis son devancier. Il a cru que les événements susmentionnés s'étaient passés sous le règne de Ptolémée V Épiphane et a « transcrit ou résumé » le récit du chroniqueur. Et donc, sous peine de se contredire, — c'est le péché littéraire dont Holleaux veut l'absoudre, — il a dû entendre par les ἀμφότεροι οἱ βασιλεῖς du § 154 Ptolémée V et Cléopâtre.

On n'a pas, j'en conviens, une haute idée du savoir de Josèphe, quand on constate plus loin (§ 223) qu'il appelle Séleucos IV *Soter*; mais, qu'il n'ait pas su que la Cœlé-Syrie n'avait plus appartenu aux Lagides après 196 a. C., c'est par trop d'ignorance chez un historien de la Judée. Le postulat est si énorme qu'il a obligé Th. Reinach, annotant la traduction de Josèphe, à introduire dans son approbation une réserve qui la suspend. Ce qui est pour lui « démontré », c'est que le chroniqueur a visé Ptolémée et Cléopâtre et que Josèphe l'a copié mécaniquement; mais il soupçonne qu'aux §§ 154-155 Josèphe a peut-être pris ἀμφοτέρους τοὺς βασιλεῖς pour Antiochos et Ptolémée. Ainsi reparaît la contradiction que Holleaux fait disparaître au profit de l'écrivain et au détriment de l'historien, dont il disqualifie le témoignage. Dès lors, l'opinion ou plutôt invention du chroniqueur importe peu. Il est même probable que Josèphe ne s'en est aucunement soucié et qu'il n'y songeait pas ou qu'il l'a rectifiée de lui-même avant de transcrire l'anecdote concernant le Tobiade, précisément parce qu'il *savait* que le pacte matrimonial de 193 stipulait le partage des revenus entre Ptolémée V et Antiochos III.

U. Mago (*Antioco IV. Epifane re di Siria*, pp. 47-49), passant à côté des questions de détail, estime en gros que Antiochos III n'aurait pas cédé la Cœlé-Syrie au moment où il était le plus fort, et que, s'il en avait stipulé l'abandon, les Égyptiens l'auraient réclamée après sa défaite à Magnésie. L'observation est de poids. Il est moins sûr que le

1. Tite-Live, du reste, en a fait autant en parlant de l'ambassade romaine envoyée en 210 a. C. *ad Ptolomaeum et Cleopatram reges* (XXVII, 4, 10), alors que la reine était Arsinoé Philopator. C'est une raison de penser que le chroniqueur samaritain parlait aussi du couple des Ptolémées Philopators.

CARTE DE L'A



THRACE
MACÉDOINE
PONT
PAPHLA
Héraclée Pont
Byzance
Chalcédoine
Nicomédie
Proportide
BITHYNIE
Lysimachia
Thasos
Samothrace
Imbros
Lemnos
Ténédos
Abydos
Lampsaque
Cyzique
Cios
Nicée
Pruse
Ancyre
MYSIE
Alexandrie
Adramyttion
MER
ÉGÉE
Lesbos
Mitylène
Pergame
Scyros
Thyatire
GALATIE
Cotyæon
Pessinonte
Synnada
Ipsos
PHRYGIE
Chalcis
Eubée
Magnésie
Smyrne
Sardes
Chios
LYDIE
Téos
Éphèse
Antioche
Laodicée
Athènes
Samos
Andros
Magnésie
Apamée (Kibôtos)
Laodicée
Iconion
Céos
Ténos
Icaria
Alabanda
LYCAONIE
Myconos
Délos
Naxos
Milet
CARIE
Paros
Calymnos
Halicarnasse
Cibyra
PISIDIE
Termesse
Isaura
Cos
Amorgos
Caunos
PAMPHYLIE
Mélos
Cyclades
Sporades
Cnide
Telmesse
LYCIE
Aspendos
Side
Xanthos
Patara
Cythère
Rhodes
Sélinonte
Cnosse
CRÈTE
Carpathos
Lapethos
Soles
CYPRE
Paphos
MER
INTÉRIEURE
Alexandrie
Saïs
Péluse
Héliopolis
Latopolis
Arsinoé
Memphis
Pyrrha
Mitylène
Arginuses
Atarnée
Pergame
Caicos Fl
Lesbos
Pitané
Elæa
Gryneon
Myrina
Cyme
Hermos Fl
Phocée
Magnésie
Mt Sipyle
Drymussa
Chios
Smyrne
Erythræ
Clazomènes
Téos
Lébédos
Pr Corycos
Colophon
Caystre Fl
Éphèse
Magnésie
Samos
Mt Mycale
Méandre Fl
Icaria
Prié
I Corassiæ
Laclé
Milet
Héraclée (Latmi)
22
24
26
28
30
32
42
40
38
36
39
25



IMP. GAILLAC-MONROCQ & Cie, 3 Rue Suger, PARIS

conflit de 170/168 a. C. (ci-après, p. 583) ait été soulevé par l'Égypte et que le Séleucide n'ait attaqué que pour se défendre.

Il est probable, pour ne pas dire certain, que ce pacte malencontreux fut interprété différemment par les deux cours. Antiochos IV en fit un prétexte à son agression contre l'Égypte, et l'on put constater une fois de plus que les mariages royaux entre frère et sœur étaient préférables aux mariages avec des princesses étrangères, même et surtout φερνηφόροι. On a remarqué (Bevan, I, p. 144, 1) que les femmes introduisent dans les familles royales des noms, et peut-être des prétentions successorales, empruntés à leurs ascendants. On rencontre ainsi un Lysimaque chez les Lagides, un Antipater, des Démétrios et des Philippe chez les Séleucides.

pp. 186-187. — *La mort d'Antiochos fils et co-régent d'Antiochos III.* — Tite-Live (XXXV, 13) énumère à la suite, comme faits se succédant à court intervalle, le mariage de Cléopâtre à Raphia, dans le courant de l'hiver, et la mission d'Antiochos en Syrie au début du printemps (*inde principio veris*), mission précédant de peu (*paulo ante*. XXXV, 15) la mort du prince : le tout rapporté au consulat de L. Cornélius Mérula et Q. Minucius Thermus (XXXIV, 55. XXXV, 20 : des Ides de mars 193 à mars 192 a. C.). Le désarroi du calendrier romain à l'époque (ci-après) et les déplacements de l'année civile ou consulaire rendent la chronologie de Tite-Live peu sûre : on peut contester l'attribution de telle partie de l'année — en temps vrai — à tel consulat. Mais ici, l'historien date par saisons. La date du mariage est contrôlée et confirmée par le commentateur de Daniel (Hieron., *In Dan.*, 11, 17), qui l'assigne à l'an 13 de Ptolémée Épiphane (*Hist. des Lagides*, I, p. 384, 1). Enfin, Appien (*Syr.*, 12) assure que Antiochos III s'embarqua pour l'Eubée, οὐδὲ τοῦ παιδὸς αὐτῷ προσαγγελθέντος ἐν Συρίᾳ τεθνάναι. Il a pu se tromper sans doute, mais non pas retarder à ce point, entre Antioche et Éphèse, une nouvelle vieille d'un an entier. C'est donc au mépris des textes que l'on place, comme le fait encore Wilcken (art. *Antiochos*, nn. 25-26), le mariage de Cléopâtre en 194/3 et la mort du prince au printemps de 193 a. C.

On ignore absolument si le mariage contracté par le prince avec sa sœur Laodice en 196/5 a. C. fut fécond ou stérile. Il se pourrait que la reine de Pont Nysa, épouse de Pharnace (le grand-père de Mithridate Eupator?), qualifiée dans un décret athénien βασίλισσαν Νῦσαν βασιλέως Ἀντιόχου, fût la fille plutôt que la sœur du co-régent précité (F. Dürrbach, in *BCH.*, XXIX [1905], pp. 169-193).

— **p. 205**. — *Le calendrier romain au IIe siècle a. C.* — Comme les

Chaldéens et les Hellènes, les Romains avaient un calendrier lunisolaire, et les Pontifes, chargés de remettre le calendrier d'accord avec l'année solaire au moyen d'intercalations d'un treizième mois de temps à autre, s'acquittaient assez mal de leur tâche, — par ignorance, et aussi, dit-on, pour des raisons de circonstance, parfois même peu honorables. Il faut dire que la chose n'était pas facile, car l'obligation de n'intercaler que des mois lunaires entiers, commençant à la N. L., ne permettait jamais de compensations exactes. Au moment où nous sommes, le désarroi était tel que le consul M'. Acilius fit voter en 191 a. C. une *lex Acilia de intercalando* permettant aux Pontifes de rectifier le calendrier au juger (Macrob., I, 13, 21. — *translata in sacerdotes intercalandi potestate, qui plerumque pro libidine sua subtrahebant tempora vel augebant.* Solin., I, 43). C'était peut-être aggraver le mal. Au 1er mars 189, l'écart était de 128 jours; il était encore de 178 jours en 167 a. C. Quand César, en 46 a. C., remplaça l'année lunisolaire par l'année solaire, il dut intercaler près de trois mois (80 j.) et faire une année initiale de 445 j. pour remettre les saisons en leur place (*annus confusionis*). En 190, le calendrier était en avance de plus de trois mois (117 j. au moins) sur le soleil. Mais les Romains ne réglaient plus la vie pratique sur un calendrier aussi notoirement désorganisé. C'est bien au printemps qu'il ont mis en mouvement leur flotte, à qui rendez-vous avait été donné pour le 15 juillet à Brundusium (Liv., XXXVII, 4). La preuve est faite par l'éclipse de soleil, survenue officiellement le 11 juillet (Liv., *l. c.*), réellement le 14 mars 190 a. C. Le mois de mars suivant tombe, par conséquent, en octobre-novembre 190. A l'époque, depuis 222 a. C., l'année consulaire commençait au 15 mars. L. Scipion commence donc l'expédition comme consul, — il l'était depuis quatre mois, — et l'achève comme proconsul.

— p. **216**. — *Le traité entre les Romains et Antiochos le Grand.* — Sur ce traité, voy. l'étude critique de Th. Mommsen (ci-dessus, p. 509). Le texte du traité, incomplet dans Polybe, assez mal traduit de Polybe et retouché par Tite-Live, n'est pas amélioré par des corrections inconsidérées, comme *Excedito urbibus agris vicis castellis cis Taurum montem usque ad Halyn* [*Tanaim* mss.] *amnem* (Liv., XXXVIII, 38, 4), attendu que les régions sises entre le Taurus et l'Halys (c'est-à-dire la Cappadoce, la Galatie [et la Bithynie) n'appartenaient plus à Antiochos, et que le roi n'avait donc pas à les restituer. Ce qui suit, *et a* [*et ea* mss.] *valle Tauri usque ad juga qua in Lycaoniam vergit* est inintelligible. Le soi-disant Tanaïs doit être un cours d'eau descendant du Taurus, dont parle ailleurs Tite-Live (*fluvium Taurum.* XXXVIII, 15, 7), coulant du N. au S. « dans cette vallée qui tourne vers la Ly-

caonie » et formant en Pamphylie la limite imposée au roi. Les Romains l'ont probablement appelé ainsi parce qu'ils connaissaient mal sa situation et son nom, qui doit être le Cestros. En effet, Perge, sur la rive droite du Cestros, est enlevée à Antiochos, tandis qu'Aspendos, à quelque distance de la rive gauche, lui reste. Il n'y a pas d'hypothèse intangible, et celle-ci n'est pas de tout point satisfaisante. Viereck et Cardinali rejettent les corrections de Mommsen. Il s'agit bien de l'obligation imposée en bloc à Antiochos d'évacuer l'Asie Mineure proprement dite, la région *cis Taurum montem usque ad Halyn amnem*, clause répétée par Appien : τὸν Ἅλυν καὶ Ταῦρον αὐτῷ [sc. Ἀντιόχῳ] θέμενοι τῆς ἀρχῆς ὅρον (*Mithrid.*, 62). La créance d'Eumène est de 127 tal. 1208 dr. dans Polybe (XXII, 23, 21).

— **p. 220**. — *Ptolémée de Telmesse.* — Le cas du Ptolémée mentionné par Tite-Live à la date de 189 a. C. (XXXVII, 56, 4), à propos d'un domaine *qui Ptolemaei Telmessii fuisset*, propriété sise dans les dépendances de Telmesse (Τελμησσός en Lycie), est un problème insoluble, un prétexte à dissertations. On n'a aucun indice certain concernant sa personne, son origine, ses faits et gestes, à Telmesse ou ailleurs ; on ne sait même à quelle génération il appartient, car, si sa propriété est vacante, Tite-Live ne dit pas depuis combien de temps. Il est superflu de dire que les dernières conjectures ne sont pas nécessairement les meilleures. J'ai essayé plus haut (pp. 549-544) d'exposer celles que j'estime les plus vraisemblables, à l'intention de ceux de nos lecteurs qui voudraient avoir une idée sommaire des discussions et mettre des noms d'érudits sur les divers systèmes.

Le renseignement que Tite-Live rattache à son nom est plus intéressant. Le Sénat excepte du partage entre Eumène et les Rhodiens le domaine « qui avait appartenu à Ptolémée de Telmesse ». Mais le Sénat n'entendait probablement pas en faire un terrain sans maître. On peut penser qu'il songeait soit à le rendre à son ancien possesseur, soit à y installer un nouveau propriétaire, une sorte de principicule qui serait comme un représentant et un correspondant de Rome, intéressé à surveiller et dénoncer toute menée suspecte dans la région.

Eumène s'occupa dès lors de coloniser ses nouvelles provinces. On cite comme fondées ou renforcées par les Attalides, en Pisidie : Apollonia (Mordyaeon), peuplée de Lyciens et de Thraces ; en Carie, Euménia ; en Lydie, Apollonis (du nom d'Apollonis, mère du roi) auparavant Dordys (*BCH.*, XI, p. 86. Athen. Mittheil., XIII, p. 15-16) ; en Mysie, *Stratonicea ad Caicum*. Antiochos, de son côté, transplanta dans un nouveau quartier d'Antioche quantité d'Étoliens, d'Eubéens et de Crétois qui s'étaient compromis pour sa cause (Liban., *Orat.*, XI, p. 309).

— **p. 223**. — *Le temple de Bel en Élymaïde*. — On ignore l'emplacement de cet édifice et même ce qu'il faut entendre par Élymaïde (ἡ Ἐλυμαΐς — οἱ Ἐλυμαῖοι). les historiens et géographes grecs localisant à leur gré cette région dans une partie quelconque de l'ancien Élam, en Assyrie, en Babylonie, en Perse, généralement en Susiane, entre la Babylonie et la Perse (voy. Weissbach, art. *Elymaïs*, in *R.-E.*, V [1905], col. 2458-2467). C'est vraisemblablement le même temple que l'on dit dédié à Bel (τοῦ Βήλου — τοῦ Διὸς — *Elymaei Jovis*) au temps d'Antiochos III, et à Nana, Nanaïa, Anaïtis, au temps d'Antiochos Épiphane (ci-dessus, p. 298 ; voy. ci-après, p. 588), c'est-à-dire à un couple de divinités parèdres. La date de la mort d'Antiochos III (187/6 a. C.) étant maintenant assurée par les documents babyloniens, il est inutile de ressasser les données divergentes des textes qui, attribuant à Antiochos III 36 ou 37 ans de règne, font dépendre la date de sa mort de la date de la mort de Séleucos III, plus discutable que celle-ci.

CHAP. VII. — Le règne de Séleucos IV Philopator.

— **p. 227**. — Eusèbe (I, p. 253 Sch.) entasse en quelques lignes des données chronologiques à première vue inconciliables avec les faits connus par ailleurs. Il attribue à Séleucos IV douze ans de règne, à partir de Ol. 148, 3 = 186/5 a. C., et soixante ans d'âge à sa mort, en Ol. 151, 1 = 176/5 a. C. En ce qui concerne la durée du règne, la contradiction apparente se résout facilement. Eusèbe incorpore au règne de Séleucos IV deux années de co-régence à partir de 189/8 a. C. (ci-dessus, p. 223). Les soixante ans d'âge feraient remonter la naissance de Séleucos en 236 ou 235 a. C., ce qui est en contradiction avec la date du mariage de son père (221 a. C., ci-dessus, p. 129). Comme Séleucos était le puîné, il est impossible de placer sa naissance avant 219 ou 218 ; il n'avait donc pas beaucoup dépassé la trentaine lors de son avènement.

— **p. 231**. — *Eumène II et les Galates*. — Les dates, et jusqu'à un certain point la réalité, des victoires d'Eumène II sur les Galates, officiellement vantées dans les inscriptions de Pergame, sont, plus encore que celles d'Attale I (ci-dessus, pp. 111-112), un *locus desperatus*. On signale au moins trois guerres entre Eumène et les Galates ou les Galates alliés aux Bithyniens : la première, du vivant d'Hannibal (donc avant 183 a. C.), qui avait entraîné dans la coalition *ceteros reges, bellicosas nationes* [les Galates ?] (Corn. Nep., *Hannib.*, 10), peut-

être celle que célèbre l'inscription n. 65, telle qu'elle est restituée par Fränkel. Mais le texte de Trogue-Pompée (*Prol.* 32) la confond avec la suivante en y mêlant *Ortiagontem, Pharnacem Ponticum et Prusiam, adjuvante Prusiam Annibale Poeno*; et Justin (XXXII, 4, 6) sait que Hannibal procura à Prusias déconfit une victoire sur mer avec des bombes d'un nouveau genre, des serpents enfermés dans des cruches d'argile. La seconde guerre (en 181-179?) aurait été entre Eumène et Pharnace allié aux Galates, avec la complicité de Mithridate et de Séleucos IV. La troisième débuta en 168 par un soulèvement général des Galates soutenus par Prusias, et se termina par l'affranchissement des Galates, que le Sénat imposa à Eumène, humilié à plaisir par les Romains (Polyb., XXIX, 6 d. XXX, 1-4. 17). Eumène a pu débloquer Sardes (inscr. de Delphes ; Haussoullier in *BCH.*, 1881, pp. 372 sqq.) et recevoir à cette occasion (?) le nom de Σωτήρ, ou remporter une victoire en Phrygie (inscr. Perg. n. 165) ; mais il n'est guère possible d'admettre qu'il ait élevé à Pergame l'autel colossal dédié à Zeus et Athéna Νικηφόρος (inscr. Perg., n. 69) et fait des Νικηφόρια un ἀγὼν στεφανίτης dans de telles conjonctures. Il semble bien que, cette fois encore, les Attalides ont grandi leur rôle de défenseurs de l'hellénisme contre les Gaulois aux dépens de la vérité. Je ne puis qu'indiquer en passant nombre de litiges concernant l'identité de Prusias (I ou II), la participation d'Attale II (comme frère du roi ou roi) à ces guerres, ou celle de Philétæros, etc.

— **p. 232.** — *Mithridate, roi de la Petite Arménie.* — On a vu plus haut que deux personnages, Ardys et Mithridate, ont été donnés par Tite-Live pour des fils d'Antiochos le Grand, et qu'il y a des raisons de contester son témoignage. Sur l'un comme sur l'autre, on ne peut que faire des conjectures. La plus simple est de supposer qu'ils sont morts avant leur père. Mais, une fois admis que Mithridate pourrait être le neveu à qui Antiochos III faillit donner le trône de Xerxès (ci-dessus, p. 159), on est autorisé à penser qu'il était tout prêt à prendre parti contre Eumène, le spoliateur de la dynastie des Séleucides.

— **p. 240.** — *Un fils inconnu de Séleucos IV.* — Des fragments précités de Diodore (XXX, 7, 2) et de Jean d'Antioche (*FHG.*, IV, p. 558, *fr.* 58), il résulte que ce fils de Séleucos IV — totalement inconnu par ailleurs — fut assassiné par Andronicos (Diodore) ou par des anonymes, à l'instigation d'Antiochos IV, lequel fit disparaître ensuite ses complices οὓς δὴ καὶ διὰ φόβον διεχρήσατο. Jo. Antioch.). D'après *II Macc.*, 4, 38, c'est pour avoir assassiné Onias, réfugié à Antioche, qu'Andronicos fut mis à mort : était-ce un prétexte, et déguisait-on ainsi le

véritable motif? Jean d'Antioche, qui, quelques lignes plus loin (*fr.* 59) appelle Démétrios I « fils d'Antiochos Épiphane », ne mérite aucune confiance; mais il est difficile de récuser le texte de Diodore, encore que ce ne soit qu'un *Excerptum Vaticanum* placé au juger. Gutschmid (*Der zehnte Griechenkonig*, in Rh. Mus., N. F. XV, pp. 316-318), combinant les trois textes avec la vision apocalyptique de Daniel (VII, 8), est obligé d'imputer à Antiochos la responsabilité de trois meurtres, car le prophète a vu trois cornes arrachées à la Bête qui en avait dix par la petite corne à la bouche arrogante. Entendez que Antiochos Épiphane a évincé Séleucos IV, dont il a dû machiner l'assassinat avec Héliodore (en 176/5 a. C.); puis Héliodore (en 175?); et enfin, un fils aîné du roi défunt, le jeune [Antiochos] παῖς Σέλευκου (Jo. Antioch., *loc. cit.*), meurtre commis — par ordre, mais en l'absence du roi occupé à réprimer une révolte en Cilicie — par Andronicos, en même temps que celui d'Onias, en 171 [1]. Antiochos, à son retour, aurait feint l'indignation et supprimé son complice, non pour le meurtre du jeune roi, mais comme ayant assassiné Onias à l'instigation de son concurrent Ménélas. L'enfant aurait donc régné environ quatre ans sous la tutelle d'Héliodore, qui de régent se fit roi, et d'Antiochos IV ensuite. R. Bevan (II, p. 126, 1) propose d'attribuer à cet enfant problématique une médaille avec légende βασιλέως Ἀντιόχου, que d'autres rapportent à un fils d'Antiochos III, l'Antiochos mort en 192.

La thèse de Gutschmid a été reprise, avec amendements de détail, par U. Mago, *Il primogenito di Seleuco IV Filopatore* (Riv. Classici e neo-latini, n. 6. Aosta, 1906) et W. Otto, art. *Heliodoros*, n. 5 (R.-E., VIII [1913], col. 13-15). Démétrios I, né vers 187 a. C., n'était pas le fils aîné de Séleucos IV, d'abord parce qu'il porte le nom inusité de Démétrios, ensuite, parce que Séleucos l'envoie relever de faction à Rome son oncle Antiochos Épiphane. Antiochos III et Philippe V de Macédoine n'avaient pas non plus éloigné ainsi le « prince royal ». Donc le fils aîné de Séleucos IV, comme successeur éventuel de son père, s'appelait Antiochos, et l'on ne voit pas pourquoi Héliodore, sûr de régner sous le nom de cet enfant de douze ou treize ans [2], ne l'aurait pas proclamé roi, sauf à le détrôner plus tard. Cela est si évident que W. Otto ne veut plus appeler Épiphane Antiochos IV, mais Antiochos V. Que Héliodore se soit proclamé roi (pour mériter le titre

1. On a songé aussi à Démétrios I, dépossédé, à Ptolémée Philométor, détrôné momentanément par Antiochos Épiphane (à l'état de « cornes arrachées »), et même à l'assassin Andronicos, mis à mort par son complice (ci-dessus, p. 250).

2. Je rectifie en passant l'estimation de la p. 240, lig. 9. Démétrios I devait avoir alors (en 176/5 a. C.) onze à douze ans.

de « corne » dans Daniel), la chose est peu probable : il se serait en ce cas débarrassé de son pupille (Mago), à moins que le jeune Antiochos ne se soit alors échappé (Otto)? Héliodore fut non pas mis à mort, mais expulsé en 175 par Eumène et Attale (Appian., *Syr.*, 45). Antiochos Épiphane remplaça donc Héliodore comme tuteur de son neveu, en prenant toutefois le diadème, « à la condition expresse ou sous-entendue de le lui laisser après sa mort » (Mago)? Mais le tuteur, lorsqu'il eut un fils (en 173?), l'associa au trône dès le berceau, en 171 ou 170 a. C., après avoir fait disparaître le pupille.

Je ne tiens pas à me faire sur le sujet une opinion positive, à accepter ou récuser les visions de Daniel. Quand il s'agit d'Épiphane, si c'est bien lui qui est en cause, un Juif ne peut avoir qu'un médiocre souci de la vérité. Il me paraît *a priori* impossible d'admettre qu'un fils aîné, héritier légitime de Séleucos IV et roi à la mort de son père, soit resté anonyme (παῖς Σελεύκου) et ait disparu aussi obscurément. On comprendrait mieux que la mort d'un enfant en bas âge, plus jeune que Démétrios, ait fait si peu de bruit; mais alors on ne saisit pas bien quel intérêt avait Antiochos IV à le faire disparaître, puisque Démétrios restait pour revendiquer l'héritage paternel. Niese (III, p. 93) estime que « d'après le droit princier du temps » la prise de possession d'Antiochos IV était « absolument légitime » (?), vu la minorité de Démétrios, mais que, Séleucos IV ayant laissé un fils plus jeune encore, ce prétendant possible fut assassiné, en l'absence d'Antiochos, par Andronicos, un « serviteur zélé », qui commit sans doute un excès de zèle. C'est ce que j'ai lu de plus raisonnable sur la question.

La tradition juive affirme ou insinue que la mort violente de Séleucos IV ne fut pas une surprise pour Antiochos Épiphane. Cependant, il ne semble pas avoir été tout prêt à recueillir la succession, et il s'est écoulé un certain temps avant qu'il pût s'en emparer. Les computistes, en général, ne connaissent pas d'interrègne. Pour eux, comme en droit dynastique, le mort saisit le vif. Entre ceux qui font régner Antiochos IV onze ans au plus (de Ol. 151,3 à Ol. 154,1 = 174/3 à 164/3 a. C.) et ceux (I *Macc.*, 1,11. Joseph., XII, 9,2) qui le font durer douze ans au moins (de Sel. 137 à Sel. 149 = 176/5 à 164/3), le désaccord n'est pas excessif à première vue. Cependant, si l'on songe que, pour les chroniqueurs juifs, l'année séleucide date du printemps antérieur au point de départ de l'ère commune (E. Schürer, I[4], pp. 32-40), et que Ol. 151,3 commence en août 174, l'écart s'élargit et dépasse deux ans. Il y a place dans cet intervalle pour un interrègne, qui expliquerait au mieux ces divergences de calcul.

Quant à Héliodore, je n'ai dit sur ce personnage que ce que l'on

croit savoir. Si l'on ne se résigne pas à ignorer ce qu'il est devenu par la suite, on peut bâtir des hypothèses aventureuses sur deux lignes d'Athénée (II, p. 54 c), lequel emprunte à un certain Héliodore une anecdote concernant une fantaisie d'Antiochos Épiphane. Le roi avait un jour fait débiter du vin, au lieu d'eau, par une fontaine. Cet Héliodore pourrait bien être le ministre syrien, et il a peut-être vu ce qu'il rapporte. Donc, il était rentré en grâce auprès d'Antiochos IV (son complice ?), ou bien, il a été exilé et a employé ses loisirs à écrire ses Mémoires (W. Otto, art. *Heliodoros*).

— p. 243. — *Décret en l'honneur d'Eumène II.* — Le texte est catalogué sous le n. 160 dans les *Inschriften von Pergamon*. L'en-tête est mutilé, et c'est dans les lignes disparues que se trouvaient les indications de lieu et de date. Ch. Michel (n. 550) intitule le document « Décret d'Antioche de Syrie ». M. Holleaux (*Un prétendu décret*, etc., ci-dessus, p. 504), croit pouvoir démontrer, par des raisons tirées de la forme, que le décret en l'honneur d'Eumène est dû aux Athéniens. Dittenberger (*OGIS.*, n. 248) suspend son jugement, mais il penche pour la thèse de Holleaux, thèse surtout philologique. *Grammatici certant.*

Chap. VIII. — Le règne d'Antiochos IV Épiphane.

— p. 246. — *Apollonios ambassadeur d'Antiochos IV.* — Polybe (XXXI, 21, 2) dit que Démétrios I, lorsqu'il s'évada de Rome, eut pour uniques confidents de ses projets Apollonios, Méléagre et Ménestheus, fils d'Apollonios, τοῦ μεγάλην μὲν εὐκαιρίαν ἔχοντος παρὰ Σελεύκου, μεταστάντος δὲ κατὰ τὴν Ἀντιόχου μετάληψιν τῆς ἀρχῆς εἰς Μίλητον. Il semble évident que si l'ex-ministre de Séleucos IV avait joué un rôle sous Antiochos IV, Polybe n'eût pas parlé de son séjour à Milet comme d'une retraite définitive, et surtout ses fils n'eussent pas entretenu des relations aussi intimes avec le prétendant déshérité, lui étant, à l'occasion, ambassadeur d'Antiochos IV à Rome. Ces deux Apollonios, père et fils, légitimistes l'un et l'autre, doivent être écartés : c'est ailleurs qu'il faut chercher l'ambassadeur. Polybe connaît un Apollonios de Clazomènes, délégué en Égypte et auprès d'Antiochos (XXVIII, 16, 5; ci-dessus, p. 256) : celui-là est aussi hors de cause. L'ambassadeur d'Antiochos à Rome, dont Tite-Live cite le nom (XLII, 6), ne peut être que l'Apollonios fils de Ménestheus (*II Macc.*, 4, 21), celui que l'on retrouve plus tard à Alexandrie (ci-dessus, p. 248) et à Jérusalem (ci-dessus, p. 269), substitué à Héliodore, à une date précédente, par le chroniqueur de *IV Macc.*, 4 (ci-dessus, p. 238,3). Cf. ci-après, pp. 584-585.

Wilcken, art. *Apollonios*, nn. 51-53 (R.-E., II, col. 123-124) pousse un peu trop loin l'analyse en faisant trois personnages de l'ambassadeur d'Antiochos IV à Rome, du stratège envoyé à Jérusalem, et — sous réserves — de l'Apollonios tué par Judas Machabée. Ce sont là, à mon sens, trois étapes de la même biographie. Un scrupule naît pourtant de ce que notre Apollonios est dit, dans la chronique juive, « fils de Ménestheus », alors que nous ne connaissons pas d'autre Ménestheus que le fils de l'ami de Séleucos IV. On peut, et même, vu l'alternance usuelle des noms dans les généalogies grecques, on doit supposer que l'Apollonios père de Ménestheus — le favori de Séleucos IV — était lui-même fils d'un Ménestheus, et que le chroniqueur a confondu cet Apollonios avec celui dont il parle. L'erreur est vénielle, comparée à d'autres.

— p. 255. — *Les expéditions d'Antiochos IV Épiphane en Égypte.* — Le débat, compliqué par le désir de concilier la chronologie des Macchabées et de Josèphe avec des inductions fondées sur des textes de Polybe, de Tite-Live et de saint Jérôme, dure toujours (voy. *Histoire des Lagides,* IV [1907], pp. 319-320). Il va sans dire qu'il n'est pas question ici de l'exposer tout au long, encore moins de le trancher.

Ont été proposés les systèmes suivants :

1° Quatre campagnes, de 171 à 168 a. C. (Ewald, Wieseler) ;

2° Trois campagnes, de 171 à 168 (Clinton, C. Hofmann, Fr. Hoffmann, Wiederholt, Wilcken), ou deux en 169, la troisième en 168 (Mago) ;

3° Deux campagnes, de 171 (Cless) ou de 170 (Schürer, Wellhausen, Bevan, B.-L.) ou de 169 (Niese, W. Otto) à 168.

Le Ps.-Daniel, qui a dû être un contemporain des événements, ne mentionne que deux expéditions (Hieron., *In Dan.*, 11, 22-30) [1]. Josèphe (XII, 5, 2 [§§ 242-245]. *B. J.*, I, 31) n'en connaît qu'une seule, terminée par l'intervention des Romains (?) et suivie, en 143 Sel. (170 a. C.) du pillage de Jérusalem. Il suit en cela *I Macc.*, 1, 17-29; mais le chroniqueur relate deux ans après (168 a. C.) les massacres et l'abomination de la désolation à Jérusalem, et il y a place dans l'intervalle pour une campagne d'Égypte. L'autre chroniqueur distingue deux expéditions : une première, dont il ne parle pas, mais qu'il suppose en parlant de la « seconde » (*II Macc.*, 5, 1), suivie du pillage du Temple (en 170 a. C. ?). Tite-Live, à la date de 171 a. C., dit que *Antiochos imminebat quidem*

1. Th. Wiederholt (ci-dessus, p. 510), partisan décidé de l'authenticité de la prophétie, la trouve confirmée par la confusion de la première et de la seconde expédition en une seule. C'est, dit-il, une légère erreur, qu'un contemporain n'eût pas commise !

Aegypti regno, et pueritiam regis et inertiam tutorum spernens (XLII, 29), ce qui signifie, ou que la guerre était commencée, ou, au sens plus littéral, qu'Antiochos se préparait à la faire, et permet de choisir une date entre 171 et 170 ou même 169 a. C.

Somme toute, le système qui se prête le mieux aux synchronismes romains et syriens est celui des deux campagnes. Le seul point qui paraisse acquis est que la dernière est de l'an 168 a. C.

Sur cette question s'en greffe une autre, relative à la date des ἀνακλητήρια ou πρωτοκλήσια (ci-dessus, pp. 248. 256) de Ptolémée Philométor, et tout aussi discutée (*Hist. des Lagides*, II, p. 5. IV, *ad loc. cit.*). Les uns placent la cérémonie en 173 a. C., pour la faire coïncider avec l'ambassade romaine envoyée à Alexandrie *renovandae amicitiae causa* (Liv., XLII, 6) ; les autres, en 169, d'après Polybe (XXVIII, 10, 8), qui mentionne une délégation achéenne envoyée à cette date (connue par synchronismes) aux ἀνακλητήρια τοῦ βασιλέως Πτολεμαίου. Mais il faut supposer pour cela, ou bien que la guerre n'a pas encore commencé en 169 (Niese), ou qu'il y a deux ἀνακλητήρια, l'investiture de 169 s'adressant à Ptolémée Évergète II dit Physcon (Wilcken, Bevan, B.-L.). Ayant pris parti dans l'*Histoire des Lagides*, je ne trouve depuis aucune raison de me déjuger. D'après *II Macc.*, 4, 21, c'est bien Apollonios fils de Ménestheus qui assiste aux πρωτοκλήσια; or, en 173 a. C., Apollonios, nous l'avons dit, était à Rome (Liv., XLII, 6). En 170/69, j'estime que la guerre était déclarée entre la Syrie et l'Égypte, et je cherche en vain les objections que l'on pourrait opposer à la date de 172 pour les ἀνακλητήρια de Ptolémée Philométor.

Il est non moins difficile de fixer, d'après le classement des fragments de Polybe et de Diodore, la date des ambassades envoyées simultanément à Rome, avant l'ouverture des hostilités, par Antiochos et Ptolémée (ci-dessus, p. 252). Tite-Live n'en parle pas, et il serait intéressant de savoir si elles ont précédé ou suivi la déclaration de guerre à Persée, le gendre de Séleucos IV, en qui les Romains devaient soupçonner un allié possible du Séleucide. Q. Marcius Philippus était en Grèce, comme légat, en 172 et 171, ses deux légations étant séparées par l'hiver de 172/1, passé à Rome (Liv., XLII, 37. 44. 47). Sans son intervention, plus patriotique que loyale, auprès de Persée (XLII, 38-42), le roi eût pris l'offensive en 172, au moment où les Romains n'étaient pas prêts. Ceux-ci, comptant surprendre Persée, lui déclarèrent brusquement la guerre au printemps de 171, et n'éprouvèrent jusqu'à la fin de l'année que des revers. Comme il est certain que le débat entre Syriens et Égyptiens à Rome a précédé de fort peu l'offensive d'Antiochos en 170, — on pourrait même soutenir qu'il a eu lieu,

la guerre déjà commencée, τοῦ πολέμου τοῦ περὶ Κοίλης Συρίας καταρχὴν λαβόντος Polyb., XXVIII, 1, 1), — il paraît évident que Antiochos Épiphane a attendu, pour parler et agir, que les Romains fussent engagés à fond dans leur duel avec Persée; à plus forte raison, si l'on place le début de la campagne d'Égypte en 169. Polyen (IV, 21) assure que Antiochos envoya aux Romains en guerre avec Persée des éléphants de l'Inde, alors que, depuis le traité d'Apamée, il était interdit aux Séleucides d'en posséder.

— **pp. 262-273.** — *Le soulèvement de la Judée.* — Il faut renoncer à extraire des résultats incontestés des discussions toujours pendantes auxquelles ont donné lieu les contradictions relevées entre les textes des deux livres des Machabées et de Josèphe. On n'est même pas d'accord sur la valeur respective de ces témoignages, et on choisit au juger. Nous pouvons laisser de côté la généalogie et les démêlés des deux familles rivales, Tobiades et Oniades. La première intervention d'Antiochos en Judée paraît suffisamment attestée, à la date de 143 Sel. (170-69 a. C.), par *I Macc.*, 1,21 et Josèphe, XII, 5,3 § 546. Mais, tandis que Josèphe se contente de dire qu'il mit à mort quantité de meneurs (des deux partis? τῶν ἐναντία φρονούντων) et extorqua à la ville beaucoup d'argent (χρήματα πολλὰ συλήσας), l'auteur du *II Macc.*, voué à l'hyperbole, parle d'une tuerie générale, ordonnée par le roi lui-même à la suite d'un siège; de 80.000 morts, 40.000 captifs et autant (?) vendus à l'encan; de 1800 tal. enlevés au trésor du Temple où le roi entre, conduit par le traître Ménélas (5,11-21). Puis, après un intermède occupé par les cruautés de Philippe et Andronicos (probablement anachronisme), vient le massacre perpétré par Apollonios, qui, à la tête de 22.000 hommes, chargé de tuer tous les mâles adultes et de vendre le reste, s'acquitte à merveille de sa mission (5,24-26); et enfin, « peu après », l'abolition du culte judaïque et l'obligation de sacrifier aux idoles, à Jérusalem, en Palestine, partout il y avait des Juifs, avec des supplices atroces pour sanction; et cela, « sur le conseil des Ptolémées »! C'est sur la foi du même auteur, largement délayé par le sermonnaire qui a écrit le *IV Macc.*, que l'on admet comme historique le martyre d'Éléazar et de la famille dite des « Machabées ». On peut appliquer aux chroniqueurs juifs ce que Juvénal disait des Grecs, *quidquid Graecia mendax Audet in historia,* et ne pas prendre le Testament, ancien ou nouveau, pour une attestation. Il faut dire que, en fait d'hyperboles, les Juifs sont largement payés de retour. Dion Cassius, (LXVIII, 32), à la date de 116-117 p. C., parle de 220.000 Helléno-Romains à Cyrène et 240.000 à Cypre massacrés et odieusement torturés par les Juifs révoltés (par combien de Juifs ??).

En somme, on discute encore (cf. U. Mago, in *Riv. di Filolog.*, XXXV [1907], pp. 576-582) sur les dates et le nombre des interventions personnelles d'Antiochos IV à Jérusalem (une ou deux), chronologie solidaire de celle des campagnes d'Égypte; sur la date du pillage et profanation du Temple, signal de la persécution religieuse, par le roi en 170 ou 168 (Joseph., XII, 5, 4), ou par l'*ἄρχων φορολογίας* (*I Macc.*, 1, 30), dit aussi le μυσάρχης [μεριδάρχης ?] Apollonios (*II Macc.*, 5, 24), en 168; sur les excès commis, etc. Il existe même une tradition, « très croyable » (Wiederholt), qui transporte à Antioche le martyre des sept « Machabées ».

Un critique bienveillant et compétent entre tous (G. Radet, *L'empire des Séleucides*, Journal des Savants, 1913, pp. 300-311) demande, après m'avoir lu, la revision du procès d'Antiochos IV, le philhellène calomnié, même par Polybe. Je croyais l'avoir faite; mais je retirerais volontiers quelques mots un peu vifs qui ont peut-être passé la juste mesure. Plus un jugement est sommaire, plus il a chance d'être inexact. Tel celui que formule en passant v. Wilamowitz-Mœllendorf (*Reden und Vorträge*, pp. 147-8) sur Antiochos Épiphane, « chauvin » en politique, « Hellène fanatique » en religion, capable de croire « que le dieu des Hellènes protégerait son royaume contre les Romains et les Parthes », prototype — pour les Juifs — de l'Antichrist. De même, celui de Th. Reinach (*Mithridate Eupator*, p. 50), qui appelle Antiochos Épiphane « un roi fanatique d'hellénisme et d'uniformité, dont les contemporains ne surent jamais s'il était un homme de génie ou un fou ».

Antiochos Épiphane n'avait aucune sorte de fanatisme. Je trouve encore trop de préoccupations religieuses et d'idées modernes dans le jugement porté par Renan (*Hist. du peuple d'Israël*, IV [1893], pp. 301-305), qui compare le roi de Syrie aux empereurs romains persécutant le christianisme, — disons, le judaïsme devenu cosmopolite sous une nouvelle forme et intolérant, par devoir inhérent à la foi, même pour la forme ancienne. « Antiochus obéit au même principe que les empereurs romains, souvent les meilleurs, moins excusable en ce que le judaïsme était limité à un pays, tandis que le christianisme était un mal général qui minait l'empire ». Mais, « comme son caractère manquait d'équilibre, la résistance le poussa jusqu'à la folie » (p. 304).

Les Romains ont eu vraiment une politique raisonnée en matière de religions (cf. A. B.-L., *L'Intolérance religieuse et la politique*. Paris, 1911). Antiochos ne regardait pas si loin. Pour lui, le judaïsme, délaissé en fait par les Juifs « hellénisants », n'était plus qu'une façade derrière laquelle se dissimulaient les rancunes d'un petit groupe de conservateurs, d'une opposition soupçonnée d'accointances avec les

Lagides. En tout cas, au point de vue de l'histoire de la civilisation, ce qui excuse dans une certaine mesure le persécuteur d'Israël, c'est qu'il crut réussir, par un emploi passager de la force, à déraciner une religion hostile à toutes les autres pour lui substituer la large tolérance de l'hellénisme, étranger à toute théocratie (*demere superstitionem et mores Graecorum dare adnisus*. Tac., *Hist.*, V, 8).

Je n'ai pas pris le temps de nuancer dans le tableau les ombres et les lumières, comme l'a fait U. Mago (*Antioco IV. Epifane re di Siria*. Sassari, 1907), dans une monographie dont je n'ai pu prendre connaissance qu'au dernier moment. Il s'est proposé de ne plus « considérer Antiochos avec les idées d'un sénateur romain ou celles d'un zélateur de la loi judaïque ». Les bizarreries de l'homme privé n'ont pas empêché le roi de mettre en sa politique, intérieure et extérieure, beaucoup de suite dans les idées, de calcul et d'énergie (ἐγκρατῶς ἦρχε. Appian., *Syr.*, 45). C'est pour relever le prestige de son trône et acquérir une popularité utilisable qu'il fit montre d'un philhellénisme « très relatif », — et très coûteux, — prodiguant l'argent aux villes grecques et particulièrement à Athènes. Mais il le prodiguait aussi chez lui, par goût de magnificence (v. g. la pompe de Daphné) dont son entourage savait trop bien profiter. Ne disposant que de ressources incertaines, de tributs levés au jour le jour par une administration rudimentaire, il se jeta ainsi dans des embarras financiers qui devinrent pour lui un souci constant et réagirent sur sa politique. Obéré toute sa vie, il guerroyait en vue du butin et pillait à l'occasion les temples (les temples orientaux [1]), sans scrupules, en épicurien avisé qui, étant lui-même suppléant et manifestation (Ἐπιφανής) des dieux en ce monde, réclamait les hommages pour sa propre divinité. C'est dire qu'il ne mit pas le moindre fanatisme religieux dans sa querelle avec les zélotes juifs, qui étaient à ses yeux des partisans des Lagides. Ce qu'il voulait détruire dans sa cause, c'était le particularisme juif, lié à la religion mosaïque ; et, comme on ne proscrit pas une religion sans la remplacer, il prétendit implanter dans les temples de Jérusalem et de Samarie le culte de Zeus — et le sien.

Il y a dans ce travail fortement documenté beaucoup d'idées parfois moins neuves que ne le pense l'auteur, personne aujourd'hui ne

1. Il va sans dire qu'un représentant de l'hellénisme respectait les cultes grecs. En règle générale, les Séleucides respectaient aussi ou même subventionnaient les cultes indigènes. Antiochos I élève un temple à Bel (ci-dessus, p. 71). C'est un Antiochos (*An-ti '-ku-su šar-matati*) qui avait bâti à Ourouk un sanctuaire que répare le gouverneur Ana-ahi-iddin (E. Peiser, *Die neuen Ziegelaufschriften von Warka*, juill. 1913, pp. 290-291). Cf. ci-dessus (pp. 71. 106,3. 560) cession d'un domaine royal aux temples babyloniens.

prenant à son compte la tradition juive. Encore qu'il tourne un peu à l'apologie, rien n'y est dissimulé : et même, Antiochos Épiphane y porte la responsabilité — dont je serais tout disposé à l'exempter — du crime « jugé nécessaire par le Séleucide pour la tranquillité présente et future de sa monarchie », c'est à dire de l'assassinat de l'hypothétique fils aîné de Séleucos IV (ci-dessus, pp. 579-581).

— **p. 306**. — *Date de la mort d'Antiochos Épiphane*. — La mort d'Antiochos IV est datée de Ol. 153,4 (165/4 a. C.) par Eusèbe; de Ol. 154,1 (164/3) par Porphyre; de Sel. 149 (164/3 a. C.) par *I Macc.*, 6,16; du deuxième consulat de T. Sempronius Gracchus (Gran. Licin., p. 9 Bonn), date qui, si on la borne à 163 a. C., doit être fausse, mais, vu le désordre du calendrier romain, ne peut être repérée avec précision. Ici comme ailleurs, les calculs fondés sur la durée du règne (δυώδεκα [ἔτεσιν] οὐ πλήρεσιν. Appian., *Syr.*, 66) obligent à préciser les dates de la mort du prédécesseur et de l'avènement du successeur, ce qui multiplie les difficultés (cf. U. Mago, *Antioco IV. Epifane*, pp. 90-93). C'est tomber de Charybde en Scylla. Dans ces conditions, disons, sans trop de scrupules, que Antiochos IV Épiphane est mort dans le courant de l'année 164 a. C.

H. Graetz (*op. cit.*) s'occupe de l'emplacement de la localité appelée, dans Daniel (11, 45), *Apadno, Apadna*, Ἀπφαδανα, etc., que l'on a cherchée entre le Tigre et l'Euphrate, du côté de Babylone, d'Ecbatane, de Persépolis, en Élymaïde, voire en Palestine. Ce genre de précision n'intéresse que l'exégèse du texte prophétique. Graetz le croit antérieur à l'événement, mais interpolé ici après coup. Le prophète parle deux fois de la mort d'Antiochos, et en termes singulièrement discrets. On dirait qu'il ne veut pas démentir des versions en cours. Le roi de l'Aquilon « arrivera à sa fin sans que personne lui soit en aide » (11, 45) : le roi impudent et artificieux « sera brisé, sans l'effort d'aucune main » (8, 25). Il semble bien que les deux passages expriment la même idée, et que Bossuet sollicite le texte en traduisant *sine manu* par « non de main d'homme » (*Disc. s. l'Hist. Univ.*, ch. xiv). Quant à la situation de Tabæ, Q. Curce (V, 13,2) la précise. Alexandre, poursuivant Darius parti d'Ecbatane, *Tabas* (*oppidum est in Paraetacene ultima*) *pervenit.*

J'ai mentionné ci-dessus (pp. 303. 305) le sacrilège commis à Hiérapolis parmi les traditions aberrantes relatives à la mort d'Épiphane, et supposé que *peut-être* la punition passait pour avait été immédiate. U. Mago (*op. cit.*, p. 64, 1) pense que *peut-être* l'attentat est antérieur et aurait servi à payer la dépense de la pompe de Daphné. Pas d'objection à cette conjecture.

CHAP. IX. — Le règne d'Antiochos V Eupator.

— **p. 307**. — L'association au trône d'Antiochos V paraît constatée dès 142 Sel. (170 a. C.) par un document babylonien (*Z. f. Assyriol.*, VIII, p. 1). Quel âge avait-il alors? Trois ans, d'après Appien (*Syr.*, 46. 66), qui lui donne neuf ans à son avènement ; mais Porphyre (Euseb., I, p. 253 Schœne) assure qu'il avait douze ans lorsqu'il « succéda » à son père, (en 166?) — *patre sub eo annum unum et menses sex vitam agente*. La correction *annos sex et mensem unum* mettrait le texte d'accord avec la chronologie babylonienne. Resterait l'écart des âges, — il faut s'habituer désormais, de plus en plus, à voir tout contesté en fait de dates, — et l'expression (*patrem adhuc viventem excepit*) qui, prise à la lettre, ferait croire à une abdication motivée par le désir d'opposer le fait accompli aux droits méconnus de Démétrios.

— **p. 309**. — *L'expédition de Lysias en Judée*. — Sur les difficultés que soulève ici la chronologie, voy. E. Schürer, I[4], p. 38. Il y a d'abord défaut de concordance entre l'année sabbatique, comptée à partir du 1er Tishri (automne), et l'année séleucide, comptée — dans les chroniques des Machabées — à partir du 1er Nisan (printemps); défaut de concordance ensuite entre le comput de *I Macc.* (ère des Séleucides) qui part du printemps 312 a. C., et celui de *II Macc.*, qui part du printemps 311. C'est ainsi qu'on s'explique que la seconde expédition de Lysias soit datée de 150 Sel. dans *I Macc.*, 6,20, et de 149 Sel. dans *II Macc.*, 13,1. Ces deux dates peuvent ainsi correspondre l'une et l'autre à 164/3 a. C. Que l'année 164/3 ait été sabbatique, le calcul le démontre si — comme on l'admet généralement (E. Schürer, p. 358,11) — l'année 38/7 a. C. l'était aussi au temps d'Hérode, la différence 164-38 = 126 étant un multiple de 7. Le même calcul servira plus loin à fixer à l'année sabbatique 136/5 a. C. la date du siège de Jérusalem par Antiochos VII Sidétès.

CHAP. X. — Le règne de Démétrios I Soter.

— **p. 324**. — *Ariarathe V, Démétrios II et Laodice*. — L'identité d'une Laodice prête trop souvent aux discussions. On arrive à supposer celle-ci épouse-sœur de Démétrios par argument *a silentio*. Personne ne dit que Démétrios ait épousé une princesse étrangère. Or, on ne connaît de Laodice séleucide, à l'époque, que la fille d'Antiochos IV,

celle qui servit d'instrument à Héraclide pour conspirer contre Démétrios (ci-dessus, p. 333, et ci-après, p. 591). Ce n'est certainement pas la princesse que celui-ci a épousée.

La date du mariage de Démétrios ne peut être antérieure à 162 et lui est probablement postérieure. Son fils aîné, Démétrios II, avait au plus dix-sept ans en 145. Mais Eusèbe (I, p. 255 Sch.) assure que son fils cadet, Antiochos VII, est mort en 129/8 a. C., à l'âge de trente-cinq ans, ce qui le ferait naître en 164. L'assertion du chronographe est inconciliable avec toute une série avérée de faits, et le mieux est de la lui laisser pour compte, avec de bien d'autres inadvertances.

Des scrupules analogues et même plus graves s'attachent au récit des intrigues de la cour de Cappadoce. Diodore est seul garant de ces révélations, qui sont passablement romanesques, comme Tite-Live de la date à laquelle le jeune Ariarathe fut amené à Rome. Si ce prince était encore enfant (*puer*) en 172, il paraît bien que ce ne pouvait être l'aîné des enfants supposés, comme l'affirme Diodore. Je n'admettrais même pas aisément que le fils légitime, pour lequel le père voulait abdiquer avant 163, fût encore *puer* en 172. Il y a nécessairement erreur, soit sur l'âge du prince, soit plutôt sur la date de son arrivée à Rome. Cette rectification ne résout pas la question d'identité. La tradition romaine, représentée par Tite-Live, ne met pas en doute que l'Ariarathe amené à Rome fût le fils légitime du roi Cappadoce. d'autant que son père l'y envoie pour son éducation et veut qu'il soit traité en prince. Ce qui a été la vérité officielle à Rome n'oblige pas à rejeter comme pure fable le secret éventé par Diodore. Il eût été bien imprudent de la part d'Ariarathe IV, inquiet pour sa succession, d'éloigner précisément l'héritier légitime, et en vue d'un séjour prolongé, puisqu'il s'agit d'une éducation à faire et que le préteur Cn. Sicinius loue une maison meublée pour le prince et sa suite. Au contraire, confier à la garde des Romains celui qu'il s'agissait de retenir loin de Cappadoce, c'était leur demander un service qu'ils étaient fort capables de rendre à un protégé, surtout s'ils étaient au courant du mystère et d'autant plus attentifs à ne pas le révéler. Nous savons d'autre part que Ariarathe V fut élevé, non pas à la romaine, mais à la grecque. Il suivit à Athènes les cours de Carnéade, avec lequel il entretint plus tard une correspondance (Diog., Laert., IV, 9, § 65), et Diodore le loue d'avoir ouvert la Cappadoce à la culture hellénique.

— **p. 325** [cf. 184. 310]. — *Les intrigues de la reine Antiochis.* — Ce sujet épineux a été traité avec compétence dans une étude, qui m'avait échappé jusqu'ici, de U. Mago, *La regina Antiochide di Cappadocia e la cronaca degli Ariaratidi* (Atti d. R. Accad. di Torino, XLIII [1907],

pp. 216-226). L'auteur considère la version de la « chronique royale », accréditée par Diodore, comme suspecte, œuvre ou même arme du parti qui mit sur le trône Mithridate (Ariarathe V), au mépris des droits de son aîné Oropherne. Il est bien difficile de croire, dit-il, à la « colossale » mystification, ourdie par la πανοῦργος μάλιστα (Diod., XXXI, 19, 7), dont Ariarathe IV aurait été longtemps la dupe ; encore plus d'expliquer pourquoi Antiochis dut se réfugier à Antioche au moment où elle avait, pense-t-on, réussi à faire entrer le roi dans ses plans. La supposition (ou bâtardise) d'Oropherne — et de son aîné Ariarathe, sans doute mort avant lui (?) — est un bruit mis en circulation par le parti qui, pour plaire au roi (et aux Romains, semeurs de zizanie intéressée), fit, malgré la reine Antiochis, déshériter Oropherne. A ce moment, Antiochos Épiphane, hors d'état de soutenir à la cour de Mazaca la cause de sa sœur, dut laisser se consommer l'usurpation. La thèse est hardie, intéressante et ingénieusement motivée.

— **p. 335.** — *Alexandre Bala et Laodice.* — Il paraît que Alexandre Bala ressemblait d'une manière frappante à Antiochos V Eupator. Attale II était peut-être sincère en le présentant comme un fils d'Antiochos Épiphane. Ce qui s'était passé chez son beau-frère Ariarathe IV (ci-dessus) et même chez lui, où il n'était plus le père de son fils et héritier Attale III, devait le rendre assez indifférent en matière de légitimité ou de bâtardise. Il voulait à la fois punir Démétrios — et par les mêmes moyens — de ses intrigues en Cappadoce, et soutenir la branche cadette que son frère Eumène II et lui avaient intronisée dans la personne d'Antiochos Épiphane. Le Sénat avait ses raisons de le croire sur parole. Il se pourrait même que Héraclide ait joué cartes sur table, car il donne le couple fraternel des « enfants royaux » (βασιλέως υἱοί) pour des « descendants selon la nature (ἐκγόνοις κατὰ φύσιν) du roi Antiochos » et il ne demande pour eux que la permission d'aborder en Syrie (Polyb., XXXIII, 16, 9). On ne voit pas qu'il plaide la légitimité. Quant à Laodice, — un nom que portent toutes les princesses de l'époque, — elle était probablement fille légitime d'Antiochos Épiphane, si c'est bien elle qui épousa par la suite Mithridate V Philopator Philadelphe (Évergète), roi de Pont, et fut la mère du célèbre Mithridate VI, appelé, comme feu son oncle, Eupator (Th. Reinach).

CHAP. XI. — Le règne d'Alexandre I Bala.

— **pp. 346 et 353.** — *La mort d'Alexandre Bala et sa postérité.* — Il n'y a pas grand intérêt à identifier le meurtrier d'Alexandre, person-

nage désigné sous divers noms, Zabel (Joseph., XIII, 4, 8), Zabdiel (*I Macc.*, 11, 17), dont le sens, traduit en grec, donne pour équivalent Dioclès. D'après Diodore (XXXII, 9 d), c'est à Dioclès, dynaste d'Abæ en Arabie, qu'Alexandre avait confié la garde de son fils; et cependant, d'après Diodore (XXXIII, 4 a), c'est un autre dynaste arabe, Jamblichos, qui avait (un peu plus tard ?) l'enfant en dépôt. Mais, d'après *I Macc.*, 11, 39, quand Tryphon se mit en quête d'un prétendant à opposer à Démétrios II, « il alla trouver l'Arabe Émalchuel, qui nourrissait Antiochos fils d'Alexandre », le même que Josèphe (*A. J.*, XIII, 5, 1) appelle Malchos. Dans le système de Diodore, la tutelle de l'enfant aurait passé de Dioclès à Jamblique. Pourquoi ? Il semble bien que, si Dioclès avait trahi le père, il aurait aussi livré ou tué le fils. On peut se dispenser d'improviser là dessus des conjectures. Le récit des historiens juifs, qui ne confondent pas le traître et le fidèle gardien, est plus simple que le rapprochement hasardeux des fragments de Diodore. On a des monnaies du roi nabatéen Malchos I, taillées suivant l'étalon ptolémaïque (Head, *Hist. num.*, p. 685).

Quant à Diodote, il est certain, d'après les auteurs juifs, que ce Diodote Tryphon avait été au service d'Alexandre Bala (*I Macc.*, 11, 39) comme général (στρατηγός. Joseph., XIII, 5, 1), et non pas δοῦλος τῶν βασιλέων, comme le dit Appien (*Syr.*, 58) exagérant ou comprenant mal l'expression de Tite-Live (*Diodoto cuidam uno ex subjectis.* Epit. 52). Ce qui fait douter de l'identité du personnage, c'est uniquement que les textes le présentent un peu comme un inconnu, « un certain Diodote », « un certain Tryphon ». Ce dédain souligne simplement le contraste entre l'origine quelconque et l'insolente fortune de l'usurpateur.

CHAP. XII. — Les compétitions dynastiques.

— **p. 349** [cf. 340]. — *Démétrios II et Lasthène.* — D'après *I Macc.*, 10, 67, Démétrios II « revint de Crète dans la terre de ses pères » en Sel. 165 (148 a. C.). C'est là qu'il avait enrôlé le condottiere Lasthène et recruté des mercenaires (Joseph., XIII, 4, 3, § 86). Josèphe croit savoir qu'il « s'embarqua en Crète pour la Cilicie », et, un peu plus loin (XIII, 5, 4, § 145), il dit que Démétrios, battu par Tryphon, se retira en Cilicie après sa défaite, ce qu'avait fait avant lui son adversaire Alexandre Bala (XIII, 4, 8, §§ 113-116). De ces trois assertions — dont Josèphe est seul garant — deux ne sont pas contradictoires, et je les ai acceptées telles quelles (pp. 340. 343). Mais on sait, par des

textes plus sûrs (ci-dessus, p. 354, 3), que, après sa défaite par Tryphon, Démétrios II se réfugia à Séleucie, — et non en Cilicie. Le nom de Cilicie, erroné au § 145, devient suspect du même coup au § 86. Si Démétrios trouve asile à Séleucie, c'est donc que la ville était restée fidèle même au vaincu, et alors on ne voit pas pourquoi il n'aurait pas débarqué tout d'abord à Séleucie, rentrant ainsi « dans la terre de ses pères », au moment où il avait intérêt à brusquer l'attaque et à surprendre l'adversaire. Aussi a-t-on proposé (Bevan, II, p. 301 : ci-dessus, p. 354, 3) de remplacer, dans les deux passages de Josèphe, Κιλικίαν par Σελεύκειαν. Josèphe commet assez de bévues pour qu'on accepte ici et récuse là son témoignage, sans se soucier de le mettre d'accord avec lui-même. Son erreur, si erreur il y a, est vénielle et s'explique aisément. Des rois en quête de mercenaires n'en trouvaient nulle part autant qu'en Crète et en Cilicie. Ces deux noms s'associent d'eux-mêmes, et, d'autre part, il est certain que la Cilicie a été le refuge ordinaire des prétendants déconfits. Du reste, la fidélité des Séleuciens au vaincu est fort douteuse (cf. ci-après, p. 603).

Lasthène, que Démétrios appelle son parent (συγγενής) et même son « père » (Joseph., XIII. 4, 9, §§ 126-127), fut un de ces ministres à tout faire comme on en rencontre sous divers règnes (ci-dessus, p. 483). On perd sa trace par la suite : mais les dates ne permettent pas de le confondre avec son homonyme, le pirate crétois Lasthène, que battit en 68 a. C. le proconsul Q. Metellus Creticus (*FHG.*, III, p. 606, 12).

L'habitude d'enrôler des bandes de mercenaires dans l'armée des Séleucides était bien connue et depuis longtemps ; témoin, le curieux passage de Plaute, visant un Séleucos quelconque, dans le *Miles gloriosus* (v. 75-74) : *Nam rex Seleucus me opere oravit maximo*

Ut sibi latrones cogerem et conscriberem.

— **p. 361.** — *Le royaume de Bactriane.* — L'histoire de la Bactriane et des régions voisines repose presque exclusivement — à part quelques textes d'auteurs servant de guides aux recherches — sur des inductions tirées de la numismatique. Les tétradrachmes frappés au nom d'Alexandre, d'Antiochos Nicator, etc., qualifiés βασιλεύοντες, ont longtemps intrigué et égaré les érudits. Le général russe Bartholomæi, qui découvrit en 1843 le tétradrachme au nom de Diodotos Soter, soupçonna la vérité ; mais Droysen fit prévaloir l'idée que les βασιλεύοντες du revers étaient des satrapes ou rois vassaux des rois pourtraits sur la face. Von Sallet a démontré, par le style de la frappe et l'absence du nom du roi sur la face, qu'il s'agit des rois-héros,

ancêtres divinisés des princes qui sont alors « régnants ». L'opinion de Sallet est maintenant acceptée par tout le monde. Antiochos ΝΙΚΑΤΩΡ est, pour lui, Antiochos II, suzerain de la Bactriane naissante; pour Droysen et Gutschmid, Antiochos III; pour Gardner, Antiochos I ou Antiochos II, l'Héraklès assis étant copié sur les monnaies d'Antiochos II.

Quant aux monnaies courantes, l'interprétation des symboles prête à diverses conjectures. Ainsi, la présence, au revers d'un tétradrachme ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΘΕΟΥ ΑΝΤΙΜΑΧΟΥ, d'un Poseidon debout, tenant le trident de la main droite et une palme de la main gauche, suggère l'idée que cet Antimachos, coiffé du béret macédonien (*causia*), a dû régner dans la vallée du Cophène (Kaboul) et promener sa flotte sur les eaux de l'Indus. C'est aussi dans cette région que l'on rencontre le nom d'un usurpateur éphémère, Platon Épiphane, sur un tétradrachme daté de ΡΜΖ (147 Sel. = 166/5 a. C.). La plupart des noms de ces potentats, répétons-le, ne sont connus que par les monnaies. Cependant, Justin (XLI, 6) relate les exploits d'Eucratide, assassiné par son fils ; Ménandre est cité par Strabon (XI, p. 516) — d'après un auteur de Παρθικά, Apollodore d'Artémita (*FGH.*, IV, pp. 308-309) — comme « ayant franchi l'Hypanis à l'E. et s'étant avancé jusqu'à l'Imaos »; Démétrios, fils d'Euthydème, comme ayant agrandi encore le royaume, si bien que les rois bactriens, « non contents d'occuper la Patalène (île aux bouches de l'Indus), avaient pris possession, sur le littoral adjacent, des royaumes dits de Saraoste et de Sigerdis ». D'après Apollodore, ces potentats hellènes « avaient soumis plus de nations qu'Alexandre » et poussé leurs conquêtes « jusqu'aux frontières des Sères et des Phrynéens ».

Les monnaies surfrappées témoignent de conflits, révolutions et usurpations. Antialcidas offre une certaine ressemblance avec Hélioclès et pourrait être un fils ou descendant d'Eucratide. Une pièce d'Antialcidas a été refrappée avec un coin d'Eucratide; Hélioclès a rafrappé des pièces de Straton, et Straton des pièces d'Hélioclès. Apollodote paraît avoir été le prédécesseur de Straton et contemporain d'Eucratide, dont on trouve la surfrappe sur une de ses pièces. Cunningham pense que le meurtrier d'Eucratide fut non pas Hélioclès, mais l'Apollodote dit ΦΙΛΟΠΑΤΩΡ. La filiation même d'Hélioclès est matière à conjectures. Il existe des pièces d'étalon attique portant à la face le buste de ΕΥΚΡΑΤΙΔΗΣ ΒΑΣΙΛΕΥΣ ΜΕΓΑΣ, et, au revers, les effigies accolées ΗΛΙΟΚΛΕΟΥΣ ΚΑΙ ΛΑΟΔΙΚΗΣ, celle d'Hélioclès sans diadème, celle de Laodice avec diadème. Qu'est-ce à dire ? Von Sallet commence par démontrer que Hélioclès est bien fils d'Eucratide : il

en conclut que la dite pièce est une médaille commémorative du mariage d'Hélioclès avec une princesse séleucide, qui pourrait être la fille d'Antiochos le Grand, promise d'abord à Démétrios fils d'Euthydème (?). Gardner objecte que Hélioclès a l'air d'un vieillard, qu'il n'a pas de diadème, et que, entre ΕΥΚΡΑΤΙΔΗΣ et ΗΛΙΟΚΛΕΟΥΣ, il est naturel de suppléer υἱός ; d'où il suit que Hélioclès serait non pas le fils, mais le père d'Eucratide, — ce qui n'empêcherait pas d'admettre que Eucratide ait eu pour fils un Hélioclès.

Il faut attendre, sans trop y compter, de nouvelles lumières sur ces recoins obscurs de l'histoire.

— **p. 365**. — *La dynastie des Parthes Arsacides*. — La chronologie de ces *Orientis inextricabilia bella*, comme les appelle Orose (V, 4, 15), est encombrée de conjectures. En ce qui concerne les Parthes, la seule chose qu'on puisse affirmer, c'est que leurs conquêtes sont postérieures au règne d'Antiochos IV Épiphane. Saint-Martin dispose les faits comme suit : conquête de la Médie (158 a. C.), de l'Atropatène (156), de l'Élymaïde (154), de la Mésopotamie et Babylonie (154-152), de l'Arménie (151-150). Lassen place la conquête de la Médie sous Antiochos V (164-162), celle de l'Élymaïde en 147, celle de Babylone en 145. Schneiderwirth ne veut pas remonter au delà de 150 : toutes les conquêtes des Parthes s'échelonnent entre 150 et 140. Il pense que le royaume bactrien a été conquis par Mithridate I, avant sa ruine définitive par les Scythes. Les textes de Strabon (XI, pp. 515. 517) et de Justin (XLI, 6, 3 : *Bactriani .. ad postremum ab invalidioribus Parthis velut exsangues oppressi sunt*) suggèrent, mais ne justifient pas cette assertion. Quand même il serait vrai que Mithridate s'empara sans combat de l'ancien royaume de Poros (Diod., XXXIII, 18) et qu'il soumit toutes les nations entre l'Indus et l'Hydaspe (Oros., V, 4, 16), ces conquêtes éphémères n'entraînaient pas la ruine définitive du royaume bactrien. On sait par ailleurs que la Sogdiane, la Bactriane, la Parætacène, le pays des Paropamisades et la vallée de l'Indus restèrent en dehors de l'empire parthe, dont la frontière orientale n'allait pas au delà de l'Arachosie. Ce sont bien les Tartares qui, vers 140 a. C., ont mis fin au royaume grec de Bactriane. Gutschmid admet une possession temporaire de l'Asie et de la vallée du Cophène par les Parthes, vers 160 a. C., et la conquête de la Médie, Babylonie, Mésopotamie, entre 147 et 140, avant l'expédition de Démétrios II ; mais il place la soumission de l'Élymaïde durant la captivité du roi. La dernière mention de la souveraineté de Démétrios II à Babylone dans les documents cunéiformes est de 144 a. C.

C'est une question pour nous accessoire, mais qui a son importance,

de décider lequel, de Mithridate I ou de Mithridate II, a pris le premier le titre de « Roi des rois ». W. Wroth propose maintenant de réformer l'opinion jusqu'ici générale en attribuant à Mithridate II les monnaies qui portent ce titre (cf. E. Babelon, *Mélanges Numismatiques*, IV[e] série [Paris, 1912], p. 287).

— **p. 367.** — *Antiochos VI, Diodote Tryphon, Antiochos VII, etc.* — La chronologie de ces événements est un cas désespéré. Il y a désaccord dans les documents, à plus forte raison entre les exégètes, et sur la durée absolue des règnes et sur la place où ils doivent être intercalés. D'abord, la durée. Josèphe (XIII, 7, 1-2) assigne quatre ans au règne d'Antiochos VI, compté à partir de la mort de son père Alexandre Bala (145 a. C.), et trois ans à celui de Tryphon, sans doute à partir de la mort de son pupille. Des monnaies de Tryphon, datées de **LB** à **LΔ** (ce qui doit être le comput de ses années de règne : Babelon, *Séleucides*, p. cxxxviii), on veut tirer la preuve que l'usurpateur a régné quatre ans. Enfin, on ne saurait passer sous silence des scrupules, nés de textes embarrassants, qui ont été levés par des corrections. D'après la leçon des mss., Tite-Live aurait écrit que Démétrios II fut vaincu *a Diodoto quodam, qui Alexandri filio bimulo admodum regnum adserebat* (Epit. 52), et plus loin, que *Alexandri filius, rex Syriae, decem annos admodum habens, a Diodoto, qui Tryphon cognominabatur, tutore suo, per fraudem occisus est corruptis medicis etc.* (Epit. 55); d'où il suit que l'enfant aurait régné huit ans et ne serait mort qu'en 137 a. C. La correction *puero* substituée à *bimulo* a écarté cet obstacle. On se demande pourquoi les derniers éditeurs d'Orose ne l'ont pas déchargé d'une grossière erreur, à l'endroit où il dit que, après la capture de Démétrios, *Diodotus quidam cum Alexandro* [leg. *Alexandri*] *filio regnum ejus et regium nomen usurpavit. Qui postea Alexandrum* [leg. *Alexandri*] *filium, quem participem periculi in pervadendo regno habuerat, ne in obtinendo consortem haberet, occidit* (V, 4, 17-18). La correction s'impose d'autant plus que Orose se renseigne dans Tite-Live.

Reste à savoir où situer les années de règne d'Antiochos VI et de Tryphon ; si celles-ci n'empiètent pas sur celles-là ; si elles s'accordent avec celles du règne de Démétrios II et celles du règne d'Antiochos VII, qui fut (dès le début ?) compétiteur de Tryphon ; enfin, s'il y a place, dans la chronologie générale, pour toutes ces additions.

Il y a d'abord un désaccord initial entre I *Macc.* (13, 31-41 ; 14, 1) — qui place le meurtre d'Antiochos VI en 170 Sel. = 143/2 a. C., deux ou trois ans *avant* l'expédition de Démétrios II en Orient (141/0 a. C.) — et les auteurs, mieux renseignés par Posidonius, qui le mentionnent *après*, c'est-à-dire pendant la captivité de Démétrios (Justin., XXXVI, 1.

Appian., *Syr.*, 67-68. Joseph., XIII, 7, 1). Le biblique H. Clinton (*Fast. Hellen.*, III, pp. 326-329), R. Bevan (II, p. 230), et même E. Schürer (I[4], p. 172) acceptent la chronologie de *I Macc.* : E. Babelon (p. cxxxviii) s'y rallie, parce que les données des auteurs se concilient de cette façon avec celles des monnaies. Les plus anciennes d'Antiochos VI étant de 167 Sel. = 146/5 a. C., les plus récentes de 170 Sel. = 143/2 a. C., et les premières d'Antiochos VII, de 174 Sel. = 139/8 a. C., il y a justement place dans cet intervalle de sept ans pour trois années d'Antiochos VI et quatre de Tryphon, ordonnées d'après Josèphe. Le témoignage des monnaies n'est pas incontestable. Dans les guerres civiles, certains ateliers ont pu avancer ou retarder sur les dates réelles, suivant qu'ils appartenaient à tel ou tel parti, et faire à leur gré la vérité officielle. Les monnaies d'Antiochos VI datées de 146/5 a. C. sont vraisemblablement antérieures à son règne effectif. De même, les quatre années de Tryphon sont un total excessif : la lecture LB-LΔ, fût-elle certaine (?), ne saurait prévaloir contre d'autres indications.

Une autre querelle surgit à propos d'un fragment de Diodore (XXXIII, 28 Dindorf), rapproché de Cic., *Acad.*, II, 2, 5, d'où il résulterait que Tryphon, déjà ἐξ ἰδιώτου βασιλεύς, fit des avances au Sénat *avant* une ambassade de Scipion Émilien, supposée antérieure à sa censure (142 a. C.). L'Eusèbe arménien (I, p. 255/6 Sch.) ajoute à la confusion en disant — sans faire mention de Tryphon — que Démétrios vainquit Antiochos VI en Ol. 160, 1 = 140/39 a. C., après quoi, maintenant paré du surnom de *Nicator*, il partit pour l'Orient en 139/8 a. C. et fut fait captif en 138/7 a. C. Ailleurs, dans le *Canon* (II, p. 128), il place l'usurpation de Tryphon en Ol. 160/4 = 137 a. C., et presque immédiatement après, en 137 ou 136 a. C., sa mort. Nous voici loin des quatre ans attribués plus haut à Tryphon. Ainsi, le premier règne de Démétrios II, compté à partir de la défaite d'Antiochos VI, — donc, sans concurrent ? — aurait duré trois ans (χειροῦται τὴν ἀρχὴν ἔτη τρία), de 140 à 137 a. C. Le règne d'Antiochos VI est à placer avant 140 a. C., et il faut lui attribuer plus de quatre ans pour remonter à la date de la mort d'Alexandre Bala (145 a. C.). Comme Josèphe, et sans doute d'après lui, Eusèbe admet que l'usurpation de Tryphon a eu lieu pendant la captivité de Démétrios II ; mais Josèphe fait partir les quatre ans de règne d'Antiochos VI de la mort de son père, — conformément à la règle de droit dynastique, — ce qui revient à placer l'expédition de Démétrios contre les Parthes et l'usurpation de Tryphon au plus tard en 141 a. C. Les trois ans qu'il alloue à Tryphon ne dépasseraient pas 139 ou, au maximum, 138 a. C. Entre son comput et celui d'Eusèbe, il y a, en gros, une différence de deux ans.

Dans ce chaos, c'est aux vraisemblances qu'il faut s'en tenir. Démétrios II n'aurait pas abandonné la partie en Syrie s'il n'avait plus eu devant lui que Tryphon : c'est bien sa captivité qui a enhardi l'usurpateur. Il est possible qu'il ait, avant son départ, remporté quelques succès sur Antiochos VI et Tryphon ; mais il n'en faut pas chercher la preuve dans le prédicat de *Nicator*, qu'il a pris (avec ceux de Théos et de Philadelphe) dès le début de son règne, titre assez justifié d'ailleurs par sa victoire sur Alexandre Bala. J'ai donc pensé échapper à la plupart des objections en ordonnant les faits comme suit : règne d'Antiochos VI, d'après la vérité officielle, entre quatre et cinq ans (de 145 à 140), intervalle dans lequel figure le premier règne concurrent de Démétrios II. Le système d'Eusèbe, qui suppose Tryphon éclipsé durant trois ans, est inacceptable. En 140, expédition de Démétrios en Orient, provoquant immédiatement l'assassinat d'Antiochos VI et l'usurpation de Tryphon. Entre 140 et 138/7 a. C., il y a place pour les trois ou les quatre ans attribués par les sources à Tryphon.

— **p. 367**. — *Tryphon et ses insignes.* — D'après Diodore (XXXVI, 7, 4), en 102 a. C., Diodotos dit Tryphon prend le titre d'αὐτοκράτωρ et le costume romain : τήβενναν τε περιπόρφυρον περιεβάλλετο καὶ πλατύσημον ἐνέδυ χιτῶνα, c'est-à-dire la toge prætexte et la tunique laticlave. C'était le costume des magistrats et sénateurs romains. Diodore ajoute que Tryphon se faisait précéder de licteurs porte-haches (ῥαβδούχους μετὰ πελεκέων). On peut s'étonner qu'il n'ait pas songé à noter là une imitation des usages romains, et non de la pompe royale en général. Il se contente de dire que Tryphon τἄλλα πάντα ὅσα ποιοῦσι καὶ ἐπικοσμοῦσι βασιλείαν ἐπετήδευε.

— **p. 374**. — *Le siège de Jérusalem par Antiochos VII et l'année sabbatique.* — On a vu plus haut (pp. 309. 374. 589) que l'année 164/3 a. C. était une année sabbatique. En conséquence, après quatre cycles de sept ans, l'année sabbatique tombait en 136/5, l'année de l'avènement de Jean Hyrcan et du siège de Dagon. En automne 135, on arrivait non pas au début, comme le dit Josèphe (XIII, 8, 1, § 234), mais à la fin de l'année sabbatique. Josèphe a dû commettre une et même plusieurs erreurs, en acceptant quelque récit d'auteurs profanes, qui se plaisent toujours à montrer les Juifs réduits à l'impuissance, en temps de guerre, par le respect stupide du repos sabbatique, et leurs adversaires exploitant cette faiblesse d'esprit. Les Gréco-Romains n'ont jamais pu comprendre qu'une religion nationale pût entrer en conflit avec le patriotisme et prévaloir même sur l'instinct de conservation. C'est pour cela qu'ils ont fait aux Juifs une place à part, en dehors de

toutes les nations, et, pendant trois siècles, étendu aux chrétiens, considérés comme étrangers à toute patrie, l'antipathie que leur inspirait la religion mère. Ils aimaient à citer, au risque de les inventer, des exemples de cette étroitesse d'esprit. Dion Cassius assure que Pompée, en 63 a. C., prit Jérusalem un jour de sabbat (XXXVII, 16); de même, en 37, C. Sossius (XLIX, 22). Josèphe lui-même raconte que Ptolémée Lathyros s'empara ainsi d'Asochis en Galilée; mais il ajoute que ce fut par surprise (XIII, 12, 4, § 337), sans songer que être surpris ces jours-là était encore une preuve d'inintelligence. L'année sabbatique, qui imposait le devoir de suspendre tous travaux de culture tous les jours de l'année, n'interdisait pas aux Juifs de se défendre; mais les Gentils ne connaissaient pas d'aussi près le *Lévitique* (25, 1-7) et se représentaient le peuple entier paralysé par ordre de son Dieu. Josèphe aurait dû se défier des renseignements qu'il a juxtaposés sans les coordonner. Il place ainsi le siège de Dagon (par Jean Hyrcan) en l'année soi-disant sabbatique 135/4 a. C., et le siège de Jérusalem par Antiochos VII en l'an I de Jean Hyrcan (c'est-à-dire 135/4), qu'il fait correspondre à l'an IV d'Antiochos VII (135) et place en Ol. 162 = 132-128 a. C. (§ 236). Dans ces anachronismes, le point commun est l'année 135/4 a. C., présumée sabbatique pour le siège de Dagon et non sabbatique pour le siège de Jérusalem. Voy. la discussion dans E. Schürer, I, p. 259, qui place en cette année l'invasion d'Antiochos VII. Le siège de Jérusalem a pu traîner longtemps; et c'est ce qui explique, pour la prise, une date à chercher, d'après Josèphe lui-même, en Ol. 162, et placée par Eusèbe en Ol. 162,3 = 130/29 a. C. L'hypothèse qui se concilie le mieux avec les diverses données est la conclusion de Schürer, le siège prolongé de 134 a. C. à 132 a. C. [Rectifier, à la p. 374, lig. 10 ci-dessus, l'*erratum* 133, à remplacer par 135/4, d'accord avec le contexte et le sommaire, p. 347].

— **p. 380**. — *Antiochos VII et les Parthes*. — J'ai supposé ici résolu un problème qui a donné lieu à des discussions. Il n'est pas douteux que Antiochos VII ait emmené avec lui les enfants de son frère. Justin (XXXVIII, 10, 10) l'affirme pour une fille — probablement une Laodice — de Démétrios II. D'autre part, Athénée (IV, p. 153 a) mentionne, d'après Posidonius, la mésaventure « du roi Séleucos, qui, faisant campagne en Médie et guerroyant contre Arsace, fut prisonnier du Barbare, et, durant un long séjour chez Arsace, fut traité royalement (βασιλικῶς) ». On sait par Appien (*Syr.*, 68) que Démétrios II eut de Cléopâtre (Théa) deux fils, Séleucos (V) et Antiochos (VIII) dit Grypos, et que la dite Cléopâtre eut d'Antiochos VII un fils, Antiochos (IX) dit de Cyzique. Athénée n'a sans doute pas très bien rendu la pensée

de Posidonius en supposant que Séleucos était alors « roi » (ce qu'il fut plus tard) et chef de l'expédition ; mais Eusèbe (I, p. 257 Schœne), s'y est complètement mépris, en sens inverse, en disant que Antiochos VII emmena avec lui son fils encore en bas âge, Séleucos, lequel fut fait prisonnier et traité en roi par le Parthe. Le chronographe insiste en dénombrant les enfants d'Antiochos VII : deux filles du nom de Laodice, et trois fils, Antiochos, Séleucos et Antiochos dit le Cyzicène, soit cinq enfants. C'est beaucoup, si le mariage des parents est de 138/7 a. C. et l'expédition d'Orient de 130. Eusèbe a dû confondre en un seul bloc les enfants des deux frères et faire des cousins et cousines des frères et sœurs. Ce qui explique à demi et atténue un peu son erreur, c'est que Antiochos de Cyzique était frère utérin des enfants de Démétrios II et de Cléopâtre Théa. Plus loin (I, p. 258) Eusèbe commet ou quelque copiste lui fait commettre une bévue énorme, faisant d'Antiochos Cyzicène non plus un frère, mais un fils de Séleucos (τοῦ Σελεύκου τούτου νεώτερος υἱὸς ὁ Ἀντίοχος ὁ ἐν Κυζίκῳ), ce qui n'ajoute pas d'autorité à son précédent témoignage. Pourtant, cette fois, Séleucos est bien fils de Démétrios.

Le respect superstitieux des textes conduit parfois à des hypothèses aussi laborieuses qu'invraisemblables. Le titre de « roi » donné à Séleucos dans le texte d'Athénée avait fait conjecturer jadis (Vaillant, Frœlich, etc.) que le Séleucos en question devait être Séleucos II Callinicos, un roi qui fut en effet battu par les Parthes (ci-dessus, p. 109), et aurait été — témoin, sa barbe — leur prisonnier. Mais il faut, pour cela, récuser Eusèbe de tout point. Il vaut mieux corriger ses erreurs. On voit très bien, si Antiochos VII avait l'intention de délivrer son frère et de lui laisser les provinces orientales du royaume, pourquoi il lui reconduit ses enfants ; tandis que emmener avec lui son tout jeune héritier dans une campagne aventureuse eût été une inconcevable imprudence. On peut donc considérer comme certain que Antiochos VII emmena en Orient les enfants de son frère, Séleucos et Laodice, et non pas ses enfants à lui. Sur son genre de mort (ci-dessus, p. 383), une variante du Syncelle. Fuyant devant les Parthes, Antiochos Sidétès εἰς πῦρ ἐναλλόμενος θνήσκει (p. 291 d). Le chronographe combine diverses traditions : le « saut » d'Antiochos VII (ci-dessus, p. 383), et le feu dans lequel périt Séleucos VI (ci-dessus, p. 418), brûlé vif par Antiochos Cyzicène ! (p. 292 b).

Josèphe donne par deux fois à Antiochos VII le prédicat de Σωτήρ (XIII, 7, 1 ; 10, 1, §§ 222. 271) ; mais il en est le seul garant, et on ne peut le croire à l'abri de méprises.

— **p. 394.** — *Démétrios II et l'Ère de Tyr.* — Les monnaies tyriennes

étaient, jusqu'en 126 a. C., datées d'après l'Ère des Séleucides. On lit encore sur les médailles les dates επρ, ςπρ, ζπρ (185, 186, 187 Sel. = 128, 127, 126 a. C.). On a pu déterminer le point de départ de la nouvelle ère par des calculs rétrospectifs, fondés sur des textes où figurent des dates comparées. Tel, le curieux passage d'Eusèbe (II, p. 185 Sch.) : en Abr. 2295 = Ol. 264,3, *secundo anno Probi* [277 p. C. = Ol. 264,1], *juxta Antiochenos CCCXXV annus fuit, juxta Tyrios CCCCII, juxta Laodicenos CCCXXIIII, juxta Edessenos DLXXXVIII, juxta Ascalonitas CCCLXXX*. On en déduit les dates initiales de toutes ces ères locales, parmi lesquelles celle d'Édesse n'est autre que la séleucide. L'ère nouvelle de Tyr se raccorde, en 125 a. C., à la fin de la datation précédente. Voy. J. P. Six, *L'Ère de Tyr* (Numism. Chronicle, IIIe série, VI [1886], pp. 97-113).

La chronologie du second règne de Démétrios II est un peu moins confuse que celle de la première phase. Eusèbe (I, p. 258 Sch.), après avoir répété que Démétrios avait régné trois ans avant sa captivité, ajoute que, relâché par Arsace au bout de dix ans, en Ol. 162, 2 (131/0 a. C.), il régna encore quatre ans après son retour (μετὰ δὲ τὴν κάθοδον ἔτη δ'). Il faut sans doute imputer aux copistes l'incohérence de la suite, où les quatre ans de règne vont jusqu'à Ol. 164, 1 (124/3 a. C.). Les dates monétaires s'échelonnent entre Sel. 183 et 187 (130/29 à 126/5 a. C.), et Cléopâtre Théa bat monnaie à son nom dès 126/5. La date de la mort de Démétrios II est donc assurée : elle coïncide avec le début de l'ère de Tyr.

Ad. Kuhn (*Beitræge z. Gesch. der Seleukiden*) débrouille comme suit la chronologie des règnes enchevêtrés dont il s'agit, à partir de la mort d'Antiochos VII (129 a. C.). Alexandre II Zabinas, instauré dès 129/8, d'après ses monnaies, est mis à mort ou s'empoisonne en l'an III d'Antiochos Grypos, donc en 123/2, car l'an I de Grypos, qui succède presque immédiatement à Démétrios II, — Séleucos V n'ayant occupé le trône, comme figurant, que quelques mois, — correspond à 125 a. C., et non, comme le dit Porphyre-Eusèbe (I, p. 257/8 Sch.), à Ol. 164, 2 (123/2 a. C.). Antiochos Grypos, d'après Josèphe, mourut à l'âge de 45 ans, après avoir régné 29 ans (de 125 à 96 a. C.), avec une interruption de trois ans, qu'il passa à Aspendos (de 113/2 à 111/0 a. C.). Il était donc né en 141/0 a. C. et avait de quinze à seize ans quand sa mère le substitua à son aîné Séleucos V. Antiochos IX Cyzicène est mort, d'après Eusèbe (I, p. 259 Sch.), en Ol. 171, 1 (96/5 a. C.), après 18 ans de règne. L'âge que lui donne à sa mort le chronographe — cinquante ans — est une faute de copiste (?) que l'on pense avoir réparée en substituant le chiffre μ' (40) au chiffre ν' (50). Antiochos IX

n'a pu naître en 116 a. C., attendu que sa mère (Cléopâtre Théa) n'avait pas encore épousé son père (Antiochos VII) à cette date. Avec la correction ci-dessus, il est né en 136/5 a. C., plus jeune d'environ cinq ans que son demi-frère et rival. Son avènement est daté de Ol. 167, 1 (112/1 a. C.) par Eusèbe; mais les monnaies le font remonter à 117/6 a. C. C'est qu'il a dû prendre le titre de roi en 117, mais n'a régné en fait qu'à partir de 112 jusqu'en 96/5 a. C.

CHAP. XIII. — Le partage du royaume.

— **p. 405.** — Le texte de Porphyre-Eusèbe est formel, et je voudrais exposer les raisons pour lesquelles on l'accepte ou le récuse. D'abord, le chronographe se contredit lui-même en disant, quelques lignes plus loin (I, p. 260 Sch.), que, à la mort de son rival, Ἀντίοχος ὁ Κυζικηνὸς προαγαγὼν ἐκ τῆς Ἀντιοχείας τὴν δύναμιν — ἐνικήθη. Antiochos IX était donc à Antioche, et personne ne dit qu'il y fût entré tout récemment. Appien (*Syr.*, 69) sait que le Cyzicénien, après avoir chassé Grypos, βασιλεὺς τοῖς Σύροις ἐγένετο, titre qui convient mal à un roi de Damas. Diodore (XXXIV, 34) considère évidemment le Cyzicène comme régnant dans la capitale de la Syrie. Les monnaies phéniciennes de l'époque se partagent, au gré des circonstances, entre les deux rivaux. Tel monétaire combine l'effigie du Grypos avec le nom du Cyzicène (Babelon, p. clxii). Sans doute, Sidon, Sycaminos en 113/2 a. C., Ascalon en 109/8, échangent l'effigie d'Antiochos VIII contre celle d'Antiochos IX; mais, en 107/6, Tyr reconnaît Antiochos VIII. En somme, ces villes, indépendantes de fait, se tournent vers qui leur plaît ou s'impose pour le moment. Josèphe, parlant du roi venu au secours des Samaritains assiégés par Hyrcan, l'appelle tantôt le Cyzicène (XIII, 10, 2-3), tantôt Ἀντίοχον τὸν ἐπικληθέντα τὸν Ἀσπένδιον (*B. Jud.*, I, 2, 7), c'est-à-dire Grypos.

L'inscription de Paphos découverte en 1888 (Michel, 49. Dittenb., *OGIS.*, 257) a jeté dans le débat un document important. C'est une lettre en date du 2[8] Gorpiaios (août) d'une année[1] qui est l'an III (Lγ') ou l'an 203 (Lγσ'), lettre adressée par le βασιλεὺς Ἀντίοχος à Ptolémée Alexandre, alors régent de Cypre (de 114 à 108 a. C.), pour lui annoncer qu'il a fait « libres à tout jamais » (εἰς τὸν ἅπαντα χρόνον ἐλευθέρους) les Séleuciens de Piérie et lui communiquer le texte de la charte octroyée. De quel Antiochos s'agit-il? Wilcken (*Hermes*, XXIX, pp. 436-450) pense avoir démontré que c'est bien d'Antiochos VIII Grypos, par les arguments suivants : — 1° la lettre étant datée de

l'an III, et l'ère de l'indépendance de Séleucie ayant pour point de départ l'automne 108 a. C. (d'après le *Chronicon Paschale, ad* Ol., 167, 4 = 109/8 a. C.), il y a coïncidence entre 108 a. C. et l'an III de la restauration d'Antiochos Grypos (111 a. C.). Cette solution « indubitable », fondée sur l'hypothèse, invraisemblable à mon sens, d'un comput régnal recommencé en 111 par Antiochos Grypos, est écartée par la leçon Lγσ', qui, donnant la date de août 203 Sel. (109 a. C.), s'accorde tout aussi bien ou mieux avec la date initiale de l'ère de Séleucie; — 2° L'auteur de la lettre dit que les Séleuciens ont embrassé le parti de son père; qu'ils lui sont restés fidèles jusqu'au bout (μέχρι τέλους) et lui ont témoigné à lui-même leur affection dans les circonstances les plus difficiles (ἀναγκαιοτάτοις καιροῖς). Ce père doit être celui d'Antiochos Grypos. — Il n'est aucunement sûr que Séleucie n'ait pas abandonné, au contraire, le père d'Antiochos Grypos, Démétrios II, lorsqu'il fut devenu partout impopulaire. Justin (XXXIX, 1, 3) écrit : *Antiochenses primi - - mox Apameni ceteraeque civitates - - a Demetrio defecere.* Dans ces « autres cités » sont probablement comprises Séleucie de Piérie et Laodicée, membres de la tétrapole syrienne organisée en 149/8 a. C. et peut-être dissoute en 128/7 par Démétrios II (cf. Kuhn, p. 13). C'est, selon toute apparence, par Séleucie que Alexandre Zabina pénétra en Syrie pour combattre Démétrios II. D'autre part, il est certain que Antiochos VII Sidétès, père d'Antiochos Cyzicène, pour combattre Tryphon, prit son point d'appui à Séleucie, où il épousa sa belle-sœur Cléopâtre Théa, et qu'il partit de Séleucie pour l'expédition d'où il ne revint pas. Il est donc vrai, à la lettre, que la ville resta fidèle jusqu'au bout au roi qui l'avait proclamée ἱερὰ καὶ ἄσυλος. — 3° Antiochos Grypos était l'ami de Ptolémée Alexandre, tandis que le Cyzicène était allié de Ptolémée Lathyros. C'est donc bien Grypos qui adresse sa lettre βασιλεῖ Πτολεμαίωι τῶι καὶ Ἀλεξάνδρωι τῶι ἀδελφῶι. L'argument se retourne contre la thèse. Quand Lathyros, expulsé d'Alexandrie (108/7 a. C.) et traqué par sa mère, passe de Cypre en Syrie, il se réfugie à Séleucie (106 a. C.) : ὁ πρεσβύτερος Πτολεμαῖος ἐν Σελευκείᾳ τῇ πόλει ὢν συγκεκλειμένος (Diod., XXXIV-V, 39 a). Il n'y eût pas cherché un asile, si la ville avait tenu pour Grypos. Quant à l'expression τῷ ἀδελφῷ, c'est une forme protocolaire, qui pouvait être employée par l'un ou par l'autre Antiochos; d'autant que, en 109/8 a. C., il n'y avait pas d'hostilités entre le Cyzicène et le roi de Cypre. L'inscription de Paphos ne prouve donc pas que Séleucie fût en 109 a. C. au pouvoir d'Antiochos Grypos, encore moins que celui-ci régnât à Antioche, Séleucie ayant souvent pris parti contre la capitale. Tout indique que le Cyzicène, vainqueur de Grypos en 113/2 a. C., est

rentré à Antioche et s'est maintenu dans une ville qui gardait à Démétrios II une rancune étendue à sa postérité. C'est le Cyzicène qui a fortifié la citadelle d'Apamée (Joseph., XIV, 3, 2, § 39); lui qui a célébré des Jeux magnifiques à Daphné (Athen., V, p. 210 e); lui qui a, dit-on, fondu l'or de la statue de Zeus (Clem. Alex., *Protrept.*, IV, 52), et qui, pour combattre Séleucos VI fils de Grypos, est parti d'Antioche (Euseb., I, p. 260), où son fils, Antiochos X Eusèbe, a régné après lui.

Ad. Wilhelm (*Gött. gel. Anzeigen*, 1898, pp. 212-215) et Dittenberger (*ad loc.*), tout en rectifiant la datation proposée par Wilcken, acceptent ses conclusions ; sauf que (Paton, Dittenberger) la seconde partie du texte pourrait bien être non pas une lettre des Séleuciens aux Paphiens, mais une lettre d'Antiochos aux Séleuciens, communication officielle de sa lettre à Ptolémée.

Le débat est, en somme, de peu d'importance. Il n'y eut sans doute pas, entre les deux Séleucides, de partage convenu, respecté de part et d'autre. Chacun des deux rivaux revendiquait des droits sur le royaume entier et possédait au jour le jour tout ce qu'il pouvait prendre. Il n'est nullement étonnant que, régnant à Antioche, le Cyzicène soit, à un certain moment (ci-après), intervenu en Palestine.

— **p. 406.** — *La Cilicie Trachée.* — En 103 a. C., le préteur M. Antonius amorça la conquête de la région, et on en fit une *provincia* en 102, à charge de la soumettre définitivement. La souveraineté des Séleucides ne pouvait plus être que nominale sur le reste, refuge des rois détrônés et des prétendants déconfits, qui cherchent des recrues parmi les pirates. La province romaine de Cilicie ne date que de 64 a. C., de la dissolution du royaume des Séleucides.

— **p. 408.** — *Antiochos IX Cyzicène et les Juifs.* — Sous ce titre, Th. Reinach (*Rev. des Ét. juives*, XXXVIII, pp. 161-171) discute le récit de Josèphe, « très mal informé des rapports qui existèrent entre Jean Hyrcan et Antiochos de Cyzique », attendu qu'il attribue à Antiochos Grypos, et non au Cyzicène, les deux tentatives faites pour débloquer Samarie assiégée par Jean Hyrcan. C'est à son opinion que je me suis rallié. Ce qui est intéressant et ce que fait ressortir l'auteur, c'est que Antiochos IX, sommé à deux reprises par les Romains (en 106 et 105 ou 104 a. C.) d'évacuer la Palestine, ne tint aucun compte des injonctions du Sénat, lequel se résigna à le laisser faire. J'ai peut-être eu tort de dire (p. 415) le Cyzicène aussi « indolent » que son rival, encore que l'indolence engendre parfois la force d'inertie.

CHAP. XIV. — La déchéance de la dynastie.

— **p. 420**. — *Antiochos X et les circonstances de sa mort.* — Il est inutile de s'évertuer à corriger des textes inconciliables. Josèphe affirme que Antiochos dit le Pieux, fils du Cyzicène, antagoniste des deux frères Philippe et Démétrios Ἄκαιρος, ταχέως ἀπέθανεν (et non pas au bout de dix ans, en 83, d'après Appien) · Λαοδίκῃ γὰρ ἐλθὼν σύμμαχος τῇ τῶν Γαλικηνῶν βασιλίσσῃ Πάρθους πολεμούσῃ, μαχόμενος ἀνδρείως ἔπεσε (XIII, 13, 4, § 371). Quel est ce pays où règne Laodice, et quelle Laodice? On a proposé Γαλαδηνῶν (de Galaad, à l'E. du Jourdain), ou, avec la fantaisie la plus arbitraire, Σαμηνῶν (νομάδων Ἀραβίων ἔθνος. Steph. Byz.). A. von Gutschmid (*Gesch. Irans*, p. 80) reconnaît dans cette Laodice une fille d'Antiochos Grypos, mariée à Mithridate I Callinicos, premier roi de Commagène, mariage qui est en effet attesté par une série d'inscriptions (Dittenb., *OGIS*., 383-405). Il lirait volontiers Καλλινικηνῶν, Callinicon sur l'Euphrate étant peu éloigné de la Commagène et se trouvant sur le chemin des Parthes (?). Les objections que l'on oppose à cette conjecture (cf. Ad. Kuhn, p. 36, 6), à savoir : 1° que le nom de ville ἡ Καλλίνικος (Raqqa) n'apparaît que plus tard ; 2° que Antiochos X, héritier des rancunes de famille, ne se serait pas allié avec une fille d'Antiochos Grypos; ces objections, dis-je, sont loin d'être décisives. La première a été longuement discutée par Droysen (II, p. 742-743) ; l'autre est de pur sentiment. C'est donc une hypothèse intelligible, à accepter faute de mieux, encore qu'il soit singulier que Josèphe ne fasse pas mention du mari de Laodice. La source où il a puisé faisait peut-être valoir précisément que le Séleucide secourait Laodice en raison de leur parenté.

En revanche, tout est confusion ailleurs. L'affirmation d'Appien (*Syr.*, 48. 69) est nette : Antiochos le Pieux est détrôné par Tigrane, et son fils exclu par Pompée. C'est la version qui tend à prévaloir (v. g. Kuhn, Wilcken). Mais on s'aperçoit que, dans un autre passage (*Mithrid.*, 106), il a confondu Antiochos X, soi-disant privé de l'héritage paternel par Pompée, avec son fils Antiochos XIII, et son témoignage en devient douteux. A plus forte raison Justin s'est-il mépris en écrivant : *Tigrane a Lucullo victo, rex Syriae Antiochus Cyziceni filius ab eodem Lucullo appellatur* (XL, 2, 2). D'après Porphyre-Eusèbe (pp. 261/262 Sch.), Antiochos X, vaincu par les deux fils de Grypos, se réfugie chez les Parthes, d'où il revient plus tard solliciter en vain de Pompée sa réintégration ; après quoi, il est candidat au trône d'Égypte (en 58), où il aurait régné μετὰ τῶν θυγατέρων τοῦ Πτολεμαίου, s'il n'était pas mort de

maladie sur ces entrefaites. Ici l'imbroglio est à son comble et irrémédiable. Le Syncelle achève le cycle des méprises en disant : Ἀντίοχος ὁ Κυζικηνὸς φυγὼν εἰς Πάρθους Πομπηΐῳ προὔδωκεν ἑαυτόν, ou plutôt, Malalas le continue en mettant à la place du Cyzicène, ou de son fils Antiochos le Pieux, Antiochos XII Dionysos fils de Grypos.

La version de Josèphe explique seule la disparition complète d'Antiochos X le Pieux durant les querelles des fils de Grypos. Autrement, où était-il ? Chez les Parthes ? Quand et pourquoi fut-il relâché ? En Cilicie ? On y rencontre plus tard ses enfants, mais de lui nulle trace.

Essayons de tendre un fil conducteur à travers les douze ans d'anarchie qui vont de 95 à 83 a. C. C'est le conflit perpétuel entre les deux branches de la dynastie, un enchevêtrement de compétitions traduites en souverainetés nominales qui déguisent mal la dissolution des derniers débris de l'empire séleucide. Il va sans dire que les données tirées des monnaies et des chronographes sont confuses, parfois contradictoires, et que les tentatives faites pour les combiner les rendent encore plus flottantes. Les dates monétaires ne sont pas plus sûres que les autres, la frappe des monnaies étant aux mains des partis qui, répétons-le, prétendaient faire, en divers lieux, la vérité officielle.

Séleucos VI disparaît au cours de l'année 95, « brûlé vif », disent les chronographes (I, pp. 132-3 Sch.), par le fils du Cyzicène. Suit la lutte entre ce fils, Antiochos X, et les quatre frères de Séleucos VI, qui se partagent le royaume ou se remplacent. Débarrassé, dès 95/4 a. C., de son adversaire Antiochos XI, Antiochos X voit surgir devant lui, à la fois (?), Philippe (I), frère jumeau de Séleucos, et Démétrios III, intronisé à Damas par Ptolémée Lathyros et bientôt en guerre avec son frère. Celui-ci, interné chez les Parthes (en 88 ou 87 a. C.?), est remplacé par son frère Antiochos XII, qui n'avait peut-être pas attendu ce moment pour entrer en ligne. Démétrios III étant mort en captivité, restent en présence, d'une part, Antiochos X, de l'autre, Philippe et Antiochos XII; l'un régnant en Syrie, l'autre en Cœlé-Syrie, et en concorde pour le moment.

On a vu quelle incertitude plane, par suite d'une confusion de personnes, sur la fin d'Antiochos X. Admettons que, après avoir eu affaire aux Parthes, — comme adversaire ou comme réfugié ? — il se soit maintenu sur le trône jusqu'en 83, et que, expulsé par Tigrane, il ait trouvé un asile en Cilicie, où l'on rencontre dix ans plus tard ses fils, Antiochos XIII et Séleucos Kybiosactès (*reges Syriae, regis Antiochi filios pueros*. Cic., *Verr.*, IV, 27). Il était certainement mort à l'époque (75 a. C.). Ce n'est pas lui, mais Antiochos XIII, *qui X et XIII annos in angulo Ciliciae latuerit* (Justin., XL, 2, 3).

Une pareille confusion de personnes entre Philippe (I) et son fils continue les méfaits de l'homonymie et nous laisse dans une incertitude semblable sur la fin de l'adversaire d'Antiochos X. Eusèbe (I, pp. 261-3, Sch.) met « Philippe fils de Grypos » en rapports avec Gabinius (56 a. C.) et fait de lui le dernier roi de Syrie (ἐφ' οὗ ἡ κατὰ Συρίαν ἀρχὴ κατελύθη). On ne peut guère douter qu'il s'agisse d'un petit-fils, et non du fils, de Grypos. Mais Eusèbe ne connaît pas de Philippe II. D'autre part, on a de Philippe des monnaies frappées à Antioche, portant des dates qui vont de l'an XIX à l'an XXX. Sont-ce des années de règne, qui conduiraient jusqu'en 65 a. C., ce qui est bien étrange ; ou des années d'une ère que les Antiochéniens auraient fait partir de 113 a. C. (Schürer), ce qui n'est pas moins bizarre. L'an 113 marque la date du triomphe momentané d'Antiochos IX sur Antiochos VIII (ci-dessus, p. 404). Si les gens d'Antioche ont voulu faire de cet incident un événement, on ne comprend guère qu'ils en imposent le souvenir au fils d'Antiochos Grypos. En somme, on ignore ce qu'est devenu Philippe après que Tigrane eut mis en disponibilité tous les rois ou prétendants séleucides. Il s'est sans doute réfugié, comme Antiochos X, dans la région de la Cilicie que n'occupaient encore ni les Romains, ni Tigrane. C'est de là, en tout cas, que son fils Philippe (voy. ci-après) vint revendiquer sa succession. Son frère, Antiochos XII, était mort avant lui. Celui-ci, affublé de quatre prédicats, a mérité au moins, en ses trois ou quatre ans de règne, que le surnom de Καλλίνικος ne soit pas trop ridicule.

La défaite de Tigrane par les Romains rendit des espérances aux derniers rejetons de la dynastie, dont il faut rechercher l'identité sous les masques de revenants qui les défigurent. Dès 69/8 a. C., les Antiochéniens, avec la permission de Lucullus, proclament le fils d'Antiochos X et de Cléopâtre Séléné, Antiochos XIII, dit l'Asiatique. On a vu plus haut (pp. 436, 2. 455, 1. 605) qu'il a été confondu par Justin, Eusèbe, voire une fois par Appien, avec son père, et par des modernes avec Antiochos I de Commagène (ci-après, p. 608). La méprise des auteurs anciens porte à croire que Antiochos XIII, dont, à défaut de monnaies, on ne connaît que le sobriquet, portait le même prédicat officiel que son père (Εὐσεβής). Dépossédé par Sampsicéramos, il fut officiellement dépouillé du titre de roi par Pompée en 64 a. C. Quant à son rival Philippe II, il disparaît pour reparaître en 56 a. C., comme candidat au trône d'Égypte, si on veut bien le reconnaître dans la personne du prétendant qu'Eusèbe (I, pp. 261/2 Sch.) nous donne pour son père, Philippe I, et cela avec une précision inaccoutumée (Φίλιππος ὁ τοῦ Γρυποῦ καὶ Τρυφαίνης τῆς Πτολεμαίου τοῦ ὀγδόου υἱός), en homme sûr de

son fait et qui voudrait, ce semble, réfuter une opinion adverse. Sans doute, Philippe I, qui devait être au moins sexagénaire en 56, n'eût pas fait un mari au goût de Bérénice ; mais la politique a ses exigences, et il ne faut pas oublier que Diodore est seul à nous garantir l'existence de Philippe II, ὃς ἦν υἱὸς Φιλίππου τοῦ γεγονότος ἐξ Ἀντιόχου τοῦ Γρυποῦ (*FHG.*, II, p. XXIV, 34). Il est étonnant qu'une affirmation aussi nette n'ait pas trouvé d'écho, ou même ait été démentie par Porphyre-Eusèbe : mais l'aphorisme *testis unus, testis nullus*, n'est pas de mise en histoire ancienne. Il suffit de noter que l'existence de Philippe II n'est pas indiscutable.

— **p. 430**. — *Tigrane roi de Syrie*. — D'après Appien (*Syr.*, 48), Tigrane aurait régné quatorze ans « sur la Syrie que borde l'Euphrate, sur les races de Syriens jusqu'à la frontière d'Égypte, et en même temps sur la Cilicie, qui appartenait aux Séleucides ». Ces 14 ans, décomptés de 69 a. C., font remonter l'avènement du nouveau roi de Syrie à 84 a. C. Justin (XL, 1, 4 ; 2, 3 ed. Rühl) octroie à Tigrane 17 ans « de règne très tranquille » en Syrie. La plupart des éditeurs corrigent *X et VII annos* en *X et IIII annos*, et mon respect pour « les meilleurs mss. » ne va pas jusqu'à repousser une correction à la fois aussi facile et aussi nécessaire. Les dix-sept ans de Justin obligeraient à remonter de 69 à 86, c'est-à-dire à introniser Tigrane, en possession « tranquille », avant la mort d'Antiochos XII.

— **p. 452**. — *Antiochos XIII l'Asiatique et Antiochos I de Commagène*. — La confusion de ces deux personnages est une vieille hypothèse, fondée sur le fait que, dans la liste triomphale des vaincus, ne figure qu'un seul Antiochos. Le débat ne porte plus aujourd'hui que sur la généalogie d'Antiochos I de Commagène (Theos Epiphanes Kallinikos), dont la mère Laodice était fille d'un Séleucide à déterminer. Ce père était, pour H. Waddington (*Inscr. d'Asie Mineure*, 136 d. = Dittenb., *OGIS.*, 405), Antiochos XIII l'Asiatique ; hypothèse ruinée par Th. Mommsen (*Die Dynastie von Kommagene*), lequel a démontré que cette Laodice Théa Philadelphe était fille d'Antiochos VIII Grypos (Epiphanes Philométor Kallinikos). Il n'y a pas de raison de penser, dit Mommsen, que ce ne soit pas le même Antiochos I (Dikaios Epiphanes Philoromaios Philhellen), fils et successeur de Mithridate I Kallinikos, qui a régné de 69 à 34 ? a. C. Cet Antiochos honorait aussi comme ses ancêtres, d'après la grande inscription de Nemroud-Dagh (Michel, 735. Dittenb., *OGIS.*, 383), les rois de Perse, πατρῴους ἅπαντας θεοὺς ἐκ Περσίδος τε καὶ Μακετίδος γῆς Κομμαγηνῆς (O. Puchstein, *S. B. d. Berl. Akad.*, 1883, pp. 49-55). Ils tenaient tant à rappeler, par leurs noms et surnoms, leur origine séleucide,

que le dernier roi de Commagène fut un Antiochos IV Épiphane, affublé par surcroît du titre de βασιλεὺς μέγας (38-72 p. C.).

C'est sans doute des quasi-Séleucides de Commagène que descendent, outre les Philoppappi (C. Julius Antiochos Philopappos, cos. vers l'an 100 p. C.), la prêtresse d'Artémis à Laodicée et la dame de compagnie de l'impératrice Sabine, femme d'Hadrien, qui se disent l'une et l'autre issues du roi Séleucos Nicator (*CIG.*, 4471. 4725-4730; cf. Bevan, II, p. 268).

CHAP. XV. — La Syrie province romaine.

— p. 455. — *Séleucos Kybiosactès.* — Le problème concernant l'identité de ce personnage est décidément insoluble. Cicéron (*Verr.*, IV, 27, § 61) a vu à Rome, en 73, les deux fils d'Antiochos X et de Séléné; mais il ne donne que le nom de l'aîné (*eorum alter, qui Antiochus vocatur*), Antiochos XIII. Le cadet pouvait s'appeler Séleucos et être vivant en 56. C'est ce que pense encore Ad. Kuhn (*Beiträge*, etc., pp. 45-46). Mais la méprise de Porphyre-Eusèbe, qui reconnaît dans le prétendant au trône d'Égypte Antiochos X, paraît bien indiquer que le chronographe n'a fait que substituer un Antiochos à un homonyme, celui-ci frère cadet d'Antiochos XIII. Que deux frères aient porté le même nom (comme les deux fils d'Antiochos le Grand et de Laodice), ou que le cadet ait été ainsi appelé après la mort de son frère (?), il n'y a rien là d'invraisemblable. Il est difficile d'admettre, en revanche, que, les deux frères ayant été présentés au Sénat en 73 et reconnus officiellement « rois de Syrie » (*reges Syriae, regis Antiochi filios pueros*), ayant droit au trône alors occupé par Tigrane, le survivant soit malmené comme un vil imposteur par Strabon, qui, sans le nommer, l'appelle, κυβιοσάκτην τινά (XVI, p. 796), et par Dion Cassius, qui sait son nom, mais le méprise aussi comme un individu quelconque (Σέλευκον δέ τινα. XXXIX, 57).

D'autre part, il faut bien trouver quelque raison au choix des Alexandrins, qui n'auraient pas pris le premier venu. Je m'en tiens, aujourd'hui encore, à ce que j'ai dit ailleurs (*Hist. des Lagides*, II, p. 161). Séleucos dit Kybiosactès peut bien avoir été un autre frère des deux Séleucides mentionnés plus haut, mais un bâtard, comme les Lagides de l'époque. Un fils légitime de Cléopâtre Séléné, un frère avéré d'Antiochos XIII, n'eût pas été sans doute aussi mal élevé que ce grossier personnage.

CHAP. XVI. — Institutions.

— **p. 466 et suiv.** — Le culte des Séleucides n'a jamais pris l'assiette régulière — doctrinale et pratique — que celui des Lagides a héritée d'une tradition vingt fois séculaire, telle que l'expose en dernier lieu J. Baillet, *Le régime pharaonique etc.*, Blois, 1913. Les rois chaldéens et assyriens n'avaient jamais été des dieux vivants au même titre que les Pharaons, et les Séleucides représentaient, par surcroît, une civilisation qui, tout en admettant l'apothéose, répugnait à une pareille idolâtrie. Ils durent se contenter de la légende qui faisait du fondateur de la dynastie un fils d'Apollon, telle que la racontent Justin (XV, 4, 2-9) et Appien (*Syr.*, 56). D'après Justin, Laodice, mère de Séleucos, avait rêvé qu'elle avait conçu d'Apollon un fils, auquel le dieu avait laissé comme attestation de sa paternité un anneau portant gravée sur le chaton une ancre. L'enfant portait aussi une empreinte en forme d'ancre sur la cuisse, et ses descendants de même. Appien ne parle plus d'Apollon, mais d'une ancre « gravée sur fer », vue en songe par Laodice et trouvée, en effet, à son réveil; ancre perdue par Séleucos dans l'Euphrate, retrouvée dans une roche, etc. Ce qui ressort des « on-dit » colligés par Appien, c'est que l'ancre était un emblème babylonien, probablement le signe de ralliement des bateliers de l'Euphrate, et que ce « sceau » (σφραγίς) des Séleucides commémorait la prise de possession de Babylone.

— **p. 469.** — *Les prédicats royaux ou noms cultuels.* — A. von Gutschmid (*Ueber die Beinamen*, etc., ci-dessus, p. 512), a proposé un système d'interprétation des surnoms qui lie chaque prédicat à la biographie du roi qui le porte. Ces surnoms sont empruntés, par exemple, à des divinités dont ceux qui les portent sont censés être l'incarnation ou reproduire le caractère, comme Ζεὺς Νικάτωρ, Νικηφόρος, Ἀπόλλων Σωτήρ, Ἡρακλῆς Καλλίνικος. Ἐπιφανής s'applique au roi qui « apparaît » comme le *deus ex machina* et s'impose pour mettre fin à une période de troubles : les Épiphanes sont généralement des usurpateurs (?). Les titres de Σωτήρ et d'Εὐεργέτης s'expliquent d'eux-mêmes : ceux de Φιλάδελφος, Φιλομήτωρ, Φιλοπάτωρ, supposent une royauté de frères (ou sœurs) associés, ou une régence de la mère, ou un roi désigné comme héritier légitime par son père. Ainsi Antiochos IX Philopator et son fils Antiochos X Philopator invoquent leur bon droit, comme héritiers d'Antiochos VII, contre deux autres Philopators, Démétrios III et Antiochos XII, qui se réclament d'Antiochos VIII. De même,

Antiochos XI et Philippe I sont Philadelphes, comme héritiers de leur frère Séleucos VI. Un Θεοπάτωρ proclame la divinité de son père : un Διόνυσος est un roi monté enfant sur le trône, etc., etc.

La thèse est spécieuse, mais les arguments sont fragiles. L'auteur semble avoir fouillé l'histoire des Lagides, Séleucides, Attalides, Arsacides et autres, pour chercher des preuves à des idées préconçues. On accordera aisément que les prédicats isolés furent choisis avec intention la première fois : plus tard, ils se répètent par tradition et s'accumulent par abus comme nos prénoms. Qui se chargerait de justifier les titres du roitelet Antiochos (XII) Dionysos Épiphane Philopator Callinicos? Gutschmid convient lui-même que, passé le milieu du IIe siècle a. C., on n'a plus « conscience de leur signification ». Les théories mystiques expliqueraient peut-être l'accumulation de ces adjectifs, qui se remarque chez les derniers Lagides et Séleucides. Chaque prédicat leur constituait pour ainsi dire une personnalité distincte ; en les multipliant, ils prenaient autant d'aspects ou attributs divins, éléments de force et de vitalité.

Le sujet a été traité dans ces derniers temps, sans être précisément renouvelé, par tous ceux qui se sont occupés des cultes dynastiques chez les Lagides, Séleucides, Attalides, etc. Voy. les listes de prédicats ou surnoms et des sobriquets dans E. Breccia (*op. cit.*, pp. 95-98. 126-131). Beaucoup de questions ont été posées qui ne peuvent être ramenées à des solutions uniformes pour toutes les dynasties et toutes les époques.

Il est certain que les *cognomina* — défalcation faite des sobriquets [1] — ont été des noms cultuels, les étiquettes des rois hellénistiques et des couples royaux en tant qu'objets de culte. C'est même là ce qui caractérise les cultes monarchiques, conservés en pays « barbares » ou introduits en pays hellénisés — sauf en Macédoine — par les successeurs d'Alexandre. L'apothéose ou plutôt héroïsation des morts, et parfois même des vivants, était un genre d'hommages depuis longtemps familier aux Grecs, surtout depuis que les idées dont Evhémère fit un système doctrinal effaçaient peu à peu la distance entre les hommes et les dieux. Tout le monde savait que Héraklès avait mérité par ses exploits de prendre rang parmi les dieux. Lui du moins était fils d'un

1. Les sobriquets sont plus intéressants pour l'historien que les prédicats, attributs ou surnoms officiels. Ce sont des fiches signalétiques, qui ont chance de représenter ce que nous connaissons le moins, l'opinion populaire. On comprend de suite ce que pensait le public d'un Κεραυνός ou d'un Ἱέραξ. Mais il faut se défier des jeux de mots, probablement inventés après coup, comme Κακεργέτης pour Εὐεργέτης, Ἄκαιρος pour Εὔκαιρος, et laisser à Polybe, qui a l'air de s'en vanter, le calembour Ἐπιμανής pour Ἐπιφανής.

dieu. Cette condition ne parut pas nécessaire à ceux qui décernèrent les honneurs divins à Lysandre, à Agésilas, à Philippe II de Macédoine, qui eut son Φιλίππειον à Olympie (Pausan., V, 20, 9-10), à Démétrios Poliorcète, pour qui les Athéniens ont dépassé les limites de la servilité. Les rois hellénistiques remplirent la condition qui simplifiait le raisonnement : ils se dirent fils des dieux. Cléarque tyran d'Héraclée, un disciple de Platon, paraît-il, leur en avait donné l'exemple (*FHG.*, III, p. 526). Alexandre fit savoir qu'il était fils de Zeus Ammon, dieu à la fois hellène et barbare : on apprit par la suite que les Lagides descendaient de Zeus par Héraklès et Dionysos, que les Séleucides avaient pour ancêtre Apollon, et les Attalides, Dionysos. Après Alexandre le Grand, qui fut simplement « le dieu Alexandre », le culte des rois commença par assimilation ou association de leur personne à la personne et au culte des ancêtres divins.

Ce régime de transition apparaît çà et là, notamment chez les premiers Séleucides (ci-dessus, pp. 102. 464-466). C'est là qu'est l'origine, sinon des prédicats eux-mêmes, qui ont pu être antérieurs au culte, du moins de leur caractère cultuel, devenu bientôt prédominant. Le premier que l'on rencontre, celui de Σωτήρ, décerné dès 304 a. C. par les Rhodiens à Ptolémée I (Pausan, I, 8, 6), par les Athéniens à Antigone le Borgne et à Démétrios Poliorcète, n'est pas, à vrai dire, un surnom, mais la définition d'une qualité quelque peu inférieure à celle de « dieu ». Antiochos I, comme son père Séleucos, n'est encore que σωτήρ; son fils est θεός, ou θεὸς καὶ σωτήρ. Aussi, Ptolémée I, complètement dieu chez lui, fut-il haussé par la suite en pays grec à la double titulature de σωτὴρ καὶ θεός (*BCH.*, IV, p. 400) [1]. C'est à tort, à mon sens, que l'on porte sur la liste des surnoms cultuels les titres de σωτήρ, symbole de l'héroïsation, de θεός, sous-entendu pour tous les êtres divinisés, et même celui de μέγας. Ce sont des qualités, non des prédicats constituant une personnalité. On peut donc soutenir, à volonté, que les prédicats ont été, en fait ou en théorie, cultuels ou non cultuels à l'origine. Ce qui est à remarquer, c'est que les rois ne s'en

1. On a remarqué que l'apothéose du Christ — du moins, dans la terminologie adaptée par les prédicateurs de la « Bonne Nouvelle » aux habitudes d'esprit des Gentils — a suivi la même gradation. Jésus est tout d'abord et surtout, comme l'empereur Auguste et tant d'autres avant lui, un σωτήρ (Luc., 2, 11), σωτὴρ τοῦ λαοῦ (Math., 1, 21), σωτὴρ τοῦ κόσμου (Joann., 4, 42). Plus tard, ceux qui, sous le nom de Paul, firent croire que l'apôtre avait devancé l'avenir parlent du Christ comme du σωτῆρος ἡμῶν θεοῦ (*I Tim.*, 2, 3-4), et même du μεγάλου θεοῦ καὶ σωτῆρος ἡμῶν Ἰησοῦ Χριστοῦ (*Tit.*, 2, 13). Mais le titre de θεός est toujours associé à celui de σωτήρ, lequel est seul employé dans les Évangiles (Cf. P. Wendland, Σωτήρ, *op. supra cit.*, p. 512).

servent pas dans leurs actes personnels. Il y a plus. Les Iliens, dans la charte même par laquelle ils instituent des fêtes et un τέμενος en l'honneur des « rois » Antiochos I et Stratonice (ci-dessus, p. 466) ne leur donnent aucun surnom. Des inscriptions de Pergame nous présentent des prêtres de culte dynastique dont l'un se dit ἱερεὺς βασιλέως Εὐμένου, l'autre ἱερεὺς τοῦ βασιλέως Ἀττάλου, sans employer les prédicats officiels (*CIG*., 3068); « ce qui démontre jusqu'à l'évidence », dit Breccia (*op. cit.*, pp. 109-110) dans une conclusion excessive, « que le surnom n'a rien à faire avec le culte ».

Le fait démontre, en tout cas et tout d'abord, que les prédicats n'ont pas été inventés ni multipliés pour distinguer les rois homonymes. Les contemporains n'en sentaient pas le besoin, et nous avons eu assez d'occasions de regretter qu'ils n'aient pas été d'usage courant. Ici surgissent nombre de questions de détail. Les rois ont-ils choisi eux-mêmes leur prédicat caractéristique, ou leur a-t-il été conféré, et, en ce cas, par qui? Dans l'une comme dans l'autre hypothèse, à quel moment fut-il pris ou accepté? On cherche d'ordinaire les solutions dans les exemples des Lagides, qui étaient dans des conditions spéciales, successeurs des Pharaons beaucoup plus que d'Alexandre. Les uns en ont conclu que les rois prenaient eux-mêmes leur surnom, à leur gré, dès leur avènement ou peu après (Champollion, Gutschmid, Strack); les autres, qu'ils le recevaient d'un décret sacerdotal (Lepsius, Revillout, Beurlier, Wilcken). Cette dernière opinion paraît suffisamment réfutée aujourd'hui : l'autre ne peut s'appliquer qu'avec quantité d'exceptions, ou même pas du tout, aux autres dynasties, du moins dans la période initiale de leur existence. De la thèse de Gutschmid, il reste que bon nombre de prédicats significatifs, comme Νικάτωρ, Καλλίνικος, Νικηφόρος, Ἐπιφανής, Εὐεργέτης, Εὐσεβής, ont dû perpétuer le souvenir de quelque incident, de quelque phase de la biographie des rois ainsi dénommés, et non pas être arboré, comme affaire de protocole, dès l'avènement. La tradition veut que tels d'entre eux proviennent de l'adulation des cités ou de l'acclamation des soldats. En revanche, ceux qui visent les relations de famille, c'est-à-dire une situation préexistant à l'avènement, comme Φιλάδελφος, Φιλομήτωρ, Φιλοπάτωρ, Εὐπάτωρ, Θεοπάτωρ, ont pu être pris d'office avec le diadème. De bonne heure, à partir de Ptolémée IV en Égypte, d'Alexandre Bala en Syrie, les prédicats ne sont plus qu'une monnaie dépréciée, qui s'accumule pour suppléer à la qualité par la quantité.

Au surplus, le culte des rois hellénistiques, comme plus tard le culte impérial à Rome, n'a jamais été vivifié par le sentiment religieux. C'était une formalité dégénérée en habitude, qui n'impliquait

même pas le respect de la légitimité, et dont les sceptiques s'accommodaient aussi bien ou mieux que les autres. Si bas que fut tombée la valeur du titre de θεός, ni les Séleucides, ni les empereurs — sauf exceptions notées comme anomalies — ne furent officiellement et légalement dieux de leur vivant. Dans des pays où bientôt on élèvera des temples *etiam proconsulibus* (Suet., *Aug.*, 52), ce titre n'était pas nécessairement lié au culte, qui était devenu simplement le culte de l'autorité. Libre à chacun de considérer celle-ci comme usurpant la place des dieux ou comme émanation et représentation des puissances divines. Les Romains essaieront plus tard de substituer à ces idées confuses une doctrine juridique, en reconnaissant dans les empereurs vivants des hommes providentiellement investis d'une mission divine, ayant droit d'ores et déjà à un culte légal, et réservant aux empereurs défunts le titre de *Divi*, c'est-à-dire d'êtres non pas dieux par nature, mais associés et assimilés aux dieux dans l'autre monde. C'était là l'apothéose proprement dite, la *consecratio*, qui s'est appelée depuis la canonisation.

— **p. 472.** — *Le sacerdoce de Ptolémée fils de Thraséas.* — Dittenberger (*OGIS.*, 230) estime que le Ptolémée fils de Thraséas avait été ainsi récompensé par Antiochos le Grand pour avoir trahi Ptolémée IV Philopator au cours de la campagne de 218/7 a. C. (ci-dessus, p. 150), alors qu'il commandait une phalange égyptienne avec l'Aspendien Andromachos (Polyb., V, 65, 3-4). Polybe dit bien, en effet, que les subordonnés de Ptolémée, Céræas d'abord, Hippolochos ensuite, firent défection et amenèrent à l'armée syrienne des déserteurs τῶν ὑπὸ Πτολεμαῖον ταττομένων (V, 70, 10-11) : mais il me semble indiquer par là que leur chef ne suivit pas leur exemple. Ptolémée put se rallier au nouveau régime sans être pour cela un traître. Antiochos le Grand était assez intelligent pour se défier des traîtres et apprécier la fidélité, même relative, de Ptolémée. Je n'accepte pas non plus, comme le fait Kornemann, l'autre hypothèse de Dittenberger, à savoir que le cumul de la stratégie et du sacerdoce a été inauguré par les Séleucides; cela, sous prétexte que l'on ne rencontre à Cypre un [στρατηγὸς καὶ ἀρχιε-ρ]εὺς τῆς νήσου (*OGIS.*, 93) que sous Ptolémée V Épiphane. Un argument de carence ne vaut guère. Il n'est pas probable, en tout cas, que ce Ptolémée fils de Thraséas soit le Πτολεμαῖος ὁ Κοίλης Συρίας καὶ Φοινίκης στρατηγός mentionné, une cinquantaine d'années plus tard, vers 166 a. C., dans II *Macc.*, 8, 8.

— **p. 474.** — *Le culte officiel en Commagène.* — Le marbre nous a conservé un curieux document gravé « pour l'éternité en lettres invio-

lables » au dos des statues colossales qui ornent le tombeau d'Antiochos I de Commagène. La vanité de ce roitelet, qui s'appelle « le « grand Roi Antiochos, dieu Juste, Illustre, Romanophile et Philhellène », s'étale à l'aise dans les 235 lignes de l'inscription. Il épuise pour lui-même toutes les formules d'éloges et vante surtout sa piété, voire, sa « sainteté ». Aussi a-t-il été un homme heureux, protégé par les dieux des trois pays auxquels le rattache sa généalogie, la Perse, la Macédoine et la Commagène. Comme il a passé sa vie à multiplier leurs images et leurs fêtes, sans oublier d'associer sa divinité à la leur, il termine sa carrière en rédigeant une « loi » que lui ont dictée les dieux. Cette loi précise les privilèges, devoirs et revenus des prêtres et familles de musiciens (μουσικοί) hiérodules, voués au culte des dieux et héros, ainsi que le rite des fêtes qui seront célébrées en leur honneur et en l'honneur du roi (θεῶν τε κἀμοῦ — εἰς τιμὰς θεῶν τε καὶ ἡμετέρας — θεοῖς τε καὶ τιμαῖς ἐμαῖς), avec commémoration des ancêtres. Il pense, en effet, avoir donné et donner présentement « un modèle de piété envers les dieux et les ancêtres » (τύπον εὐσεβείας θεοῖς τε καὶ προγόνοις).

Cela ne ressemble que de loin au culte dynastique, qui s'applique à une série de souverains et se suffit à lui-même. C'est même à peine un culte monarchique ; il n'est officiel que parce que le fondateur est le roi. Le législateur se constitue à perpétuité un culte funéraire ; mais il ne fait que saluer en passant les ancêtres, et ne s'occupe pas du tout de ses descendants, si ce n'est pour leur enjoindre de respecter ses dernières volontés.

— **p. 484.** — Au moment de poser la plume, j'ai un dernier scrupule à satisfaire. Je n'ai pas pris à mon compte le « réquisitoire » que l'on pourrait faire contre les Séleucides « pris individuellement » : j'ai même réagi contre l'excès de sévérité qu'implique le mot et esquissé le thème d'une apologie. Mais cette esquisse est si sommaire que je saisis avec plaisir l'occasion de la compléter, dans le sens de l'indulgence, en me reportant à l'article, déjà cité (G. Radet, ci-dessus, p. 585), d'un homme que les souvenirs rapportés de ses explorations aident à comprendre l'Orient ancien. Au fond, quelles que fussent leurs aptitudes personnelles, les Séleucides étaient voués à l'insuccès final, vu la disproportion entre leur tâche et leurs moyens d'action. Campés plutôt qu'assis dans un assemblage incohérent de peuples hétérogènes dépendants du pouvoir central à des titres divers, depuis la pleine soumission jusqu'à la simple tutelle, ils ne pouvaient imposer leur domination que par la force ou par le prestige d'une civilisation supérieure, de l'hellénisme dont ils se faisaient les propagateurs intéressés.

Pour être forts, il leur eût fallu s'appuyer, comme les Achéménides, sur un peuple de leur race, c'est-à-dire, disposer de la Macédoine, ce « réservoir de peuples » où puisait Alexandre. D'autre part, la voie frayée à l'hellénisme tournait bientôt au cercle vicieux, car la culture grecque importait avec elle un esprit d'indépendance des plus dangereux pour le pouvoir royal. « Rééditant l'empire achéménide et figurant déjà l'empire turc, l'empire séleucide fut comme eux une des manières d'être, tourmentée, mais éminente, de cette partie de l'Asie qui s'ouvre aux souffles méditerranéens » (*op. cit.*, p. 311).

Je ne sais jusqu'où il serait prudent de pousser la comparaison avec l'empire turc. Il y a en tout cas une différence plus que notable, en Orient et ailleurs, entre les temps anciens et les siècles postérieurs. L'antiquité, en dehors du judaïsme, n'a pas connu les haines religieuses. Les religions d'autrefois n'avaient pas de dogmes à imposer, et elles ne tenaient pas à propager les coutumes ancestrales dont elles étaient faites, chaque peuple, cité ou État ayant ses dieux à lui, intéressés à sa prospérité et faisant en toute occasion cause commune avec lui. *Sua cuique civitati religio est, nostra nobis,* disait Cicéron (*Pro Flacco*, 28), d'accord en cela avec le sens commun de l'époque. Aucune de ces religions nationales n'a fait à ses adhérents un devoir d'exécrer les autres, ni prétendu revendiquer le monopole de la morale et déclarer de nulle valeur la vertu sans la foi. Les Séleucides ont respecté les divers cultes de leur empire, et je n'ai pas songé à leur en faire un mérite : ils étaient de leur temps. Ce n'est pas, on le sait de reste, à l'intolérance religieuse qu'il faut imputer les spoliations sacrilèges qu'ils se sont permises de temps à autre, ni même la proscription du judaïsme, essayée un instant en Judée par Antiochos Épiphane. Il en va autrement depuis. Aux antipathies de races et aux conflits d'intérêts s'est ajoutée l'intolérance dogmatique, propre aux religions dites « universalistes », un fléau qui, même atténué, reste encore redoutable.

III.

CHRONOLOGIE

A l'époque, les années olympiques commencent en juillet, à des quantièmes variables, suivant le jeu des intercalations : les années séleucides sont comptées à partir de 312 a. C., suivant l'usage le plus courant, en octobre, avec les mêmes oscillations. Il va sans dire que les dates rapprochées ci-dessous, toutes approximatives et la plupart contestées, ne comportent pas ce genre de précision. Converties en dates juliennes, les années olympiques ou séleucides donnent des chiffres qui peuvent varier en plus ou en moins, suivant la saison présumée. — Les références visent exclusivement les résultats adoptés dans la première partie de l'ouvrage; renvoyer aux variantes exposées dans les *Notes* serait introduire ici le chaos.

Ol.	Sel.	a. C.	TABLE CHRONOLOGIQUE
106,1		356?	Naissance de Séleucos, fils d'Antiochos et de Laodice, 6, 3.
114,1		324	Séleucos épouse à Suse Apama : naissance d'Antiochos I Soter, 7. 75.
114,2		323	Mort d'Alexandre le Grand (juin?), 1.
		—	
114,4		321	Séleucos prend part au meurtre de Perdiccas en Égypte : congrès de Triparadisos ; Séleucos satrape de Babylonie, 8-9.
		320	Antigone contre Eumène de Cardia, 10-14.
115,1			
115,2		319	Mort du régent Antipater : Polyperchon lui succède, 10-11.
115,3		318	Séleucos et Pithon, satrape de Médie, alliés d'Antigone contre Eumène, 12-13. — Poros, roi de l'Inde, assassiné par Eudamos, partisan d'Eumène, 28.
		317	Arrhidée et Eurydice mis à mort par Olympias, 16.
115,4			

Ol.	Sel.	a. C.	TABLE CHRONOLOGIQUE
		316	Eumène battu sur le Copratas, 13 ; en Parætacène,
			14 ; livré à Antigone et mis à mort, 14. — Séleu-
			cos brouillé avec Antigone : sa fuite en Égypte, 15.
116,1			Cassandre, fils d'Antipater, maître de la Macé-
			doine, met à mort Olympias, 16.
		315	Coalition contre Antigone entre Ptolémée, Séleu-
116,2			cos, Cassandre et Lysimaque, 16. — Séleucos,
		314	navarque, devant Érythræ, à Cypre, à Lemnos, à
116,3			Cos, 18.
		313	Ptolémée à Cypre, 18.
116,4			
		312	Bataille de Gaza : victoire des coalisés. — Rentrée
			de Séleucos à Babylone : début de l'*Ère des Séleu-*
117,1			*cides,* 18-20. Défaite de Nicanor : Séleucos s'em-
	1		pare de la Susiane et de la Médie, 22. — Coup
			de main de Démétrios Poliorcète sur Babylone,
			23. — Antigone en Syrie, 23.
		311	Paix entre Antigone et les coalisés, Séleucos
117,2			excepté, 24. — Rhoxane et son fils Alexandre mis
	2		à mort par Cassandre, 17. 26.
		310	Séleucos organise l'administration de ses pro-
			vinces, 25-26. 39-40. — Ptolémée extermine la
117,3	3		dynastie des Évagorides en Cypre, 26.
		309	Cléopâtre, sœur d'Alexandre, mise à mort par Anti-
117,4	4		gone (Diod., XX, 37).
118,1	5	308	
118,2	6	307	Démétrios Poliorcète en Grèce, 31.
		306	Antigone fonde Antigonia sur l'Oronte, 25.
			Démétrios à Cypre : bataille navale de Salamine :
118,3			Ptolémée vaincu par Démétrios. — Les Diadoques
	7		prennent le titre de « rois », 26.
		305	Démétrios met le siège devant Rhodes, 26. —
118,4			Expéditions de Séleucos dans l'Inde : insuccès (?)
	8		de ses armes ; paix et alliance avec Sandracottos
		304	(Tchandragoupta), 29-30.
119,1			Athènes assiégée par Cassandre, délivrée par Démé-
	9		trios, 35, 2.

Ol.	Sel.	a. C.	TABLE CHRONOLOGIQUE
		303	Coalition entre Cassandre, Lysimaque, Ptolémée et
119,2	10		Séleucos contre Antigone et Démétrios, 30.
		302	Cassandre et Ptolémée abandonnent Séleucos et
119,3			Lysimaque, 31. — Séleucos en Cappadoce, 17. 49.
	11		— Mithridate de Cios mis à mort par Antigone, 54.
		301	Bataille d'Ipsos : défaite et mort d'Antigone ; son
119,4			fils Démétrios en fuite, 31. — Partage des posses-
	12		sions des vaincus entre Séleucos et Lysimaque,
			31-32.
		300	Fondation d'Antioche sur l'Oronte, 32-34. — Débats
120,1			entre Séleucos et Ptolémée concernant la Cœlé-
	13		Syrie, 32-33.
		299	Séleucos épouse Stratonice, fille de Démétrios, 35.
120,2	14		Lysimaque épouse Arsinoé, fille de Ptolémée, 35.
120,3	15	298	
		297	Mort de Cassandre : lui succèdent ses fils, Philippe,
120,4			puis Antipater et Alexandre, 42.
	16		Début de l'*Ère bithynienne* (Zipœtès roi), 55.
121,1	17	296	Démétrios en guerre avec les Athéniens : blocus
		295	et prise d'Athènes ; entre temps, excursions et ten-
121,2	18		tatives dans le Péloponnèse, 42. — Démétrios met
121,3	19	294	à mort Alexandre et se fait roi de Macédoine, 42.
		293	Antiochos, fils de Séleucos, épouse sa belle-mère
121,4	20		Stratonice, 40.
122,1	21	292	Lysimaque battu et prisonnier chez les Gètes, 42.
		—	
		—	
		—	
122,4	24	289	Mort d'Agathocle de Syracuse, 43.
123,1	25	288	Coalition contre Démétrios, 43.
		287	Démétrios expulsé de Macédoine par Pyrrhos, 43 ;
123,2	26		suicide de son épouse, Phila, 44.
		286	Hostilités entre Démétrios et Séleucos : Démétrios
			interné à Apamée sur l'Oronte, 44-46. — Pyrrhos
123,3	27		chassé de Macédoine par Lysimaque, 43.
		285	Abdication (?) de Ptolémée I ; Ptolémée Philadelphe,
123,4	28		associé au trône, 46, épouse Arsinoé, fille de
			Lysimaque, 47.

Ol.	Sel.	a. C.	TABLE CHRONOLOGIQUE
		—	
		283	Mort de Ptolémée I Soter et de Démétrios, 46.
124,2	30		Agathoclès, fils de Lysimaque, mis à mort par son
		282	père, 46. — Rupture entre Lysimaque et Séleu-
124,3	31		cos, 47-48.
		281	Bataille de Coroupédion : mort de Lysimaque, 48.
124,4	32		Séleucos assassiné à Lysimachia par Ptolémée
		280	Kéraunos, qui épouse Arsinoé et assassine ses
			enfants, 50-51 : avènement d'Antiochos I Soter,
			52. — Effervescence générale : menaces de dé-
125,1			membrement de l'empire séleucide (Pergame-
	33		Bithynie) : Philétæros dynaste de Pergame, 52-59.
			62. — Antiochos s'associe son fils Séleucos, 72.
		279	Les Gaulois en Thrace : Ptolémée Kéraunos tué par
			les bandes de Bolgios, 59-60. — Hostilités entre
125,2	34		Antiochos et Antigone Gonatas, 61. — Les Gaulois
			à Delphes, 61.
125,3	35	278	Les Celtes s'écoulent de la Thrace en Asie, 61-63.
		277	Paix entre Antiochos et Antigone Gonatas, 62.
125,4	36		Ptolémée II Philadelphe épouse sa sœur Arsinoé,
			veuve de Lysimaque, 66.
126,1	37	276	
		275	Antigone Gonatas roi de Macédoine, 69. — Antio-
126,2			chos, vainqueur des Gaulois (?), appelé Σωτήρ,
	38		64-65.
		274	Magas de Cyrène fait alliance contre Philadelphe
126,3			avec Antiochos et épouse sa fille Apama, 66-67.
	39		Début de la *première guerre de Syrie*.
		273	Les troupes égyptiennes en Syrie : la flotte ptolé-
126,4			maïque sur le littoral de l'Asie Mineure, 67-70. —
	40		Antigone expulsé par Pyrrhos, 69.
		272	Pyrrhos tué à Argos; Antigone, restauré, aspire à
127,1	41		l'hégémonie dans la mer Égée, 70.
		271	Paix ou suspension d'armes entre Antiochos et Pto-
127,2	42		lémée, 70-71.
127,3	43	270	Mort d'Arsinoé II Philadelphe, 89.
		—	

Ol.	Sel.	a. C.	TABLE CHRONOLOGIQUE
		267	Hégémonie d'Antigone en Grèce : Athènes s'allie
			aux Péloponnésiens : début de la « guerre de
128,2			Chrémonide », 70.
	46		Séleucos mis à mort par son père Antiochos et
			remplacé par le fils cadet (futur Antiochos II), 72.
			Ptolémée II Philadelphe s'associe son fils Ptolé-
			mée (III), 550-552.
128,3	47	266	Antigone en Attique : blocus d'Athènes, 70.
		—	
		263	Antigone maître d'Athènes, 70. 81. — Mort de Phi-
129,2	50		létæros de Pergame : Eumène I lui succède, 74.
		262	Rivalité de l'Égypte et de la Macédoine dans la mer
129,3			Égée : bataille navale de Cos (?), victoire d'Anti-
	51		gone, 71. 538-541. — Antiochos battu à Sardes
			par Eumène, 74.
		261	Mort d'Antiochos I Soter : Antiochos II lui succède
129,4	52		75-76.
		260	Expédition d'Antiochos II en Thrace (?), 77-78.
130,1	53		Mort d'Alexandre d'Épire, 554.
130,2	54	259	Agitation en Cœlé-Syrie : ère d'Arados, 79.
		258	Mort de Magas de Cyrène, 79. — Hostilités entre
130,3			Antiochos et Ptolémée II : *deuxième guerre de*
	55		*Syrie*, 78-79.
		—	Stratonice, sœur d'Antiochos, épouse Démétrios fils
			d'Antigone Gonatas, 81. — Ariarathe III de Cap-
		—	padoce épouse Stratonice, fille d'Antiochos II, 103.
		—	
		255	Antiochos II met à mort Timarchos de Milet et est
131,2			appelé θεός, 81. — Ptolémée (bâtard de Phila-
	58		delphe?) massacré à Éphèse, 82.
		—	
		252	Alexandre, fils de Cratère, en révolte contre Anti-
132,1	61		gone, 84.
		—	
		—	Diodotos se rend indépendant en Bactriane, 85-86.
		250	Paix entre Ptolémée II et Antiochos II, qui épouse
132,3	63		Bérénice fille de Ptolémée, 89-90. — Institution
		—	du culte de l'ex-reine Laodice, 89-90. 542-545.

Ol.	Sel.	a. C.	TABLE CHRONOLOGIQUE
		—	Rapports entre Antiochos II et Açoka Pîyadasi, 91.
		247	Défection de la Parthyène : fondation de la dynastie
133,2			des Arsacides, 86-88.
	66		Mort de Ptolémée Philadelphe : son fils Ptolémée III
		246	Évergète lui succède, 92. 93, 2.
			Mort d'Antiochos II : avènement de Séleucos II,
133,3			92-93.
	67		Bérénice et son fils mis à mort à Antioche, 93-94.
			— *Troisième guerre de Syrie* ou « guerre de Lao-
			dice ». La flotte égyptienne devant Séleucie : déta-
			chement expédié à Antioche, 95-100. — Ptolé-
			mée III en Syrie et dans la Haute-Asie, 100-101. —
			Troubles et défections en Asie-Mineure, 101-103.
		245	Bataille navale d'Andros entre les flottes égyp-
133,4	68		tienne et macédonienne, 103.
		—	
		—	
		243	Séleucos II rentre en possession de la Syrie et de la
			Mésopotamie : il épouse Laodice fille d'Achæos et
134,2	70		marie sa sœur Laodice avec Mithridate II de Pont,
			103.
134,3	71	242	Fondation de Callinicon sur l'Euphrate, 104.
		241	Mort d'Eumène I de Pergame : son cousin Attale I
134,4			lui succède, 111-112.
	72		Séleucos, battu en Cœlé-Syrie, traite avec Ptolémée
		240	(trêve de dix ans) : Éphèse et Séleucie de Piérie
135,1			restent aux mains des Égyptiens, 105-106. 110. 115.
	73		Victoire d'Attale sur les Tolistoages, 112.
		239	Mort d'Antigone Gonatas : son fils Démétrios II lui
135,2	74		succède, 109.
		—	
		—	
		237	Donation de Séleucos et Antiochos Hiérax à Baby-
135,4	76		lone, 106.
		236	Antiochos Hiérax s'agite en Asie-Mineure : début de
136,1	77		la guerre entre les deux frères, 106. — Séleu-

Ol.	Sel.	a. C.	TABLE CHRONOLOGIQUE
		235	cos II, défait à Ancyre, 107-108, éprouve aussi
136,2			des revers contre les Parthes, 108-109.
	78		Stratonice, épouse répudiée de Démétrios II, mise
			à mort par Séleucos, 109-110.
		234	Antiochos Hiérax en conflit avec les Gaulois, 110.
136,3	79		111.
		—	
		—	Succès d'Attale I de Pergame contre les Gaulois
		230	et Antiochos Hiérax : il est appelé Σωτήρ, 112-
137,3	83		114.
		229	Mort de Démétrios II : Antigone Doson régent de
137,4			Macédoine, 121. — Antiochos Hiérax défait à
	84		Coloé par Attale, 112.
		228	Nouvelle défaite d'Antiochos Hiérax, qui erre en
138,1	85		Mésopotamie, Arménie, Cappadoce, Bithynie : sa
		227	mort en Thrace, 114-118. 305.
138,2	86		Mort d'Açoka Pîyadasi (?), 164.
		226	Mort de Séleucos II : son fils Séleucos III lui suc-
138,3	87		cède, 118-119. 305.
		225	Séleucos III en conflit avec Attale I : défaite et cap-
138,4	88		tivité d'Andromachos, 121.
		—	
		—	
		223	Séleucos III assassiné en Phrygie : son frère Antio-
139,2	90		chos III lui succède, 121-122.
		222	Achæos reconquiert l'Asie-Mineure sur Attale, 126-
			127.
139,3			Défection de Molon et d'Alexandre, stratèges de
	91		Médie et de Perse, 127 : Xénon, Théodotos Hémio-
			lios, Xénœtas, envoyés contre eux, 128-129.
		221	Antiochos III épouse Laodice, fille de Mithridate II
			de Pont, 129.
			Molon prend le titre de roi, 130-131. — Tentative
139,4			d'Antiochos III dans le Liban, 130 ; il hiverne en
	92		Mésopotamie, 133.
			Mort de Ptolémée III Évergète : son fils Ptolémée
			IV Philopator lui succède, 126. 140.

Ol.	Sol.	a. C.	TABLE CHRONOLOGIQUE
140,1		220	Campagne d'Antiochos III en Orient : défaite et mort de Molon en Médie, 133-135. — Antiochos en Médie Atropatène : — au retour, exécution d'Hermias de Carie, 136-138.
	93		Défection d'Achæos, qui prend le titre de roi, 138-140.
140,2	94	219	Antiochos III expulse la garnison égyptienne de Séleucie de Piérie, 141-142. — Campagne de Cœlé-Syrie (*quatrième guerre de Syrie*) : Antiochos s'empare de Tyr et de Ptolémaïs; trêve de quatre mois, 143-145.
		218	Nouvelle campagne en Cœlé-Syrie : le stratège égyptien Nicolaos battu sur le Damouras, 145-146.
140,3	95		Attale et Prusias de Bithynie contre Achæos : les cités grecques se rallient à la cause d'Attale, 148-149.
140,4	96	217	Troisième campagne d'Antiochos III en Cœlé-Syrie : bataille de Raphia; la Cœlé-Syrie reconquise par Ptolémée IV, 150-152. — Ptolémée IV à Jérusalem, 153. 237.
141,1	97	216	Antiochos en Asie-Mineure, avec Attale pour allié contre Achæos, 154.
141,2	98	215	
141,3	99	214	Achæos enfermé dans Sardes : après un long siège, il est livré à Antiochos et mis en croix, 155-156.
		213	
141,4	100		
142,1	101	212	Expédition d'Antiochos en Orient : en Arménie (Sophène), pacte avec Xerxès, qui épouse Antiochis, sœur d'Antiochos, 158-159.
		211	Attale affilié à la Ligue étolo-romaine, 167.
142,2	102	—	Antiochos, fils aîné du roi, associé à son père, 160. 222. — Antiochos III à Ecbatane, 160; contre les Parthes; il franchit les défilés d'Hécatompylos et assiège Syrinx en Hyrcanie : accommodement avec les Parthes, 161-162.
		—	
		—	
		—	

Ol.	Sel.	a. C.	TABLE CHRONOLOGIQUE
143,1	105	208	Antiochos en Bactriane : Euthydème, battu, traite avec le vainqueur, 163-164.
143,2	106	207	Attale attaqué par Prusias : bataille de Booscéphales, 168.
143,3	107	206	Antiochos dans l'Inde, en Arachosie, Drangiane, Carmanie, 164-165.
		205	Antiochos en Arabie, à Gerrha et à Tylos, 167.
143,4	108		Paix entre les Romains et Philippe V de Macédoine, 168.
144,1	109	204	Mort de Ptolémée IV Philopator; avènement de Ptolémée V Épiphane, 168-169.
144,2	110	203	Alliance entre Antiochos III et Philippe V, 169-170.
144,3	111	202	[Bataille de Zama : défaite d'Hannibal et soumission de Carthage, 171-172].
		201	Antiochos envahit la Cœlé-Syrie (*cinquième guerre de Syrie*) : prise de Gaza, 171.
144,4	112		Philippe V contre Attale et les Rhodiens, 172.
		—	
145,2	114	199	Antiochos envahit le royaume de Pergame, 175 : il se retourne contre Scopas en Cœlé-Syrie ; bataille de Panion; conquête définitive de la Cœlé-
145,3	115	198	Syrie, y compris la Judée, 176-177. — Antiochos en Asie-Mineure; négociations avec les Rhodiens, 178-179.
		197	Philippe V battu à Cynoscéphales, 177.
145,4	116		Mort d'Attale I; son fils Eumène II lui succède, 183.
146,1	117	196	Antiochos en Thrace, arrêté à Lysimachia par la diplomatie romaine, 179-182.
146,2	118	195	Antiochos marie sa fille Antiochis avec Ariarathe IV de Cappadoce, 184.
146,3	119	194	Antiochos sur l'Hellespont; retour à Éphèse, 182-183.
146,4	120	193	Mariage de Cléopâtre, fille d'Antiochos, avec Ptolémée V à Raphia, 184-185 : traité concernant la Cœlé-Syrie (dot de Cléopâtre), 185. 247. 257.
		192	Mort d'Antiochos, fils aîné d'Antiochos III, 186. 222.

Ol.	Sel.	a. C.	TABLE CHRONOLOGIQUE
			226. — Suite et rupture des négociations avec les
			Romains, 186-188. — Guerre avec les Romains :
147,1			Antiochos en Grèce, 190-193; ses quartiers d'hiver
	121		et épousailles à Chalcis, 194.
		191	Antiochos battu aux Thermopyles par le consul M'.
			Acilius Glabrio, 197-198; défaites de la flotte
147,2			syrienne à Corycos, 199, et aux bouches de l'Eury-
	122		médon, 202.
		190	Nouvelle bataille navale au cap Myonnésos : victoire
147,3			de la flotte romano-rhodienne, 203.
	123		Marche de l'armée romaine, commandée par les
		189	Scipions : bataille de Magnésie du Sipyle, 204-210.
			Négociations et soumission d'Antiochos : son fils
147,4			cadet, Antiochos (IV), otage à Rome, 211.
	124		Expédition de Cn. Manlius Vulso contre les Galates,
			213-215.
		188	Antiochos signe le traité d'Apamée, 216-217; partage
148,1			de ses dépouilles entre Eumène II et les Rhodiens,
	125		217-220.
		187	Séleucos (IV) associé au trône par son père, 222-
148,2	126		223.
		186	Expédition d'Antiochos en Orient : sa mort en Ély-
			maïde, 220-226 : avènement de son fils Séleucos IV
148,3			Philopator, 227.
	127		Efforts et insuccès des Rhodiens en Lycie, 229. 235.
		185	Eumène en guerre avec Prusias et les Galates, 229-
148,4	128		230.
		184	Intervention des Romains, mission de T. Flamininus,
			230-231.
149,1	129		Mort d'Hannibal, 231.
		183	Mort de Prusias; son fils Prusias II lui succède, 231.
149,2	130		Eumène en guerre avec Pharnace de Pont, les Ga-
			lates, Mithridate d'Arménie, etc., 231-233.
		—	
		181	Mort de Ptolémée V Épiphane : avènement de Pto-
149,4	132		lémée VI Philométor, 234. 247.

Ol.	Sel.	a. C	TABLE CHRONOLOGIQUE
		180	Intervention romaine en Asie-Mineure : les belli-
150,1	133		gérants signent la paix, 233-234.
150,2	134	179	
		178	Mort de Philippe V de Macédoine : Persée lui suc-
150,3	135		cède, 234-235.
150,4	136	177	Séleucos donne sa fille Laodice à Persée, 235.
		176	Séleucos envoie Héliodore à Jérusalem, 238. 265. —
151,1			Démétrios, fils de Séleucos, otage à Rome, 239. —
	137		Séleucos assassiné par Héliodore, 239. — Guerre
		175	civile entre partisans de Démétrios et d'Antiochos
151,2			(IV) ; intervention d'Eumène II ; avènement d'An-
	138		tiochos IV Épiphane, 239-243.
		—	Dissensions intestines en Bactriane : Eucratide et
		—	ses compétiteurs; progrès des Parthes, 359-363.
		173	Antiochos IV renouvelle l'alliance avec les Romains :
151,4	140		naissance d'Antiochos V, 246.
152,1	141	172	Ambassade romaine à Antioche, 248.
		171	Début de la guerre des Romains et d'Eumène II
			contre Persée, 246. 285. 286-287.
152,2			Antiochos à Jérusalem, 249 ; à Tyr, 151 : prépara-
	142		tifs de guerre contre l'Égypte, 248. 252-253.
		170	Antiochos associe au trône son fils Antiochos (V),
			253. 291.
			Première expédition en Égypte : Ptolémée VI Phi-
152,3			lométor aux mains d'Antiochos, 253-255 ; les deux
	143		rois à Memphis, 255. — Révolution à Alexandrie ;
			Ptolémée VII proclamé roi, 255-256.
		169	Après une tentative sur Alexandrie, Antiochos ren-
			tre en Syrie, 256-258 ; réconciliation entre les
152,4			deux Ptolémées, 258-259. — Exactions d'Antio-
	144		chos à Jérusalem, 266.
		168	Deuxième expédition d'Antiochos IV en Égypte ; à
			Memphis ; devant Alexandrie, où il est arrêté par
			l'ambassadeur romain C. Popillius Lænas, 260-
153,1			261. Retour en Syrie, 262.

Ol.	Sel.	a. C.	TABLE CHRONOLOGIQUE
	145		Persée défait à Pydna, 260-261. — Eumène assailli par les Galates, 285.
		167	Antiochos à Jérusalem : massacres, exactions, interdiction du culte juif, 268-277. 283.
153,2	146		Médiation romaine entre Eumène II et les Galates, 288.
153,3		166	Ambassade romaine à Antioche, 285. — Soulèvement de la Judée, provoqué par Mattathias fils d'Hasmon, 290-291 : les Syriens battus à Emmaüs par Judas Machabée, 292.
	147		Départ d'Antiochos pour l'Orient : Lysias régent, 291.
153,4	148	165	Lysias en Judée : Judas, victorieux à Bethzour, 292, restaure le culte à Jérusalem, (fête de la Dédicace, 25 déc.), 292-293. Succès continus de Judas et Simon en Galilée et en Phénicie, 308.
154,1		164	Mort d'Antiochos IV, en Perse (?), dans des circonstances problématiques, 295-306. — Philippe institué régent et tuteur du jeune Antiochos V Eupator, fils d'Antiochos IV, 307.
	149		Ptolémée VI expulsé par son frère et réfugié à Rome, 313.
		163	Lysias et Antiochos V en Judée : siège et prise de Jérusalem, 309.
154,2			Guerre civile entre Philippe et Lysias : Philippe et Antiochis, ex-reine de Cappadoce, mis à mort, 310. — Règlement des affaires de Judée, 311.
	150		Mort d'Ariarathe IV (Eusebes) de Cappadoce; son fils Ariarathe V (Eusebes Philopator) lui succède, 310.
		162	Ambassade romaine à Antioche : Cn. Octavius assassiné, 312. 317. — Démétrios I, fils de Séleucos IV, prétendant évadé de Rome, met à mort Lysias et Antiochos V, 312-315.
154,3	151		Rébellion de Timarchos, satrape de Médie, et de Ptolémée, satrape de Commagène, 318-319. 323. 363.

Ol.	Sel.	a. C.	TABLE CHRONOLOGIQUE
		161	Bacchide, stratège de Démétrios, à Jérusalem, 319-
154,4			320. — Nicanor battu et tué à Bethoron par Judas
	152		Machabée, 320. — Mort du Machabée, vaincu par
			Bacchide, 321. — Défaites de Timarchos et de Pto-
		—	lémée, 323.
		159	Attale II Philadelphe succède à son frère Eumène II,
155,2	154		331. 332.
		158	Ariarathe V de Cappadoce expulsé par Démétrios,
155,3	155		remplacé par Oropherne, et réfugié à Pergame, 326.
155,4	156	157	Pacification définitive de la Judée, 329.
		156	Oropherne expulsé et Ariarathe V réintégré par
156,1	157		Attale, 328.
		—	
		154	Tentative déloyale de Démétrios à Cypre, 329. —
156,3			Sédition à Antioche : Oropherne interné à Sé-
	159		leucie, 330. — Attale II suscite contre Démétrios
		153	le prétendant Alexandre Bala, conduit à Rome
156,4	160		par Héraclide, 332-334.
		152	Alexandre Bala reconnu fils d'Antiochos IV et pré-
157,1	161		tendant légitime par le Sénat, 334-335. — Coali-
157,2	162	151	tion contre Démétrios, 335-337.
		150	Défaite et mort de Démétrios I, 337. — Son succes-
157,3			seur, Alexandre Bala, épouse Cléopâtre Théa,
	163		fille de Ptolémée VI, 338.
		—	
		148	Compétition de Démétrios II, fils de Démétrios I :
			troubles et défections, 340-341 : intervention de
158,1			Ptolémée VI, qui donne sa fille et le trône à Dé-
	165		métrios II, 341-344.
		—	
158,3	167	146	Préparatifs d'Alexandre Bala en Cilicie, 344.
		145	Bataille de l'Oenoparas en Syrie : Alexandre et Pto-
			lémée périssent dans la mêlée, 345-346. 348. —
			Impopularité de Démétrios II et de son ministre
			Lasthène ; insurrection à Antioche, 347-352. —

Ol.	Sel.	a. C.	TABLE CHRONOLOGIQUE
158,4			Compétitions dynastiques et guerre civile : Dio-
	168		dote Tryphon suscite le prétendant Antiochos
			(VI), fils d'Alexandre Bala : défaite de Démé-
			trios II ; Antiochos VI intronisé à Antioche,
			352-354.
		144	Diodote Tryphon allié avec Jonathan, ethnarque
159,1			des Juifs : l'armée de Démétrios II battue à Hazor
	169		en Galilée, 355-356.
		143	Jonathan trahi et mis à mort par Diodote Tryphon :
159,2	170		son frère Simon lui succède, 357. — Alliance
			entre Simon et Démétrios II, qui reconnaît l'indé-
159,3	171	142	pendance de la Judée, 358-359.
		—	
		140	Expédition de Démétrios II contre les Parthes : il
160,1	173		est battu en Médie et, prisonnier, interné en Hyr-
		139	canie, 365-366.
			Diodote Tryphon met à mort Antiochos VI et se
160,2			proclame roi « autocrate », 367. — Défections en
	174		Mésopotamie, Commagène, Osrhoène, etc., 370-
			371. — Guerre entre Diodote Tryphon et Antio-
			chos VII de Sidé, frère de Démétrios II et troi-
		138	sième époux de Cléopâtre Théa, 368-369. 379. —
			Défaite et suicide de Diodote Tryphon, 370.
160,3			Mort d'Attale II et avènement d'Attale III, 370.
	175		Antiochos VII contre les Juifs : l'armée syrienne
			battue à Modéin, 371-373.
		—	
		—	
		135	Simon assassiné par Ptolémée fils de Haboub :
161,2			guerre civile en Judée ; Jean Hyrcan expulse Pto-
	178		lémée, 373-374.
		—	
		—	
		133	Mort d'Attale III, léguant son royaume aux Ro-
161,4			mains, 377.
	180		Intervention d'Antiochus VII en Judée : siège et
		132	prise de Jérusalem, 374-376.

Ol.	Sel.	a. C.	TABLE CHRONOLOGIQUE
162,1	181		Ptolémée VII expulsé d'Alexandrie et réfugié à
		—	Cypre, 390.
		—	
		130	Le Pseudo-Attale, Aristonicos, vaincu par les Ro-
162,3			mains, 377. 388.
	183		Mort d'Ariarathe V de Cappadoce, 397.
			Expédition d'Antiochos VII et Jean Hyrcan contre
		129	les Parthes ; premières victoires, défaite finale et
			mort d'Antiochos, 379-384. — Restauration de
162,4			Démétrios II, relâché par les Parthes, 384-386. —
	184		Conquêtes de Jean Hyrcan, favorisé par le Sénat,
			387-388.
		128	Cléopâtre II, épouse de Ptolémée VII, réfugiée à
			Antioche ; conflit projeté avec l'Égypte, 391. —
163,1	185		Ptolémée suscite le prétendant Alexandre II, dit
			Zebina, 391-392.
		127	Guerre civile : Démétrios, expulsé d'Antioche, con-
163,2	186		serve (?) la Cœlé-Syrie et la Phénicie, 392-393.
		126	Démétrios battu à Damas, pris et mis à mort à Tyr,
163,3			393-394. — Cléopâtre Théa et ses fils contre
	187		Alexandre Zebina : elle met à mort son fils aîné,
		125	Séleucos V, et s'associe le cadet, Antiochos VIII
163,4	188		(Grypos), époux de Cléopâtre Tryphæna et sou-
			tenu par son beau-père Ptolémée VII, 396-397.
		124	Hyspaosinès fonde la dynastie de Characène, 401.
164,1	189		
		123	Alexandre II battu et mis à mort par Antiochos VIII,
164,2	190		398-399.
		—	
164,4	192	121	Cléopâtre Théa mise à mort par Antiochos VIII, 400.
		—	
		—	
		117	Conflit dynastique entre Antiochos VIII, fils de Dé-
			métrios II, et Antiochos IX (Cyzicène), fils d'An-
165,4			tiochos VII : Antiochos VIII expulsé d'Antioche,
	196		402-403. 405.

Ol.	Sel.	a. C.	TABLE CHRONOLOGIQUE
166,1		116	Mort de Ptolémée VII (Évergète II) et de Cléopâtre II : Ptolémée X Soter II (Lathyros) roi d'Égypte, 403.
		—	
		—	
166,4	200	113	Cléopâtre IV, sœur-épouse de Ptolémée X Soter II, répudiée et remplacée par Cléopâtre Séléné, épouse Antiochos IX, 403-404.
167,1	201	112	Antiochos VIII, vainqueur de son frère Antiochos IX : Cléopâtre Tryphæna met à mort sa sœur Cléopâtre IV, 404.
167,2	202	111	Antiochos VIII battu par son frère, qui met à mort Cléopâtre Tryphæna, 404. 409. — Dislocation du royaume sous le régime de deux rois ennemis : conquêtes de Jean Hyrcan, 405-408.
		—	
		—	
		—	
168,1	205	108	Ptolémée X Soter II (Lathyros), chassé d'Alexandrie et remplacé par Ptolémée XI Alexandre, 409, s'installe à Cypre, 410.
		—	
168,4 169,1	208 209	105 104	Aristobule, fils de Jean Hyrcan, prend le titre de roi des Juifs, 410. — Conflit entre son frère et successeur, Alexandre Jannée, et Ptolémée X Soter II, 411-412.
		—	
169,3	211	102	Antiochos VIII épouse Cléopâtre Séléné, ex-épouse de Ptolémée Soter II, 412 : l'armée égyptienne occupe la Cœlé-Syrie, 413-414.
		—	
		—	
170,4	216	97	Alexandre Jannée met le siège devant Gaza, 414.
171,1	217	96	Gaza prise et rasée par les Juifs, 414. — Antiochos VIII mis à mort par son favori Héracléon de Berœa, 415. — Cléopâtre Séléné épouse Antiochos IX, 416.
			La Cyrénaïque léguée aux Romains par Ptolémée Apion, 453.

Ol.	Sel.	a. C.	TABLE CHRONOLOGIQUE
		95	Antiochos IX battu et tué par Séleucos VI, fils et suc-
			cesseur d'Antiochos VIII, 416. — Séleucos VI dé-
			trôné par Antiochos X le Pieux, fils d'Antiochos IX,
171,2			et massacré à Mopsueste, 418 : son frère Démé-
	218		trios III (Eukæros), installé à Damas, 419. — An-
		94	tiochos X épouse sa belle-mère Cléopâtre Séléné,
	219		419. — Défaite et mort d'Antiochos XI (Philadel-
171,3			phe), fils d'Antiochos VIII : son frère Philippe (I)
		93	continue la lutte contre Antiochos X, 419-420.
171,4	220		Discordes intestines en Judée, 423.
			Les Parthes en Commagène : Antiochos X périt en
172,1	221	92	les combattant, 420-421. — Rivalité des fils d'An-
		—	tiochos VIII, Démétrios III et Philippe, 421.
		—	
		—	
		89	Ptolémée XI Alexandre I expulsé et Ptolémée X
172,4			Soter II (Lathyros) réintégré à Alexandrie, 428.
	224		433.
		88	Démétrios III en Judée, 423 ; en Cyrrhestique, où
			il tombe aux mains des Parthes et meurt en cap-
			tivité, 424-425. — Philippe réintégré à Antioche
			et son frère Antiochos XII proclamé à Damas,
			425.
173,1			Rentrée, fuite et mort de Ptolémée XI, 428. 452.
	225		Mithridate VI Eupator occupe la Bithynie et Per-
			game, 432.
			Première expédition d'Antiochos XII contre les Naba-
			téens : tentative de Philippe sur Damas, 425-426.
		87	Mithridate aux prises avec le proconsul L. Corne-
173,2	226		lius Sulla, 432.
		—	
		—	
		84	Antiochos XII périt dans une seconde expédition
174,1			contre les Nabatéens, 426. — Philippe chassé de
	229		Damas et réfugié en Cilicie. — La royauté séleu-
		83	cide offerte à Tigrane, en Syrie, 430-431. — Phi-
174,2	230		lippe mis à mort en Cilicie, 427. 431.

Ol.	Sel.	a. C.	TABLE CHRONOLOGIQUE
		—	
		—	
		80	Mort de Ptolémée X Soter II : Ptolémée XII Alex-
175,1			andre II mis à mort par les Alexandrins; extinc-
	233		tion de la dynastie, 452-453.
		—	Conquêtes de Tigrane, Roi des rois, dans la Haute-
		—	Asie, 431-432.
		—	
		—	
		75	Les derniers Séleucides, fils d'Antiochos X et de
176,2	238		Cléopâtre Séléné, réfugiés à Rome, 433. 452. 454.
176,3	239	74	La Bithynie léguée aux Romains par Nicomède III,
		—	432.
		—	
		—	
		71	Mithridate VI Eupator, traqué par le proconsul
			L. Licinius Lucullus, se réfugie en Arménie chez
			son gendre Tigrane, 432-433.
177,2			Antiochos XIII (l'Asiatique), fils d'Antiochos X, re-
	242		connu par le Sénat et rentré en Asie, 434.
		70	Tigrane refuse de livrer Mithridate aux Romains,
177,3	243		434-435.
		69	Lucullus marche sur Tigranocerte : Tigrane battu
177,4	244		et mis en fuite, 436.
178,1	245	68	Antiochos XIII intronisé à Antioche, 436-437.
		67	Lucullus placé sous les ordres du consul M'. Aci-
			lius Glabrio, 439.
			Compétition dynastique entre Antiochos XIII et
178,2			Philippe (II), fils de Philippe I, 441. 452. — An-
	246		tiochos XIII trahi et fait prisonnier par Sampsi-
			céramos, 441-442. 452 : Philippe II en fuite, 443.
			452.
		66	Lucullus remplacé par Pompée, 439 : Tigrane fait
178,3	247		sa soumission; Mithridate traqué par Pompée,
			440.
		—	

Ol.	Sel.	a. C.	TABLE CHRONOLOGIQUE
		—	
		64	Annexion de la Syrie, province romaine (ère pom-
			péienne), 449. — Antiochos XIII mis à mort par
179,1	249		Sampsicéramos : fin de la dynastie Séleucide,
			442-443. 452.
		63	Mithridate se tue à Panticapée, 441, 1. 448. — Ré-
179,2	250		glement des affaires d'Asie : cités et dynastes sous
			le protectorat romain ; Pompée à Jérusalem, fin
		—	de l'indépendance juive, 444-450.
		—	
179,4	252	61	Retour et triomphe de Pompée, 451.
		—	
		—	
		58	Ptolémée Aulète expulsé par les Alexandrins et rem-
180,3	255		placé par sa fille Bérénice (IV) : projets de ma-
			riage de Bérénice avec le Séleucide Antiochos (?),
180,4	256	57	frère d'Antiochos XIII ; puis, après la mort d'An-
181,1	257	56	tiochos, avec Philippe II ; enfin, avec le pseudo-
			Séleucide (?) Séleucos Κυβιοσάκτης, 454-456.

En dehors de l'Égypte, qui avait de temps immémorial son calendrier solaire de 365 j. (*annus vagus*), l'antiquité n'a connu que des calendriers luni-solaires, où les *mois* étaient vraiment des lunaisons commençant à la N. L. Le problème (insoluble) qui consiste à accorder les divisions de l'année lunaire de 354 j. avec la marche du Soleil (année tropique de 365 j. 1/4) a été résolu au juger, avec les équinoxes ou les solstices pour points de repère. Pour conserver les mois lunaires, on intercalait de temps à autre (v. g. 3 mois en 8 ans, ou 7 mois en 19 ans) un treizième mois, portant le nom redoublé du mois précédent. De là, des concordances perpétuellement variables avec l'année fixe (julienne, depuis 47 a. C.). Dans l'Orient hellénisé, le régulateur de la chronologie fut — à partir du IIe siècle a. C. — le calendrier égypto- (ou syro-) macédonien faisant correspondre en gros, aux environs de l'équinoxe d'automne, le premier mois de chacun des deux computs, *Thoth* et *Dios*. Les calendriers chaldéo-palestiniens maintenaient aussi à peu près leur point de départ (1 *Nisan*) à l'équinoxe de printemps. Voy. ci-après leur parallélisme approximatif.

I. Points de départ d'Ères diverses.

Ère des Olympiades..................... 1 sept. 776 a. C.
— de la fondation de Rome (U. C.)...... 21 avril 753 »
— de Nabonassar..................... 26 févr. 747 »

Ères ἀπὸ τῆς Ἀλεξάνδρου τελευτῆς :

1. Ère de Philippe (Arrhidée)........... 12 nov. 324 »
2. — des Séleucides (vulgaire)......... 1er oct. 312 »
— κατὰ Χαλδαίους, à Babylone (printemps 311) — d'après l'*Almageste* (automne 311) — καθ' Ἕλληνας? (printemps 312).

Ères locales :

Ère bithynienne (royale), 1er oct. 297 : (proconsulaire), 283 »
— des Arsacides..................... automne 247 »
Ères d'Arados (259 a. C.); de Tyr (126); de Sidon (111); de Séleucie de Piérie (109); de Commagène (72); pompéienne (63); de Gaza (61).

II. Calendriers orientaux.

Babylonien	Palestinien	Égyptien	Macédonien	
Ulûlu	*Elûl*	*Θώθ	*Δῖος	sept.
Tishrîtu	*Tishri*	Φαωφί	Ἀπελλαῖος	oct.
Arah-samnu	*Marshesvan*	Ἀθύρ	Αὐδυναῖος	nov.
Kislîmu	*Kislev*	Χοιάκ	Περίτιος	déc.
Tebitu	*Tebeth*	Τυβί	Δύστρος	janv.
Shabâtu	*Shebat*	Μεχείρ	Ξανδικός	févr.
Adâru	*Adar*	Φαμενώθ	Ἀρτεμίσιος	mars
**Nisannu*	**Nisan*	Φαρμουθί	Δαίσιος	avril
Airu	*Ijjar*	Παχών	Πάνεμος	mai
Simannu	*Sivan*	Παυνί	Λῷος	juin
Dûzu	*Tammuz*	Ἐπιφί	Γορπιαῖος	juillet
Abu	*Ab*	Μεσορί	Ὑπερβερεταῖος	août

IV.

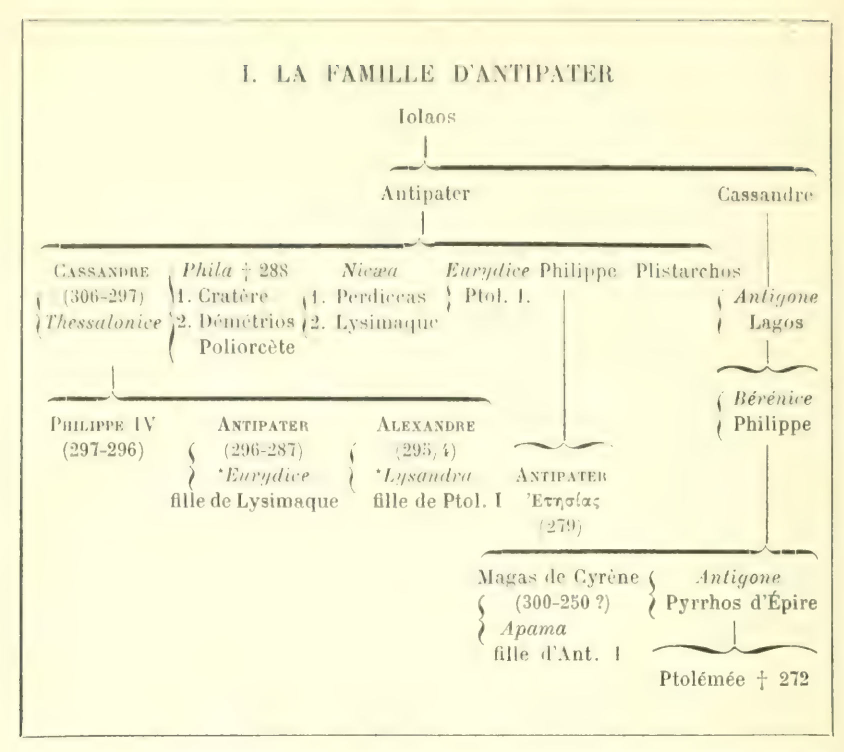
GÉNÉALOGIES DYNASTIQUES

La difficulté de faire tenir des tableaux et cartes dans la « justification » typographique, sans recourir à des feuillets extensibles, m'avait fait d'abord renoncer à ce genre de renseignements. Mais il m'a paru qu'une histoire aussi encombrée de noms et alliances dynastiques, aussi dispersée sur le sol, que l'*Histoire des Séleucides*, ne pouvait se passer de ces guides auxiliaires. On trouvera ci-après des esquisses sommaires, que les incommodités de la pratique ne m'ont pas permis de faire plus complètes et mieux ordonnées.

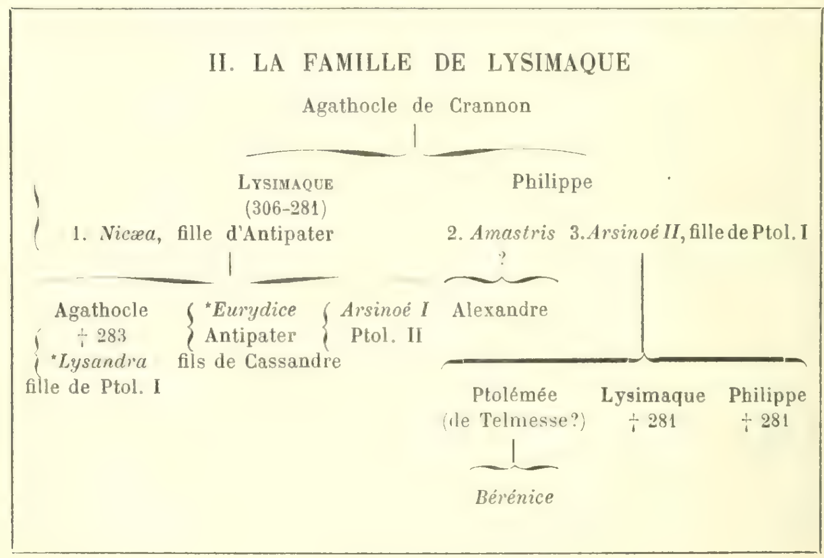
Là comme ailleurs, il y a, sur les filiations et sur les dates, des divergences entre érudits. J'ai consulté concurremment les généalogies dressées par J.-G. Droysen à la fin de l'*Histoire de l'Hellénisme* (jusqu'en 220 a. C.) et les discussions très serrées, résumées aussi le plus souvent en tableaux, de J. Beloch dans le t. III, 2 de sa *Griechische Geschichte* (jusqu'en 217 a. C.). Pour les Séleucides et Lagides, voir les *Stemmata* dressés par P. Gardner, E. Babelon (Séleucides — Rois de Commagène) et R. Stuart Poole (*The Ptolemies*, dans *Catal. of the greek coins in the Brit. Mus.*, London, 1883). Pour les dynasties de Bithynie, de Cappadoce et de Pont, j'ai reproduit ceux de Th. Reinach, sauf quelques retouches suggérées, pour la chronologie, par les estimations de J. Beloch ou de B. Niese. En ce qui concerne les Attalides, j'ai suivi la généalogie traditionnelle, fondée sur l'exposé de Strabon, ne pouvant ni ne voulant entrer dans les discussions soulevées par des textes épigraphiques de découverte récente, que l'on déclare incompatibles avec la tradition et qui amènent en dernier lieu G. Cardinali, *La genealogia degli Attalidi* (Mem. d. R. Accad. di Bologna, VII [1913], pp. 177-185), à proposer une reconstruction hypothétique notablement différente.

Après avoir si souvent averti, dans le cours de l'ouvrage, que maintes solutions restent provisoires, j'ai cru devoir écarter ici tout débat.

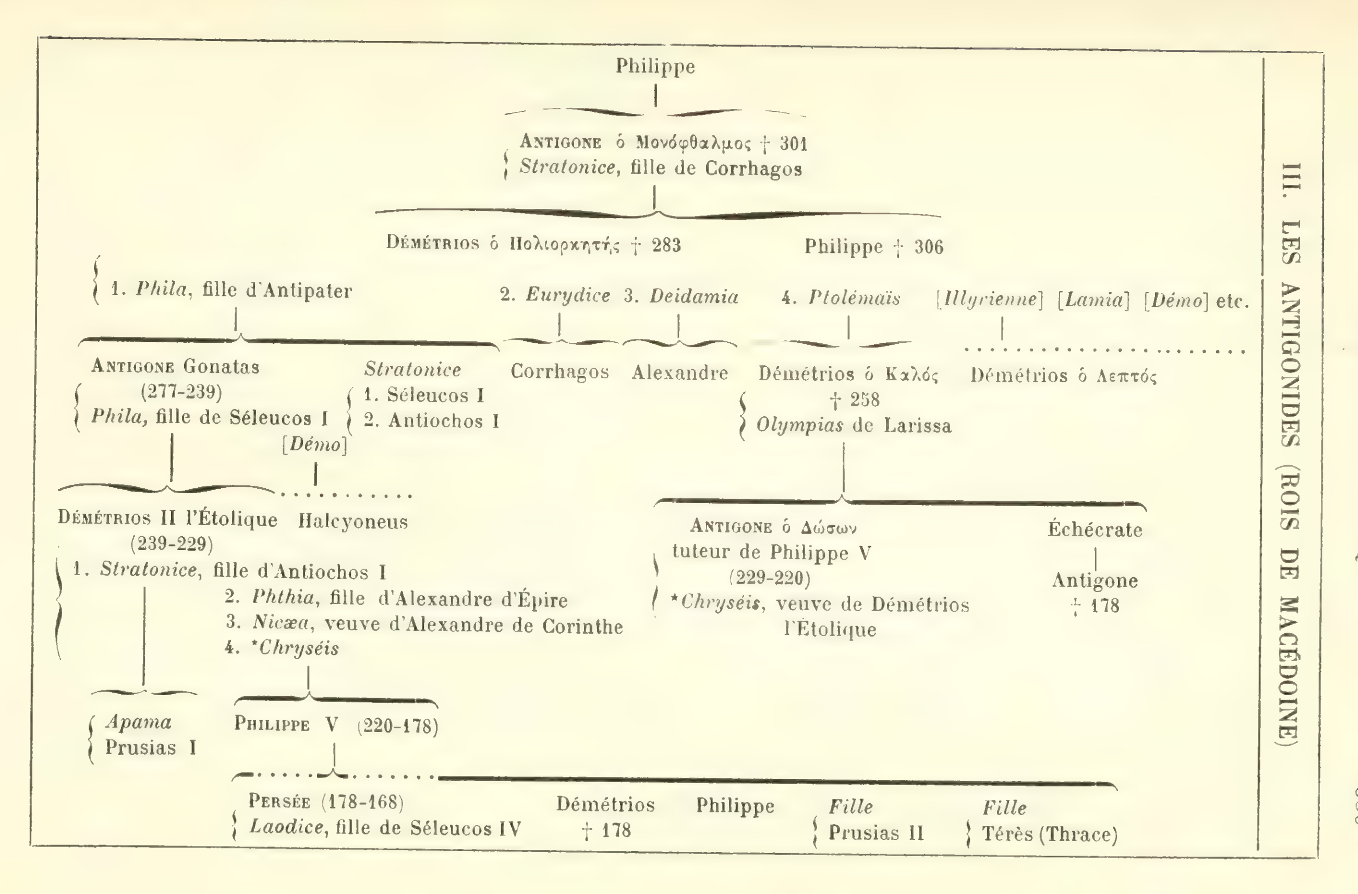
I. LA FAMILLE D'ANTIPATER



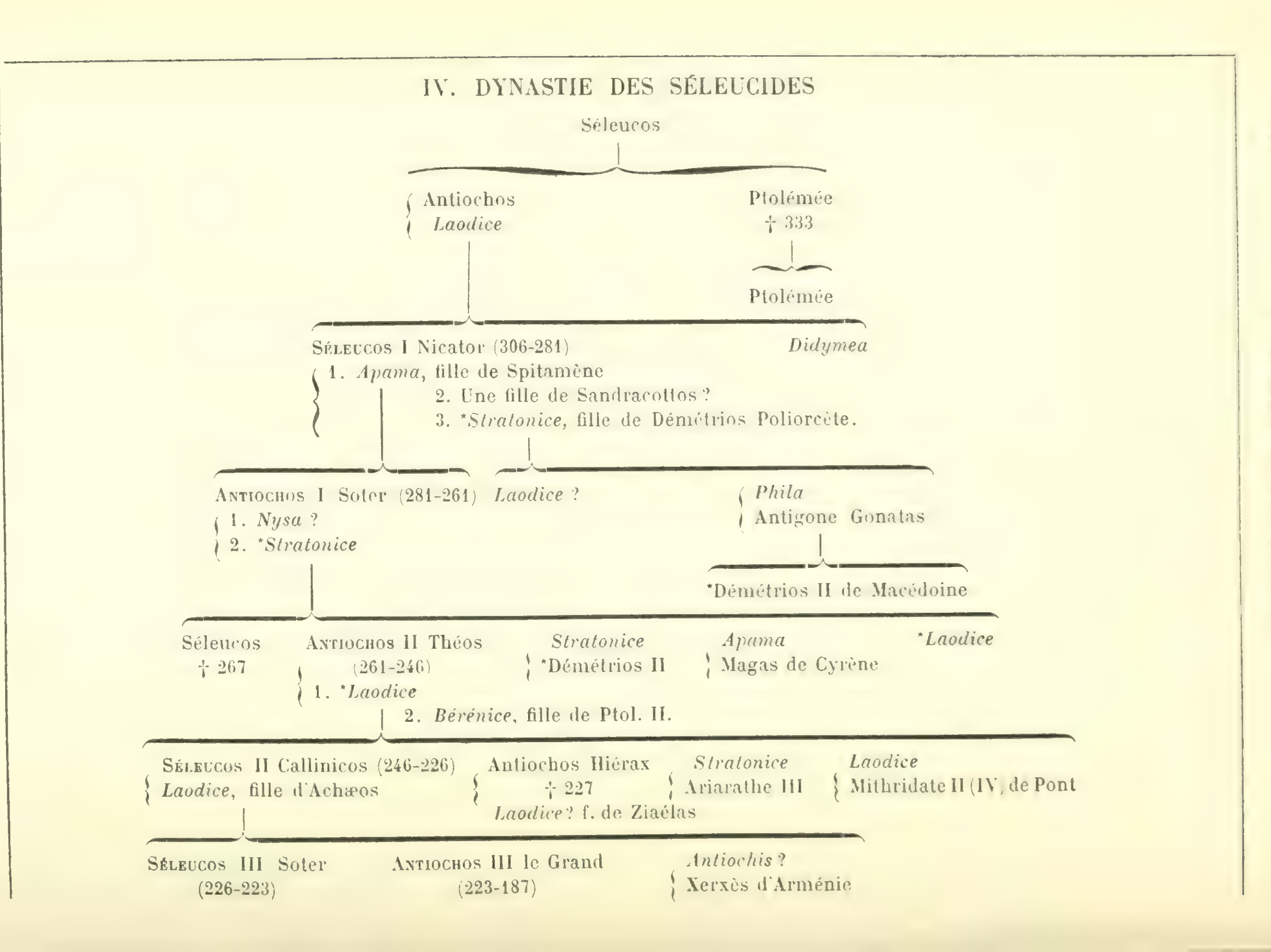
II. LA FAMILLE DE LYSIMAQUE

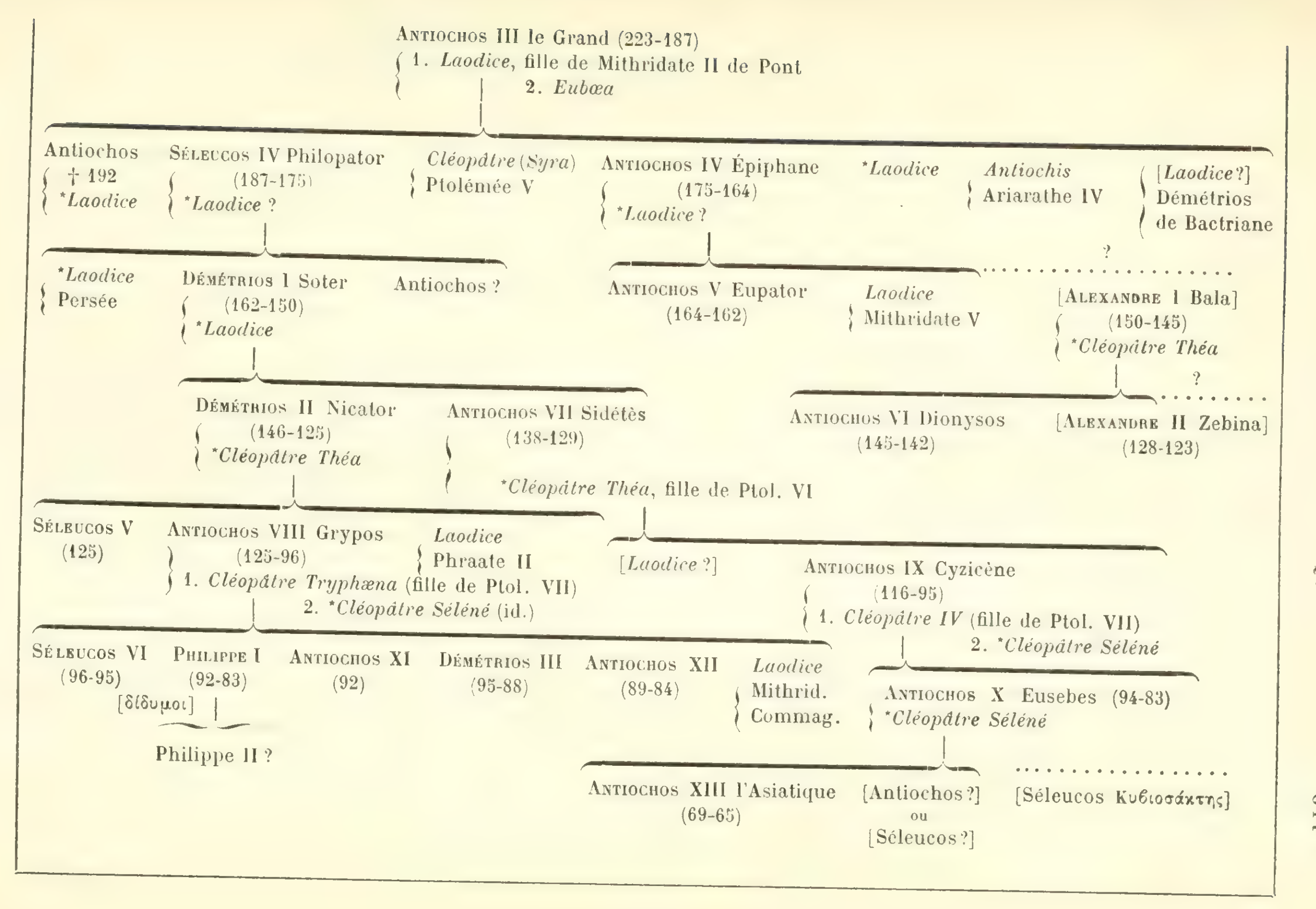


III. LES ANTIGONIDES (ROIS DE MACÉDOINE)

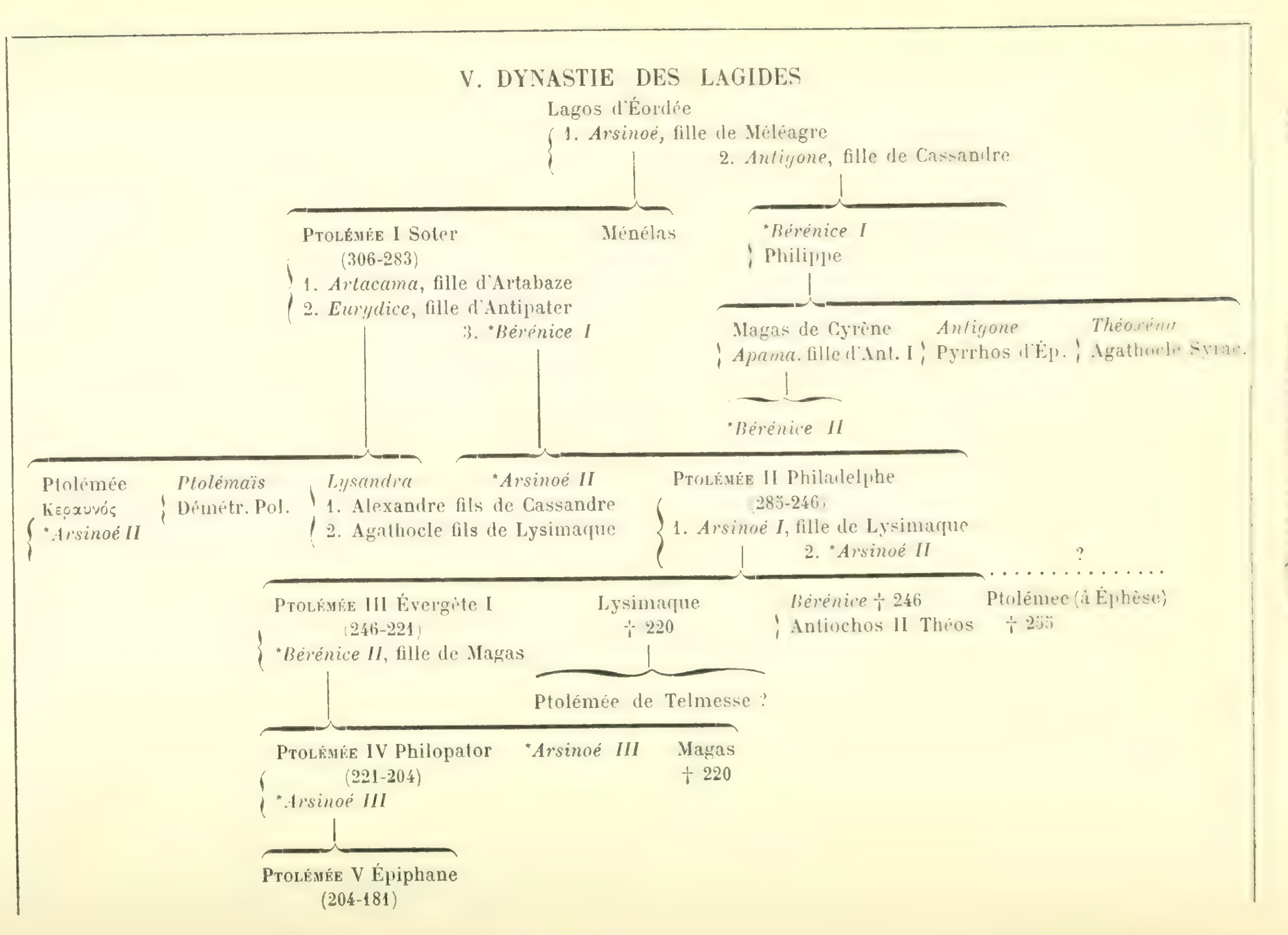


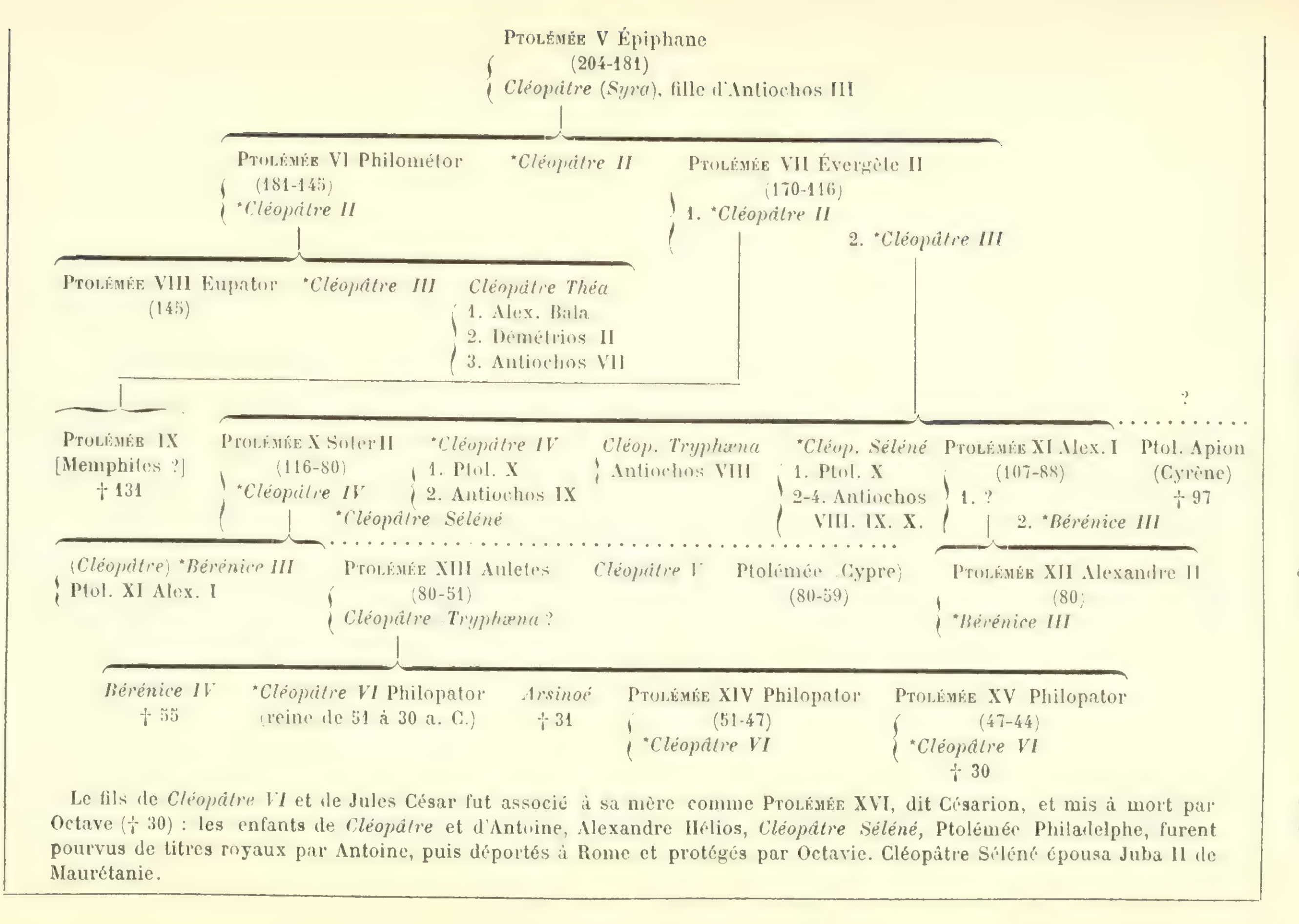
IV. DYNASTIE DES SÉLEUCIDES



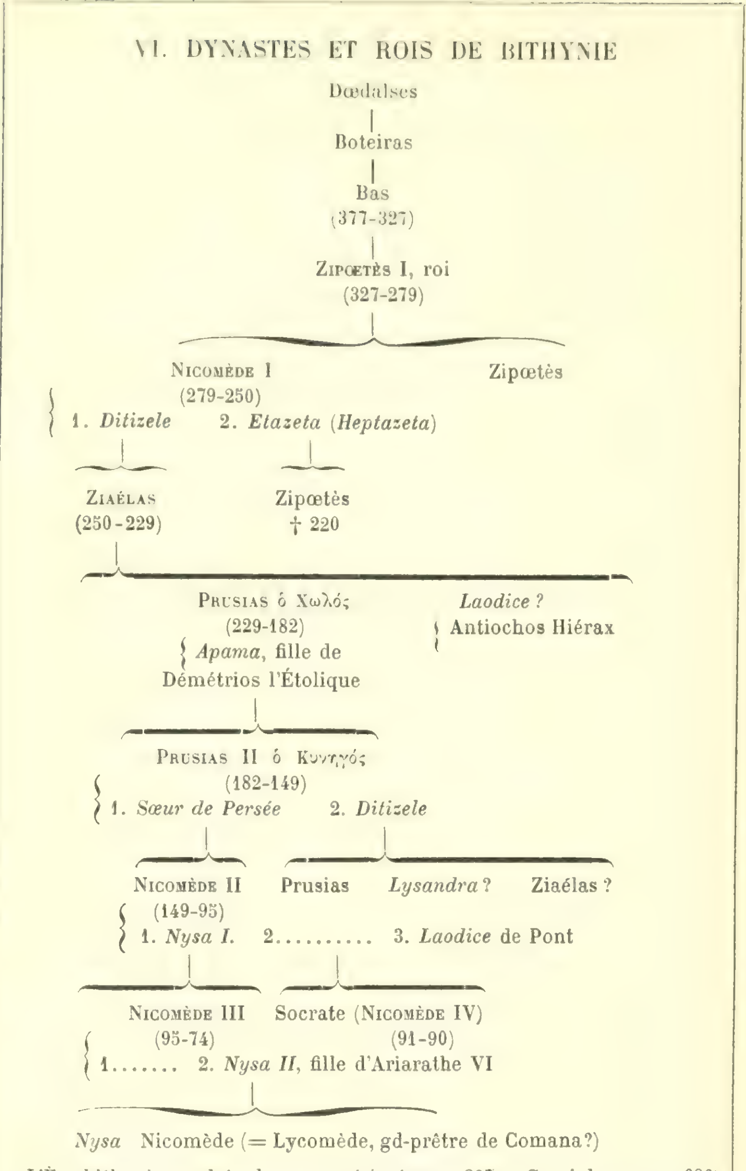

Antiochos III le Grand (223-187)
1. Laodice, fille de Mithridate II de Pont
2. Eubœa
Antiochos † 192 *Laodice
Séleucos IV Philopator (187-175) *Laodice ?
Cléopâtre (Syra) Ptolémée V
Antiochos IV Épiphane (175-164) *Laodice ?
*Laodice
Antiochis Ariarathe IV
[Laodice ?] Démétrios de Bactriane
*Laodice Persée
Démétrios I Soter (162-150) *Laodice
Antiochos ?
Antiochos V Eupator (164-162)
Laodice Mithridate V
[Alexandre I Bala] (150-145) *Cléopâtre Théa
Démétrios II Nicator (146-125) *Cléopâtre Théa
Antiochos VII Sidétès (138-129)
*Cléopâtre Théa, fille de Ptol. VI
Antiochos VI Dionysos (145-142)
[Alexandre II Zebina] (128-123)
Séleucos V (125)
Antiochos VIII Grypos (125-96)
1. Cléopâtre Tryphæna (fille de Ptol. VII)
2. *Cléopâtre Séléné (id.)
Laodice Phraate II
[Laodice ?]
Antiochos IX Cyzicène (116-95)
1. Cléopâtre IV (fille de Ptol. VII)
2. *Cléopâtre Séléné
Séleucos VI (96-95)
Philippe I (92-83)
[δίδυμοι]
Philippe II ?
Antiochos XI (92)
Démétrios III (95-88)
Antiochos XII (89-84)
Laodice Mithrid. Commag.
Antiochos X Eusebes (94-83) *Cléopâtre Séléné
Antiochos XIII l'Asiatique (69-65)
[Antiochos ?] ou [Séleucos ?]
[Séleucos Κυβιοσάκτης]

V. DYNASTIE DES LAGIDES



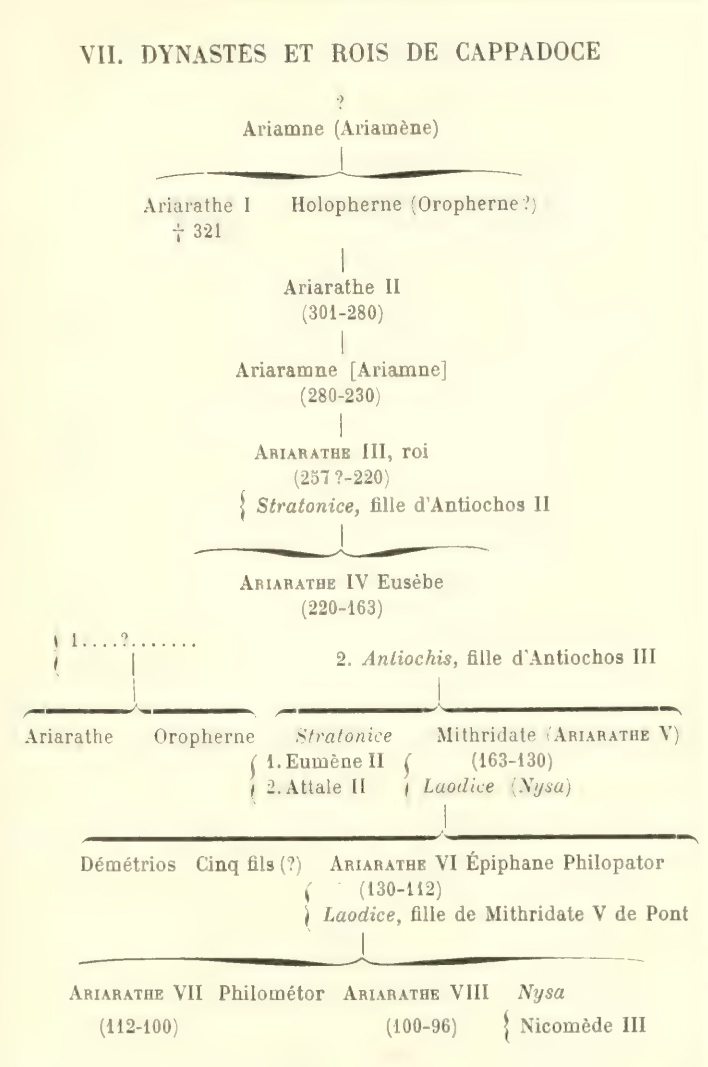


Le fils de *Cléopâtre VI* et de Jules César fut associé à sa mère comme Ptolémée XVI, dit Césarion, et mis à mort par Octave († 30) : les enfants de *Cléopâtre* et d'Antoine, Alexandre Hélios, *Cléopâtre Séléné*, Ptolémée Philadelphe, furent pourvus de titres royaux par Antoine, puis déportés à Rome et protégés par Octavie. Cléopâtre Séléné épousa Juba II de Maurétanie.



L'Ère bithynienne date du moment (automne 297 a. C., ci-dessus, p. 636) où Zipœtès I, après avoir lutté longtemps contre Antigone et Lysimaque, prit le titre de roi. On ignore pour quelle raison, le début en a été abaissé, sous la domination romaine (ère proconsulaire), à 283 a. C.

VII. DYNASTES ET ROIS DE CAPPADOCE



Le trône de Cappadoce fut occupé (de 100 à 86 a. C.) par un fils de Mithridate VI Eupator, Ariarathe IX, en concurrence avec l'élu des Cappadociens, Ariobarzane I Philoromaios (de 96/5 à 63/2 a. C.), lequel, maintes fois expulsé par Tigrane et par Mithridate et toujours réinstallé par les Romains, fut définitivement mis en possession par Pompée (en 66) et abdiqua (en 63/2) en faveur de son fils Ariobarzane II Philopator (63/2 — 52/1 a. C.).

VIII. DYNASTES ET ROIS DE PONT

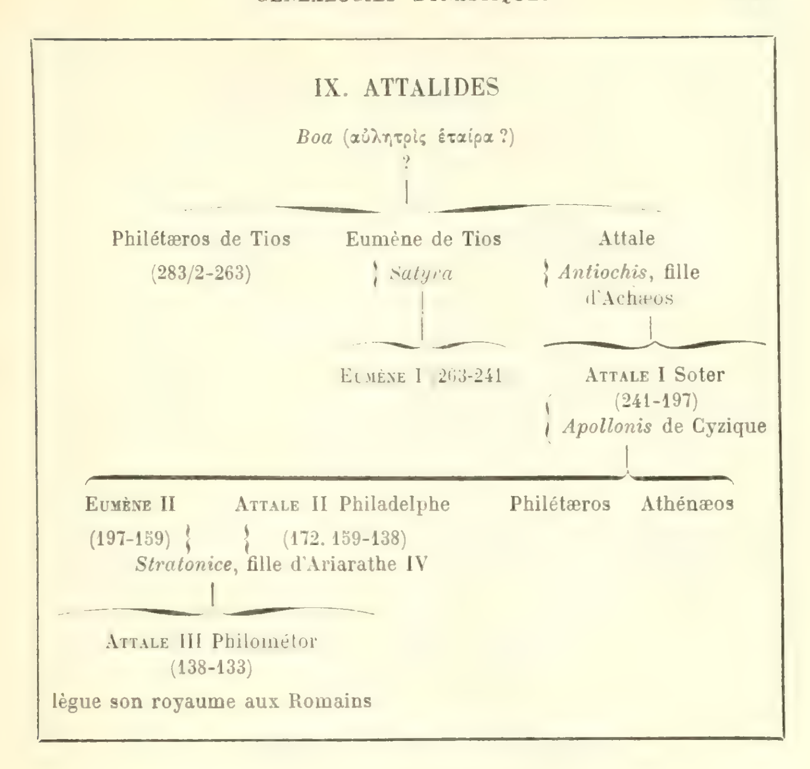
Orontobate (Rhodobate?)
|
Mithridate
† 362 ?
|
Ariobarzane
(362-337)
|
Mithridate II, prince de Cios
(337-302)
|
MITHRIDATE III (I) ὁ Κτίστης, roi du Pont
(302-266)
|
ARIOBARZANE I
(266-249)
|
MITHRIDATE II (IV)
(249-190)
{ *Laodice,* fille d'Antiochos II
|

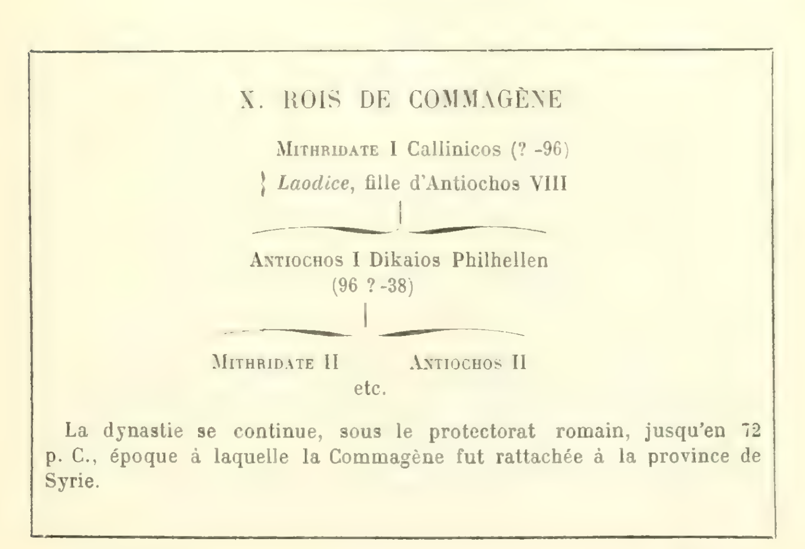
Laodice { Achæos — *Laodice* { Antiochos III — PHARNACE (190-169) — MITHRIDATE III (V) Évergète (169-121) { *Laodice,* fille d'Antiochos IV
|

Laodice { Ariarathe VI — **Laodice* — MITHRIDATE IV (VI) Eupator (121-63) { **Laodice* — Mithridate Chrestos
|

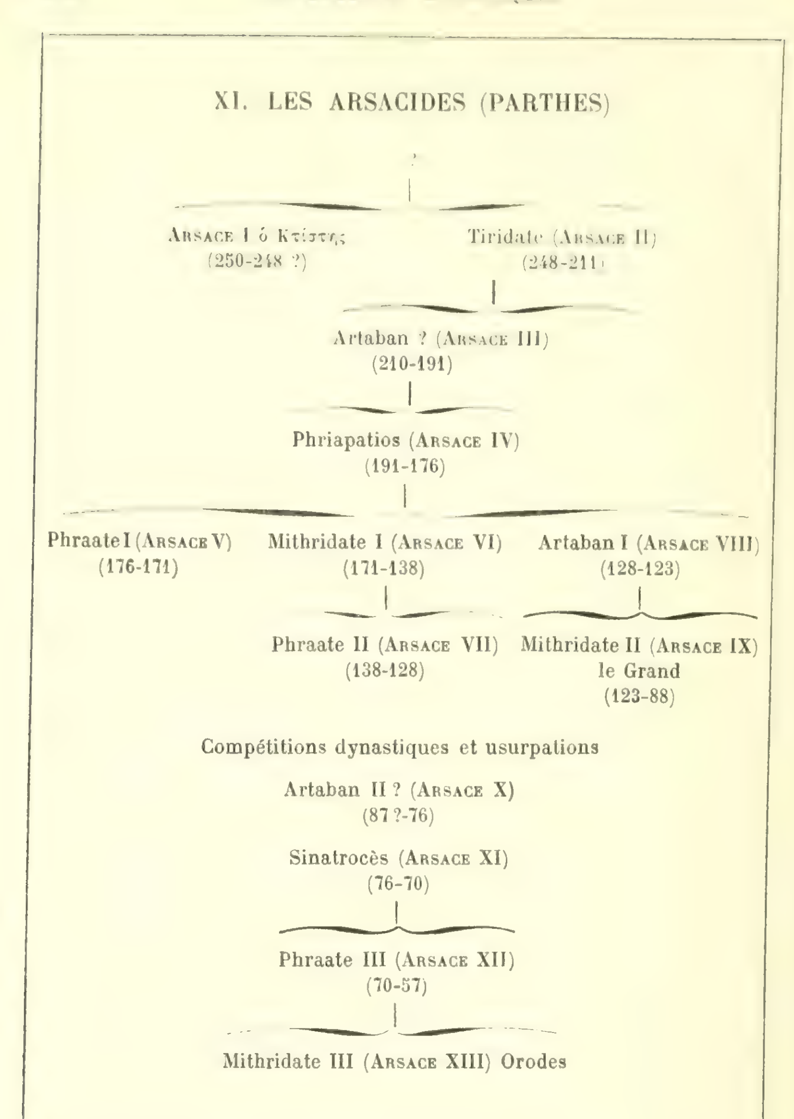
Mithridate — *Cléopâtre* { Tigrane — ARIARATHE IX Eusebes, roi de Cappadoce (99-86) — Pharnace

N. B. Les Mithridate sont numérotés de I à VI à partir de leur ancêtre, ou de I à IV, comme *rois.* Le Pont fut réuni en 65 a. C. à la province romaine de Bithynie, celle-ci léguée en 74 par Nicomède III, les deux formant la province (sénatoriale et proconsulaire en 27 a. C.) de *Bithynia et Pontus.*





La dynastie se continue, sous le protectorat romain, jusqu'en 72 p. C., époque à laquelle la Commagène fut rattachée à la province de Syrie.



Les Arsacides qui plus tard — après l'ère chrétienne — régnèrent sur l'Arménie passaient pour descendre des Arsacides parthes, le premier de la dynastie, Artaban, étant *Arsacidarum e sanguine materna origine Arsacides* (Tac., *Ann.* II, 3. VI, 42).

V.

SPÉCIMENS DES MONNAIES DES SÉLEUCIDES

Ce chapitre, consacré à la description des monnaies les plus caractéristiques des Séleucides, est tout entier de la main de mon savant confrère et ami E. Babelon, qui, sur ma demande, a bien voulu faire le choix des spécimens et surveiller l'exécution des planches. Je n'aurais pu que lui emprunter des extraits de son livre (ci-dessus, p. 489), qui a été pour moi un guide précieux, d'un bout à l'autre de ma tâche. Ce ne sont pas des extraits, mais des notices revues sur les originaux, qu'il a mises à ma disposition. Je tiens à le remercier personnellement de son obligeance, et il me pardonnera de ne pas céder à son désir, qui était de rester un collaborateur anonyme.

PLANCHE I

SÉLEUCOS Ier *NICATOR*
(306-281 av. J.-C.).

1. Tête d'Athéna à droite, coiffée du casque corinthien orné d'un serpent.

℞. ΣΕΛΕΥΚΟΥ. Niké debout à gauche, tenant de la main droite étendue une couronne et de la main gauche baissée la stylis cruciforme d'un navire; elle a les cheveux noués au sommet de la tête et elle est vêtue du chiton talaire serré à la taille. Dans le champ, deux marques d'atelier [1].

AV 18 mill. Statère attique (8 gr. 65) frappé probablement à Acé et imité des statères d'Alexandre le Grand.

1. Nous appelons, *in genere*, « marques d'atelier » les lettres, symboles ou monogrammes qui se trouvent généralement dans le champ du revers, et qui désignent tantôt la ville où la pièce a été frappée, tantôt les noms des magistrats monétaires préposés aux émissions, ou même qui différencient les émissions d'un même atelier.

2. Tête imberbe d'Héraclès, à droite, coiffée de la peau du lion néméen, nouée sous le cou.

℞. ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΣΕΛΕΥΚΟΥ. Zeus à demi nu, assis à gauche, sur un trône à dossier, la tête laurée, la chlamyde sur les genoux; sur sa main droite étendue, il porte une petite Niké qui lui présente une couronne, et, de la main gauche, il s'appuie sur un long sceptre. Dans le champ, à gauche, Ν°; sous le trône, Σ (marques d'atelier).

Æ 27 mill. Tétradrachme attique (16 gr. 80), frappé probablement à Laodicée de Syrie, et imité des tétradrachmes d'Alexandre le Grand.

3. Tête de cheval, bridée et ornée de deux cornes de taureau, à droite.

℞. ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΣΕΛΕΥΚΟΥ. Éléphant marchant à droite. En haut, une étoile; à l'exergue, une ancre.

Æ 30 mill. Tétradrachme attique (16 gr. 75). Les *cornes de taureau* dont le cheval est affublé rappellent quelque légende analogue à celle de Bucéphale, le cheval d'Alexandre. L'*éléphant* fait allusion au rôle de Séleucos, éléphantarque dans la campagne d'Alexandre dans l'Inde. L'*ancre* est l'emblème de famille des Séleucides.

4. Tête laurée de Zeus, à droite.

℞. ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΣΕΛΕΥΚΟΥ. Athéna combattant avec le foudre et le bouclier, du haut d'un char traîné par quatre éléphants dont les têtes sont munies de cornes de taureau. Dans le champ, l'ancre des Séleucides et deux marques d'atelier.

Æ 26 mill. Tétradrachme attique (17 gr. 10).

5. Tête de Séleucos, à droite, ceinte du diadème royal et ornée de deux cornes de taureau.

℞. ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΣΕΛΕΥΚΟΥ. Tête de cheval, bridée et ornée de deux cornes de taureau, à droite. A l'exergue, une marque d'atelier.

Æ 20 mill. Statère attique (8 gr. 60).

6. Tête de Séleucos, à droite, coiffée d'un casque à paragnathides, orné de cornes et d'oreilles de taureau et recou-

vert de la peau mouchetée d'une panthère ; une peau de panthère est en outre sur les épaules du roi et nouée sous le cou.

℞. ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΣΕΛΕΥΚΟΥ. Niké debout, à droite, posant des deux mains une couronne de laurier sur un trophée formé d'un casque, d'une cuirasse et d'un bouclier. Dans le champ, deux marques d'atelier.

Æ 27 mill. Tétradrachme attique (17 gr. 20).

ANTIOCHOS I *SOTER*
(281 à 261 av. J.-C.).

7. Tête diadémée d'Antiochos Ier, à droite.

℞. ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΑΝΤΙΟΧΟΥ. Tête de cheval bridée et ornée de cornes de taureau, à droite. Dans le champ, une marque d'atelier.

Æ 27 mill. Tétradrachme attique (16 gr. 90). Fabrique bactrienne.

8. Tête diadémée d'Antiochos Ier, à droite.

℞. ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΑΝΤΙΟΧΟΥ. Apollon nu, la tête laurée, assis à gauche sur l'omphalos delphique, sa chlamyde ramenée sur sa jambe droite ; de la main droite il tient une flèche, et il s'appuie de la main gauche sur son arc. Dans le champ, la lettre Δ, marque d'atelier.

AV 18 mill. Statère attique (8 gr. 45).

9. Tête diadémée d'Antiochos Ier, à droite.

℞. ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΑΝΤΙΟΧΟΥ. Apollon assis sur l'omphalos delphique, comme sur le statère n° 8. Dans le champ, deux marques d'atelier.

Æ 29 mill. Tétradrachme attique (17 gr. 20).

ANTIOCHOS II *THEOS*
(261 à 246 av. J.-C.).

10. Tête diadémée d'Antiochos II, à droite.

℞. ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΑΝΤΙΟΧΟΥ. Athéna debout à gauche, vêtue du chiton talaire, la poitrine couverte de l'égide ; son bouclier est à terre, appuyé contre son genou ; de la

main droite elle porte une petite Niké stéphanéphore, et de la main gauche baissée elle tient une palme dont la tige est ornée de bandelettes. Dans le champ, des marques d'atelier.

AV 29 mill. Statère attique (8 gr. 60).

11. Tête diadémée d'Antiochos II, à droite.

℞. ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΑΝΤΙΟΧΟΥ. Héraclès nu, lauré, assis à gauche sur un rocher, sa peau de lion ramenée sur sa jambe droite; il pose la main droite sur sa massue debout devant lui et, de la main gauche, il s'appuie sur le rocher. Dans le champ, deux marques d'atelier.

AR 30 mill. Tétradrachme attique (17 gr.).

SÉLEUCOS II *CALLINICOS*

(246 à 226 av. J.-C.).

12. Tête diadémée de Séleucos II, à droite.

℞. ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΣΕΛΕΥΚΟΥ. Apollon nu, debout à gauche, la tête laurée ; de la main droite étendue il tient une flèche et de la main gauche il s'appuie sur son arc posé à terre. Dans le champ, deux marques d'atelier.

AV 19 mill. Statère attique (8 gr. 55).

13. Tête diadémée de Séleucos II, à droite.

℞. ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΣΕΛΕΥΚΟΥ. Apollon nu, debout à gauche, la tête laurée, tenant une flèche de la main droite étendue et accoudé du bras gauche sur un trépied. Dans le champ, deux marques d'atelier.

AR 27 mill. Tétradrachme attique faible (15 gr. 90).

ANTIOCHOS *HIÉRAX*

(227 av. J.-C.).

Attribution probable.

14. Tête diadémée d'un Antiochus (Hiérax ?), à droite.

℞. ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΑΝΤΙΟΧΟΥ. Apollon assis sur l'omphalos, comme ci-dessus n° 9 (le revers n'est pas reproduit).

AR 32 mill. Tétradrachme attique (17 gr.).

15. Tête diadémée d'un Antiochus (Hiérax ?), à droite, avec des ailes aux tempes.

℞. ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΑΝΤΙΟΧΟΥ. Apollon assis sur l'omphalos, comme ci-dessus (le revers n'est pas reproduit).

Æ 30 mill. Tétradrachme attique (16 gr. 85).

PLANCHE II

SÉLEUCOS III *CERAUNOS*
(226 à 223 av. J.-C.).

16. Tête diadémée de Séleucos III, avec des favoris, à droite.

℞. ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΣΕΛΕΥΚΟΥ. Apollon assis sur l'omphalos, comme sous les règnes précédents (revers non reproduit).

Æ 27 mill. Tétradrachme attique (17 gr. 15).

ANTIOCHOS, *fils de SÉLEUCOS III*
(en 222 av. J.-C.).
Attribution probable [1].

17. Tête diadémée d'un Antiochus enfant, à droite.

℞. ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΑΝΤΙΟΧΟΥ. Apollon assis sur l'omphalos, comme sous les règnes précédents (revers non reproduit).

Æ 31 mill. Tétradrachme attique (17 gr. 05).

ANTIOCHOS III *LE GRAND*
(223 à 187 av. J.-C.).

18. Tête diadémée et juvénile d'Antiochos III, à droite.

℞. ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΑΝΤΙΟΧΟΥ. Apollon assis sur l'omphalos, comme sous les règnes précédents.

AV 17 mill. Statère attique (8 gr. 62).

19. Tête diadémée d'Antiochos III, à droite (type un peu plus âgé).

℞. ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΑΝΤΙΟΧΟΥ. Éléphant marchant à droite. Dans le champ, deux marques d'atelier.

AV 20 mill. Statère attique (8 gr. 60).

1. Cf. ci dessus, pp. 125. 567. 579-581, l'attribution possible au fils d'Antiochos III, ou à un fils problématique de Séleucos IV (B.-L.).

20. Même tête d'Antiochos III, à droite.

℞. ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΑΝΤΙΟΧΟΥ. Apollon assis sur l'omphalos, comme ci-dessus. Dans le champ, un arc dans son étui, comme marque d'atelier.

Ꭿ 28 mill. Tétradrachme attique (17 gr.).

21. Tête diadémée d'Antiochos III (plus âgé), à droite.

ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΑΝΤΙΟΧΟΥ. Éléphant marchant à droite. Dans le champ, deux marques d'atelier.

Ꭿ 28 mill. Tétradrachme attique (16 gr. 90).

MOLON

(en 220 av. J.-C.).

22. Tête laurée et barbue (de Molon, ou de Zeus?) à droite.

℞. ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΜΟΛΩΝΟΣ. Apollon Musagète vêtu d'un chiton talaire, debout à droite ; de la main gauche il porte une lyre appuyée sur sa poitrine et de la main droite baissée il tient le plectrum. Dans le champ, une marque d'atelier.

Æ 21 mill. Dichalcon (10 gr. 45).

ACHAIOS

(en 214 av. J.-C.).

23. Tête barbue et diadémée d'Achaios, à droite.

℞. ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΑΧΑΙΟΥ. Athéna Alkis debout à gauche dans une attitude hiératique et combattant ; elle est casquée et vêtue d'un chiton retroussé et serré à la taille ; de la main droite elle brandit sa lance et elle tient au bras gauche un bouclier dont l'épisème est orné de l'ancre des Séleucides. A ses pieds, la tête d'un cheval ornée de cornes de taureau (Bucéphale).

Ꭿ 28 ; tétradrachme attique faible (15 gr. 48).

Pièce unique de la collection de M. Robert Jameson.

SÉLEUCOS IV *PHILOPATOR*

(187 à 175 av. J.-C.).

24. Tête diadémée de Séleucos IV, à droite.

℞. ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΣΕΛΕΥΚΟΥ. Apollon assis sur l'omphalos, comme sous les règnes précédents (revers non reproduit).

Æ 29 mill. Tétradrachme attique (16 gr. 90).

ANTIOCHOS IV *ÉPIPHANE*
(175 à 164 av. J.-C.).

25. Tête diadémée d'Antiochos IV, à droite.

℞. ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΑΝΤΙΟΧΟΥ ΘΕΟΥ ΕΠΙΦΑΝΟΥΣ ΝΙΚΗΦΟΡΟΥ. Zeus à demi nu, assis à gauche sur un trône, la tête laurée, la chlamyde sur les genoux; sur sa main droite étendue il porte une petite Niké stéphanéphore, et il s'appuie de la main gauche sur son sceptre.

AV 20 mill. Statère attique (8 gr. 60).

26. Tête diadémée d'Antiochos IV, à droite.

℞. ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΑΝΤΙΟΧΟΥ. Apollon assis sur l'omphalos, comme sous les règnes précédents (revers non reproduit).

Æ 29 mill. Tétradrachme attique (17 gr. 15).

27. Tête laurée de Zeus, à droite.

℞. ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΑΝΤΙΟΧΟΥ ΘΕΟΥ ΕΠΙΦΑΝΟΥΣ ΝΙΚΗΦΟΡΟΥ. Zeus à demi nu, assis à gauche sur un trône à dossier, la tête laurée, la chlamyde sur les genoux; sur la main droite étendue il porte une petite Niké qui tend une couronne à gauche.

Æ 32 mill. Tétradrachme attique (16 gr. 30).

28. Tête laurée d'Apollon à droite, les cheveux longs.

℞. ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΑΝΤΙΟΧΟΥ ΘΕΟΥ ΕΠΙΦΑΝΟΥΣ ΝΙΚΗΦΟΡΟΥ. Apollon Musagète debout à droite, la tête laurée, les cheveux relevés en chignon et retombant en tresses sur son cou; il est vêtu du chiton talaire et de la chlamyde; de la main gauche il tient sa lyre, et, de la droite avancée, une patère (Apollon Daphnéen).

Æ 32 mill. Tétradrachme attique (16 gr. 85).

ANTIOCHOS V *EUPATOR*
(164-162 av. J.-C.).

29. Tête diadémée d'Antiochos V, à droite.
℞. ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΑΝΤΙΟΧΟΥ ΕΥΠΑΤΟΡΟΣ. Zeus à demi nu, assis à gauche sur un trône, la tête laurée, la chlamyde sur les genoux; sur sa main droite étendue il porte une petite Niké qui tend une couronne à gauche, et il s'appuie de la main gauche sur son sceptre. A l'exergue, une marque d'atelier.
Æ 32 mill. Tétradrachme attique (16 gr. 80).

TIMARCHOS
(162 av. J.-C.).

30. Tête diadémée de Timarchos, à droite.
℞. ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΜΕΓΑΛΟΥ ΤΙΜΑΡΧΟΥ. Niké marchant à gauche, tenant une palme et une couronne (revers non reproduit).
Æ 35 mill. Tétrachalcon (29 gr. 40, usé).

PLANCHE III

DÉMÉTRIOS I *SOTER*
(162 à 150 av. J.-C.).

31. Tête diadémée de Démétrios Ier, à droite.
℞. ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΔΗΜΗΤΡΙΟΥ. La Tyché assise à gauche sur un trône; elle est vêtue d'un long chiton serré à la taille; de la main droite étendue elle tient un sceptre court, et, de la gauche, une corne d'abondance. Les pieds du trône ont la forme de Néréides ailées. Dans le champ à gauche, une marque d'atelier.
Æ 31 mill. Tétradrachme attique (16 gr. 80).

32. La Tyché assise à gauche, sur un trône à dossier, vêtue d'un chiton talaire serré à la taille; de la main droite elle tient un sceptre court, et sur le bras gauche elle porte

une corne d'abondance. Dans le champ à gauche, une marque de valeur BF (2 statères et demi).

℞. ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΔΗΜΗΤΡΙΟΥ ΣΩΤΗΡΟΣ. Corne d'abondance ceinte du diadème royal. Dans le champ à gauche, deux marques d'atelier; à droite, la date ΒΞΡ (= an 162 de l'ère des Séleucides).

AV 26 mill. Pièce d'or de 2 statères 1/2 (21 gr. 48).

ALEXANDRE Ier [BALA] *THÉOPATOR*
(150 à 145 av. J.-C.).

33. Tête diadémée d'Alexandre I Bala, à droite.

℞. ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΑΛΕΞΑΝΔΡΟΥ ΘΕΟΠΑΤΟΡΟΣ ΕΥΕΡΓΕΤΟΥ. Zeus à demi nu, assis à gauche sur un trône à dossier, la tête laurée, la chlamyde sur les genoux; sur sa main droite étendue il porte une petite Niké qui lui présente une couronne, et de la main gauche il s'appuie sur un long sceptre. A l'exergue, une marque d'atelier.

Æ 31 mill. Tétradrachme attique (16 gr. 90).

34. Même tête d'Alexandre I Bala.

℞. Même légende et même type de Zeus assis.

AV 18 mill. Statère attique (8 gr. 45).

35. Tête laurée de Zeus, à droite.

℞. ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΑΛΕΞΑΝΔΡΟΥ. Foudre ailé. Dans le champ, la date ϚΞΡ (= 166 de l'ère des Séleucides) et des marques d'atelier. Couronne de laurier au pourtour.

Æ 32 mill. Tétradrachme attique (16 gr. 80).

36. Buste diadémé et drapé d'Alexandre I Bala, à droite.

℞. ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΑΛΕΞΑΝΔΡΟΥ. Aigle debout à gauche sur un éperon (*rostrum*) de navire, avec une palme appuyée sur son aile droite; dans le champ à gauche, la massue de l'Héraclès tyrien surmontée du monogramme de Tyr; à droite, la date ΒΞΡ (= 162 de l'ère des Séleucides) et la lettre Μ, marque d'atelier.

Æ 30 mill. Tétradrachme attique (16 gr. 10) frappé à Tyr.

ALEXANDRE I (BALA) ET CLÉOPATRE *THÉA*

37. Bustes accolés de Cléopâtre Théa, voilée et diadémée, et d'Alexandre Bala diadémé, à droite.

℞. ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΑΛΕΞΑΝΔΡΟΥ. Corne d'abondance remplie de fruits et ceinte du diadème royal.

Æ 20 mill. Chalque (5 gr. 35).

DÉMÉTRIOS II *NICATOR*
(Premier règne : 146 à 138 av. J.-C.).

38. Tête imberbe et diadémée de Démétrios II Nicator, à droite. Derrière, la lettre M (initiale de l'atelier de Mallos).

℞. ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΔΗΜΗΤΡΙΟΥ ΦΙΛΑΔΕΛΦΟΥ ΝΙΚΑΤΟΡΟΣ. Athéna Magarsia (de Mallos), debout de face, étendant les mains de chaque côté d'elle ; coiffée d'un casque à triple aigrette et vêtue du chiton serré à la taille, elle a l'égide sur la poitrine et elle tient de la main droite sa lance ornée de bandelettes ; une étoile est sur chacune de ses épaules ; de chaque côté de ses jambes, une rangée de sept chevrons s'échelonnent depuis ses hanches jusqu'à terre.

AR 31 mill. Tétradrachme attique (16 gr.) frappé à Mallos, en Cilicie.

39. Tête barbue et diadémée de Démétrios II Nicator, à droite.

℞. ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΔΗΜΗΤΡΙΟΥ ΘΕΟΥ ΝΙΚΑΤΟΡΟΣ. Apollon nu, assis à gauche sur l'omphalos delphique, tenant une flèche de la main droite et s'appuyant de la gauche sur son arc.

AR 27 mill. Tétradrachme phénicien (14 gr. 70).

40. Buste diadémé et drapé de Démétrios II Nicator, imberbe, à droite.

℞. ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΔΗΜΗΤΡΙΟΥ. Aigle debout à gauche sur un éperon de navire, avec une palme appuyée sur son aile droite. Dans le champ à gauche, la date ΖΞΡ (= an 167 de l'ère des Séleucides) et une marque d'atelier ; à droite, ΣΙΔΩ et un aplustre.

Æ 28 mill. Tétradrachme phénicicien (14 gr. 35) frappé à Sidon.

ANTIOCHOS VI *DIONYSOS*
(145 à 142 av. J.-C.).

41. Tête diadémée et radiée d'Antiochos VI Dionysos, à droite.

℞. ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΑΝΤΙΟΧΟΥ ΕΠΙΦΑΝΟΥΣ ΔΙΟΝΥΣΟΥ. Les Dioscures Castor et Pollux à cheval, la lance en arrêt, galopant à gauche ; dans le champ, à gauche, le thyrse dionysiaque ; à droite, ΤΡΥ (initiales du nom de Tryphon) et la lettre Κ ; sous les chevaux, la date ΗΞΡ (= an 168 de l'ère des Séleucides). Au pourtour, une couronne de lotus, de lierre et d'épis.

Æ 34 mill. Tétradrachme phénicien (14 gr. 35).

TRYPHON
(142 à 139 av. J.-C.).

42. Tête diadémée de Tryphon, à droite.

℞. ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΤΡΥΦΩΝΟΣ ΑΥΤΟΚΡΑΤΟΡΟΣ. Casque macédonien vu de profil, à gauche ; il est surmonté d'une longue pointe fleuronnée, muni de paragnathides et orné, sur le devant, d'une grande corne d'aegagre ; sur le cimier du casque, deux médaillons dans l'un desquels est un aigle, les ailes éployées, et dans l'autre, une panthère tenant un thyrse ; le casque est, en outre, ceint d'une couronne de laurier et du diadème royal. Dans le champ à gauche, une marque d'atelier. Couronne de chêne au pourtour.

Æ 34 mill. Tétradrachme attique (16 gr. 65).

PLANCHE IV

ANTIOCHOS VII *ÉVERGÈTE*
(138 à 129 av. J.-C.).

43. Buste diadémé et drapé d'Antiochos VII, à droite.

℞. ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΑΝΤΙΟΧΟΥ. Aigle debout à gauche sur un éperon de navire, avec une palme appuyée sur son

aile droite. Dans le champ à gauche, la massue de l'Héraclès tyrien surmontée du monogramme de Tyr et de marques d'atelier; à droite, d'autres marques et la date ϚOP (= an 176 de l'ère des Séleucides).

Æ 30 mill. Tétradrachme phénicien (14 gr. 20) frappé à Tyr.

44. Tête diadémée d'Antiochos VII, à droite.

℞. ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΑΝΤΙΟΧΟΥ ΕΥΕΡΓΕΤΟΥ. Athéna Parthénos debout à gauche, casquée, vêtue du chiton talaire, l'égide sur la poitrine; sur sa main droite avancée elle porte une petite Niké nicéphore; sa main gauche baissée tient sa lance et s'appuie sur son bouclier posé à terre. Dans le champ, des marques d'atelier; à l'exergue, la date ΘΟΡ (= an 179 de l'ère des Séleucides).

Æ 30 mill. Tétradrachme attique (16 gr. 45).

45. Même tête d'Antiochos VII Évergète.

℞. ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΑΝΤΙΟΧΟΥ ΕΥΕΡΓΕΤΟΥ. Même type d'Athéna Parthénos debout à gauche. Dans le champ, la massue de l'Héraclès tyrien surmontée du monogramme de la ville de Tyr et accostée des lettres ΙΕΡ ΑΣΥ (Τύρου ἱερᾶς ἀσύλου). A l'exergue, la date ΒΠΡ (= an 182 de l'ère des Séleucides), et un monogramme de magistrat.

Æ 30 mill. Tétradrachme attique (16 gr. 75) frappé à Tyr.

DÉMÉTRIOS II *NICATOR*

(Deuxième règne : 130 à 125 av. J.-C.).

46. Tête diadémée de Démétrios II Nicator, avec une longue barbe, à droite.

℞. ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΔΗΜΗΤΡΙΟΥ ΘΕΟΥ ΝΙΚΑΤΟΡΟΣ. Zeus à demi-nu, assis à gauche sur un trône, la tête laurée, la chlamyde sur l'épaule et sur les genoux; sur sa main droite avancée il porte une petite Niké qui lui présente une couronne et de la main gauche il s'appuie sur un long sceptre. Sous le trône, les lettres ΣΙ (marque de l'atelier de Sidon); à l'exergue, la date ΕΠΡ (= an 185 de l'ère des Séleucides) et un monogramme.

Æ 31 mill. Tétradrachme attique (16 gr. 80).

ALEXANDRE II [ZÉBINA] (128 à 123 av. J.-C.).

47. Tête diadémée d'Alexandre II Zébina, à droite.

℞. ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΑΛΕΞΑΝΔΡΟΥ. Zeus nicéphore assis à gauche, comme sous les règnes précédents (monnaie non datée). Revers non reproduit.

Æ 30 mill. Tétradrachme attique (16 gr. 75).

CLÉOPATRE *THÉA* ET ANTIOCHOS VIII *GRYPOS* (125 à 121 av. J.-C.).

48. Têtes accolées de Cléopâtre Théa diadémée et voilée et d'Antiochos VIII Grypos diadémé, à droite.

℞. ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΑΝΤΙΟΧΟΥ — ΒΑΣΙΛΙΣΣΗΣ ΚΛΕΟΠΑΤΡΑΣ. Aigle debout à gauche sur un foudre. Dans le champ, la date ΞΠΡ (= an 187 de l'ère des Séleucides). Revers non reproduit.

Æ 28 mill. Tétradrachme phénicien (14 gr.).

ANTIOCHOS VIII *GRYPOS* (125 à 96 av. J.-C.).

49. Tête diadémée d'Antiochos VIII Grypos, à droite.

℞. ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΑΝΤΙΟΧΟΥ ΕΠΙΦΑΝΟΥΣ. Zeus Ouranios à demi nu, debout à gauche, l'épaule et les jambes drapées, la tête surmontée d'un croissant ; il étend le bras droit, un astre dans la main, et il s'appuie de la main gauche sur un long sceptre. Dans le champ à gauche, les lettres ΙΕ et Α (ἱερᾶς ἀσύλου) ; à droite, la lettre Ο. Couronne de laurier au pourtour.

Æ 30 mill. Tétradrachme attique (16 gr. 60).

50. Tête diadémée d'Antiochos VIII Grypos à droite.

℞. ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΑΝΤΙΟΧΟΥ ΕΠΙΦΑΝΟΥΣ. Zeus à demi nu, assis à gauche sur un trône à dossier, la tête laurée, la chlamyde sur les genoux ; sur sa main droite étendue il porte une petite Niké qui lui présente une couronne et il s'appuie de la main gauche sur un long sceptre. Dans le champ, des marques d'atelier. Couronne de laurier au pourtour.

Æ 28 mill. Tétradrachme attique (16 gr. 45).

ANTIOCHOS IX *CYZICÈNE*

(116 à 95 av. J.-C.).

51. Tête diadémée et légèrement barbue d'Antiochos IX Cyzicène, à droite.

℞. ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΑΝΤΙΟΧΟΥ ΦΙΛΟΠΑΤΟΡΟΣ. Athéna Parthénos debout à gauche (comme ci-dessus au n° 44). Dans le champ, des marques d'atelier.

Æ 30 mill. Tétradrachme attique (16 gr. 75).

52. Même tête d'Antiochos IX Cyzicène (non reproduite).

℞. ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΑΝΤΙΟΧΟΥ ΦΙΛΟΠΑΤΟΡΟΣ. Autel de Zeus Dolichenos, à Tarse, dit Monument de Sardanapale. La base est enguirlandée et surmontée d'un fronton triangulaire terminé par un aigle, les ailes éployées. Le dieu, muni de quatre ailes, est sous le fronton, debout à droite sur un quadrupède fantastique; il étend la main droite et il a sur l'épaule l'arc et le carquois; de chaque côté du quadrupède, un bétyle conique. Dans le champ, des marques d'atelier.

Æ 29 mill. Tétradrachme attique (16 gr. 50) frappé à Tarse.

SÉLEUCOS VI *ÉPIPHANE NICATOR*

(96-95 av. J.-C.).

53. Tête imberbe et diadémée de Séleucos VI Épiphane Nicator, à droite.

℞. ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΣΕΛΕΥΚΟΥ ΕΠΙΦΑΝΟΥΣ ΝΙΚΑΤΟΡΟΣ. Zeus Nicéphore assis à gauche (comme au n° 50). Revers non reproduit.

Æ 27 mill. Tétradrachme attique (16 gr. 25).

ANTIOCHOS X *EUSÈBE*

(94 à 83 av. J.-C.).

54. Tête imberbe et diadémée d'Antiochos X Eusèbe, à droite.

℞. ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΑΝΤΙΟΧΟΥ ΕΥΣΕΒΟΥΣ ΦΙΛΟΠΑΤΟΡΟΣ. Zeus Nicéphore assis à gauche, comme ci-dessus. Dans le champ des marques d'atelier.

Æ 30 mill. Tétradrachme attique affaibli (16 gr.).

ANTIOCHOS XI *PHILADELPHE*
(92 av. J.-C.).

55. Tête diadémée d'Antiochos XI Philadelphe, à droite.

℞. ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΑΝΤΙΟΧΟΥ ΦΙΛΑΔΕΛΦΟΥ. Zeus Nicéphore assis à gauche, comme ci-dessus. Revers non reproduit.

Æ 26 mill. Tétradrachme attique affaibli (15 gr.)

DÉMÉTRIOS III *EUCAEROS*
(95 à 88 av. J.-C.).

56. Tête diadémée et barbue de Démétrios III Eucaeros, à droite.

℞. ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΔΗΜΗΤΡΙΟΥ ΘΕΟΥ ΦΙΛΟΠΑΤΟΡΟΣ ΣΩΤΗΡΟΣ. La déesse asiatique Atargatis voilée, debout de face, étendant les bras ; elle est radiée et de sa coiffure pendent jusqu'à terre deux longues bandelettes ; de la main droite elle tient une patère, et, de la gauche, une fleur ; de chacune de ses épaules émerge un épi de blé ; son corps a la forme d'une gaîne couverte de mamelles. Dans le champ, des marques d'atelier ; à l'exergue la date ΑΚΣ (= an 221 de l'ère des Séleucides). Couronne de laurier au pourtour.

Æ 28 mill. Tétradrachme attique affaibli (15 gr. 69).

ANTIOCHOS XII *DIONYSOS*
(89 à 84 av. J.-C.).

57. Tête diadémée d'Antiochos XII Dionysos, à droite.

℞. ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΑΝΤΙΟΧΟΥ ΕΠΙΦΑΝΟΥΣ ΦΙΛΟΠΑΤΟΡΟΣ ΚΑΛΛΙΝΙΚΟΥ. Apollon nu debout à gauche, tenant de la main droite une flèche et accoudé du bras gauche sur un cippe. Dans le champ à gauche, la lettre Π.

Æ 18 mill. Hémi-chalcous (3 gr. 40).

VI.

LISTE ALPHABÉTIQUE DES AUTEURS MODERNES

CITÉS OU VISÉS DANS LE PRÉSENT OUVRAGE.

Les chiffres gras indiquent les endroits où sont cités les titres des travaux mentionnés, c'est-à-dire, sauf de rares exceptions, dans la *Bibliographie*. Les autres désignent d'ordinaire les passages où sont soit discutées, soit visées en passant, sans références précises, des opinions émises par les divers auteurs. En ce qui me concerne personnellement, j'ai supprimé ici toute mention de références à l'*Histoire des Lagides* : elles sont nombreuses, et elles auraient pu être perpétuelles. Au bas des pages, quelques *Addenda*.

1. *König Antigonos Doson von Makedonien* (229-220 v. Chr.). Weida i. Th. 1912 (Jen. Diss., 56 pp. 8°).

1. *Die Kupferprägung des Mithradatischen Reichs und andere Münzen des Pontos und Paphlagoniens* (Numism. Zeitschr., N. F. V [1912], pp. 169-192). — *Zur Münzkunde der Seleukiden* (ibid., N. F. VI [1913], pp. 171-192).
2. *Early Seleucid portraits* (Journ. of Hellen. Studies, XXIII [1903], pp. 92-116. — XXVII [1907], pp. 145-159).

1. Cf., sur maints événements de l'époque des Diadoques, *Trophées macédoniens* (Rev. des Études Grecques, XXVI [1913], pp. 347-398).

VII.

INDEX GÉNÉRAL

ERRATA

au lieu de :	lisez :
P. 35, 2, lig. 3 : *Histoire des Lagides*, II	*Histoire des Lagides*, I
— 41, lig. 12 : autour	auteur
— 68, lig. 1 : (mars 173)	(mars 273)
— 77, 1, lig. 1 : (*FHG.*, I, pp. 535-536)	(*FHG.*, I, pp. 335-336
— 90 : § III	§ II
— 91, 1, lig. 2 : Michel, 30	Michel, 40
— 116, lig. 18-19 : future épouse d'Antiochos le Grand	future épouse d'Achaeos [cf. p. 568, 1].
— 125, lig. 20 : fils de Séleucos II	fils de Séleucos III
— 166, 2, lig. 3 : Antiochos IV	Antiochos III
— 284, 1, lig. 1 : Cronert	Crönert
— 306, lig. 2 : encore dépourvue	encore que dépourvue
— 306, 1, lig. 1 : (*FHG.*, p. 559)	(*FHG.*, IV, p. 559)
— 327, lig. 23 : Démétrios II	Démétrios I
— 350, 1, lig. 1 : στρατιοτικοῦ	στρατιωτικοῦ
— 364, 2, lig. 2 : Kanniskirès	Kamniskirès
— 383, 1, lig. 6 : p. 323	p. 324
— 397, lig. 22 : sa nièce	sa sœur
— 422.427.429.535 : Mithridate VII	Mithridate VI
— 445, lig. 21 : Dionysos	Dionysios
— 475, lig. 16 : Ératostrate	Érasistrate
— 508 : E. Pozzi, *La battaglia*	E. Pozzi, *Le battaglie*
— 551, lig. 26 : succomba	s'insurgea
— 587, 1, lig. 3 : Bel	Nébo
— 595, lig. 3 : la fille	la petite-fille
— 615, lig. 33 : (p. 585)	(p. 586)

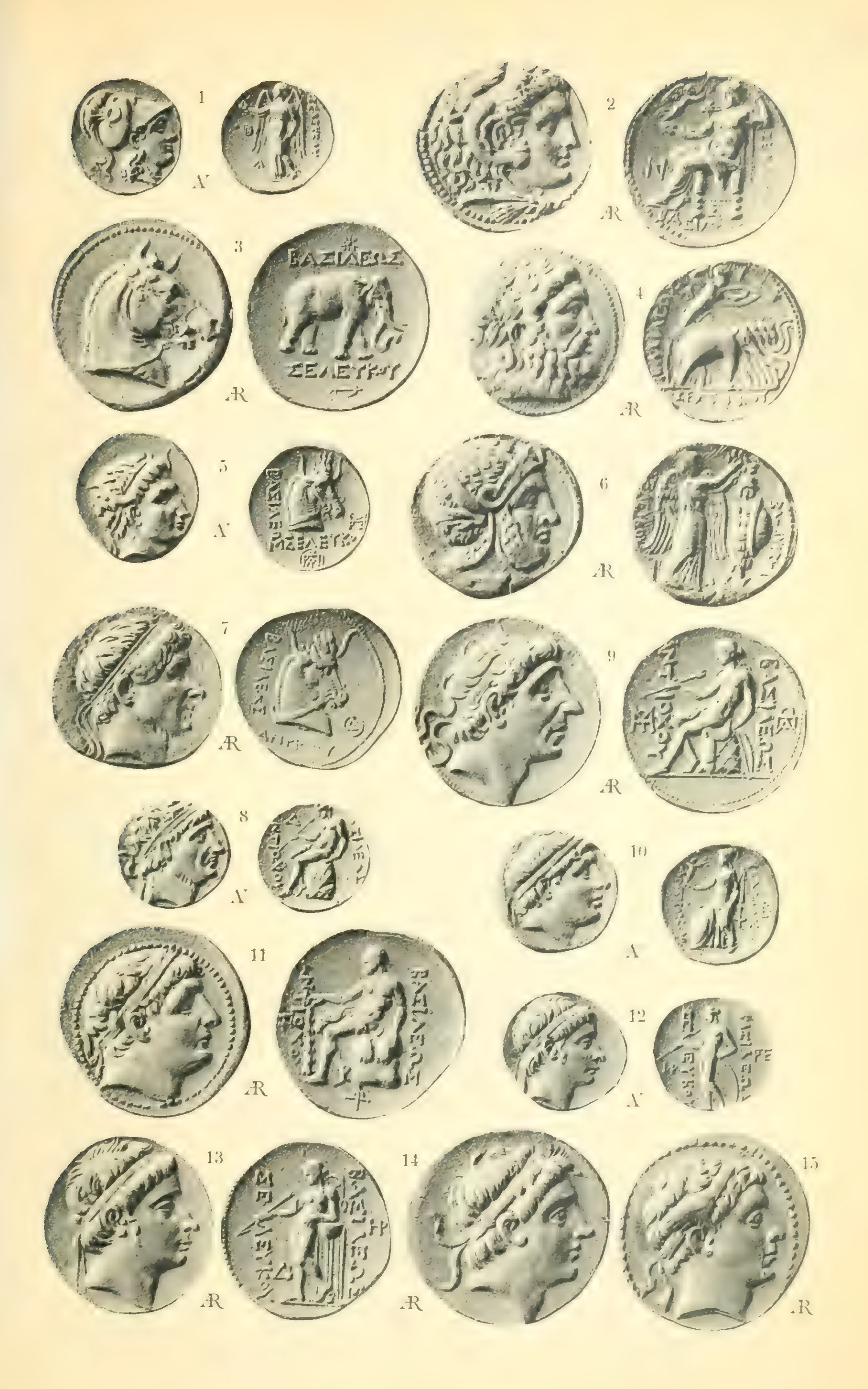
TABLE DES MATIÈRES

DE LA SECONDE PARTIE

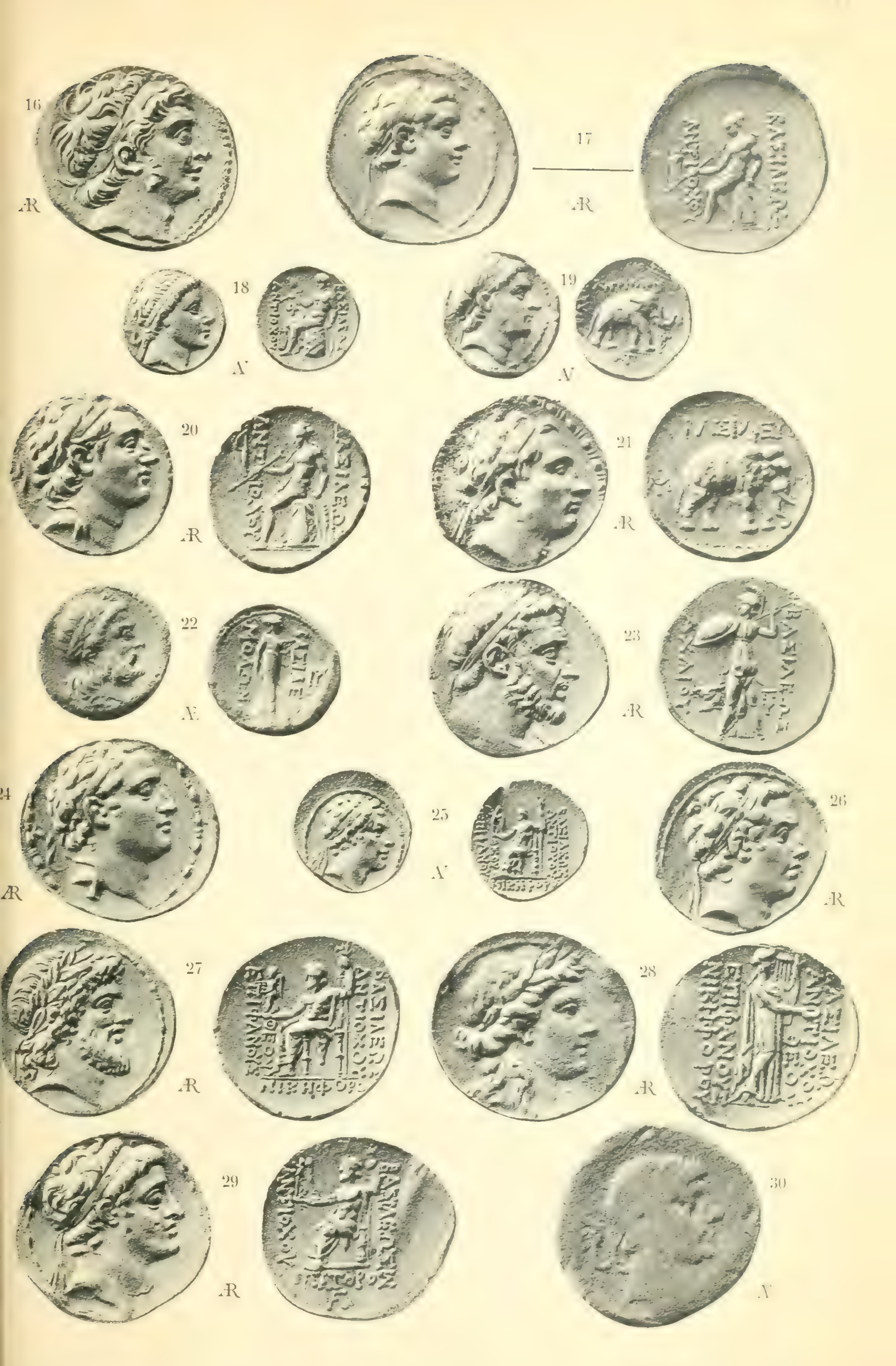
Planches I-IV des Spécimens de monnaies séleucides.

Cartes de l'Asie Antérieure (I) et de l'Asie-Mineure (II).

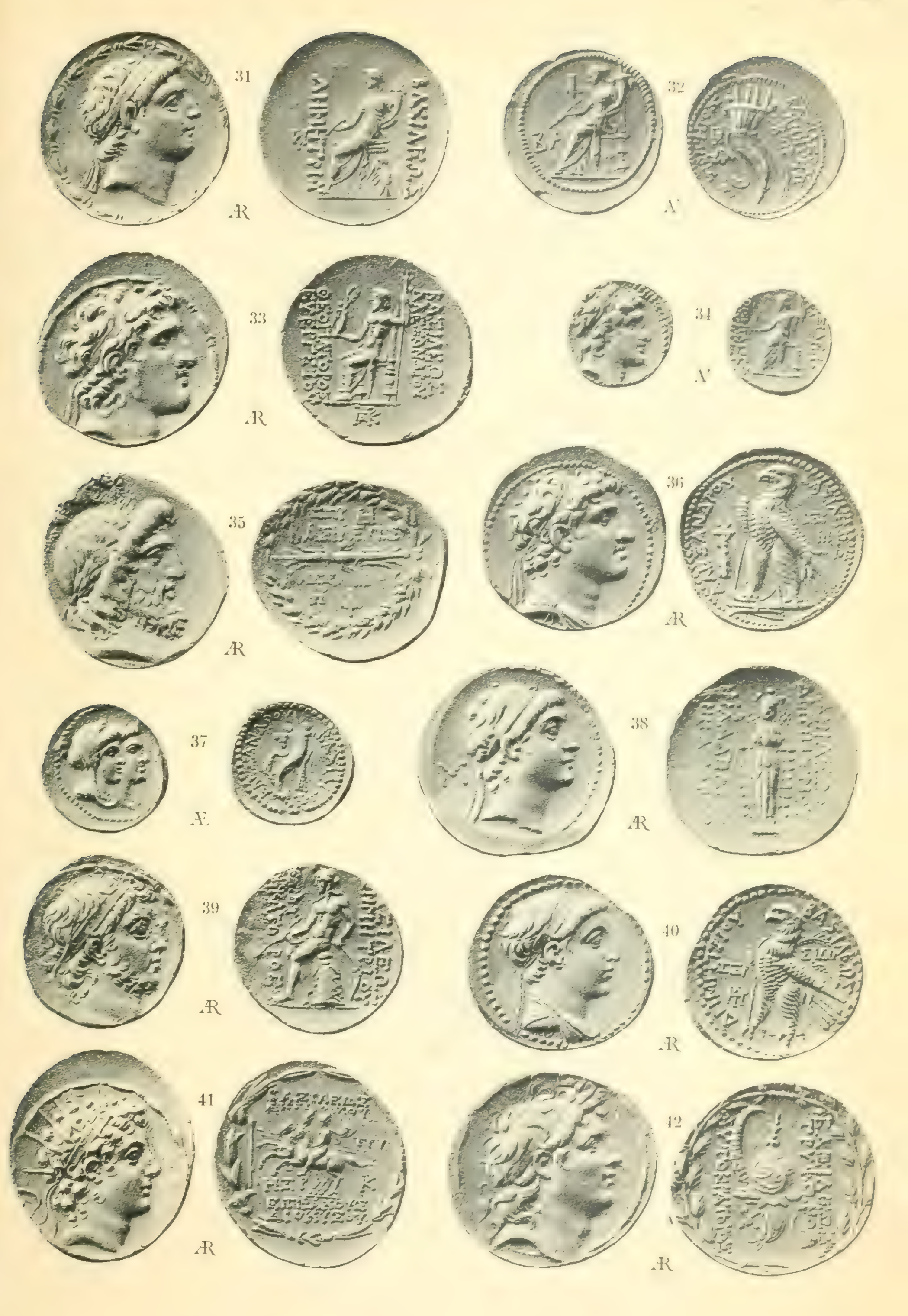
Le Puy. — Imp. R. Marchessou, Peyriller, Rouchon et Gamon, succ., boulevard Carnot, 23.



1 à 6. SELEUCOS I. — 7 à 9. ANTIOCHOS I. — 10, 11. ANTIOCHOS II.
12, 13. SELEUCOS II. — 14, 15. ANTIOCHOS HIÉRAX.



16. Seleucos III. — 17. Antiochos, fils de Seleucos III (?). — 18 à 21. Antiochos III.
22. Molon. — 23. Achaios. — 24. Seleucos IV. — 25 à 28. Antiochos IV.
29. Antiochos V. — 30. Timarchos.



31, 32. Demetrios I. — 33 à 36. Alexandre I. — 37. Alexandre I et Cléopatre.
38 à 40. Demetrios II. — 41. Antiochos VI. — 42. Tryphon.



43 à 45. Antiochos VII. — 46. Demetrios II. — 47, 48. Alexandre II et Cléopatre.
49, 50. Antiochos VIII. — 51, 52. Antiochos IX. — 53. Seleucos VI. — 54. Antiochos X.
55. Antiochos XI. — 56. Demetrios III. — 57. Antiochos XII.

Phototypie Berthaud, Paris